This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06926439 2

No. 96
Gen. John Armstrong

COURS
DE
LATINITÉ SUPÉRIEURE.

DEUX Exemplaires de cet Ouvrage ont été déposés à la Bibliothèque Impériale, conformément à la Loi.

COURS

DE

LATINITÉ SUPÉRIEURE,

OU

EXTRAITS des AUTEURS LATINS,

ACCOMPAGNÉS des meilleures Traductions françaises ; pour fournir des matières de Thèmes, de Versions ou de Compositions, aux Professeurs de Troisième, de Seconde et de Rhétorique.

PAR M. l'abbé PAUL, ancien Professeur d'éloquence, membre de l'Académie de Marseille.

TOME TROISIÈME,

à l'usage des Professeurs de Rhétorique.

A LYON,

Chez TOURNACHON-MOLIN, Libraire.

1806.

EXTRAITS

DES AUTEURS LATINS,

Pour la Classe de Rhétorique.

PREMIÈRE PARTIE.

EXCERPTA HISTORICA.

È

VELLEIO PATERCULO.

Veteres historiæ Græcæ eventus.

EPEUS tempestate distractus à duce suo Nestore, Metapontum condidit. Teucer non receptus à patre Telamone, ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus, cognominem patriæ suæ Salamina constituit. Pyrrhus, Achillis filius, Epirum occupavit; Phidippus Ephyram in Thesprotia. At rex regum Agamemnon tempestate in Cretam insulam rejectus, tres ibi urbes statuit; duas à patriæ nomine, unam à victoriæ memoriâ, Mycenas, Tegeam, Pergamum. Idem mox scelere patruelis fratris Ægisthi, hereditarium exercentis in eum odium, et facinore uxoris oppressus, occiditur. Regni potitur Ægisthus per annos VII. Hunc Orestes, matremque, sociâ consiliorum omnium sorore Electrâ, virilis animi fœminâ, obtruncat. Fac-

PARS PRIMA.

EXTRAITS HISTORIQUES.

MORCEAUX CHOISIS DE VELLEIUS PATERCULUS.

Trad. de P.

Évènemens de l'ancienne histoire Grecque.

EPEUS, que la tempête sépara de Nestor, son chef, bâtit Métaponte. Teucer, à qui son père Télamon ferma l'entrée de ses états, pour avoir laissé sans vengeance (1) l'outrage fait à son frère Ajax, aborde à l'île de Chypre, où il fonde une nouvelle Salamine. Pyrrhus, fils d'Achille, s'établit en Epire; Philippe à Ephyre dans la Thesprotie. Pour Agamemnon, chef de tous ces rois, il bâtit dans l'île de Crète, où la tempête le jeta, Mycènes et Tégée, du nom de deux villes du Péloponèse, sa patrie, et Pergame, en mémoire de la destruction de Troye. Peu de temps après, il est assassiné par son incestueuse épouse et par Egisthe, son cousin germain, héritier de la haine de Thyeste contre les Atrides. L'un et l'autre, après sept ans de règne, sont immolés à leur tour par Oreste, aidé de sa sœur Electre, femme qu'un courage au-dessus de son sexe, rendoit capable d'entrer dans tous

(1) On sait qu'Ulysse lui enleva les armes d'Achille.

tum ejus à diis comprobatum, spatio vitæ et felicitate imperii apparuit. Quippe vixit annis XC regnavit LXX. Qui se etiam à Pyrrho, Achillis filio, virtute vindicavit. Nam quod pactæ ejus, Menelai atque Helenæ filiæ Hermiones nuptias occupaverat, Delphis eum interfecit.

Per hæc tempora, Lydus et Tyrrhenus fratres, cùm regnarent in Lydiâ, sterilitate frugum compulsi, sortiti sunt, uter cum parte multitudinis patriâ decederet. Sors Tyrrhenum contigit. Pervectus in Italiam, et loco, et incolis, et mari nobile ac perpetuum à se nomen dedit.

Post Orestis interitum, filii ejus, Penthilus et Tisamenus, regnavêre triennio.

Tum, ferè anno LXXX post Trojam captam, CXX quam Hercules ad deos excesserat, Pelopis progenies, quæ omni hoc tempore, pulsis Heraclidis, Peloponnesi imperium obtinuerat, ab Herculis progènie expellitur. Duces recuperandi imperii fuêre, Temenus, Cresphontes, Aristodemus, quorum abavus fuerat.

Eodem ferè tempore, Athenæ sub regibus esse desierunt. Quarum ultimus rex fuit Codrus, Melanti filius, vir non prætereundus. Quippe, cùm Lacedæmonii gravi bello Atticos premerent, respondissetque Pythius, *quorum dux ab hoste esset occisus, eos futuros superiores;* depositâ veste regiâ, pastoralem cultum induit; immistusque castris hostium, de industriâ rixam ciens, imprudenter interemptus est. Codrum cum morte æterna gloria, Athenienses secuta victoria est. Quis eum non miretur, qui

ses desseins. Le ciel parut approuver cette action, en lui accordant une longue vie et un règne heureux. Il vécut 90 ans, et en régna 70. Son courage le venge encore de Pyrrhus, fils d'Achille. Il le tue à Delphes pour avoir épousé Hermione, fille d'Hélène et de Ménélas, qui lui avoit été promise.

En ce même temps, les deux frères, Lydus et Tyrrhène, qui gouvernoient ensemble la Lydie, contraints par la disette des vivres de tirer au sort celui qui sortiroit du pays avec une partie du peuple, Tyrrhène part, et porté en Italie, il illustre à jamais cette contrée, ses habitans et sa mer, en leur donnant son nom.

A Oreste succèdent Penthile et Tisamène, ses fils, dont le règne fut de trois ans.

Environ 80 ans après la ruine de Troye, et 120 depuis l'apothéose d'Hercule, les descendans de Pélops, qui après l'expulsion des Héraclides, s'étoient maintenus durant tout ce temps dans la possession du Péloponèse, en sont chassés à leur tour par Temène, Cresphonte et Aristomède, arrière-petit-fils d'Hercule.

On peut fixer à ce temps-là l'extinction du gouvernement monarchique dans Athènes. Codrus, fils de Mélanthe, et son dernier roi, est digne d'une mémoire éternelle. Les Athéniens prêts à succomber sous les forces des Spartiates, avoient eu réponse de l'oracle, que *la victoire se déclareroit pour ceux dont le chef seroit tué par le parti contraire.* Codrus, déguisant sa dignité sous un habit de berger, se mêle dans le camp des ennemis, y excite à dessein une querelle, et se fait tuer sans être connu; fin qui lui valut l'immortalité, et la victoire aux Athéniens. Peut-on ne le pas admirer d'a-

iis artibus mortem quæsierit, quibus ab ignavis vita quæri solet? Hujus filius Medon primus archon Athenis fuit. Ab hoc posteri apud Atticos dicti Medontidæ. Sed ii, insequentesque archontes usque ad Charopem, dum viverent, eum honorem usurpabant.

Peloponnesii digredientes finibus Atticis, Megaram mediam Corintho Athenisque urbem, condidêre. Eâ tempestate et Tyria classis, plurimùm pollens mari, in ultimo Hispaniæ tractu, in extremo nostri orbis termino, insulam circumfusam Oceano, perexiguo à continenti divisam freto, Gades condidit. Ab iisdem post paucos annos in Africâ Utica condita est.

Exclusi ab Heraclidis Orestis liberi, jactatique cùm variis casibus, tum sævitiâ maris, quintodecimo anno sedem cepêre circa Lesbum insulam.

Tum Græcia maximis concussa est motibus. Achæi ex Laconiâ pulsi, eas occupavêre sedes quas nunc obtinent. Pelasgi Athenas commigravêre; acerque belli juvenis, nomine Thessalus, natione Thesprotius, cum magnâ civium manu eam regionem armis occupavit, quæ nunc ab ejus nomine *Thessalia* appellatur, antea Myrmidonum vocitata civitas. Quo nomine, mirari convenit eos qui Iliaca componentes tempora, de eâ regione ut Thessaliâ commemorant. Quod cùm alii faciant, Tragici frequentissimè faciunt; quibus minimè id concedendum est; nihil enim ex personâ poëtæ, sed omnia sub eorum, qui illo tempore vixerunt, dixerunt. Quòd si quis à Thessalo, Herculis filio, eos appellatos Thessalos dicet, reddenda erit ei ratio, cur numquam ante hunc

voir cherché la mort par les mêmes moyens dont le lâche se sert pour l'éviter ? Médon son fils, est le premier archonte d'Athènes. Ses successeurs, qui de son nom furent appelés Médontides, jouirent de cet honneur toute leur vie jusqu'à Charops, exclusivement.

Les Péloponésiens sortant de l'Attique, bâtissent Mégare, à une égale distance de Corinthe et d'Athènes. C'est alors que les Tyriens, peuple puissant par ses flottes, pénètrent jusqu'aux extrémités de l'Espagne et de notre continent, et fondent Cadix sur une île de l'Océan, séparée de la terre ferme par un petit détroit. Quelques années après, ils bâtissent Utique en Afrique.

Les enfans d'Oreste, chassés par les Héraclides, après quinze ans de traverses, et une navigation difficile, se fixent aux environs de Lesbos.

Bientôt après il se fait de grands mouvemens dans la Grèce. Les Achéens, forcés d'abandonner la Laconie, s'emparent des lieux qu'ils occupent encore de nos jours. Les Pélasgiens vont se fixer à Athènes. Thessalus, jeune Thesprotien, d'un caractère bouillant et guerrier, à la tête d'un grand nombre de ses concitoyens, envahit l'ancien pays des Myrmidons, qui depuis seulement a été nommé Thessalie. Il est surprenant que les auteurs en parlent sous ce nom, dans le récit de la guerre de Troye. Ce défaut d'exactitude est sur-tout fréquent chez les poëtes tragiques, et un tel anachronisme ne doit point leur être pardonné, puisque ce n'est pas en poëtes qu'ils s'expriment, mais en interprêtes des héros de ce temps-là. Si l'on rapporte l'origine de cette dénomination à Thessalus, fils d'Hercule, pourquoi donc la

insequentem Thessalum ea gens id nominis usurpaverit.

Paulò ante Aletes, sextus ab Hercule, Hippotis filius, Corinthum, quæ antèa fuerat Ephyre, claustra Peloponnesi continentem, in isthmo condidit. Neque est quod miremur ab Homero nominari *Corinthum*. Nam ex personâ poëtæ et hanc urbem, et quasdam Ionum colonias iis nominibus appellat, quibus vocabantur ætate ejus, multò post Ilium captum conditæ.

Athenienses in Eubœâ Chalcida et Erethriam colonis occupavêre; Lacedæmonii in Asiâ magnesiam. Nec multò post Chalcidenses, orti, ut prædiximus, Atticis, Hippocle et Megasthene ducibus; Cumas in Italiâ condiderunt. Hujus classis cursum esse directum, alii columbæ antecedentis volatu ferunt, alii nocturno æris sono, qualis Cerealibus sacris cieri solet. Pars horum civium magno post intervallo Neapolim condidit. Utriusque urbis eximia semper in Romanos fides facit eas nobilitate, atque amœnitate suâ dignissimas. Sed aliis diligentior ritûs patrii mansit custodia: Cumanos Osca mutavit vicinia. Vires autem veteres earum urbium, hodieque magnitudo ostentat mœnium.

Subsequenti tempore, magna vis Græcæ juventutis, abundantiâ virium sedes quæritans, in Asiam se effudit. Nam et Iones duce Ione, profecti Athenis, nobilissimam partem regionis maritimæ occupavêre, quæ hodieque appella-

Thessalie n'a-t-elle été ainsi nommée qu'après l'invasion du second Thessalus ?

Un peu auparavant, Alètes, fils d'Hippotes, et le sixième des Héraclides, bâtit dans l'isthme Corinthe, qui s'appeloit autrefois Ephyre, barrière du Péloponèse. Il est naturel qu'Homère désigne cette ville par son dernier nom. C'est comme poëte qu'il appelle encore quelques colonies Ioniennes, du nom qu'elles portoient de son temps, n'ayant été fondées que long-temps après la prise de Troye.

Les Athéniens envoient des colonies à Chalcis, et à Eréthri dans l'île d'Eubée, et les Lacédémoniens à Magnésie dans l'Asie mineure. A quelques temps de là les peuples de Chalcis, sortis de l'Attique, sous la conduite d'Hippocle et de Mégasthène, bâtissent Cumes en Italie. Le vol d'une colombe, suivant quelques-uns, ou selon d'autres, le son d'un instrument d'airain, pareil à celui qu'on entend aux fêtes de Cérès, servit de guide à leur flotte pendant la nuit. Long-temps après, une portion de cette colonie bâtit la ville de Naples. Ces deux villes, par leur fidélité inviolable envers les Romains, méritent la haute réputation dont elles jouissent, et leur agréable situation. Mais Naples a plus religieusement conservé les mœurs et les usages de ses fondateurs; au lieu que le voisinage des Osques a été funeste à Cumes et l'en a fait dégénérer. Au reste, à en juger par la hauteur actuelle de leurs murailles, ces villes étoient autrefois très-fortes.

Une jeunesse guerrière et nombreuse, dont la Grèce étoit surchargée, se cherche ensuite de nouvelles habitations, et inonde l'Asie. Les Ioniens, partis d'Athènes sous la conduite d'Ion, s'établissent dans cette belle partie des pays

tur *Ionia ;* urbesque constituêre, Ephesum, Miletum, Colophona, Prienen, Lebedum, Myuntem, Erythram, Clazomenas, Phocæam; multasque in Ægeo, atque Icario occupavêre insulas, Samum, Chium, Andrum, Tenum, Pharum, Delum, aliasque ignobiles. Et mox Æolii eâdem profecti Græciâ, longissimisque acti erroribus, non minùs illustres obtinuerunt locos ; clarasque urbes condiderunt, Smyrnum, Cymen, Larissam, Myrinam, Mitylenemque, et alias urbes quæ sunt in Lesbo insulâ.

Homerus.

CLARISSIMUM deinde Homeri illuxit ingenium sine exemplo maximum ; qui magnitudine operum, et fulgore carminum solus appellari poëta meruit. In quo hoc maximum est, quòd neque ante illum, quem ille imitaretur, neque post illum, qui eum imitari posset, inventus est. Neque quemquam alium, cujus operis primus auctor fuerit, in eo perfectissimum, præter Homerum et Archilochum reperiemus. Hic longiùs à temporibus belli, quod composuit, Troici, quam quidam rentur, abfuit. Nam fermè antè annos DCCCCL floruit, intrà mille natus est. Quo nomine, non est mirandum quod sæpè illud usurpet : οἷοι περ βροτοί εἰσι. Hoc enim ut hominum, ita seculorum notatur differentia. Quem si quis cæcum genitum putat, omnibus sensibus orbus est.

---

maritimes, qu'on appelle aujourd'hui l'Ionie, et y bâtissent Ephèse, Milet, Colophone, Priene, Lébède, Myunte, Erythre, Clazomène, et Phocée. Ils s'emparent aussi de plusieurs îles dans les mers Egée et Icarienne, comme de Samos, Chio, Andros, Ténos, Pharos, Délos, et autres moins connues. Les Æoliens suivent bientôt cet exemple; ils partent de la Grèce, et après avoir long-temps erré, ils se fixent dans des terres non moins célèbres, où ils bâtissent les belles villes de Smyrne, Cimés, Larisse, Myrine, Mytilène, et quelques autres dans l'île de Lesbos.

Homère.

LE temps qui suit est illustré par la gloire d'Homère, génie incomparable, seul digne du nom de poëte, par l'étendue de ses ouvrages, comme par l'éclat et le feu de sa poésie, et ce qui en donne la plus haute idée, n'ayant eu ni modèle, ni imitateur. Archiloque seul partage avec lui l'honneur d'avoir tout à la fois créé et perfectionné son genre. Quelques écrivains ont placé sa naissance trop près de la guerre de Troye, sujet d'un de ses poëmes, puisqu'il florissoit il y a environ 950 ans, et qu'il est né environ depuis mille. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il ramène si souvent cette expression: *Tels que sont les hommes d'aujourd'hui*, marquant ainsi par la différence des hommes, celle des siècles où ils ont vécu. Au reste, il n'y auroit pas le sens commun à penser qu'il naquit aveugle.

Immutata Athenarum administratio.

TUM Athenis perpetui Archontes esse desierunt, cùm fuisset ultimus Alcmœon, cœperuntque in denos annos creari. Quæ consuetudo in annos LXX mansit; ac deinde annuis commissa est magistratibus respublica. Ex iis qui denis annis præfuerunt, primus fuit Charops, ultimus Eryxias; ex annuis, primus Creon.

Quàm infelix P. Æmilius.

LUCIO autem Paulo magnæ victoriæ compoti quatuor filii fuêre. Ex iis duos natu majores, unum Publio Scipioni, Publii Africani filio, nihil ex paternâ majestate præter speciem nominis vigoremque eloquentiæ retinenti, in adoptionem dederat; alterum Fabio Maximo. Duos minores natu, prætextatos, quo tempore victoriam adeptus est, habuit. Is cùm in concione extra urbem, more majorum, ante triumphi diem, ordinem actorum suorum commemoraret, deos immortales precatus est: *Ut si quis eorum invideret operibus, ac fortunæ suæ, in ipsum potiùs sævirent, quàm in rempublicam;* quæ vox veluti oraculo emissa, magnâ parte eum spoliavit sanguinis sui. Nam alterum ex iis, quos in familiâ retinuerat, liberis, ante paucos triumphi, alterum post pauciores amisit dies.

Changement dans la constitution politique d'Athènes.

ALORS (1) les Athéniens bornèrent à dix ans l'autorité des archontes, qui jusqu'à Alcmœon avoit été perpétuelle. Cet usage, qui commença dans la personne de Charops, et qui finit à Eryxias, dura l'espace de 70 ans; après quoi l'administration de la république fut confiée à des magistrats annuels, dont le premier fut Créon.

(1) A la fin de la cinquième olympiade.

Malheurs de Paul-Emile.

PAUL-EMILE, après sa victoire, (2) se trouvoit quatre enfans; il avoit fait adopter les deux aînés, l'un par Fabius Maximus, l'autre par Scipion, fils de l'Africain, qui n'avoit hérité de la grandeur de son père, que l'éclat de son nom et sa mâle éloquence. Les deux autres n'avoient pas encore dix-sept ans au temps de sa victoire sur Persée. Dans le discours qu'il fit au peuple assemblé hors de la ville, avant le jour de son triomphe, pour lui rendre compte, selon l'usage, de tout ce qu'il avoit fait pendant la guerre : *Si quelqu'un des immortels*, dit-il, *voit d'un œil ennemi mes actions et ma fortune, qu'il épargne la république, et ne sévisse que contre moi.* Cette parole fut comme un oracle qui priva ce malheureux père de la moitié de son sang, ayant perdu ses deux jeunes fils, l'un un peu avant, l'autre un peu après son triomphe.

(2) Sur Persée, dernier roi de Macédoine.

De Quinto Metello Pseudo-Philippi, et Achæorum domitore.

POST victum captumque Perseum, qui quadrienno post in liberâ custodiâ Albæ decessit, Pseudo-Philippus, à mendacio simulatæ originis appellatus, qui se Philippum, regiæque stirpis ferebat, cùm esset ultimæ, armis occupatâ Macedoniâ assumptis regni insignibus, brevi temeritatis pœnas dedit. Quippe Quintus Metellus prætor, cui ex virtute Macedonici nomen inditum, præclarâ victoriâ ipsum gentemque superavit, et immani etiam Achæos rebellare incipientes fudit acie.

Hic est Metellus Macedonicus, qui porticus quæ fuêre circumdatæ duabus ædibus sine inscriptione positis, quæ nunc Octaviæ porticibus ambiuntur, fecerat; quique hanc turmam statuarum equestrium, quæ frontem ædium spectant, hodieque maximum ornamentum ejus loci ex Macedoniâ detulit. Cujus turmæ hanc causam referunt: magnum Alexandrum impetrasse à Lysippo, singulari talium auctore operum, ut eorum equitum qui ex ipsius turmâ apud Granicum flumen ceciderant, expressâ similitudine figurarum, faceret statuas, et ipsius quoque iis interponeret. Hic idem primus omnium Romæ ædem ex marmore in iis ipsis monumentis molitus, vel magnificentiæ, vel luxuriæ princeps fuit. Vix ullius gentis, ætatis,

Détails sur Quintus Metellus, vainqueur du Faux-Philippe et des Achéens.

APRÈS la défaite et la prise de Persée, mort quatre ans après à Albe, où on lui laissoit une honnête liberté, parut le Faux-Philippe. Cet aventurier sans naissance, se donne pour être issu du sang royal, prend le nom de Philippe, entre à main armée dans la Macédoine, et s'y revêt des marques de la royauté. Sa témérité ne resta pas long-temps impunie. Le préteur Quintus Métellus, à qui sa valeur mérita le surnom de Macédonique, remporta sur lui et sur la province une victoire signalée. Cette expédition fut suivie de la défaite entière des Achéens dont il réprima la rebellion naissante.

C'est ce Métellus qui fit construire des portiques autour de ces deux temples, sans inscription, qui sont présentement renfermés dans l'enceinte des portiques d'Octavie (1). C'est lui aussi qui transporta de Macédoine ces statues équestres, qui sont rangées en forme d'escadron vis-à-vis la façade de ces temples, et qui en font le principal ornement. Ces statues sont l'ouvrage de Lysippe, le plus habile des sculpteurs : Alexandre l'engagea, dit-on, à représenter de la sorte ceux de ses cavaliers qui furent tués au passage du Granique, et à le placer lui-même parmi eux. Métellus donna encore à Rome l'exemple de la magnificence ou du luxe, en élevant un temple de marbre dans ce lieu déjà célèbre par ses monumens. Jamais peut-être aucun peuple, aucun siècle, aucune

(1) Sœur d'Auguste : elle eut le malheur d'épouser Antoine.

ordinis hominem inveneris, cujus felicitatem fortunæ Metelli compares. Nam præter excellentes triumphos, honoresque amplissimos, et principale in republicâ fastigium, extentumque vitæ spatium, et acres innocentesque pro republicâ cum inimicis contentiones, quatuor filios sustulit, omnes adultæ ætatis vidit, omnes reliquit superstites et honoratissimos. Mortui ejus lectum pro rostris sustulerunt quatuor filii, unus consularis et censorius, alter consularis, tertius consul, quartus candidatus consulatûs, quem honorem adeptus est. Hoc est nimirùm magis, feliciter de vitâ migrare, quàm mori.

Carthaginem evertit Scipio. Ejus indoles.

Sub idem tempus, magis quia volebant Romani quidquid de Carthaginiensibus diceretur, credere, quàm quia credenda afferebantur, statuit senatus Carthaginem excidere. Ita eodem tempore Publius Scipio Æmilianus, vir avitis Publii Africani, paternisque Lucii Pauli virtutibus simillimus, omnibus belli ac togæ dotibus, ingeniique ac studiorum eminentissimus seculi sui, qui nihil in vitâ nisi laudandum aut fecit, aut dixit ac sensit: quem Paulo genitum, adoptatum à Scipione, Africani filio, diximus, Ædilitatem petens, consul creatus est. Bellum Carthagini jam ante biennium à prioribus consulibus illatum majori vi intulit; cùm ante in Hispania murali corona, in Africa obsidionali donatus esset; in Hispaniâ verò etiam ex pro-

condition n'a produit un homme aussi heureux que ce Romain. Décoré des honneurs du triomphe, revêtu des plus hautes dignités, assis à la première place de la république, parvenu à une extrême vieillesse, et ayant signalé son attachement à l'état par d'éclatans démêlés avec ses ennemis, le comble de son bonheur fut d'avoir quatre fils, qu'il vit tous hommes faits, et qu'il laissa dans le sein des honneurs. En effet, lorsqu'après sa mort ils portèrent eux-mêmes son cercueil dans la place aux harangues, l'un étoit consulaire et ex-censeur, l'autre consulaire, le troisième consul, et le dernier qui demandoit à l'être, le fut en effet. Avouons qu'une fin pareille est moins une mort qu'un heureux départ de la vie.

Destruction de Carthage par Scipion. Portrait de ce grand homme.

VERS le même temps, (1) la disposition des Romains à croire tout ce qu'on disoit de Carthage, plutôt que la vraisemblance des rapports, fit prendre au sénat la résolution de la détruire. On créa donc consul, quoiqu'il ne briguât que l'édilité, Publius Scipion Æmilien, né de Paul-Émile, adopté par le fils de l'Africain, héritier des vertus de son aïeul et de son père, le premier homme de son siècle par l'heureux accord des vertus civiles et militaires, comme par son esprit et ses connoissances, et n'offrant dans sa vie qu'une suite d'actions, de discours et de sentimens toujours louables. Sa valeur lui avoit déjà mérité en Afrique la couronne murale, et l'obsidionale en Espagne, où mal-

(1) Environ 140 ans avant J. C.

vocatione, ipse modicus virium, immanis magnitudinis hostem interemisset. Eamque urbem, magis invidiâ imperii, quàm ullis ejus temporis noxis, invisam Romano nomini, funditùs sustulit, fecitque suæ virtutis monumentum, quod fuerat avi ejus clementiæ. Carthago diruta est, cùm stetisset annis DCLXVII; abhinc annos CLXXVII, Cnæo Cornelio Lentulo, Lucio Mummio Coss. Hunc finem habuit Romani imperii Carthago Æmula; cum quâ bellare majores nostri cœpêre Claudio et Fulvio Coss. ante annos CCXCVI, quàm tu, Marce Vinici, consulatum inires. Ita per annos CXV, aut bellum inter eos populos, aut belli præparatio, aut infida pax fuit. Neque se Roma jam terrarum orbe superato, securam speravit fore, si nomen usquam stantis maneret Carthaginis. Adeò odium certaminibus ortum ultrà metum durat, et ne in victos quidem deponitur, neque ante invisum esse desinit, quàm esse desiit.

Corinthus diruitur. Scipio Mummiusque collati.

EODEM anno quo Carthago concidit, Lucius Mummius Corinthum, post annos DCCCLII, quam ab Alete, Hippotis filio, erat condita,

gré la délicatesse de sa complexion, il avoit tué dans un combat singulier un ennemi d'une taille gigantesque. Il attaqua Carthage avec plus de vigueur que les précédens consuls qui depuis deux ans avoient marché contre elle; et cette ville, qui, par sa puissance passée plus que par ses fautes actuelles, s'étoit attirée la jalousie et la haine des Romains, devint par sa ruine entière le monument de la valeur de Scipion-Æmilien, après l'avoir été de la clémence de son aïeul. Elle fut détruite sous le consulat de Cnœus Cornelius Lentulus, et de Lucius Mummius, la 667.e année depuis sa fondation, il y a 177 ans. Tel fut la sort de cette rivale de Rome. Les guerres Puniques avoient commencé sous le consulat de Claudius et de Fulvius, 296 ans avant le vôtre, illustre Vicinius; en sorte que l'espace de 115 ans n'avoit été rempli que par des hostilités ouvertes, des préparatifs de guerre, ou des traités perfides. Rome, toute maîtresse du monde qu'elle étoit, crut ne pouvoir établir son repos que sur la destruction entière de Carthage. Tant il est vrai que la haine qui s'élève entre deux nations rivales survit à la crainte, et subsiste même après la victoire. Pour que l'une cesse d'être odieuse à l'autre, il faut qu'elle cesse d'être.

Ruine de Corinthe. Parallèle de Scipion et de Mummius.

La même année de la ruine de Carthage, arriva celle de Corinthe, que Mummius renversa 852 ans après sa fondation par Alètes, fils d'Hippotes. On honora les deux vainqueurs

funditùs eruit. Uterque imperator devictæ à se gentis nomine honoratus, alter *Africanus*, alter appellatus est *Achaïcus ;* nec quisquam ex novis hominibus prior Mummio cognomen virtute partum vindicavit.

Diversi imperatoribus mores, diversa fuêre studia. Quippe Scipio tam elegans liberalium studiorum, omnisque doctrinæ et auctor et admirator fuit, ut Polybium, Panætiumque, præcellentes ingenio viros, domi militiæque secum habuerit. Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit; semperque aut belli, aut pacis serviit artibus, semper inter arma ac studia versatus, aut corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit. Mummius tam rudis fuit ut captâ Corintho, cùm maximorum artificûm perfectas manibus tabulas ac statuas in Italiam portandas locaret, juberet prædici conducentibus, si eas perdidissent, novas eos reddituros. Non tamen puto dubites, Vinici, quin magis pro republicâ fuerit manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quàm in tantùm ea intelligi, et quin hâc prudentiâ illa imprudentia decori publico fuerit convenientior.

Digressio ad litteras pertinens.

Quis abundè mirari potest, quod eminentissima cujusque professionis ingenia, in eam-

du nom de la nation vaincue : Scipion fut appelé l'Africain, Mummius l'Achaïque. Ce fut le premier homme nouveau dont un surnom glorieux récompensa la valeur.

Au reste, ces deux généraux différoient entièrement de goût et de caractère. Scipion, amateur éclairé, et même écrivain délicat, passionné pour les lettres et toutes les belles connoissances, avoit toujours auprès de lui, dans les armées comme à Rome, deux génies supérieurs, Polybe (1) et Panétius (2). Jamais personne ne remplit plus agréablement le vide des affaires. Tour-à-tour guerrier et littérateur, il savoit se partager entre les exercices de la guerre et les occupations de la paix, entre l'étude et les combats. Mummius, au contraire, étoit si grossier et si ignorant, que voulant, après la prise de Corinthe, faire transporter à Rome les chefs-d'œuvre des plus célèbres peintres et sculpteurs de la Grèce, il fit déclarer à ceux qu'il en chargeoit, qu'en cas de naufrage, ils seroient obligés de les remplacer par d'autres qu'ils feroient faire à leurs dépens. Vous en conviendrez pourtant, Vinicius; une telle ignorance eût été plus utile à la république que notre raffinement; et la vertu s'accommode moins de notre goût que de la simplicité de nos pères.

(1) Excellent historien grec. Il avoit écrit l'histoire des guerres Puniques en 40 livres, dont il n'en reste plus que quatre.

(2) Philosophe stoïcien, né à Rhodes.

Digression littéraire.

N'EST-ON pas frappé d'étonnement, lorsqu'on considère que les grands génies en tout genre

dem formam et in idem arctati temporis congruerint spatium? et quemadmodum clausa capto aliove septo diversi generis animalia, nihilominûs, separata alienis, in unum quæque corpus congregantur; ita cujusque clari operis capacia ingenia in similitudinem et temporum et profectuum semetipsa ab aliis separaverint? Una, neque multorum annorum spatio divisa, ætas, per divini spiritûs viros Æschylum, Sophoclem, Euripidem, illustravit tragœdias. Una priscam illam et veterem sub Cratino, Aristophane, et Eupolide comœdiam; ac novam comicam Menandrus, æqualesque ejus ætatis magis, quàm operis, Philemon ac Diphilus, et invenêre intrà paucissimos annos, neque imitanda reliquêre. Philosophorum quoque ingenia Socratico ore defluentia, quantò post Platonis, Aristotelisque mortem floruêre spatio? Quid antè Isocratem, quid post ejus auditores, eorumque discipulos, clarum in oratoribus fuit? Adeò quidem arctatum angustiis temporum, ut nemo memoriâ dignus alter ab altero videri nequiverint.

Neque hoc in Græcis, quàm in Romanis evenit magis. Nam, nisi aspera ac rudia repetas, et inventi laudanda nomine, in Accio, circaque eum Romana tragœdia est; dulcesque latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque et Afranium suppari ætate nituerunt. Historicos, (ut et Livium quoque priorum ætati adstruas) præter Catonem, et quosdam veteres et obscuros, minus LXXX annis circumdatum ævum tulit. Ut nec poëtarum in an-

se rencontrent toujours dans la courte durée d'un même âge, et qu'ils se séparent en quelque sorte du reste de leurs contemporains, pour marcher à l'envi et d'un pas égal à la perfection de leur art ? Ainsi voit-on des animaux différens renfermés dans une même enceinte, s'écarter de ceux qui sont d'une autre espèce, pour se réunir à leurs semblables. En peu d'années, Æschile, Sophocle et Euripide, trois poëtes d'un esprit divin donnèrent le plus grand lustre à la tragédie. En aussi peu de temps, Cratinus, Aristophane, et Eupolis perfectionnèrent la vieille comédie. Après eux, Ménandre, avec Philémon et Diphile ses contemporains, mais non ses égaux, créa la nouvelle, et s'y rendit inimitable. Les grands philosophes sortis de l'école de Socrate, furent-ils long-temps à paroître après Platon et Aristote ? Avant Isocrate, après ses disciples et les élèves qu'ils formèrent, y eut-il quelque orateur distingué ? et le siècle qui produisit ces maîtres de l'éloquence ne fut-il pas si court, que les plus fameux d'entr'eux ont pu se voir et converser ensemble ? Voilà pour les Grecs.

Il en est de même des Romains. Sans remonter à des siècles incultes et grossiers, qui n'ont que le mérite de l'invention, on doit fixer l'époque de la vraie tragédie parmi nous ; aux pièces d'Accius et de ses contemporains. Cécilius, Térence et Afranius ont dans le même temps développé sur notre scène comique le sel, la finesse et l'urbanité de la muse latine. Quant aux historiens ; placât-on Tite-Live parmi les anciens, ils ont tous écrit dans l'espace de 80 ans, à l'exception de Caton et de quelques autres annalistes plus éloignés et sans nom. Le temps de nos grands poëtes (1)

(1) Tels que Lucrèce, Virgile, Horace, Ovide, etc.

tiquius citeriusve processit ubertas. At oratio ac vis forensis, perfectumque prosæ, eloquentiæ decus, ut idem separetur Cato, (pace Publii Crassi, Scipionisque, et Lælii, et Gracchorum, et Fanni, et Sergii Galbæ dixerim) ita universa sub principe operis sui erupit Tullio, ut delectari antè eum paucissimis, mirari vero neminem possis, nisi aut ab illo visum, aut qui illum viderit. Hoc idem evenisse grammaticis, plastis, pictoribus, sculptoribus, quisquis temporum institerit notis, reperiet, et eminentia cujusque operis arctissimis temporum claustris circumdata.

Hujus ergo præcedentisque seculi ingeniorum similitudines congregantis et in studium par, et in emolumentum, causas cùm semper requiro, namquam reperio, quas esse veras confidam, sed fortasse verisimiles, inter quas has maximè :

Alit æmulatio ingenia, et nunc invidia, nunc admiratio incitationem accendit ; maturèque quod summo studio petitum est, ascendit in summum ; difficilisque in perfecto mora est, naturaliterque quod procedere non potest, recedit, et ut primò ad consequendos, quos priores ducimus, accendimur, ita : ubi aut præteriri aut æquari eos posse desperavimus, studium cum spe senescit, et quod assequi non potest, sequi desinit, et velut occupatam relinquens materiam, quærit novam ; præte-

ne

ne remonte guères plus haut, et ne descend guères plus bas. Pour ce qui est des orateurs, exceptons encore Caton, et disons hardiment, sans prétendre offenser ni Publius Crassus, ni Scipion, ni Lélius, ni les Gracques, ni Fannius, ni Sergius Galba, que Cicéron le maître de son art, a porté si loin l'éloquence du barreau, et la perfection du style oratoire, que nous ne goûtons qu'un très-petit nombre de ses devanciers, et que tous ceux qui peuvent prétendre à notre admiration, ont été ses contemporains. La même chose est arrivée à l'égard des grammairiens, des sculpteurs, des peintres et des graveurs; en sorte qu'en faisant attention aux temps, on verra que les chefs-d'œuvre dans chaque genre ont été le fruit de peu d'années.

Le siècle d'Auguste et le nôtre ont été également fertiles en beaux génies, remplis de la même émulation, et excités par les mêmes avantages. Pourquoi donc une telle différence entre ces deux siècles? Parmi bien des raisons qui ne me paroissent pas décisives, peut-être en ai-je trouvé de vraisemblables: celles-ci sur-tout:

L'émulation est l'aliment des esprits: jaloux, ou admirateurs, ils s'échauffent, ils se passionnent, ils veulent à leur tour se distinguer, et les grands succès couronnent bientôt les grands efforts. Mais est-on arrivé à la perfection? il est difficile de s'y arrêter; et comme on ne sauroit aller au-delà, il est naturel qu'on retourne en arrière. D'abord on s'attache aux excellens modèles, et on s'efforce ou de les surpasser ou de les égaler; mais bientôt l'ardeur s'éteint par le désespoir d'y réussir. On ne suit plus des guides qu'on ne peut atteindre. On abandonne une manière déjà perfectionnée,

sanctissimus, tantis denique adornatus virtutibus, quantas perfecta et naturâ et industriâ mortalis conditio recipit, Publio Mucio Scævolâ, Lucio Calpurnio Coss., abhinc annos CLXII, descivit à bonis; pollicitusque toti Italiæ civitatem, simul etiam promulgatis Agrariis legibus, omnibus statum concupiscentibus, summa imis miscuit, et in præruptum atque anceps periculum adduxit rempublicam, Octavioque collegæ pro bono publico stanti, imperium abrogavit; triumviros agris dividendis, colonisque deducendis creavit se, socerumque suum consularem Appium, et Gracchum fratrem admodum juvenem.

Tum Publius Scipio Nasica, ejus qui *optimus vir* à senatu judicatus erat, nepos; ejus, qui censor porticus in Capitolio fecerat, filius; pronepos autem Cnæi Scipionis, celeberrimi viri, Publii Africani patruus, privatusque et togatus cùm esset consobrinus Tiberii Gracchi, patriam cognationi præferens, et quidquid publicè salutare non esset, privatim alienum existimans, circum datâ lævo brachio togæ laciniâ, ex superiore parte Capitolii summis gradibus insistens, hortatus est, *qui salvam vellent rempublicam, se sequerentur.* Tum optimates, senatus, atque equestris ordinis pars melior et major, et intacta perniciosis consiliis plebs, irruêre in Gracchum stantem in areâ cum catervis suis,

de ses intentions, possédant toutes les belles qualités dont l'homme peut être orné, quand au plus heureux naturel il a joint l'exercice et la pratique constante de la vertu, se pervertit alors, sous le consulat de Publius Mucius Scævola, et de Lucius Calpurnius; il y a 162 ans. Il promit le droit de bourgeoisie à tous les Italiens, promulgua les lois Agraires en faveur d'une foule de citoyens qui soupiroient après un nouvel état; et par toutes ces innovations il jeta la république dans une confusion, qui pensa la perdre. Il déposa Octavius son collègue, homme déclaré pour le bien public, et commit à la distribution des terres et à l'établissement des colons, le consulaire Appius, son beau-père, et son jeune frère Gracchus, à la tête desquels il se mit lui-même.

Scipion Nasica, neveu de ce Scipion, à la piété duquel le sénat rendit un éclatant témoignage, fils du censeur qui fit construire les portiques du Capitole, arrière-petit-fils du fameux Cnæus Scipion, oncle paternel de l'Africain, et cousin germain de Tibérius Gracchus, préféra en cette occasion les intérêts de la patrie à ceux du sang, regardant comme étranger à sa personne tout ce qui n'alloit pas au bien public. Quoique simple particulier, s'étant placé sur le plus haut degré du Capitole, le pan de sa robe retroussé sous son bras gauche, il appela à lui tous ceux *qui avoient à cœur le salut de la république.* A sa voix, les grands, les sénateurs, la plus saine et la plus grande partie des chevaliers, et ceux des plébéiens qui n'étoient point entrés dans les pernicieux desseins du tribun, se jettèrent avec fureur sur Gracchus. Il étoit sur la place du Capitole, avec ses troupes séditieuses, d'où il sembloit vouloir sou-

et concientem penè totius Italiæ frequentiam. Is fugiens, decurrensque clivo Capitolino, fragmine subsellii ictus, vitam, quam gloriosissimè degere potuerat, immaturâ morte finivit.

Hoc initium in urbe Româ civilis sanguinis, gladiorumque impunitatis fuit. Indè jus vi obrutum, potentiorque habitus prior; discordiæque civium antea conditionibus sanari solitæ, ferro dijudicatæ, bellaque non causis inita, sed prout eorum merces fuit. Quod haud mirum est. Non enim ibi consistunt exempla, undè cœperunt; sed quamlibet in tenuem recepta tramitem, latissimè evagandi sibi viam faciunt; et ubi semel recto deerratum est, in præceps pervenitur; nec quisquam sibi putat turpe, quod aliis fuit fructuosum.

Cæpta C. Gracchi, ejusdemque interitus.

Qui Tiberium Gracchum, idem Caium, fratrem ejus, occupavit furor, tam virtutibus ejus omnibus, quàm huic errori similem, ingenio etiam, eloquentiâque longè præstantiorem. Qui, cùm summâ quiete animi civitatis princeps esse posset, vel vindicandæ fraternæ mortis gratiâ, vel præmuniendæ regalis potentiæ, ejusdem exempli tribunatum ingressus, longè majora et acrior repetens, dabat civitatem omnibus Italicis, extendebat eam penè usque Alpes; dividebat agros; vetabat quemquam civem plus quingentis jugeribus habere (quod aliquando

lever toute l'Italie. Comme il descendoit de la montagne à pas précipités, il fut frappé de l'éclat d'un banc, et finit par cette mort prématurée une vie qu'il eût pu rendre infiniment glorieuse.

Alors pour la première fois Rome vit couler le sang d'un citoyen, et courir impunément aux armes. De-là, la justice succombant sous la violence, la force tenant lieu de loi, le glaive, et non plus les conventions terminant les dissensions civiles, et l'intérêt non la raison, faisant entreprendre les guerres. L'exemple, en effet, ne s'arrête point à sa source, et quelqu'étroit que soit le sentier par où il se glisse, il trouve toujours à s'étendre, et à répandre au loin sa contagion. S'écarte-t-on de la bonne voie? on aboutit à un précipice; on croit pouvoir faire honnêtement ce qu'on voit faire avec avantage.

Entreprises et mort de C. Gracchus.

CAIUS Gracchus se porta aux mêmes excès que son frère. Avec beaucoup plus d'esprit et d'éloquence, il retraça toutes ses vertus, mais il imita sa conduite, et s'égara sur ses traces. S'il eût su donner un frein à son inquiétude, il eût pu devenir l'homme le plus considérable de la république. Mais, soit désir de venger la mort de son frère, soit dessein de se frayer un chemin à la royauté, il usa comme lui de la puissance tribunitienne. Il forma de plus grands desseins encore, et les poussa avec plus d'ardeur. Il étendit le droit de bourgeoisie à toute l'Italie, et presque jusqu'aux Alpes; partagea les terres; borna les possessions de

lege Liciniâ cautum erat); nova constituebat portoria; novis coloniis replebat provincias; judicia à senatu transferebat ad equites; frumentum plebi dare instituerat; nihil immotum nihil tranquillum, nihil quietum denique in eodem statu relinquebat. Quin alterum etiam continuavit tribunatum.

Hunc Lucius Opimius consul, qui prætor Fregellas exciderat, persecutus armis, unàque Fulvium Flaccum, consularem, ac triumphalem virum, æquè prava cupientem, quem Caïus Gracchus in locum Tiberii fratris triumvirum nominaverat, eumque socium regalis assumpserat potentiæ, morte afficit. Id unum nefariè ab Opimio proditum, quod capitis, non dicam Gracchi, sed civis Romani, pretium se daturum, idque auro repensurum proposuit. Flaccus in Aventino armatos ad pugnam ciens, cum filio majore jugulatus est. Gracchus profugiens, cùm jam comprehenderetur ab iis, quos Opimius miserat, cervicem Euporo servo præbuit, qui non segniùs se ipse interemit, quàm domino succurrerat. Quo die singularis Pomponii, equitis Romani, in Gracchum fides fuit, qui, more Coclitis, sustentatis in ponte hostibus, ejus gladio se transfixit. Ut Tiberii Gracchi antea corpus, ita Caii, mirâ crudelitate victorum, in Tiberim dejectum est.

chaque citoyen à 500 arpens, suivant l'ancienne loi *Licinia ;* établit de nouveaux péages ; remplit les provinces de nouvelles colonies ; transféra les jugemens des sénateurs aux chevaliers ; voulut faire au peuple des distributions de blé, et jeta par-là le trouble et la confusion dans toutes les parties de l'état. Il se prorogea même dans sa charge de tribun.

Le consul Lucius Opimius, qui, étant préteur, avoit détruit Frégelles, le poursuivit les armes à la main, lui et le consulaire Fulvius Flaccus. Celui-ci avoit été honoré du triomphe. Il étoit possédé de l'ambition funeste du tribun qui l'avoit nommé triumvir à la place de Tibérius son frère, et choisi pour partager avec lui la puissance royale. Le seul crime d'Opimius fut d'avoir mis à prix la tête, je ne dis pas de Gracchus, mais d'un citoyen Romain, et d'avoir promis de la payer au poids de l'or. Flaccus animoit les siens au combat sur le mont Aventin, lorsqu'il y fut égorgé avec son fils aîné. Gracchus prit la fuite ; mais se voyant sur le point d'être atteint par les gens d'Opimius, il tendit la gorge à son esclave Eupore, qui se tua ensuite avec le même courage qu'il avoit obéi à son maître. Pomponius, chevalier Romain, donna aussi ce jour-là la plus belle preuve de son attachement à Gracchus. Ce nouveau Coclès résista seul sur un pont à la foule des ennemis du tribun, et se perça après de l'épée de son ami. Le corps de Caius fut, comme celui de son frère, jeté dans le Tibre. Étrange et lâche cruauté dans ses vainqueurs !

Scriptores clarissimi.

EODEM tractu temporum nituerunt oratores Scipio Æmilianus, Læliusque, Sergius Galba, duo Gracchi, Caius Fannius, Carbo Papirius. Nec prætereundus Metellus Numidicus, et Scaurus, et antè omnes Lucius Crassus et Marcus Antonius. Quorum ætati ingeniisque successêre Caius Cæsar Strabo, Publius Sulpicius. Nam Quintus Mucius juris scientiâ, quàm eloquentiæ nomine celebrior fuit.

Clara etiam per idem ævi spatium fuêre ingenia, in togatis Afranii, in tragœdiis Pacuvii, atque Accii, usque in Græcorum ingeniorum comparationem evecti, magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum : adeò quidem ut in illis limæ, in hoc penè plus videatur fuisse sanguinis. Celebre et Lucilii nomen fuit, qui sub Publio Africano, Numantino bello, eques militaverat; quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha, ac Marius, sub eodem Africano militantes, in iisdem castris didicêre, quæ posteà in contrariis facerent.

Historiarum auctor jam tum Sisenna erat juvenis, sed opus *belli civilis Syllani* post aliquot annos à eo seniore editum est. Vetustior Sisennâ fuit Cælius, æqualis Sisennæ Rutilius, Claudiusque Quadrigarius, et Valerius Antias.

Sanè non ignoramus eâdem ætate fuisse Pomponium sensibus celebrem, verbis rudem, et asperitate inventi à se operis commendabilem.

Écrivains célèbres.

Ce siècle donna naissance à de grands orateurs. Tels furent Scipion Æmilien, Lælius, Sergius Galba, les deux Gracques, Caius Fannius et Carbon Papirius. N'omettons pas Métellus le Numidique, Scaurus, et sur-tout Lucius Crassus et Marc-Antoine, qui tiennent le premier rang. Ils furent dignement remplacés par Caius César Strabon, et par Publius Sulpicius. Quant à Quintus Mucius, il étoit plus jurisconsulte qu'orateur.

A ces beaux génies s'en joignirent d'autres. Afranius excella en ce genre de comédie dont le sujet est pris dans nos mœurs; Pacuve et Accius dans la tragédie. Accius pouvoit être comparé aux Grecs, et soutenir le parallèle : s'ils ont sur lui l'avantage de la politesse, il a, je crois, sur eux celui de la force. Lucile se fit de même un grand nom. Pendant la guerre de Numance, il avoit servi dans la cavalerie de Publius Scipion l'Africain, sous lequel Marius, et Jugurtha jeune encore, cultivoient ensemble ces talens militaires qu'ils tournèrent depuis l'un contre l'autre.

Sisenna employoit déjà sa jeunesse à écrire l'histoire de ces temps; mais il différa jusqu'à ses vieux jours la publication *des guerres civiles de Sylla*. Il ne vint qu'après Cælius, puisqu'il étoit contemporain de Rutilius, de Claudius Quadrigarius, et de Valérius Antias.

C'est encore alors que vivoit Pomponius, écrivain peu agréable, mais judicieux et plein de sens, à qui nous devons l'invention d'une nouvelle espèce de comédie.

Marci Livii Drusi commendatio, molitiones, insigneque dictum.

TRIBUNATUM iniit Marcus Livius Drusus, vir nobilissimus, eloquentissimus, sanctissimus; meliore in omnia ingenio, animoque, quam fortunâ usus. Qui cùm senatui priscum restituere cuperet decus, et judicia ab equitibus ad eum transferre ordinem (quippe eam potestatem nacti equites Gracchanis legibus, cùm in multos clarissimos, atque innocentissimos viros sævissent, tum Publium Rutilium, virum non seculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu civitatis damnaverant), in iis ipsis, quæ pro senatu moliebatur, senatum habuit adversarium, non intelligentem, si quo de plebis commodis ab eo agerentur, veluti inescandæ illiciendæque multitudinis causâ fieri, ut minoribus perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Drusi fuit, ut malefacta collegarum, quàm ejus optimè ab ipso cogitata, senatus probaret magis; et honorem, qui ab eo deferebatur, sperneret; injurias, quæ ab aliis intendebantur, æquo animo recipere; et hujus summæ gloriæ invideret, illorum modicam ferret.

Tum conversus Drusi animus, quando bene cæpta malè cedebant, ad dandam civitatem Italiæ. Quod cùm moliens, revertisset è foro,

Éloge et desseins de M. L. Drusus. Parole remarquable de ce tribun.

Le tribun Marcus Livius Drusus entra en charge. Cet homme, très-distingué par sa naissance, son éloquence et ses vertus, d'une fermeté éclairée, et à qui il ne manqua que d'être heureux, entreprit de rétablir le sénat dans son ancienne majesté, et de lui rendre les jugemens. Les chevaliers s'étoient servis de ce pouvoir, qu'ils tenoient de la loi de Caïus Gracchus, pour traiter avec la dernière inhumanité un grand nombre de citoyens illustres et innocens. Ils avoient même condamné, malgré les pleurs et les regrets de toute la ville, en l'accusant de concussion, Publius Rutilius, le plus honnête homme, non seulement de son siècle, mais qui ait jamais été. Cependant le sénat s'opposa à l'exécution des desseins de Drusus, ne démêlant pas les vues de ce tribun, qui ne lui faisoit certaines propositions en faveur du peuple, que pour engager la multitude amorcée par l'acquisition d'un petit avantage, à en accorder de plus grands à la noblesse. Tel fut enfin son sort, que les sénateurs approuvèrent plutôt la conduite coupable de ses collègues, qu'ils ne rendirent justice à la droiture de ses intentions; ils dédaignèrent l'honneur qu'il leur offroit, et supportèrent patiemment les outrages des autres; il furent enfin jaloux d'un grand homme, et en souffrirent des médiocres.

Drusus, voyant ses bons desseins avortés, forma celui de donner le droit de bourgeoisie aux peuples d'Italie. Il en méditoit l'exécution, lorsque revenant de la place publique,

immensâ illâ, et incognitâ, quæ eum semper comitabatur, cinctus multitudine, in ātrio domûs suæ cultello percussus, qui affixus lateri ejus relictus est, intrà paucas horas decessit. Sed, cùm ultimum redderet spiritum, intuens circumstantium, mœrentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiæ suæ : *Ecquando*, inquit, *propinqui amicique, similem meî civem habebit respublica?* Hunc finem clarissimus juvenis vitæ habuit.

Cujus morum minimè omittatur argumentum, cùm ædificaret domum in Palatio, in eo loco, ubi est quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisennæ est, promitteretque ei Architectus; *ita se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset : Tu verò*, inquit, *si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut, quidquid agam, ab omnibus perspici possit.*

Mithridates. Sylla tribunum P. Sulpitium sibi infestum ulciscitur. Fortuna Marii.

PER ea tempora, Mithridates, Ponticus rex, vir neque silendus, neque dicendus sine curâ, bello acerrimus, virtute eximius, aliquando fortunâ, semper animo maximus, consiliis dux, miles manu, odio in Romanos Annibal; occupatâ Asiâ, necatisque in eâ

environné d'une foule de gens inconnus qui le suivoient par-tout, il fut assassiné à l'entrée de sa maison. Le poignard resta dans la plaie qu'on lui avoit faite au côté, et il expira en peu d'heures. Prêt à rendre le dernier soupir, il tourna les yeux sur les assistans éplorés, et proféra ces paroles si conformes à la juste opinion qu'il avoit de sa vertu : *O mes parens et mes amis ! la république aura-t-elle jamais un citoyen qui me ressemble !* Ainsi mourut, à la fleur de son âge, ce vertueux Romain.

Citons ici un trait qui peint au naturel la noble candeur de son ame. L'architecte qui lui bâtissoit une maison sur le mont Palatin, là même où l'on voit encore celle, qui de Cicéron et de Censorinus, a passé à Statilius Sisenna, lui ayant offert de la *disposer de façon, qu'il ne pût y être vu de personne : Si vous êtes habile dans votre art*, lui dit-il, *faites au contraire que chacun puisse y voir toutes mes actions.*

Mithridate. Faction du tribun P. Sulpicius contre Sylla. Vengeance de ce dernier. Sort de Marius.

CE siècle vit paroître Mithridate, roi de Pont, prince que l'histoire doit non seulement ne pas passer sous silence, mais peindre avec le plus grand soin; guerrier (1) d'une valeur héroïque, quelquefois grand par sa fortune, et toujours grand par son courage, sage capitaine, brave soldat, et nouvel Annibal par la haine implacable du nom Romain. Après

(1) Les Romains qui n'avoient employé que quatre ans à vaincre Pyrrhus, et dix-sept contre Annibal, ne vinrent à bout de Mithridate qu'après quarante ans d'une guerre très-opiniâtre. *Florus, liv. III, ch. 5.*

omnibus Romanis, quos quidem eâdem die atque horâ, redditis civitatibus litteris, ingenti cum pollicitatione præmiorum interimi jusserat. Quo tempore neque fortitudine adversùs Mithridatem, neque fide in Romanos quisquam Rhodiis par fuit. Horum fidem Mitylenæorum perfidia illuminavit, qui Manium Aquilium, aliosque Mithridati vinctos tradiderunt, quibus libertas, in unius Theophanis gratiam posteà à Pompeio restituta est.

Cùm terribilis Italiæ quoque videretur imminere, sorte obvenit Syllæ Asia provincia. Is egressus urbe, circa Nolam morabatur; (quippe ea urbs pertinacissimè arma retinebat, exercituque Romano obsidebatur, velut pœniteret ejus fidei, quam omnium sanctissimam bello præstiterat Punico.) Publius Sulpicius tribunus plebis, disertus, acer, opibus, gratiâ, amicitiis, vigore ingenii atque animi celeberrimus, cùm anteà, rectissimâ voluntate, apud populum maximam quæsisset dignitatem, quasi pigeret eum virtutum suarum, et bene consulta eì malè cederent, subitò pravus et præceps; Caio Mario post LXX annum, omnia imperia et omnes provincias

avoir envahi l'Asie, il avoit engagé par ses lettres, et par des magnifiques promesses, les différentes villes, à égorger (1) tous les Romains qui s'y trouvoient; ce qui fut exécuté le même jour et à la même heure. Rhodes en cette occasion fut la ville qui résista le plus à ce monarque, et qui se montra la plus fidèle aux Romains. Son zèle brilla davantage par le contraste de la perfide Mitylène, qui livra à Mithridate Manius Aquilius, et plusieurs autres Romains chargés de chaînes; Pompée ne rendit depuis la liberté à cette ville, qu'en considération de Théophane.

Mithridate semant par-tout la terreur de son nom, sembloit menacer l'Italie même, lorsque le gouvernement de l'Asie échut à Sylla, qui se trouvoit alors auprès de Nole. Car cette ville, se repentant en quelque sorte de l'inviolable fidélité qu'elle avoit gardée aux Romains pendant les guerres Puniques, s'opiniâtroit, quoiqu'assiégée, à ne pas quitter les armes. Sylla fut traversé par le tribun Publius Sulpicius, homme disert, ardent, et riche, ayant beaucoup de crédit, un grand nombre d'amis, de l'esprit et du courage. Ce tribun qui avoit joui autrefois de la réputation d'un magistrat intègre, s'étoit dégoûté, pour ainsi dire, de sa vertu; et comme si sa droiture et sa prudence eussent été pour lui des qualités inutiles, il devint tout-à-coup méchant et emporté. Il se déclara pour Marius, qui à l'âge de plus de soixante et dix ans, affectoit encore toutes les charges et tous les gouvernemens; et par une loi qu'il publia dans

(1) Suivant Memnon et Valère Maxime, le nombre des citoyens Romains massacrés monte à 80 mille. Plutarque et Appien le font monter à 150 mille.

collatâque veste, in navem imposuerunt. At ille assecutus circà Ænariam filium, cursum in Africam direxit, inopemque vitam in tugurio ruinarum Carthaginiensium toleravit : cùm Marius aspiciens Carthaginem, illa intuens Marium, alter alteri possent esse solatio.

Roma perturbata. Obitus Marii. Bellica Syllæ gesta.

OMNIA erant præcipitia in republica ; nec tamen adhuc quisquam inveniebatur, qui bona civis Romani aut donare auderet, aut petere sustineret. Postea id quoque accessit; ut sævitiæ causam avaritia præberet, et modus culpæ ex pecuniæ modo constitueretur, et qui fuisset locuples, fieret nocens, sui quisque periculi merces foret; nec quidquam videretur turpe, quod esset quæstuosum.

Secundum deinde consulatum Cinna, et septimum Marius, in priorum dedecus, iniit. Cujus initio, morbo oppressus, decessit : vir in bello hostibus, in otio civibus infestissimus, quietisque impatientissimus. In hujus locum suffectus Valerius Flaccus, turpissimæ legis auctor, quâ creditoribus quadrantem solvi jusserat; cujus facti merita eum pœna intrà biennium consecuta est.

Dominante in Italia Cinna, major pars nobilitatis ad Syllam in Achaïam, ac deinde post in Asiàm perfugit. Sylla interim cum Mithri-

république, lui fournissent de l'argent, des habits, et un vaisseau. Marius rejoint son fils près d'Ænaria, fait voile vers l'Afrique, et va traîner une vie pauvre et misérable dans une chaumière, sur les ruines de Carthage. Carthage regardant Marius, Marius regardant Carthage pouvoient se consoler mutuellement de leur infortune.

Désordres de Rome. Mort de Marius. Exploits de Sylla.

MALGRÉ l'état déplorable où Rome se voyoit alors réduite, personne n'osoit encore ni livrer, ni demander les biens d'un citoyen. C'est cependant ce qui arriva dans la suite. La cupidité devint cruelle et barbare; la mesure des biens fit celle des crimes; tout riche fut coupable; chacun étoit lui-même le prix de son danger; et aux yeux de l'avidité, l'utile passa pour l'honnête.

Marius, toujours inquiet et agité, et aussi redoutable à ses concitoyens pendant la paix, qu'aux ennemis durant la guerre, mourut de maladie au commencement du second consulat de Cinna, et de son septième, qui déshonora les précédens. On nomma pour son successeur ce Valérius Flaccus, qui par la loi la plus indigne, déclara les débiteurs quittes de leurs dettes, en en payant seulement le quart. Avant deux ans révolus, il en porta justement la peine.

La puissance absolue de Cinna en Italie, engagea la plupart des grands à se réfugier vers Sylla, d'abord en Achaïe, et puis en Asie. Sylla, par les victoires qu'il avoit remportées sur les

datis præfectis circa Athenas, Bœotiamque et Macedoniam ita dimicavit, ut et Athenas reciperet, et plurimo circa multiplices Pirei portûs munitiones labore expleto, amplius ducenta millia hostium interficeret, nec minus multa caperet. Si quis hoc rebellandi tempus, quo Athenæ oppugnatæ à Sylla sunt, imputat Atheniensibus, mirùm veri, vetustatisque ignarus est. Adeò enim certa Atheniensium in Romanos (1) fides fuit, ut semper et in omni re, quidquid sincerâ fide gereretur, id Romani Atticâ fieri prædicarent. Cæterùm tum oppressi Mithridatis armis, homines miserrimæ conditionis, cùm ab inimicis tenerentur, oppugnabantur ab amicis; et animos extra mœnia, corpora necessitati servientes, intra muros habebant.

Transgressus deinde in Asiam Sylla, parentem in omnia supplicemque Mithridatem invenit; quem mulctatum pecuniâ, ac parte navium, Asiâ, omnibusque aliis provinciis quas armis occupaverat, decedere coëgit; captivos recepit; in perfugas, noxiosque animadvertit; paternis, id est, Pontiis finibus contentum esse jussit.

(1) Tacite au contraire appelle les Athéniens les alliés de Mithridate contre Sylla.

Qualis primùm prodierit Pompeius Magnus.

SUB adventum in Italiam Lucii Syllæ, Cnæus Pompeius, ejus Pompeii filius, quem magnificentissimas res in consulatu gessisse, bello Marsico, prædiximus, XXIII annos natus, abhinc, annos CXIII, privatis ut opibus, ita consiliis magna ausus, magnificèque conata executus, ad vindicandam restituendamque digni-

généraux de Mithridate aux environs de l'Attique, de la Béotie et de la Macédoine, avoit repris Athènes, ruiné à force de travail (1) les grandes fortifications du Pirée, tué ou pris plus de 400 mille hommes. Ce seroit, au reste, ignorer l'histoire de ce temps-là, que d'imputer à une révolte d'Athènes le siége qu'il en fit, puisque l'attachement inviolable de cette ville au parti des Romains, avoit fait passer en proverbe chez eux, *qu'agir de bonne foi c'étoit agir à l'Attique.* Sa situation en effet étoit déplorable : elle se voyoit occupée par les troupes de Mithridate, et assiégée par ses amis ; en sorte que ses habitans étoient retenus dans ses murs par nécessité, tandis que leur cœur étoit au dehors.

Sylla, passant ensuite en Asie, trouva Mithridate soumis et implorant la paix. Il le contraignit à lui livrer une partie de ses trésors et de ses vaisseaux, à se dessaisir de l'Asie, et de ses autres conquêtes, et à se renfermer dans le royaume du Pont, l'héritage de ses ancêtres; il se fit encore rendre les prisonniers, et châtia les transfuges et les criminels.

(1) Ce port d'Athènes avoit été fortifié par Archelaüs, un des généraux de Mithridate.

Commencemens et portrait du Grand Pompée.

AUX approches de Sylla en Italie, Cneus Pompée, dont le père avoit tant illustré son consulat dans la guerre des Marses, âgé seulement de 23 ans, sans autres ressources que ses propres richesses, et sans autre conseil que lui-même, osa et exécuta de grandes choses pour venger sa patrie, et lui rendre sa première gloire. Il leva, il y a 113 ans, une forte

tatem patriæ, firmum ex agro Piceno, qui totus paternis ejus clientelis refertus erat, contraxit exercitum. Cujus viri magnitudo multorum voluminum instar exigit; sed operis modus paucis eum narrari jubet.

Fuit hic genitus matre Luciliâ, stirpis senatoriæ: formâ excellens, non eâ, quâ flos commendatur ætatis, sed ex dignitate constanti, quæ in illam conveniens amplitudinem, fortunam quoque ejus ad ultimum vitæ comitata est diem. Innocentiâ eximius, sanctitate præcipuus, eloquentiâ medius. Potentiæ quæ honoris causâ ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidissimus. Dux bello peritissimus, civis in toga (nisi ubi vereretur ne quem haberet parem) modestissimus; amicitiarum tenax, in offensis exorabilis, in reconciliatâ gratiâ fidelissimus, in accipienda satisfactione facillimus; potentiâ suâ nunquam aut rarò ad impotentiam usus; penè omnium vitiorum expers, nisi numeraretur inter maxima, in civitate libera, dominaque gentium, indignari, cùm omnes cives jure haberet pares, quemquam æqualem dignitate conspicere. Hic à toga virili assuetus commilitio prudentissimi ducis parentis sui, bonum et capax recta discendi ingenium, singulari rerum militarium prudentiâ excoluit; ut à Sertorio Metellus laudaretur magis, Pompeius timeretur validiùs.

---

armée

armée dans le Picenum, qui n'étoit presque habité que par les cliens de son père. Un abrégé ne me permet pas de m'étendre beaucoup sur ce grand homme, dont l'éloge demanderoit plusieurs volumes.

Il sortoit, par sa mère Lucilia, d'une famille de Sénateurs. Il étoit fort beau; non de cette beauté frêle et délicate, qui fait l'ornement de la première jeunesse, mais d'une beauté mâle, noble, digne de sa grandeur future, et de la brillante fortune qui l'accompagna jusqu'au tombeau. Ses mœurs étoient sans tache, sa probité à toute épreuve, son éloquence médiocre. Avide d'honneur, mais n'en voulant que de mérités et de légitimes. Habile capitaine dans la guerre, citoyen modeste dans la paix, tant qu'il ne craignoitpoint d'avoir un égal. Ami constant, pardonnant facilement les injures, recevant aisément satisfaction, et d'une fidélité inviolable après la réconciliation. Rarement, si cela lui arriva jamais, fit-il servir son pouvoir à la tyrannie. Enfin, il eût été presque sans vices, si ce n'en étoit pas un très-grand que de s'indigner de l'égalité dans une ville libre et maîtresse de l'univers, où la loi le confondoit avec le reste des citoyens. Capable des plus grands progrès dans toute science honnête, il acquit dans l'armée de son père, sage capitaine, sous lequel il avoit fait ses premières armes dès l'âge de 16 ans, une profonde connoissance de l'art militaire. Et si Sertorius le louoit moins que Métellus, il le craignoit davantage.

Pompeius Lucullusque sua invicem vitia exprobrant.

CUM esset in fine bellum Piraticum, et Lucius Lucullus (qui, ante septem annos ex consulatu sortitus Asiam; Mithridati oppositus erat, magnasque ac memorabiles res ibi gesserat, Mithridatem sæpe multis locis fuderat, egregiâ Cyzicum liberârat victoriâ, Tigranem, regum maximum, in Armenia vicerat, ultimamque bello manum pene magis noluerat imponere quàm non potuerat; qui, alioqui per omnia laudabilis, et bello pene invictus, pecuniæ debellabatur cupidine) idem bellum adhuc administraret; Manilius, tribunus plebis semper venalis, et alienæ ministeri potentiæ, legem tulit, *ut bellum Mithridaticum per Cnæum Pompeium administraretur.* Accepta ea, magnisque certatum inter imperatores jurgiis, cùm Pompeius Lucullo infamem pecuniæ, Lucullus Pompeio interminatam cupiditatem objiceret imperii, neuterque mentitus argui posset. Nam neque Pompeius, ut primùm ad rempublicam aggressus est, quemquam animo parem tulit, et in quibus rebus primus esse debebat, solus esse cupiebat. Neque eo viro quisquam aut alia omnia minùs, aut gloriam magis concupiit. In appetendis honoribus immodicus, in gerendis verecundissimus; ut qui eos, ut libentissimè iniret, ita finiret æquo animo, et quod cupisset ar-

Entrevue de Pompée et de Luculle; ils se reprochent mutuellement leurs vices.

SUR la fin de la guerre des Pirates, le tribun Manilius, ame toujours vénale, et vil instrument du pouvoir d'autrui, porta une loi qui déféroit à Pompée la conduite de la guerre contre Mithridate. Luculle, qui après son consulat, et sept ans auparavant, en avoit été chargé, s'y étoit signalé par de grands exploits. Il avoit souvent mis en fuite Mithridate, fait glorieusement lever le siége de Cyzique, (1) et battu Tigrane, prince compté parmi les héros de son siècle. Enfin il n'eût tenu qu'à lui de terminer entièrement cette guerre. Mais, quoiqu'irréprochable à tout autre égard, et presque invincible dans les combats, il étoit honteusement vaincu par son avarice. La réception de la loi Manilia, mit aux prises ces deux généraux, qui en vinrent jusqu'à de dures personalités. Pompée reprochoit à Luculle sa soif infâme de l'or; Luculle reprochoit à Pompée son excessive ambition; et ces reproches étoient assez bien fondés de part et d'autre. En effet, Pompée ne fut pas plutôt entré dans les affaires publiques, qu'il ne put souffrir d'égal; voulant être seul, là où il n'auroit dû être que le premier. On n'allia jamais plus de passion pour la gloire, à plus d'indifférence pour tout le reste. Extrêmement modéré dans l'exercice du pouvoir, il en porta le désir jusqu'à l'excès; en prenant possession avec transport, le voyant finir sans peine, et quittant au gré d'autrui des charges où il eût voulu s'élever de lui-même. Quant

(1) Il avoit pris Tigranocerta, capitale des états de ce Prince.

bitrio sumere, alieno deponeret. Et Lucullus, summus alioqui vir, profusæ hujus in ædificiis, convictibusque et apparatibus luxuriæ primus auctor fuit. Quem ob objectas moles mari, et receptum suffossis montibus in terras mare, haud infacetè Magnus Pompeius *Xerxem Togatum* vocare assueverat.

Cicero consul, qualisque. Cato. Exitus Catilinæ. Scriptores conspicui.

PER hæc tempora, Marcus Cicero, qui omnia incrementa sua sibi debuit, vir novitatis nobilissimæ, et, ut vitâ clarus, ita ingenio maximus, qui effecit, ne quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur; consul, Sergii Catilinæ, Lentulique, et Cethegi, et aliorum utriusque ordinis virorum conjurationem singulari virtute, constantiâ, vigiliâ, curâque eruit. Catilina metu consularis imperii, urbe pulsus est. Lentulus consularis et Prætor iterum, Cethegusque et alii clari nominis viri, auctore senatu, jussu consulis, in carcere necati sunt.

Ille senatûs dies quo hæc acta sunt, virtutem Marci Catonis jam multis in rebus conspicuam atque prænitentem, altissimè illumi-

(1) Cicéron, qui n'étoit rien par ses ancêtres, comme il le dit souvent lui-même, s'éleva aux plus hautes dignités de la république. Il fut édile, questeur, préteur,

à Luculle, grand homme d'ailleurs, il donna le premier l'exemple de ce luxe outré, qui règne aujourd'hui dans les festins, les meubles et les édifices. Il força la mer même par des digues, et perça jusqu'à des montagnes, pour lui donner accès dans les terres. Aussi Pompée l'appeloit-il agréablement, le Xerxès Romain.

Portrait de Cicéron; son consulat. Caton. Mort de Catilina. Écrivains célèbres.

C'EST ici le temps du consulat de Cicéron (1), homme nouveau, mais qui illustra sa naissance, et ne dut toute son élévation qu'à lui-même; aussi distingué par la gloire de ses actions, que par la grandeur de son génie, qui empêcha les nations vaincues d'avoir, par l'esprit, sur les Romains la même supériorité que les Romains s'étoient acquise sur elles par les armes. Sa fermeté, ses soins et sa vigilance découvrirent la conjuration de Catilina, où étoient entrés Lentulus, Céthégus, et un grand nombre d'autres Romains, tant chevaliers que sénateurs. Catilina fut chassé de la ville par la crainte seule de l'autorité consulaire. Lentulus, qui avoit été honoré du consulat et de deux prétures, Céthégus et plusieurs autres citoyens distingués, furent exécutés en prison, de l'avis du sénat, et par les ordres du consul.

Le jour où le sénat prit cette détermination, la sagesse éminente de Caton, déjà tant de fois éprouvée, brilla dans tout son éclat. Ce grand

consul, proconsul: il obtint le titre d'*Imperator;* il fut pendant long-temps l'ame du sénat, le défenseur de la liberté, et mérita le glorieux nom de *Père de la Patrie*. Les triumvirs le firent périr à l'âge de 63 ans passés.

navit. Hic genitus proavo Marco Catone, principe illo familiæ *Porciæ*, homo virtuti simillimus, et per omnia ingenio diis, quàm hominibus propior, qui nunquam rectè fecit, ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat, cuique id solum visum est rationem habere, quod haberet justitiam, omnibus humanis vitiis immunis, semper fortunam in sua potestate habuit. Hic, tribunus plebis designatus; adhuc admodum adolescens, cùm alii suaderent, *ut per municipia Lentulus, conjuratique custodirentur*, pene inter ultimos interrogatus, sententiam tantâ vi animi atque ingenii invectus est in conjurationem, ut ardore oris orationem omnium lenitatem suadentium, societate consilii suspectam fecerit; sic impendentia ex ruinis incendiisque urbis, et commutatione statûs publici pericula exposuit, ita consulis virtutem amplificavit, ut universus senatus in ejus sententiam transiret, animadvertendumque in eos, quos prædiximus, censeret; majorque pars ordinis ejus Catonem prosequerentur domum. At Catilina non segnius vota obiit, quàm sceleris conandi consilia inierat. Quippe fortissimè dimicans, quem spiritum supplicio debuerat, prælio reddidit.

JAM pene supervacaneum videri potest, eminentium ingeniorum notare tempora. Quis enim ignorat diremptos gradibus ætatis floruisse hoc tempore Ciceronem, Hortensium, unàque Crassum, Catonem, Sulpicium, moxque Brutum, Calidium, Cœlium, Calvum, et

homme, dont le bisaïeul étoit Marcus Caton, tige de la maison Porcia, étoit la vraie image de la vertu; plus semblable en tout aux dieux qu'aux hommes; vertueux, non pour le paroître, mais par l'impossibilité de ne l'être pas; ne trouvant de la raison que dans la justice; n'ayant aucun des vices de l'humanité, et toujours supérieur à la fortune. Etant au sénat en qualité de tribun désigné, malgré sa jeunesse, et voyant que quelques-uns étoient d'avis de reléguer, sous bonne garde, dans les villes municipales Lentulus et les autres conjurés, interrogé presque des derniers, il s'éleva avec tant de force et d'éloquence contre la conjuration, que la véhémence de son discours rendit suspects de complicité ceux dont les avis étoient modérés; il peignit avec des couleurs si vives les suites funestes de l'embrasement, de la destruction de la ville et de la subversion du gouvernement; il fit un si bel éloge des vertus du consul, que tous les sénateurs, revenant à son opinion, statuèrent la punition des coupables, et que la plupart d'entr'eux l'accompagnèrent par honneur jusqu'à sa maison. Cependant Catilina, aussi hardi à poursuivre sa criminelle entreprise, qu'il l'avoit été à la former, se battit avec le plus grand courage, et finit sur un champ de bataille, une vie qu'il eût dû perdre dans les supplices.

Il est presque superflu de marquer ici les temps où vécurent nos grands écrivains. On sait que c'est alors, à quelques intervalles près, que brillèrent Cicéron et Hortensius, Crassus, Caton et Sulpicius, qui furent bientôt suivis de Brutus, de Calidius, de Cœlius, de Cal-

proximum Ciceroni Cæsarem; eorumque velut alumnos Corvinum ac Pollionem Asinium, æmulumque Thucydidis Sallustium; auctoresque carminum Varrenum, ac Lucretium, neque ullo in suscepti operis sui carmine minorem Catullum. Pene stulta est inhærentium oculis ingeniorum enumeratio. Inter quæ maximè nostri ævi eminent, princeps carminum Virgilius, Rabiriusque, et consecutus Sallustium Livius, Tibullusque, et Naso, perfectissimi in forma operis sui. Nam vivorum, ut magna admiratio, ita censura difficilis est.

Proscriptiones. Mors Ciceronis.

FURENTE deinde Antonio, simulque Lepido, quorum uterque, ut prædiximus, hostes judicati erant, cùm ambo mallent sibi nunciari quid passi essent, quàm quid emeruissent, repugnante Cæsare, sed frustrà adversùs duos, instauratum Syllani exempli malum, proscriptio.

Nihil tam indignum, illo tempore fuit, quàm quod aut Cæsar aliquem proscribere coactus est, aut ab illo Cicero proscriptus est: abscissaque scelere Antonii vox publica est, cùm ejus salutem nemo defendisset, qui per tot annos et publicam civitatis, et privatam civium defenderat.

Nihil tamen egisti, Marce Antoni, (cogit enim excedere propositi formam operis, erumpens animo ac pectore indignatio) nihil, in-

vus et de César, dont l'éloquence a le plus approché de celle de Cicéron. Après ceux-là, vinrent Corvinus et Asinius Pollion, qui furent comme leurs élèves; Salluste, rival de Thucydide, Varron, Lucrèce, et Catulle qui ne le cède à personne par les grâces du style. En vain entreprendrois-je de compter tous les grands génies que nous avons presque encore sous nos yeux, et qui font l'ornement de notre siècle: Virgile, le prince de la poésie latine, Rabirius, Tite-Live, qui suivit Salluste de près, Tibulle et Ovide, qui excellèrent dans leur genre. Quant aux auteurs vivans, l'admiration dont on est prévenu pour eux, en rend le jugement difficile.

Proscriptions. Mort de Cicéron.

Les fureurs d'Antoine et de Lépide, déclarés l'un et l'autre ennemis de la république, et plus disposés à se rappeler ce qu'ils avoient souffert de la part du sénat, que ce qu'ils avoient mérité, renouvellèrent les funestes proscriptions de Sylla. Le jeune César, trop foible pour résister aux deux autres triumvirs, s'y opposa vainement.

Rien de plus triste, rien de plus indigne alors; que la nécessité où il se retrouva de proscrire quelqu'un, et sur-tout Cicéron. Le crime d'Antoine rendit muet l'organe de la patrie, et l'on vit sans défenseur ce Cicéron, qui l'avoit été si long-temps des intérêts de la république et des causes des citoyens.

Tu n'as cependant rien fait, Marc-Antoine, (car puis-je contenir ici les transports de mon indignation, et ne pas quitter le style

quam, egisti, mercedem cœlestissimi oris, et clarissimi capitis abscissi numerando, auctoramentoque funebri ad conservatoris quondam reipublicæ, tantique consulis irritando necem. Rapuisti tu Marco Ciceroni lucem sollicitam, et ætatem senilem, et vitam miseriorem, te principe, quàm sub te triumviro mortem: famam verò, gloriamque factorum atque dictorum adeo non abstulisti, ut auxeris. Vivit, vivetque per omnium seculorum memoriam. Dumque hoc vel fortè, vel providentiâ, vel utcumque constitutum, rerum naturæ corpus, quod ille pene solus Romanorum animo vidit, ingenio complexus est, eloquentiâ illuminavit, manebit incolume; comitem ævi sui laudem Ciceronis trahet: omnisque posteritas illius in te scripta mirabitur, tuum in eum factum execrabitur; citiùsque in mundo genus hominum, quàm ea cadet.

tranquille de l'histoire pour m'élever contre toi ?) Non, dis-je, tu n'as rien fait en mettant à prix, et en payant la tête de cet orateur divin, de cet illustre consul, qui fut autrefois le libérateur de la patrie. Tu n'as arraché à Cicéron que les tristes ennuis d'une vieillesse importune, et une vie qui eût été plus malheureuse sous ta domination, que ne l'a été sa mort sous ton triumvirat. Loin de lui avoir ravi la gloire de ses discours et de ses actions, tu n'as fait que l'accroître. Son nom vit, et vivra dans la mémoire de tous les hommes; il passera de siècle en siècle, tant que subsistera cet univers, ouvrage d'un hasard aveugle, ou d'une cause intelligente, que presque seul parmi les Romains, il a pénétré par ses lumières, embrassé par son génie, éclairé par son éloquence. La postérité la plus reculée admirera les discours qu'il a prononcés contre toi: elle aura en exécration la barbarie que tu as exercée contre lui; et le genre humain périra plutôt que sa gloire.

DE
SALLUSTII
BELLO JUGURTHINO.

Jugurthæ mores ; ambitio ; facinus , etc.

BELLO Punico secundo, quo dux Carthaginiensium Annibal, post magnitudinem nominis Romani, Italiæ opes maximè attriverat, Masinissa res Numidarum, in amicitiam receptus à Publio Scipione, cui posteà *Africano* cognomen ex virtute fuit, multa et præclara rei militaris facinora fecerat; ob quæ, victis Carthaginiensibus, et capto Syphace cujus in Africâ magnum atque latè imperium valuit, populus Romanus quascumque urbis et agros manu cœperat, regi dono dedit. Igitur amicitia Masinissæ bona atque honesta nobis permansit; sed imperii vitæque ejus finis idem fuit. Dein Micipsa filius regnum solus obtinuit, Manastabale et Gulussa fratribus morbo absumptis. Is Adherbalem et Hiempsalem ex sese genuit; Jugurthamque filium Manastabalis fratris, quem Masinissa, quòd ortus ex concubinâ erat, privatum reliquerat, eodem cultu quo liberos suos domi habuit.

Qui, ubi primùm adolevit pollens viribus,

MORCEAUX CHOISIS

De l'Histoire de la Guerre de Jugurtha,

PAR SALLUSTE (1).

Trad. de Dotteville.

Portrait de Jugurtha ; son ambition ; son attentat, etc.

DANS la seconde guerre Punique, où Annibal, général des Carthaginois, porta à la puissance de Rome les coups les plus terribles qu'elle eût encore ressentis, Scipion, qui mérita depuis par ses exploits, le surnom d'Africain, reçut dans notre alliance Masinissa, roi de Numidie. Comme ce prince s'étoit beaucoup signalé dans cette guerre, les Romains, après la défaite des Carthaginois et la prise de Syphax, qui avoit possédé dans l'Afrique un royaume puissant et étendu, lui firent présent de tout ce dont ils s'étoient rendus maîtres. Il conserva pour nous un attachement inviolable pendant tout son règne qui ne se termina qu'avec sa vie. Micipsa, son fils, demeura seul possesseur de ses états, lorsque la maladie lui eut enlevé Manastabal et Gulussa, ses frères. Il eut deux fils, Adherbal et Hiempsal, et fit élever dans son palais, avec les mêmes distinctions qu'eux, Jugurtha, fils de Manastabal, auquel Masinissa n'avoit donné aucun rang, parce qu'il étoit né d'une concubine.

Ce jeune prince, d'une forte complexion,

(1) On trouve au tome I. de ce Recueil (*Extraits Historiques*) un excellent précis de la *Conjuration de Catilina*, par Florus, page 413.

decorâ facie, sed multò maximè ingenio validus, non se luxu neque inertiæ corrumpendum dedit; sed, uti mos gentis illius est, equitare, jaculari, cursu cum æqualibus, certare; et cùm omnîs gloriâ anteiret, omnibus tamen charus esse; ad hoc, pleraque tempora in venando agere; leonem atque alias feras primus aut in primis ferire; plurimùm facere, et minumùm ipse de se loqui. Quibus rebus Micipsa tametsi initio lætus fuerat, existumans Jugurthæ virtutem regno suo gloriæ fore; tamen postquàm hominem adolescentem, exactâ ætate suâ, et parvis liberis, magis magisque crescere intelligit, vehementer eo negotio permotus, multa cum animo suo volvebat. Terrebat eum natura mortalium avida imperii, et præceps ad explendam animi cupidinem; præterea opportunitas suæque et liberorum ætatis, quæ etiam mediocres viros spe prædæ transversos agit. Ad hoc, studia Numidarum in Jugurtham accensa; ex quibus, si talem virum dolis interfecisset, ne qua seditio aut bellum oriretur, anxius erat.

His difficultatibus circumventus, ubi videt, neque per vim, neque insidiis opprimi posse hominem tam acceptum popularibus, quod erat Jugurtha manu promptus et appetens gloriæ militaris, statuit eum objectare periculis, et eo modo fortunam tentare. Igitur bello Numantino Micipsa, cùm populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret, sperans vel ostentando virtutem, vel hostium sævitiâ facilè eum occasurum, præfecit Numidis quos in Hispaniam mittebat. Sed ea res longè aliter ac ratus erat, evenit. Nam Jugurtha, ut erat impigro

d'un extérieur aimable, et encore mieux avantagé du côté de l'esprit, ne se laissa point corrompre par le luxe et la mollesse. Il s'exerçoit, suivant l'usage de sa nation, à monter à cheval, à lancer le javelot, à disputer le prix de la course à ceux de son âge. Il les effaçoit tous, et savoit s'en faire aimer. Il s'adonnoit aussi à la chasse, portoit les premiers coups aux lions et aux autres bêtes féroces, se distinguoit le plus en tout, et se louoit le moins. Ses belles qualités donnèrent d'abord de la joie à Micipsa. Il se flattoit qu'elles contribueroient à la gloire de son royaume. Mais venant ensuite à réfléchir sur sa vieillesse, et sur l'âge encore tendre de ses enfans, tandis que Jugurtha, dont la gloire croissoit de jour en jour, étoit presque formé; il en conçut les plus vives inquiétudes. Il considéroit avec effroi l'avidité de l'homme pour commander, et la pente qui l'entraîne vers l'objet de sa passion. Son âge et celui de ses enfans offroient à Jugurtha une occasion capable de faire succomber les moins ambitieux. Ce prince étoit fort chéri des Numides. Se défaire secrètement de lui, c'étoit s'exposer à une sédition ou à une guerre civile.

Dans cet embarras, comme il connoissoit son courage et son ardeur pour la gloire, il résolut de l'exposer aux hasards des combats, et le mit à la tête des Numides, qu'il envoyoit en Espagne pour la guerre de Numance, espérant qu'il y périroit par envie de se signaler, ou par la valeur des ennemis. Le succès trompa son attente. Dès que Jugurtha, dont l'esprit étoit aussi actif que pénétrant, eut connu le caractère

atque acri ingenio, ubi naturam Publii Scipionis, qui tum Romanis imperator erat, et morem hostium cognovit; multo labore, multâque curâ, prætereà modestissumè parendo, et sæpè obviam eundo periculis, in tantam claritudinem brevi pervenerat, uti nostris vehementer charus, Numantinis maxumo terrori esset. Ac sanè, quod difficillumum in primis est, et prælio strenuus erat, et bonus consilio; quorum alterum ex providentiâ timorem, alterum ex audaciâ temeritatem adferre plerumque solet. Igitur imperator omnîs ferè res asperas per Jugurtham agere, in amicis habere, magis magisque eum in dies amplecti; quippè cujus neque consilium, neque inceptum ullum frustrà erat. Huc accedebat munificentia animi, et ingenii solertia; quibus rebus sibi multos ex Romanis familiari amicitiâ conjunxerat.

Eâ tempestate in exercitu nostro fuêre complures novi atque nobiles, quibus divitiæ bono honestoque potiores erant, factiosi, domi potentes, apud socios clari magis quàm honesti; qui Jugurthæ non mediocrem animum pollicitando accendebant: « Si Micipsa rex occidisset, fore uti solus imperio Numidiæ potiretur; in ipso maxumam virtutem; Romæ omnia venalia esse. » Sed, postquàm Numantiâ deletâ, Publius Scipio dimittere auxilia, et ipse reverti domum decrevit; donatum atque laudatum magnificè pro concione Jugurtham in prætorium adduxit; ibique secretò monuit: « Uti potiùs publicè quàm privatim, amicitiam populi Romani coleret; neu quibus largiri insuesceret; periculosè à paucis emi quod multorum esset; si permanere vellet in suis artibus,

de Scipion, et à quels ennemis on avoit affaire, il sut s'acquérir tant de réputation par son infatigable assiduité, son exacte obéissance et son courage qui le portoit au-devant du péril, qu'il se fit tendrement aimer des Romains, et devint la terreur des ennemis. Il étoit aussi bon pour le conseil que pour l'exécution; qualités rarement réunies: car le courage précipite dans le danger, et la prudence le fait craindre. Le général, voyant ses entreprises et ses avis toujours suivis du succès, lui confioit les affaires les plus difficiles; et l'amitié qu'il conçut pour lui, ne faisoit qu'augmenter de jour en jour. De plus le jeune prince étoit libéral, et d'un esprit insinuant; ce qui le lia très-étroitement avec plusieurs autres Romains.

Il y avoit alors dans notre armée un grand nombre de nobles et d'hommes nouveaux, qui préféroient l'argent à l'honneur et à la vertu; gens factieux, puissans dans Rome, et plus fameux chez nos alliés, qu'ils n'en étoient estimés. Ils ne cessoient d'enflammer l'ambition déjà trop vive de Jugurtha, l'assurant que, « si Micipsa venoit à mourir, il jouiroit seul de ses états; qu'il avoit des talens supérieurs, et qu'on obtenoit tout de Rome pour de l'argent. » Scipion, après la destruction de Numance, voulant congédier les troupes auxiliaires, et retourner en Italie, donna publiquement de grandes louanges, et des récompenses militaires à Jugurtha. Mais il l'avertit en secret dans sa tente, « de cultiver l'amitié du peuple Romain en entier, plutôt que celle de quelques particuliers; de ne point s'accoutumer à gagner » qui que ce fût par des largesses; qu'il étoit dangereux d'acheter d'un petit nombre, ce qui appartenoit à tout l'état; que ses belles qua-

ultrò illi et gloriam et regnum venturum ; sin properantiùs pergeret, suâmet ipsum pecunia præcipitem casurum. »

Sic locutus, cum litteris eum, quas Micipsæ redderet, dimisit. Earum sententia hæc erat :

« Jugurthæ tui bello Numantino longè maxuma virtus fuit ; quam rem certò scio tibi gaudio esse. Nobis ob merita sua charus est ; ut idem senatui populoque Romano sit, summâ ope nitemur. Tibi quidem pro nostrâ amicitiâ gratulor. En habes virum dignum te atque avo suo Masinissâ. » Igitur rex, ubi ea quæ famâ acceperat, ex litteris imperatoris ita esse cognovit, cùm virtute, tùm gratiâ viri permotus, flexit animum suum ; et Jugurtham beneficiis vincere aggressus est, statimque eum adoptavit, et testamento pariter cum filiis hæredem instituit. Sed ipse, paucos post annos, morbo atque ætate confectus, cùm sibi finem vitæ adesse intelligeret, coram amicis et cognatis, itemque Adherbale et Hiempsale filiis, dicitur hujuscemodi verba cum Jugurtha babuisse :

« Parvum ego te, Jugurthâ, amisso patre, sine spe, sine opibus, in meum regnum accepi, existumans non minùs me tibi, quàm liberis, si genuissem, ob beneficia charum fore. Neque ea res falsum me habuit. Nam, ut alia magna et egregia tua facinora omittam, novissumè, rediens Numantiâ, meque regnumque meum gloriâ honoravisti ; tuâque virtute nobis Romanos ex amicis amicissumos fecisti, in His-

lités, s'il en faisoit usage, lui frayeroient d'elles-mêmes une voie honorable au trône; mais que, s'il vouloit en hâter les momens, son argent ne feroit que l'entraîner à sa perte. »

Ensuite il le congédia, lui donnant pour Micipsa une lettre conçue en ces termes :

« Votre cher Jugurtha s'est extrêmement signalé dans la guerre de Numance. Je ne doute pas que vous n'en ressentiez beaucoup de joie. Je l'aime pour les services qu'il nous a rendus. Je tâcherai d'inspirer les mêmes sentimens au sénat et au peuple Romain. Vous avez un neveu digne de vous et de Masinissa son aïeul. Je vous en félicité en mon particulier, comme votre ami. » Cette lettre confirmant ce que la renommée avoit déjà publié, le roi se laissa toucher en faveur d'un prince qui avoit tant de crédit et de mérite. Il entreprit de se l'assujettir par ses bienfaits, l'adopta, et par son testament le déclara son héritier conjointement avec ses fils. Peu d'années après, se voyant au lit de la mort, on dit qu'il lui tint ce discours en présence d'Adherbal, d'Hiempsal, de ses proches et des principaux de sa cour :

« Jugurtha, votre père, par sa mort, vous laissoit dans votre enfance sans ressources et sans biens. Je vous pris dans ces conjonctures pour vous faire un jour monter sur mon trône, me flattant que mes bienfaits vous attacheroient aussi étroitement à moi, que si vous m'aviez dû la naissance. Je ne me suis pas trompé. Sans parler de tant d'autres belles actions, la manière dont vous venez de vous comporter à Numance, m'a comblé d'honneur, moi et mon royaume. Elle nous a unis les Romains plus inséparablement que jamais, et elle a renou-

paniâ nomen familiæ renovatum est; postremò, quod difficillumum inter mortalis est, gloriâ invidiam vicisti. Nunc, quoniam mihi natura finem vitæ facit, per hanc dextram, per regni fidem moneo obtestorque uti hos qui tibi genere propinqui, beneficio meo fratres sunt, charos habeas; neu malis alienos adjungere, quàm sanguine conjunctos retinere. Non exercitus, neque thesauri præsidia regni sunt, verùm amici; quos neque armis cogere, neque auro parare queas; obsequio et fide pariuntur. Quis autem amicior, quàm frater fratri? aut quem alienum fidum invenies, si tuis hostis fueris? Equidem ego regnum vobis trado; firmum, si boni eritis; si mali, imbecillum. Nam concordiâ res parvæ crescunt, discordiâ maxumæ dilabuntur. Cæterùm ante hos te, Jugurtha, quia ætate et sapientiâ prior es, ne aliter quid eveniat, providere decet. Nam in omni certamine, qui opulentior est, etiamsi accipit injuriam, tamen, quia plus potest, facere videtur. Vos autem, Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum; imitamini virtutem, et enitimini ne ego meliores liberos sumpsisse videar, quàm genuisse. »

Ad ea, Jugurtha, tametsi regem ficta locutum intelligebat, et ipse longè aliter animo agitabat, tamen pro tempore benignè respondit. Micipsa paucis post diebus moritur. Postquàm

velé dans l'Espagne le souvenir de notre maison. Enfin, ce qui est très-difficile parmi les hommes, votre gloire a triomphé de l'envie. Présentement que je touche au terme prescrit par la nature, je vous conjure par cette main, et par la fidélité que vous devez à l'état, de chérir ces deux princes. Ils sont vos parens par la naissance, et vos frères par mon bienfait. Conservez l'union que le sang a mise entre vous, au lieu d'en chercher une nouvelle avec des étrangers. Ce ne sont ni les armées, ni les trésors qui font la sûreté d'un royaume; ce sont les amis. On ne les acquiert ni par les armes, ni par l'or, mais par des services et de la fidélité. Entre qui l'amitié doit-elle se trouver plus étroite, qu'entre des frères? Et quel fond fera sur des étrangers, celui qui lui-même est en guerre avec ses proches? Je vous laisse un royaume solidement affermi, si vous êtes gens de bien; mais facile à renverser, si vous cessez de l'être. Il n'y a rien de foible que l'union ne fortifie, ni de fort que la division ne détruise. Le soin de prévenir ce malheur vous regarde, vous sur-tout, Jugurtha, qui avez plus d'âge et de lumières. Souvenez-vous que dans tout différend, le plus puissant, eût-il été attaqué le premier, passe toujours pour l'agresseur, parce qu'il lui étoit plus facile de l'être. Pour vous, Adherbal et Hiempsal, honorez et respectez ce grand homme; imitez sa vertu, et ne donnez pas lieu de juger que l'adoption m'a rendu plus heureux père que la nature. »

Jugurtha qui sentoit bien le peu de sincérité de ce discours, y répondit de son côté, comme l'exigeoit la conjoncture, avec tous les dehors d'une vive reconnoissance. Micipsa mourut peu

illi more regio justa magnificè fecerant, reguli in unùm convenêre, ut inter se de negotiis cunctis disceptarent. Sed Hiempsal, qui minumus ex illis erat, naturâ ferox, etiam anteà ignobilitatem Jugurthæ, quia materno genere impar erat, despiciens, dextrâ Adherbalem adsedit; ne medius ex tribus, quod et apud Numidas honori ducitur, Jugurtha foret. Dein tamen, ut ætati concedere, fatigatus à fratre, vix in partem alteram transductus est. Ibi cùm multa de administrando imperio dissererent, Jugurtha inter alias res jacit : « Oportere quinquennii consulta et decreta omnia rescindi. Nam per ea tempora confectum annis Micipsam parum animo valuisse. Tùm idem Hiempsal placere sibi, respondit; nam ipsum illum tribus his proxumis annis adoptione in regnum pervenisse. » Quod verbum in pectus Jugurthæ altiùs quàm quisquam ratus, descendit. Itaque ex eo tempore irâ et metu anxius, moliri, parare atque ea modò in animo habere, quibus Hiempsal per dolum caperetur. Quæ uti tardiùs procedunt, neque lenitur animus ferox, statuit quovis modo inceptum perficere.

Primo conventu quem ab regulis factum suprà memoravi, propter dissensionem placuerat dividi thesauros, finîsque imperii singulis constitui. Itaque ad utramque rem tempus decernitur, sed maturiùs ad pecuniam distribuendam. Reguli interea in loca propinqua thesauris

de jours après. Les trois princes lui rendirent les derniers devoirs, avec toute la pompe usitée aux funerailles des rois. Ils s'assemblèrent ensuite pour conférer sur les intérêts de l'état. Hiempsal, le plus jeune, naturellement fier, méprisoit Jugurtha, à cause du défaut de sa naissance. Il voulut l'empêcher de s'asseoir au milieu, qui est aussi chez les Numides la place la plus honorable, et se mit pour cet effet à la droite d'Adherbal. Cependant il consentit enfin, quoiqu'avec peine, à passer de l'autre côté sur les instances de son frère, qui le prioit d'avoir cet égard pour un prince plus âgé qu'eux. On fit différentes propositions au sujet du gouvernement. Jugurtha dit, entre autres, que « l'esprit de Micipsa s'étant ressenti des infirmités de son âge, les cinq dernières années de sa vie, il étoit à propos de casser toutes les ordonnances portées depuis ce temps. Je suis de même avis, répondit Hiempsal ; il n'y a que trois ans que mon père vous a adopté. » Ces mots firent sur le cœur de Jugurtha une impression encore plus vive qu'on ne l'avoit soupçonné. N'écoutant dès ce moment que son inquiétude, sa colère et sa crainte, il ne pensa qu'aux moyens de faire périr secrètement Hiempsal. Comme les voies détournées n'avoient pas un succès assez prompt pour la vivacité de son ressentiment, il résolut d'en employer de plus efficaces, de quelque nature qu'elles pussent être.

Les princes ne pouvant s'accorder dans la première conférence dont j'ai parlé, étoient convenus de diviser entr'eux les trésors et les états de Micipsa. Ils avoient pris jour pour ces deux partages. On devoit commencer par celui des trésors : en attendant, ils s'étoient retirés chacun de leur côté, proche des lieux où on

alius aliò concessêre. Sed Hiempsal in oppido Thirmidâ fortè ejus utebatur domo, qui, proxumus lictor Jugurthæ, charus acceptusque ei semper fuerat ; quem ille casu ministrum oblatum promissis onerat impellitque uti tanquam suam domum visens eat ; portarum claves adulterinas paret ; nam veræ ad Hiempsalem referebantur ; cæterùm, ubi res postularet, seipsum cum magnâ venturum manu. Numida mandata brevi conficit ; atque, uti doctus erat, noctu Jugurthæ milites introducit. Qui, postquàm in ædes irrupêre, diversi regem quærere ; dormientîs alios, alios occursantîs interficere ; scrutari loca abdita ; clausa effringere ; strepitu et tumultu omnia miscere ; cùm interim Hiempsal reperitur, occultans se tugurio mulieris ancillæ, quò initio pavidus et ignarus loci profugerat. Numidæ caput ejus, uti jussi erant, ad Jugurtham referunt.

Cæterùm fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divulgatur ; Adherbalem omnîsque qui sub Micipsæ imperio fuerant, metus invadit. In duas partîs discedunt Numidæ ; plures Adherbalem sequuntur, sed illum alterum bello meliores. Igitur Jugurtha quàm maxumas potest copias armat ; urbîs partîm vi, alias voluntate imperio suo adjungit ; omni Numidiæ imperare parat. Adherbal, tametsi Romam legatos miserat, qui senatum docerent de cæde fratris, et fortunis suis ; tamen fretus multitudine militum, parabat armis contendere. Sed ubi res ad cer-

les

les gardoit. Hiempsal s'étoit logé, par hasard, à Thermides, dans la maison du capitaine des gardes de Jugurtha. C'étoit un homme dévoué depuis long-temps à son maître. Jugurtha saisit aussitôt l'occasion que le hasard lui offre. A force de promesses il engage cet officier à se rendre à Thermides, comme pour voir sa maison, et à faire préparer de fausses clés, parce qu'on remettoit tous les soirs les véritables à Hiempsal. Il l'assure qu'il viendra lui-même bien accompagné, dès qu'il en sera temps. Ce Numide exécute promptement ses ordres. Il introduit, selon qu'il en est convenu, les soldats de Jugurtha pendant la nuit. Ils fondent dans la maison, cherchent le roi chacun de leur côté, massacrent ceux qu'ils trouvent endormis ou sur leur passage, visitent les endroits les plus reculés, enfoncent ce qui est fermé, remplissent tout de tumulte et de confusion, et découvrent enfin Hiempsal. Ce malheureux prince, tout tremblant et ne sachant où il alloit, s'étoit caché dans la chambre d'une esclave. On apporta sa tête à Jugurtha, comme il l'avoit ordonné.

La nouvelle d'un si grand attentat se répandit bientôt dans toute l'Afrique. Adherbal et ceux qui avoient vécu sous la domination de Micipsa, en furent frappés de terreur. Les Numides se divisent. Le plus grand nombre se déclare pour Adherbal, les plus braves pour Jugurtha. Celui-ci arme le plus de troupes qu'il peut, s'empare des villes de gré ou de force, et pense à s'assujettir toute la Numidie. Adherbal, de son côté, envoie des ambassadeurs à Rome, afin d'instruire le sénat de l'assassinat de son frère, et de l'état où il se trouve lui-même. Ensuite, se fiant sur le grand nombre de ses soldats, il se détermine à tenter le

tamen venit, victus ex prælio profugit in provinciam, ac dehinc Romam contendit. Tùm Jugurtha, patratis consiliis, postquàm omni Numidiâ potiebatur, in otio facinus suum cum animo repútans, timere populum Romanum, neque adversùs iram ejus usquàm, nisi in avaritiâ nobilitatis, et pecuniâ suâ, spem habere. Itaque, paucis diebus, cum auro argentoque multo legatos Romam mittit; quîs præcipit uti primùm veteres amicos muneribus expleant; dein novos acquirant; postremò quemcumque possint largiundo parare ne cunctentur. Sed ubi Romam legati venêre, et, ex præcepto regis, hospitibus aliisque quorum eâ tempestate in senatu auctoritas pollebat, magna munera misêre; tanta commutatio incessit, ut ex maximâ invidiâ in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha veniret. Quorum pars spe, alii præmio inducti, singulos ex senatu ambiundo, nitebantur ne graviùs in eum cunsuleretur. Igitur, ubi legati satis confidunt, die constituto senatus utrisque datur.

Tum Adherbalem hoc modo locutum accepimus :

« Patres conscripti, Micipsa, pater meus moriens mihi præcepit utì regni Numidiæ tantummodò procurationem existumarem meam; cæterùm jus et imperium penès vos esse; simul eniterer domi militiæque, quàm maxumo usui esse populo Romano; vos mihi cognatorum, vos in locum adfinium ducerem; si ea fecissem, in vestrâ amicitiâ exercitum, divitias, munimenta

sort d'un combat. Il y fut vaincu, se sauva sur nos terres, et de là s'embarqua pour Rome. Jugurtha se voyoit, selon ses projets, maître de toute la Numidie. Alors réfléchissant à loisir sur son crime, il commença à craindre les Romains. Il n'avoit de ressource pour se garantir de leur colère, que dans ses richesses et dans l'avarice des nobles. Il envoie promptement des ambassadeurs à Rome, avec de grandes sommes d'or et d'argent; leur ordonne d'assouvir d'abord la cupidité de ses anciens amis, de lui en acheter de nouveaux, et de ne pas balancer à lui gagner tous ceux qu'ils pourront, à quelque prix que ce soit. Aussitôt qu'ils furent venus à Rome, ils envoyèrent de riches présens à ceux avec lesquels leur maître étoit lié par les droits de l'hospitalité, ou qui avoient le plus de crédit dans le sénat. Il se fit alors un si grand changement, que la noblesse, qui ne pensoit à Jugurtha qu'avec la plus vive indignation, se déclara tout-à-coup en sa faveur. Les uns, excités par l'argent qu'ils en avoient reçus; les autres, par l'espérance d'en recevoir, conjurent chaque sénateur en particulier de le ménager dans leur avis. Lorsque les ambassadeurs eurent tout lieu d'espérer un heureux succès, on donna, au jour marqué, une audience aux deux parties.

Voici le discours qu'Adherbal prononça :

« Pères conscrits, Micipsa, mon père, m'a ordonné, en mourant, de ne me regarder que comme l'administrateur d'un royaume dont la souveraineté vous appartenoit, de tâcher de rendre en tout temps au peuple Romain le plus de services que je pourrois, et de vous rester uni par des liens plus étroits encore que ceux du sang et de la nature. Il m'assuroit qu'alors je trouverois dans votre amitié, des armées, des

regni me habiturum. Quæ præcepta patris mei cum agitarem, Jugurtha, homo omnium quos terra sustinet sceleratissumus, contempto imperio vestro, Masinissæ me nepotem, utiquè ab stirpe socium atque amicum populi Romani, regno fortunisque omnibus expulit. Atque ego, P. C. quoniam eò miseriarum venturus eram, vellem, potiùs ob mea, quàm ob majorum meorum beneficia posse me à vobis auxilium petere, ac maxumè deberi mihi beneficia à populo Romano quibus non egerem; secundùm ea, si desideranda erant, uti debitis uterer. Sed, quoniam parùm tuta per se ipsa probitas est, neque mihi in manu fuit, Jugurtha qualis foret; ad vos confugi, P. C. quibus, quod mihi miserrumum est, cogor priùs oneri, quàm usui esse. Cæteri reges, aut bello victi in amicitiam à vobis recepti sunt, aut in suis dubiis rebus societatem vestram appetiverunt. Familia nostra cum populo Romano, bello Carthaginiensi, amicitiam instituit; quo tempore magis fides ejus quàm fortuna petenda erat. Quorum progenies vos, P. C. nolite pati me nepotem Masinissæ, frustrà à vobis auxilium petere. Si ad impetrandum, nihil causæ haberem præter miserandam fortunam; quòd paulò antè rex genere, famâ atque copiis potens, nunc deformatus ærumnis, inops alienas opes exspecto; tamen erat majestatis populi Romani prohibere injuriam, neque pati cujusquam reg-

richesses et tout ce qui fait le soutien d'un état. Tandis que je ne pensois qu'à me conformer à ces ordres, Jugurtha, le plus scélérat de tous les hommes, au mépris de la majesté de votre empire, m'a dépouillé de mon royaume et de tout, moi le petit-fils de Masinissa, l'ami et l'allié du peuple Romain; de père en fils. Puisque j'étois destiné à cette infortune, que ne puis-je implorer votre secours plutôt en considération de mes services, que de ceux de mes ancêtres! J'aimerois encore mieux avoir mérité la reconnoissance du peuple Romain et pouvoir m'en passer; ou si son appui m'étoit nécessaire, qu'au moins il me fût dû. Mais, comme l'innocence ne suffit pas à elle-même, et qu'il n'a pas été en mon pouvoir de rendre Jugurtha autre qu'il n'est, j'ai recours à vous, Pères conscrits; et ce qui met le comble à mon malheur, je suis forcé de vous être à charge, avant que d'avoir pu vous être utile. Les autres rois n'ont recherché votre alliance que dans leur adversité, ou vous la leur avez accordée après les avoir vaincus. Notre maison s'est unie à vous pendant la guerre de Carthage, temps auquel on ne pouvoit désirer l'amitié de Rome, qu'en considération de sa fidélité, et non de sa fortune. Descendans de ces anciens Romains, ne souffrez pas qu'un petit-fils de Masinissa implore en vain votre secours. Maître, il n'y a qu'un moment, d'un grand état, distingué par ma naissance, mon crédit et mes richesses: maintenant indigent, forcé d'employer le secours d'autrui, et à peine reconnoissable dans mes malheurs; quand même je n'aurois pas d'autre motif pour vous toucher, que cet étrange renversement de fortune, il conviendroit à la majesté du nom Romain de me venger, et de ne pas souffrir

rum per scelus crescere. Verùm ego iis finibus ejectus sum, quos majoribus meis populus Romanus dedit; undè pater et avus meus unà vobiscum expulêre Syphacem et Carthaginienses. Vestra beneficia mihi erepta sunt, P. C. Vos in meâ injuriâ despecti estis. Eheu me miserum! Huccine, Micipsa pater, beneficia tua evasêre, uti quem tu parem cum liberis tuis, regnique participem fecisti, is potissumùm stirpis tuæ exstinctor sit? Nunquàmne ergo familia nostra quieta erit? Semperne in sanguine, ferro, fugâ versabimur? Dum Carthaginienses incolumes fuêre, jure omnia sæva patiebamur. Hostîs ab latere: vós amici procul; spes omnis in armis erat. Postquàm illa pestis ex Africâ ejecta est, læti pacem agitabamus; quippè, quîs hostis nullus erat, nisi fortè quem vos jussissetis. Ecce autem ex improviso Jugurtha, intolerandâ audaciâ, scelere atque superbiâ sese efferens, fratre meo, atque eodem propinquo suo interfecto, primùm regnum ejus, sceleris sui prædam fecit. Post, ubi me iisdem dolis nequit capere, nihil minùs quàm vim aut bellum expectantem in imperio vestro, sicut videtis, extorrem patriâ, domo, inopem et coopertum miseriis, effecit ut ubivis tutiùs quàm in meo regno essem. Ego sic existumabam, P. C. uti prædicantem audiveram patrem meum, qui vestrám amicitiam diligenter colerent, eos mul-

que personne agrandisse ses états par ses crimes. Le royaume d'où on m'a chassé, est celui que le peuple Romain a donné à mes ancêtres ; c'est celui d'où mon père et mon aïeul ont, conjointement avec vous, chassé Siphax et les Carthaginois. Ce sont vos bienfaits qu'on m'a enlevés, Pères conscrits ; c'est vous qu'on a méprisé dans les outrages qu'on m'a faits. Hélas, mon père, voilà donc l'effet qu'ont produit vos bontés ! Celui que vous n'aviez pas distingué de vos propres enfans, que vous aviez fait monter sur le trône avec eux, est devenu le destructeur de votre maison. Ne jouirons-nous jamais d'aucun repos ! le fer, le sang, la fuite et la désolation, voilà donc notre partage ! Tant qu'a duré la puissance des Carthaginois, nous ressentions, comme il étoit naturel, toutes les horreurs de la guerre. L'ennemi étoit à nos portes ; vous, nos seuls amis, vous étiez loin de nous. Toute notre ressource étoit dans nos armes. Délivrés enfin de ce fléau, nous commencions à goûter les douceurs de la paix. Nous n'avions d'ennemis que ceux que vous pouviez nous ordonner de regarder comme tels ; et voilà que [illegible]-à-coup Jugurtha se livrant à tous les excès [illegible] plus criminelle audace, poignarde mon [illegible]re, son proche parent, et s'empare de son royaume, comme d'une proie due à ses forfaits. Ne pouvant ensuite me faire donner dans le même piége, par une violence que j'aurois cru n'avoir jamais à redouter sous votre protection, il me chasse à main armée de mon palais et de ma patrie, et me réduit à me trouver par-tout ailleurs plus en sûreté que dans mon royaume. Pour moi je croyois, Pères conscrits, comme je l'avois souvent ouï dire à mon père, que ceux qui cultivoient avec soin votre amitié,

tum laborem suscipere : cæterùm ex omnibus maxumè tutos esse. Quòd in familiâ nostrâ fuit, præstitit ut in omnibus bellis adesset vobis ; nos uti per otium tuti simus, in manu vestrâ est, P. C. Pater nos duos fratres reliquit ; tertium, Jugurtham beneficiis suis ratus est nobis conjunctum fore. Alter eorum necatus, alterius ipse ego manus impias vix effugi. Quid agam ? Aut quò potissumùm infelix accedam ? Generis præsidia omnia extincta sunt ; pater, uti necesse erat, naturæ concessit ; fratri, quem minumè decuit, propinquus per scelus vitam eripuit ; affines, amicos, propinquos cæteros meos, alium alia clades oppressit ; capti ab Jugurthâ, pars in crucem acti, pars bestiis objecti sunt ; pauci, quibus relicta est anima, clausi, in tenebris cum mœrore et luctu, morte graviorem vitam exigunt. Si omnia quæ aut amisi, aut ex necessariis advorsa facta sunt, incolumia manerent ; tamen, si quid ex improviso mali accidisset, vos implorarem, P. C. quibus pro magnitudine imperii jus et injurias omnîs, curæ esse decet. Nunc verò exul patriâ, domo, solus atque omnium honestarum rerum egens, quos accedam, aut quos appellem ? Nationesne an reges qui omnes familiæ nostræ ob vestram amicitiam infesti sunt ? An quòquam mihi adire licet, ubi non majorum meorum hostilia monumenta plurima sint ? An quisquam nostri misereri potest, qui aliquandò vobis hostis fuit ? Postremò Masinissa nos ita

avoient bien des travaux à essuyer ; mais que personne n'étoit plus qu'eux à l'abri des revers. Notre maison, autant qu'il a été en elle, vous a servis dans toutes vos guerres. Il dépend de vous, tandis que vous jouissez de la paix, de procurer notre sûreté. Nous n'étions que deux frères. Micipsa crut, par ses bienfaits, nous en unir un troisième dans la personne de Jugurtha. Il vient de tuer l'un, et moi je n'ai échappé qu'à peine à ses mains parricides. Que ferai-je ? A qui recourir dans mon malheur ? Rien de ce qui faisoit l'appui de ma maison, ne subsiste aujourd'hui. Mon père a payé le tribut à la nature ; mon frère est péri par la main de celui de ses parens qui lui devoit être le plus attaché. Mes amis, mes alliés, mes proches, pris par Jugurtha, ont été exposés aux bêtes, ou attachés en croix. Le petit nombre de ceux qu'il n'a pas encore fait mourir, traînent dans d'obscures prisons, parmi les gémissemens et les larmes, une vie plus affreuse que la mort. Quand même j'aurois encore tous les avantages que j'ai perdus, ou qu'on a tournés contre moi, s'il m'étoit survenu quelque accident imprévu, je n'aurois recours qu'à vous, Pères conscrits, parce qu'il est de la majesté de votre empire de maintenir par-tout l'équité, et de réprimer l'injustice. Maintenant chassé de mon palais et de ma patrie, abandonné, réduit à une honteuse indigence, vers qui me retirerois-je ? Qui pourrois-je implorer ? Les rois ? Les nations ? L'amitié de notre maison pour vous, nous en a fait autant d'ennemis. Est-il un endroit où je ne rencontrasse quelques monumens des pertes que leur ont causées mes ancêtres ? Enfin, quiconque a jamais été de vos ennemis, peut-il avoir compassion de moi ? D'ailleurs nous avons appris de Masinissa,

instituit, P. C. ne quem coleremus, nisi populum Romanum, ne societates, ne fœdera nova acciperemus; abundè magna præsidia nobis in vestrâ amicitiâ fore; si huic imperio fortuna mutaretur, unà occidendum nobis esse. Virtute ac diis volentibus, magni estis et opulenti; omnia secunda et obedientia sunt; quò faciliùs sociorum injurias curare licet. Tantùm illud vereor, ne quos privata amicitia Jugurthæ, parùm cognita, transvorsos agat; quos ego audio maximâ ope niti, ambire, fatigare vos singulos, ne quid de absente, incognitâ causâ, statuatis; fingere me verba, et fugam simulare, cui licuerit in regno manere. Quod utinam illum, cujus impio facinore in has miserias projectus sum, eadem hæc simulantem videam; et aliquandò aut apud vos, aut apud deos immortalis rerum humanarum cura oriatur: ut ille, qui nunc sceleribus suis ferox atque præclarus est, omnibus malis excruciatus, impietatis in parentem nostrum, fratris mei necis mearumque miseriarum gravis pœnas reddat! Jam jam, frater animo meo charissumè, quamquam tibi immaturo, et unde minumè decuit, vita erepta est; tamen lætandum magis quàm dolendum puto casum tuum. Non enim regnum sed fugam, exilium, egestatem et has omnis, quæ me premunt, ærumnas cum animâ simul amisisti; at ego infelix in tanta mala præcipitatus

à ne nous attacher qu'au peuple Romain. Il pensoit que votre amitié étoit plus que suffisante pour assurer notre tranquillité ; qu'il ne nous falloit point chercher d'autres alliances ; et que, si la fortune de votre empire venoit à changer, nous devions nous déterminer à périr en même temps. Grâces aux dieux et à votre vertu, vous êtes grands et puissans ; tout vous réussit ; tout est soumis à vos lois. Vous en pouvez d'autant plus facilement secourir ceux de vos alliés qu'on opprime. Tout ce que je crains, c'est que quelques particuliers ne suivent trop les mouvemens de leur amitié pour Jugurtha, dont le cœur leur est peu connu. J'apprends qu'ils emploient les prières, les instances et jusqu'à l'importunité, pour vous engager à ne rien décider en son absence, et sans avoir bien examiné le fond de cette affaire. Je vous en impose, disent-ils ; il m'étoit libre de rester dans mon royaume ; ma fuite n'est qu'une feinte. Puissé-je voir celui dont les mains parricides m'ont mis en cet état affreux, réduit à feindre comme moi ! Puissiez-vous, vous ou les dieux tout-puissans, veiller enfin à la vengeance des crimes ! Bientôt le scélérat, que ses attentats rendent maintenant si puissant et si fier, seroit puni de son ingratitude dénaturée envers notre père, de l'assassinat de mon frère, et des maux qu'il m'a faits. Quoique la vie vous ait été enlevée à la fleur de votre âge, et par la main qui le devoit le moins, ô mon frère, vous, dont le souvenir m'est toujours précieux, votre sort me paroît plus consolant qu'il n'est à plaindre. Ce n'est point un royaume que la mort vous a ravi ; elle n'a fait que vous mettre à l'abri de l'exil, de l'indigence et de tous les malheurs qui m'accablent : tandis que moi, précipité du trône

ex patrio regno, rerum humanarum spectaculum præbeo ; incertus quid agam, tuâsne injurias persequar, ipse auxilii egens ; an regno consulam, cujus vitæ necisque potestas ex opibus alienis pendet ? Utinam emori, fortunis meis honestus exitus esset ! nec jure contemptus viderer, si defessus malis injuriæ concessissem ! Nunc quoniam neque vivere lubet, neque mori licet sine dedecore, P. C. per vos, per liberos atque parentes vestros, per majestatem populi Romani, subvenite misero mihi ; ite obviam injuriæ ; nolite pati regnum Numidiæ, quod vestrum est, per scelus et sanguinem familiæ nostræ, tabescere. »

Postquàm rex finem loquendi fecit, legati Jugurthæ, largitione magis quàm causâ freti, paucis respondent : « Hiempsalem, ob sævitiam suam, ab Numidis interfectum. Adherbalem ultrò bellum inferentem, postquàm superatus sit, queri quòd injuriam facere nequisset ; Jugurtham ab senatu petere ne se alium putaret, ac Numantiæ cognitus esset ; neu verba inimici ante facta sua ponerent. » Deinde utrique cutiâ egrediuntur. Senatus statîm consulitur : fautores legatorum, prætereà magna pars gratiâ depravata, Adherbalis dicta contemnere : Jugurthæ virtutem laudibus extollere ; gratiâ, voces denique omnibus modis pro alieno scelere et

dans un abîme de maux, je donne, en ma personne, à l'univers un exemple de la fragilité des grandeurs humaines. Incertain de ce que je dois faire, vous vengerai-je ? Je ne puis me défendre moi-même. Veillerai-je aux intérêts de mes états ? Ma propre destinée dépend d'un secours étranger. Plût aux dieux que je pusse honorablement terminer mon sort par une mort volontaire, et que ce ne fût pas autoriser les mépris de Jugurtha, que de céder à son injustice, par lassitude de mes maux ! Mais puisqu'il ne m'est plus possible de supporter la vie, ni de me donner la mort sans me déshonorer, je vous conjure, Pères conscrits, par vous-mêmes, par vos ancêtres, par vos enfans, par la majesté du nom Romain, de secourir un prince infortuné. Arrêtez l'injustice ; ne souffrez pas que le royaume de Numidie, qui est à vous, soit souillé par des attentats inouis, et par la destruction de toute notre maison. »

Quand le roi eut cessé de parler, les ambassadeurs de Jugurtha, qui comptoient bien plus sur leurs présens, que sur la justice de leur cause, répliquèrent en peu de mots : « Que c'étoient les Numides qui avoient tué Hiempsal à cause de sa cruauté : qu'Adherbal avoit de lui-même attaqué Jugurtha ; qu'il venoit se plaindre, après avoir été défait, de n'avoir pu l'opprimer ; que leur maître conjuroit le sénat d'être persuadé qu'il étoit toujours tel qu'on l'avoit connu à Numance ; et de juger de lui, plutôt sur ses actions, que sur les discours d'un ennemi. » Les deux parties étant sorties, on mit l'affaire en délibération. Les partisans de Jugurtha, et un grand nombre d'autres, entraînés par leur crédit, relèvent son mérite, méprisent ce qu'a dit Adherbal, et emploient en faveur du

flagitio, suâ quasi pro gloriâ, nitebantur. At contra pauci, quibus bonum et æquum divitiis cariùs erat, subveniendum Adherbali, et Hiempsalis mortem severè vindicandam censebant. Sed ex omnibus maximè Æmilius Scaurus, homo nobilis, impiger, factiosus, avidus potentiæ, honoris, divitiarum; cæterùm vitia sua callidè occultans. Is, postquàm videt regis largitionem famosam impudentemque, veritus, quod in tali re solet, ne polluta licentia invidiam accenderet, animum à consueta lubidine continuit.

Vicit tamen in senatu pars illa quæ verò pretium aut grati m anteferebat. Decretum fit: « Uti decem legati regnum quod Micipsa obtinuerat, inter Jugurtham et Adherbalem dividerent. » Cujus legationis princeps fuit Lucius Opimius, homo clarus, et tùm in senatu potens, quia Consul, Caio Graccho et Marco Fulvio interfectis, acerrumè victoriam nobilitatis in plebem exercuerat. Eum Jugurtha tametsi Romæ in amicis habuerat, tamen curatissumè recepit; dando et pollicendo multa perfecit uti famæ, fidei, postremò omnibus suis rebus commodum regis anteferret. Reliquos legatos eâdem viâ aggressus, plerosque capit; paucis carior fides, quàm pecunia fuit. In divisione, quæ pars Numidiæ Mauritaniam attingit, agro virisque opulentior, Jugurthæ traditur; illam alteram, specie, quàm usu potiorem, quæ portuosior et ædificiis magis exornata erat, Adherbal possedit.

crime honteux d'un étranger, leur crédit, leur voix et tous les moyens auxquels ils auroient eu recours, s'il se fût agi de leur propre honneur. Quelques sénateurs qui préféroient la justice à l'argent, opinoient qu'on secourût Adherbal, et qu'on vengeât la mort de son frère. C'étoit sur-tout l'avis de Scaurus, homme d'une naissance illustre, actif, intrigant, avide de puissance, d'honneurs et de richesses, et qui possédoit l'art de cacher ses défauts. Quand il vit avec quelle impudence on vendoit ses suffrages à Jugurtha, il appréhenda que le peuple ne vînt à faire éclater son indignation contre un excès devenu public. Il sut commander à sa passion.

Cependant le parti qui sacrifioit la justice à l'intérêt ou à la faveur, l'emporta. On régla que « dix commissaires partageroient entre Adherbal et Jugurtha les états qu'avoit possédés Micipsa. » Le chef de la députation fut L. Opimius, personnage illustre. Le meurtre de C. Gracchus et de M. Fulvius, et la manière sanglante dont il avoit usé de la victoire de la noblesse sur le peuple, pendant son consulat, le faisoient jouir de beaucoup de crédit dans le sénat. Jugurtha lui fit sa cour avec autant de soin que s'il ne l'eût pas gagné dès auparavant; à force de présens et de promesses, il le mit dans la disposition de lui sacrifier jusqu'à son honneur. Il employa les mêmes voies à l'égard des autres, avec un succès presque égal. Fort peu préférèrent leur devoir à l'argent. Dans le partage, les provinces voisines de la Mauritanie, les plus fertiles et les plus peuplées, furent adjugées à Jugurtha. Adherbal eut l'autre partie qui a plus d'apparence, à cause de ses ports et de la beauté de ses édifices, mais moins d'avantages réels.

Africæ situs ac gentes.

Res postulare videtur Africæ situm paucis exponere, et eas gentîs quibuscum nobis bellum aut amicitia fuit attingere. Sed quæ loca et nationes ob calorem aut asperitatem, item solitudines, minùs frequentata sunt, de iis haud facilè compertum narraverim, cætera quàm paucissumis absolvam. In divisione orbis terræ plerique in parte tertiâ Africam posuêre; pauci, tantummodò Asiam et Europam esse; sed Africam in Europâ. Ea finîs habet ab occidente, fretum nostri maris et Oceani; ab ortu solis, declivem latitudinem; quem locum *Catabathmon* incolæ appellant. Mare sævum, importuosum; ager frugum fertilis, bonus pecori, arbori infœcundus; cœlo terrâque penuria aquarum; genus hominum salubri corpore, velox, patiens laborum; plerosque senectus dissolvit, nisi qui ferro aut bestiis interîêre; nam morbos haud sæpè quemquam superat. Ad hoc, malefici generis plurima animalia. Sed qui mortales initio Africam habuerint, quique posteà accesserint, aut quo modo inter se permixti sint; quamquam ab eâ famâ quæ plerosque obtinet diversum est, tamen, ut ex libris punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est; utique rem sese habere cultores ejus terræ putant, quàm paucissumis dicam. Cæterùm fides ejus rei penès auctores erit.

Africam initio habuêre Gætuli et Libyes, asperi incultique; quîs cibus erat caro ferina,

Situation et peuples de l'Afrique.

Il me paroît à propos de dire un mot de la situation de l'Afrique et des nations que nous y avons eues pour alliées, ou pour ennemies. Quant aux pays et aux peuples, que des chemins impraticables, une chaleur excessive, ou de vastes déserts rendent presque inaccessibles, il me seroit difficile d'en rapporter quelque chose de certain. L'Afrique est une des trois parties de la terre. Quelques-uns, qui n'en comptent que deux, la comprennent dans l'Europe. Elle se termine vers l'Occident, au détroit qui joint la Méditerranée à l'Océan; et vers l'Orient, à une spacieuse vallée nommée Catabahmos par les habitans du pays. La mer y est orageuse, et presque sans mouillage; la terre fertile en blé et en pâturages, et peu propre pour les arbres; l'eau, tant de pluie, que de sources, fort rare. Les hommes y sont sains, agiles, supportent aisément la fatigue, et ne meurent ordinairement que de vieillesse, à moins que le fer, ou les animaux mal-faisans, qui y sont en grand nombre, n'abrégent leurs jours. Pour ce qui est des premiers habitans de l'Afrique, de ceux qui y sont survenus, et de la manière dont ils se sont joints aux anciens, je suivrai, sans prétendre rien garantir, l'opinion reçue communément dans le pays, quoique différente de celle qu'on en a parmi nous, et ce qu'en rapportent quelques livres en langue punique, attribués au roi Hiempsal. Je me les suis fait expliquer.

Les premiers habitans de l'Afrique, sont les Gétules et les Libyens, hommes farou-

atque humi pabulum, uti pecoribus. Hi neque moribus, neque lege aut imperio cujusquam regebantur; vagi, palantes, quas nox coegerat, sedes habebant. Sed, postquàm in Hispaniâ Hercules, sicut Afri putant, interiit, exercitus ejus compositus ex gentibus variis, amisso duce, ac passim multis sibi quisque imperium petentibus brevi dilabitur. Ex eo numero Medi, Persæ et Armenii, navibus in Africam transvecti, proxumos nostro mari locos occupavêre. Sed Persæ intrà Oceanum magis; hique alveos navium inversos pro tuguriis habuêre; quia neque materia in agris, neque ab Hispanis emundi aut mutandi copia erat. Mare magnum et ignara lingua commercia prohibebant. Hi paulatîm, per connubia, Gætulos secum miscuêre; et quia sæpè tentantes agros, alia deindè alîa loca petiverant, semetipsi *Numidas* appellavêre. Cæterùm adhuc ædificia Numidarum agrestium, quæ *Mapalia* illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinæ sunt. Medis autem et Armeniis accessêre Libyes. Nam hi propiùs mare Africum agitabant; Gætuli sub sole magis, haud procul ab ardoribus; hique maturè oppida habuêre. Nam, freto divisi ab Hispaniâ, mutare res se instituerant. Nomen eorum paulatîm Libyes corrupêre, barbarâ linguâ *Mauros* pro *Medis* appellantes. Sed res Persarum brevi adolevit; ac posteà *Numidæ* no-

ches et sans discipline, qui se nourrissoient de la chair des bêtes sauvages, et paissoient l'herbe comme les troupeaux. Ils erroient à l'aventure, sans chefs, sans lois, sans mœurs, et couchoient où la nuit les surprenoit. Dans la suite, Hercule, selon les Africains, étant mort en Espagne, son armée, composée de nations différentes, dont chacun vouloit être le chef, fut bientôt dispersée. Ce qu'il y avoit de Perses, de Mèdes et d'Arméniens, passa en Afrique, et s'établit sur les bords de la Méditerranée. Les Perses néanmoins tirèrent plus vers l'Océan. Ils se firent des espèces de cabanes du corps de leurs vaisseaux renversés; car ils ne trouvoient point de matériaux pour construire des maisons, et ils ne pouvoient en acheter des Espagnols. L'étendue de la mer et la différence du langage leur interdisoient tout commerce avec eux. ce qu'il y a de certain, c'est qu'encore aujourd'hui les cabanes des paysans de Numidie, ressemblent, par leur longueur et leur couverture ceintrée, à la carcasse d'un vaisseau. Les mariages mêlèrent peu à peu des Gétules parmi eux. Comme, avant de se fixer, ils avoient éprouvé différentes contrées, ils se donnèrent le nom de Numides. Les Mèdes et les Arméniens se joignirent aux Libyens, peuple plus voisin de la mer d'Afrique que les Gétules qui n'étoient pas éloignés des plus brûlantes contrées. Ils fondèrent des villes de bonne heure, ayant établi un commerce avec l'Espagne, dont ils n'étoient séparés que par le détroit. Les Libyens leur changèrent peu à peu, par corruption, leur nom de Mèdes en celui de Maures. Quant aux Perses, ils devinrent fort puissans en peu de temps. Lors-

mine, propter multitudinem, à parentibus digressi, possedêre ea loca quæ, proxuma Carthaginem, *Numidia* appellatur. Deindè, utrique alteris freti, finitimos armis aut metu sub imperium suum coegêre; nomen gloriamque sibi addidêre; magìs hi qui ad nostrum mare processerant; quìa Libyes, quàm Gætuli, minùs bellicosi; deniquè Africæ pars inferior plèraque ab Numidis possessa est; victi omnes in gentem nomenque imperantium concessêre.

Posteà Phænices, alii multitudinis domi minuendæ gratiâ; pars imperii cupidine sollicitatâ plebe, et aliis novarum rerum avidis, Hipponem, Hadrumetum, Leptim aliasque urbìs in orâ maritimâ condidêre; eæque brevì multùm auctæ, pars originibus suis præsidio, aliæ decori fuêre. Nam de Carthagine silere meliùs puto, quàm parùm dicere; quoniam aliò properare tempus monet. Igitur ad Catabathmon, qui locus Ægyptum ab Africâ dividit, secundo mari prima Cyrene est colonia Thereon, ac deinceps duæ Syrtes, interque eas Leptis; deindè Philenon Aræ; quem locum Ægyptum versùs, finem imperii habuêre Carthaginienses; post aliæ Punicæ urbes. Cætera loca usque ad Mauritaniam Numidæ tenent. Proximè Hispaniam Mauri sunt. Super Numidiam Gætulos accepimus partìm in tuguriis, alios incultiùs vagos

qu'ils se furent considérablement multipliés, une colonie de leurs jeunes gens, sous le nom de Numides, alla s'établir dans le pays qu'on appelle Numidie, proche de Carthage. L'ancien et le nouveau peuple s'aidèrent mutuellement et s'assujettirent leurs voisins par la force, ou par la terreur de leurs armes. Ceux qui s'étoient approchés de la Méditerranée, trouvant dans les Libyens un ennemi plus facile à vaincre, s'acquirent encore plus de gloire. Enfin ils se virent maîtres de presque toute la basse Afrique. Les vaincus prirent le nom de leurs vainqueurs, et ils ne formèrent qu'un seul peuple.

Dans la suite, quelques Phéniciens, en vue de décharger leurs pays, ou pour satisfaire leur ambition, s'étant fait suivre du petit peuple, et de tous ceux qui aimoient le changement, vinrent fonder sur la côte maritime Hippone, Adrumet, Leptis et plusieurs autres villes. Elles s'agrandirent en peu de temps, et firent la gloire ou l'appui de leur ancienne patrie. Pour ce qui est de Carthage, comme mon sujet ne me permet pas de m'y arrêter, j'aime mieux n'en rien dire que d'en parler peu. Du côté de cette vallée qui sépare l'Egypte de l'Afrique, la première ville qu'on trouve en descendant le long de la mer, est Cyrène, colonie des Théréens; ensuite Leptis, entre les deux Syrtes et les autels des Philènes. Là se terminoit l'empire de Carthage du côté de l'Égypte. On voit après, les villes qui étoient de sa dépendance. Le reste appartenoit aux Numides jusqu'à la Mauritanie. Les Maures sont les plus proches de l'Espagne. On dit qu'au-dessus de la Numidie se trouvent des Gétules, dont les uns n'habitent que des chaumines, et les autres vivent

agitare ; post eos Æthiopas esse ; dein loca exusta solis ardoribus. Igitur bello Jugurthino pleraque ex Punicis oppida, et finîs Carthaginiensium, quos novissumè habuerant, populus Romanus per magistratus administrabat. Gætulorum magna pars, et Numidæ ad flumen usque Mulucham sub Jugurthâ erant ; Mauris omnibus rex Bocchus imperitabat, præter nomen, cætera ignarus populi Romani, itemque nobis neque bello, neque pace anteà cognitus.

Continuatio gestorum scelerumque Jugurthæ.

Postquàm, diviso regno, legati Africâ decessêre, et Jugurtha, contra timorem animi, præmia sceleris adeptum sese videt, certum ratus, quod ex amicis apud Numantiam acceperat : omnia Romæ venalia esse ; simul et illorum pollicitationibus accensus, quos paulò antè muneribus expleverat, in regnum Adherbalis animum intendit. Ipse acer, bellicosus ; at is, quem petebat, quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ ; metuens magis quàm metuendus. Igitur ex improviso finîs ejus cum magnâ manu invadit ; multos mortalîs, cum pecore atque aliâ prædâ, capit ; ædificia incendit ; pleraque hostiliter loca cum equitatu accedit. Deindè cum omni multitudine in regnum suum convertit, existumans, dolore permotum Adherbalem, injurias suas manu vindicaturum, eamque rem belli càusam fore. At

toujours errans ; et enfin les Éthiopiens qui confinent à ces brûlantes solitudes qu'embrasent les ardeurs du soleil. Dans le temps de la guerre de Jugurtha, Rome gouvernoit par ses magistrats presque tout ce que Carthage avoit possédé en dernier lieu. Jugurtha avoit une grande partie de la Gétulie, et la Numidie jusqu'au fleuve Mulucha. La Mauritanie obéissoit toute entière à Bocchus. Ce roi ne connoissoit le peuple Romain que de nom, et nous n'avions jamais eu aucun rapport avec lui.

Suite des actions et des crimes de Jugurtha.

Les commissaires, après le partage du royaume, quittèrent l'Afrique. Jugurtha, loin d'être puni comme il l'avoit craint, se voyant récompensé de son crime, se persuada plus que jamais, comme il l'avoit entendu dire à Numance, que tout étoit vénal à Rome. Encouragé de plus en plus par les promesses de ceux qu'il avoit comblés de présens, il jette ses vues sur le royaume d'Adherbal. Il étoit actif et belliqueux, et n'avoit pour adversaire qu'un prince foible et pacifique, ami du repos, trop craintif pour être craint, et qu'on pouvoit insulter impunément. Il fondit tout-à-coup sur ses frontières, avec un corps considérable de troupes, enleva les hommes, les troupeaux, et tout ce qu'il trouva ; brûla les édifices, désola, avec sa cavalerie, une vaste étendue de pays, et revint ensuite avec tout son monde. Il se flattoit qu'Adherbal, outré de cette insulte, useroit de représailles, et lui fourniroit un prétexte d'en venir à une guerre ouverte. Ce dernier sentoit la supériorité de son adversaire ; d'ailleurs il comptoit bien plus sur l'amitié des Ro-

ille, quòd neque se parem armis existumabat, et amicitiâ populi Romani magis quàm Numidis fretus erat, legatos ad Jugurtham de injuriis questum misit; qui, tametsi contumeliosa dicta retulerant, priùs tamen omnia pati decrevit, quàm bellum sumere; quia tentatum anteà secùs cesserat. Neque eò magis cupido Jugurthæ minuebatur; quippè qui totum ejus regnum animo jam invaserat. Itaque non, ut anteà, cum prædatoriâ manu, sed magno exercitu comparato, bellum gerere cœpit, et apertè totius Numidiæ imperium petere. Cæterùm, quâ pergebat, urbîs, agros vastare; prædas agere; suis animum, hostibus terrorem fugere.

Adherbal, ubì intelligit eò processum, uti regnum aut relinquendum esset, aut armis retinendum, necessariò copias parat, et Jugurthæ obvius procedit. Interim haud longè à mari propè Cirtam oppidum utriusque consedit exercitus; et, quia diei extremum erat, prælium non inceptum. Sed ubi plerumque noctis processit, obscurò etiam tùm lumine, milites Jugurthini, signo dato, castra hostium invadunt; semisomnos partìm, alios arma sumentes fugant funduntque. Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit; et, ni multitudo togatorum fuisset, quæ Numidas insequentes mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum foret bellum. Igitur Jugurtha oppidum circumsedit; vineis turribusque et machinis om-

mains

mains que sur les Numides. Il se contenta donc d'envoyer faire ses plaintes à Jugurtha par des ambassadeurs. Ils n'en rapportèrent qu'une réponse fort désobligeante ; mais il résolut de tout souffrir, plutôt que d'en venir à une seconde guerre, après avoir si mal réussi dans la première. Cette modération ne ralentit point l'ambition de Jugurtha, qui dévoroit déjà dans son cœur toute la Numidie. Il en entreprend ouvertement la conquête. Il entre en campagne, non avec un camp volant, comme la première fois, mais à la tête d'une armée nombreuse, ravage les villes et les terres, fait un butin immense, et par ses succès, redouble la confiance de ses soldats et la terreur des ennemis.

Adherbal n'ayant plus d'autre parti à prendre que de quitter ses états, ou de les défendre par les armes, cède à la nécessité ; il lève des troupes, et s'avance au-devant de Jugurtha. Les deux armées se rencontrèrent près de Cirta, vers les bords de la mer. On n'en vint pas aux mains sur-le-champ, parce que le jour étoit fort avancé ; mais la nuit n'étoit pas encore tout-à-fait écoulée, lorsque les soldats de Jugurtha, au signal qui leur en est donné, fondent sur le camp des ennemis, les surprennent, les uns à moitié endormis, les autres pendant qu'ils prennent leurs armes, les renversent et les mettent en fuite. Adherbal, suivi de peu de cavaliers, se sauve à Cirta. Si les Romains et les Italiens, qui se trouvoient en grand nombre en cette ville, n'en eussent fermé l'entrée à ceux qui le poursuivoient, la guerre entre les deux rois auroit été terminée le jour même qu'elle avoit commencé. Jugurtha, sans perdre de temps, forme le siége de la place, et met en usage les mantelets, les tours, et toutes

nium genérum expugnare aggreditur; maxumè festinans tempus legatorum antecapere, quos, ante prælium factum, Romam ab Adherbale missos audiverat. Sed, posquàm senatus de bello eorum accepit, tres adolescentes in Africam legantur, qui ambos reges adeant, senatûs populique Romani verbis nuncient : « Velle et censere eos ab armis discedere; de controversiis suis, jure potiùs quàm bello disceptare; ita seque illisque dignum esse. »

Legati in Africam maturantes veniunt, eò magis quòd Romæ, dùm proficisci parant, de prælio facto et oppugnatione Cirtæ audiebatur. Sed is rumor clemens erat. Quorum Jugurtha acceptâ oratione respondit : « Sibi neque majus quidquam, neque carius auctoritate senatûs esse; ab adolescentiâ suâ ita se enisum ut ab optumo quoque probaretur; virtute non malitiâ, P. Scipioni, summo viro, placuisse; ob easdem artîs à Micipsâ, non penuriâ liberorum, in regnum adoptatum esse. Cæterùm, quò plura benè atque strenuè fecisset, eò animum suum injuriam minùs tolerare; Adherbalem dolis vitæ suæ insidiatum; quod ubì comperisset, sceleri obviam isse; populum Romanum neque rectè neque pro bono facturum, si ab jure gentium sese prohibuerit; postremò de omnibus rebus legatos Romam brevì missurum. » Ita utrique digrediuntur. Adherbalis appellandi copia non fuit.

Jugurtha, ubì eos Africâ decessisse ratus est, neque propter loci naturam Cirtam armis

sortes de machines pour la forcer promptement. Il souhaitoit de prévenir l'effet de l'ambassade qu'il savoit qu'Adherbal avoit envoyée à Rome avant le combat. Aussitôt que le sénat avoit été instruit de cette guerre, il avoit député trois jeunes gens vers les deux rois, avec ordre de leur déclarer que « le sénat et le peuple Romain vouloient et entendoient qu'ils missent bas les armes, et terminassent leur différend par voie de discussion et non de fait; que l'honneur de Rome et le leur le demandoient ainsi. »

Ces députés se hâtèrent d'autant plus, que vers le moment de leur départ, on parloit déjà, quoique sourdement, dans Rome, du combat qui s'étoit livré, et du siége de Cirta. Jugurtha, après les avoir entendus, leur répondit: « Que rien n'étoit plus respectable ni plus sacré pour lui, que les ordres du sénat: il s'étoit appliqué dès son enfance à mériter l'estime de tous les gens de bien; c'étoit, sans doute, en vertu de quelques bonnes qualités, qu'un aussi grand homme que Scipion l'avoit honoré de son amitié: que Micipsa, déjà père de deux fils, l'avoit adopté; plus il s'étoit conduit avec sagesse et générosité, moins il se sentoit capable de supporter un affront; Adherbal avoit attenté secrètement à sa vie; l'ayant découvert, il avoit voulu prévenir ses mauvais desseins; il ne seroit nullement de l'équité du peuple Romain, de le priver d'un droit accordé par la nature à tous les hommes; enfin, il alloit envoyer des ambassadeurs à Rome, pour instruire le peuple plus à fond. » Sur cette réponse ils le quittèrent. On ne leur permit pas de parler à Adherbal.

A peine Jugurtha les jugea-t-il hors d'Afrique, que ne pouvant prendre la place d'assaut

expugnare potest, vallo atque fossâ mœnia circumdat; turrîs extruit, easque præsidiis firmat; prætereà dies noctesque aut per vim aut dolis tentare; defensoribus mœniûm præmia modò, modò formidinem ostentare; suos hortando ad virtutem erigere; prorsùs intentus cuncta parare. Adherbal, ubì intelligit omnîs fortunas suas in extremo sitas, hostem infestum, auxilii spem nullam, penuriâ rerum necessariarum, bellum trahi non posse, ex iis qui unà Cirtam profugerant, duos maxumè impigros delegit; eos, multa pollicendo, ac miserando casum suum, confirmat utì per hostium munitiones noctu ad proxumum mare, dein Romam pergerent. Numidæ paucis diebus jussa efficiunt; litteræ Adherbalis in senatu recitatæ, quarum sententia hæc fuit:

« Non meâ culpâ sæpè ad vos oratum mitto, P. C. sed vis Jugurthæ subigit; quem tanta lubido me extinguendi invasit, utî neque vos neque deos immortalîs in animo habeat; sanguinem meum, quàm omnia, malit. Itaque quintum jam mensem, socius et amicus populî Romani, armis obsessus teneor; neque mihi Micipsæ patris mei beneficia, neque vestra decreta auxiliantur; ferro an fame acriùs urgear, incertus sum. Plura de Jugurtha scribere dehortatur fortuna mea; etiam anteà expertus sum parum fidei miseris esse. Nisi tamen intelligo illum, suprà quàm ego sum, petere, neque si-

à cause de sa situation, il l'environna de fossés et de palissades, avec des tours de distance en distance, où il établit des corps-de-garde. Il employoit jour et nuit la force et l'artifice, mettoit en usage tour-à-tour la crainte et les promesses pour ébranler les assiégés, animoit continuellement les siens, veilloit à tout, et n'oublioit rien de ce qui pouvoit hâter le succès de son entreprise. Adherbal, pressé par un ennemi acharné à sa perte, sans espérance de secours, hors d'état, parce qu'il manquoit de tout, de faire durer le siége, se voyoit réduit aux plus facheuses extrémités. Il appelle deux des plus braves de ceux qui s'étoient jetés avec lui dans Cirta, et les engage par promesses et par pitié, à traverser de nuit le retranchement des ennemis, pour gagner la mer qui n'étoit pas loin et passer à Rome. Ils exécutèrent ses ordres en peu de jours. La lettre qu'ils remirent de sa part, fut lue en plein sénat; en voici la copie :

« Ne vous en prenez point à moi, Pères conscrits, si je vous importune souvent par mes prières; la violence de Jugurtha m'y contraint. Il n'est rien qu'il ne sacrifie à la fureur qu'il a de me perdre. Elle lui ôte tout égard pour vous et pour les dieux immortels. Voici le cinquième mois qu'il me tient assiégé, moi, l'allié, l'ami du peuple Romain. Ni les bienfaits de mon père, ni vos décrets ne servent en ma faveur. Je suis également pressé par le fer et par la famine. Je n'ose m'expliquer davantage au sujet de Jugurtha; l'état de ma fortune m'en dissuade. Je n'ai que trop éprouvé qu'on en croit peu les malheureux. Tout ce que je puis dire, c'est que ses vues ne se bornent pas à ma perte; il ne se flatte pas, sans doute, de

mul amicitiam vestram et regnum meum sperare. Utrum gravius existumet, neminì occultum est, nam initio occidit Hiempsalem fratrem meum; dein patrio regno me expulit. Quæ sanè fuerint nostræ injuriæ, nihil ad vos. Verùm nunc regnum vestrum armis tenet; me, quem vos imperatorem Numidis posuistis, clausum obsidet; legatorum verba quantì fecerit, pericula mea declarant. Quid est reliquum, nisi vis vestra quo moveri possit? Nam ego quidem vellem, et hæc quæ scribo, et illa quæ anteà in senatu questus sum, vana forent potiùs quàm miseria mea fidem verbis faceret. Sed, quoniam eò natus sum, ut Jugurthæ scelerum ostentui essem, non jam mortem neque ærumnas, tantummodò inimici imperium et cruciatus corporis deprecor. Regno Numidiæ, quod vestrum est, utì libet, consulite; me ex manibus impiis eripite, per majestatem imperii, per amicitiæ fidem, si ulla apud vos memoria remanet avi mei Masinissæ ».

His litteris recitatis, fuêre qui exercitum in Africam mittendum censerent; et quàmprimùm Adherbali subveniendum; de Jugurthâ interìm utì consuleretur, quoniam legatis non paruisset. Sed ab iisdem illis regis fautoribus summâ ope enisum ne tale decretum fieret. Ita bonum publicum, ut in plerisque negotiis solet, privatâ gratiâ devictum. Legantur tamen in Africam

conserver en même temps mes états et votre amitié. On voit assez ce qui des deux lui paroît préférable. Il a d'abord assassiné mon frère, ensuite il m'a chassé du trône de mes pères. Que ces injustices ne regardassent que nous, j'y consens ; maintenant le royaume dont il s'empare, c'est le vôtre ; le prince qu'il tient assiégé, c'est celui que vous avez établi pour gouverner les Numides. Vous voyez, par l'extrémité où je suis réduit, le cas qu'il fait de vos ambassadeurs. Reste-t-il d'autre voie que celle de vos armes pour le faire rentrer dans son devoir ? Quant à ce qui me regarde, j'aimerois mieux que mes plaintes anciennes et nouvelles fussent sans fondement, que d'en prouver la solidité par mes malheurs. Mais puisque je suis né pour mettre en évidence les crimes de Jugurtha, je ne demande plus qu'on me garantisse des adversités ni de la mort, mais de la tyrannie de mon ennemi, et des supplices qu'il me prépare. Disposez à votre gré du royaume de Numidie. Il vous appartient ; mais arrachez-moi des mains de ce parricide. Je vous en conjure par la majesté de votre empire, et par les droits sacrés de l'amitié, si vous conservez encore quelque souvenir de Masinissa, mon aïeul. »

Quand on eut fait la lecture de cette lettre, quelques sénateurs furent d'avis qu'on envoyât promptement une armée au secours d'Adherbal, et qu'en attendant, on délibérât sur le châtiment que méritoit Jugurtha, pour n'avoir point obéi à nos ambassadeurs. Les partisans du roi s'opposoient de tout leur pouvoir à ce décret, et le crédit de quelques particuliers, comme dans la plupart des affaires, l'emporta sur le bien public. On députa cependant en Afrique

majores natu nobiles, amplis honoribus usi; in quîs fuit Marcus Scaurus, de quo suprà memoravimus, consularis et tùm senatûs princeps. Hi, quòd in invidia res erat, simul et à Numidis obsecrati, triduo navim ascendêre; dein brevi Uticam adpulsi, litteras ad Jugurtham mittunt: « Quàm ocissumè ad provinciam accedat; se ad eum ab senatu missos. » Ille, ubi accepit homines claros, quorum auctoritatem Romæ pollere audiverat, contra inceptum suum venisse, primò commotus metu atque lubidine, divorsus agitabatur. Timebat iram senatûs, ni paruisset legatis; porrò animus cupidine cæcus ad inceptum scelus rapiebat. Vicit tamen in avido ingenio pravum consilium. Igitur, exercitu circumdato, summâ vi Cirtam irrumpere nititur, maxumè sperans, diductâ manu hostium, aut vi aut dolis sese casum victoriæ inventurum. Quod ubi secùs procedit, neque, quod intenderat, efficere potest, utì priùs quàm legatos conveniret Adherbalis potiretur; ne ampliùs morando Scaurum quem plurimùm metuebat, incenderet, cum paucis equitibus in provinciam venit. At, tametsi senatûs verbis minæ graves nunciabantur, quòd ab oppugnatione non desisteret, multâ tamen oratione consumptâ, legati frustrà discessêre.

Ea postquàm Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione factâ, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent utì seque et oppidum Jugurthæ tradat; tantùm

des personnes d'âge et de naissance, qui avoient passé par les plus grandes charges. Scaurus, dont j'ai déjà parlé, homme consulaire, alors prince du sénat, fut de ce nombre. Comme l'affaire étoit criante, et que les Numides les conjuroient de se hâter, ils partirent dès le troisième jour. Étant bientôt abordés à Utique, ils écrivent à Jugurtha « qu'il ait à se rendre en diligence auprès d'eux; que c'est le sénat qui les envoie. » Dès que ce prince eut appris que des personnages illustres et d'un grand crédit venoient pour s'opposer à ses desseins, la crainte qu'il en conçut, et d'un autre côté, sa cupidité le tinrent dans de cruelles incertitudes. Il appréhendoit le ressentiment du sénat, s'il refusoit d'obéir. Mais sa passion l'aveuglant, le poussoit à consommer son crime. Enfin le mauvais parti fut le plus fort dans ce cœur ambitieux. Il fait donner un assaut général à la place, et se flatte qu'en obligeant les assiégés de se partager, il se rendra maître de la personne d'Adherbal par force ou par artifice, avant que d'aller trouver les ambassadeurs. N'ayant pas réussi, il appréhenda qu'un plus long délai n'aigrît Scaurus qu'il craignoit plus que les autres, et se rendit à Utique, suivi de peu de cavaliers. Mais, malgré les fortes menaces que lui firent les ambassadeurs de la part du sénat, il refusa constamment de lever le siége. Après bien des discours inutiles, ils partirent sans avoir rien fait.

Quand on en eut appris la nouvelle à Cirta, les Italiens, dont la valeur avoit retardé jusqu'alors la prise de la place, s'imaginèrent qu'on respecteroit dans leur personne la grandeur du nom Romain. Ils conseillèrent à Adherbal de se rendre, en stipulant seulement qu'il auroit

ab eo vitam paciscatur ; de cæteris senatui curæ fore. At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen, quia penès eosdem, si adversaretur, cogendi potestas erat, ita, uti censuerant Italici, deditionem fecit. Igitur Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat ; dein omnis puberes Numidas atque negociatores promiscuè, uti quisque armatis obvius fuerat, interfecit.

Quod postquàm Romæ cognitum est, et res in senatu agitari cœpta, iidem illi ministri regis interpellando, ac sæpè gratiâ interdùm jurgiis trahendo tempus, atrocitatem facti leniebant. Ac, ni Caius Memmius, tribunus plebis designatus, vir acer et infestus potentiæ nobilitatis, populum Romanum edocuisset id agi uti per paucos factiosos Jugurthæ scelus condonaretur ; profectò omnis invidia, prolatandis consultationibus, dilapsa foret. Tanta vis gratiæ atque pecuniæ regis erat ! Sed, ubi senatus delicti conscientiâ populum timet, lege Semproniâ provinciæ futuris consulibus Numidia atque Italia decretæ ; consules declarati Publius Scipio Nasica, Lucius-Bestia Calpurnius ; Calpurnio Numidia, Scipioni Italia obvenit. Dein exercitus, qui in Africam portaretur, scribitur, stipendium aliaque quæ bello usui forent, decernuntur.

At Jugurtha, contra spem nuncio accepto, quippè cui, Romæ omnia venire in animo hæserat, filium et cum eo duos familiaris ad senatum legatos mittit ; iisque, uti illis quos Hiempsale interfecto miserat, præcipit omnis mortalis pe-

la vie sauve ; et de se reposer du reste sur le sénat. Ce prince infortuné sentoit bien que le plus mauvais de tous les partis étoit de s'en remettre à la bonne foi de son ennemi ; mais comme ils pouvoient l'y contraindre, il aima mieux condescendre à leur avis. Jugurtha commença par le faire périr dans les supplices. Il passa ensuite au fil de l'épée tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, selon qu'ils se rencontroient sous le fer du vainqueur, sans distinction d'Italiens ni de Numides.

Sur cette nouvelle, le sénat s'assemble. On délibère. Les partisans du roi cherchant encore à pallier ce crime, interrompent les avis, emploient leur autorité, et quelquefois les injures, pour gagner du temps. Leur crédit et l'argent du roi avoient tant de pouvoir, qu'à force de délais, l'indignation se seroit insensiblement ralentie, si C. Memmius, désigné tribun, magistrat actif, ennemi déclaré de la noblesse, n'eût instruit le peuple, que quelques factieux cabaloient dans le sénat, pour empêcher qu'on ne punît Jugurtha. Alors le sénat, se sentant coupable, craignit le peuple. Les provinces qu'auroient les nouveaux consuls, furent spécifiées, en vertu de la loi Sempronia. Ce fut l'Italie et la Numidie. Celle-ci échut à L. Bestia Calpurnius, et l'autre à P. Scipion Nasica. On leva une armée pour l'Afrique, et on donna tous les ordres nécessaires pour les frais et les préparatifs de la guerre.

Jugurtha, surpris de cette nouvelle parce qu'il s'étoit fortement persuadé que tout étoit vénal à Rome, y dépêche promptement son fils et deux de ses confidens, avec ordre, comme après l'assassinat d'Hiempsal, d'éprouver sur tout le monde ce que pourroit produire son

cuniâ aggrediantur. Qui postquàm Romam adventabant, senatus à Bestiâ consultus est : « placeretne legatos Jugurthæ recipi mœnibus ; » iique decrevêre « Ni regnum ipsumque deditum venissent, uti in diebus proxumis decem Italiâ decederent. » Consul Numidis ex senatûs decreto nunciari jubet ; ità infectis rebus illi domum discedunt. Interìm Calpurnius, parato exercitu, legat sibi homines nobilìs, factiosos, quorum auctoritate, quæ deliquisset munita fore sperabat ; in quìs fuit Scaurus, cujus de naturâ et habitu suprà memoravimus. Nam in consule nostro multæ bonæque artes animi et corporis erant ; quas omnìs avaritia præpediebat. Patiens laborum, acri ingenio, satìs providens, belli haud ignarus, firmissumus contra pericula et insidias. Sed legiones per Italiam Rhegium atque indè Siciliam ; porrò ex Siciliâ in Africam transvectæ. Igitur Calpurnius, initiò paratis commeatibus, acriter Numidiam ingressus est, multosque mortalìs et urbìs aliquot pugnando cepit.

Sed, ubì Jugurtha per legatos pecuniâ tentare, bellique quod administrabat, asperitatem ostendere cœpit, animus æger avaritiâ facilè conversus est. Cæterùm socius et administer omnium consiliorum assumitur Scaurus, qui, tametsi à principio plerisque ex factione ejus corruptis, acerrumè regem impugnaverat, tamen, magnitudine pecuniæ, à bono honesto-

argent. Lorsqu'ils approchoient de la ville, Calpurnius demanda au sénat, « s'il étoit d'avis qu'on les laissât entrer. » La réponse fut que, « s'ils ne venoient pas pour remettre le roi et le royaume à la discrétion des Romains, ils eussent à sortir dans dix jours de l'Italie. » Le consul leur fit signifier ce décret, et ils revinrent sans avoir rien fait. Cependant Calpurnius, après avoir levé des troupes, choisit pour ses lieutenans des personnes de naissance, dont le crédit et les intrigues pussent couvrir ses malversations. De ce nombre étoit Scaurus, dont j'ai déjà représenté le caractère et les mœurs. Quant à notre consul, également avantagé du côté de l'esprit et du corps, il étoit laborieux, actif, pénétrant, assez versé dans l'art militaire, ferme dans le danger, et habile à le prévoir; mais toutes ces bonnes qualités étoient étouffées en lui par l'avarice. Nos troupes ayant gagné Rhégium par terre, s'embarquèrent pour la Sicile, et de-là pour l'Afrique. Calpurnius pourvut dès le commencement à tous les préparatifs nécessaires, fondit avec impétuosité sur la Numidie, fit un assez grand nombre de prisonniers, et emporta quelques villes d'assaut.

Mais, si-tôt que Jugurtha lui eut fait sentir la difficulté de la guerre dont on l'avoit chargé, et qu'il eut essayé de le gagner à prix d'argent, le cœur du consul, déjà corrompu par l'avarice, ne put résister à cette attaque. Il s'associa Scaurus même, qui devint le complice et l'agent de toute l'intrigue. Ce sénateur s'étoit toujours déclaré avec beaucoup de chaleur contre le roi, quoique presque tous ceux de sa faction fussent déjà gagnés. Il se laissa enfin entraîner par la grandeur de la somme qu'on

que in pravum abstractus est. Sed Jugurtha primùm tantummodo belli moram redimebat, existumans sese aliquid interim Romæ pretio aut gratiâ effecturum; posteà verò quàm participem negotii Scaurum accepit, in maxumam spem adductus recuperandæ pacis, statuit cum eis de omnibus pactionibus præsens agere. Cæterùm intereà fidei causâ mittitur à consule Sextius quæstor in oppidum Jugurthæ Vaccam; cujus rei species erat acceptio frumenti quod Calpurnius palàm legatis imperaverat; quoniam deditionis morâ induciæ agitabantur. Igitur rex, utî constituerat, in castra venit; ac pauca præsenti consilio locutus de invidiâ facti sui, atque utì in deditionem acciperetur; reliqua cum Bestiâ et Scauro secreta transegit; dein postero die, quasi per saturam sententiis exquisitis, in deditionem accipitur. Sed, utî pro consilio imperatum erat, elephanti XXX, pecus atque equi multi, cum parvo argenti pondere, quæstori traduntur. Calpurnius Romam ad magistratus rogandos proficiscitur. In Numidiâ et exercitu nostro pax agitabatur.

Postquàm res in Africâ gestas, quoque modo actæ forent, fama divulgavit, Romæ per omnis locos et conventus de facto consulis agitari; apud plebem gravis invidia; patres solliciti erant; probarentne tantum flagitium, an decretum consulis subverterent, parùm constabat. Ac maxumè eos potentia Scauri, quòd is auctor et

lui offroit. Jugurtha, dans sa négociation secrète avec le consul, n'avoit d'abord pensé qu'à obtenir du temps, se flattant que dans l'intervalle son argent et ses amis lui procureroient quelque changement à Rome. Mais quand il vit Scaurus dans ses intérêts, il se tint presque assuré de la paix, et résolut d'en aller traiter en personne. Le consul commença par publier une trêve, parce que l'ennemi alloit, disoit-il, se rendre à discrétion. Ensuite, il envoya le questeur Sextius à Vacca, sous prétexte de faire livrer le blé qu'on avoit exigé publiquement des agens de Jugurtha; mais, en effet, pour qu'il lui servît d'ôtage. Le roi, comme il en étoit convenu, vint dans notre camp, dit quelques mots dans une audience publique pour se disculper, pria qu'on le reçût à discrétion, et traita de tout le reste en secret avec Calpurnius et Scaurus. Le lendemain, les avis ayant été pris confusément et seulement pour la forme, le conseil le reçut à discrétion; mais n'exigea de lui que trente éléphans, avec une assez grande quantité de chevaux et de bétail, et une somme modique; le tout fut remis au questeur: Calpurnius revint à Rome pour les comices, et on cessa de parler de guerre dans notre armée et dans toute la Numidie.

Dès qu'on eut appris à Rome le détail de ce qui venoit de se passer en Afrique, on ne s'entretint de tous côtés que de la conduite de Calpurnius. Le peuple en étoit indigné. Le sénat, fort inquiet, ne savoit s'il devoit ratifier un traité si honteux, ou casser le décret de son consul. Ce qui le détournoit principalement du parti le plus équitable, étoit l'immense crédit de Scaurus, par le conseil et l'en-

socius Bestiæ ferebatur, à vero bonoque impediebat. At Caïus Memmius, cujus de libertate ingenii, et odio potentiæ nobilitatis suprà diximus, inter dubitationem et moras senatûs, concionibus populum ad vindicandum hortari; monere ne rempublicam, ne libertatem suam desererent; multa superba, crudelia facinora nobilitatis ostendere; prorsùs intentus omni modo plebis animum accendebat. Sed, quoniam eâ tempestate Romæ Memmii facundia clara pollensque fuit, decere existumavi unam ex tam multis orationem ejus perscribere; ac potissumum ea dicam quæ in concione post reditum Bestiæ hujuscemodi verbis disseruit:

« Multa me dehortantur à vobis, Quirites, ni studium reipublicæ omnia superet, opes factionis, vestra patientia, jus nullum, ac maxumè, quòd innocentiæ plus periculi, quàm honoris est. Nam illa quidem piget dicere, his annis XV, quàm ludibrio fueritis superbiæ paucorum; quàm fœdè, quàmque inulti perierint vestri defensores; utì vobis animus ab ignaviâ atque socordiâ corruptus sit; qui ne nunc quidem, obnoxiis inimicis, exsurgitis; atque etiam nunc timetis eos quibus vos decet terrori esse. Sed quamquam hæc talia sunt, tamen obviam ire factionis potentiæ, animus subigit. Certè ego libertatem quæ mihi à parente meo tradita est, experiar; verùm id frustrà an ob rem faciam, in vestrâ manu situm est, Quirites. Neque ego

tremise duquel on disoit que toute cette affaire s'étoit conduite. Tandis qu'ils demeuroient indécis, Memmius, toujours ennemi de la noblesse, disant librement sa pensée, ne cessoit d'exhorter le peuple à la vengeance. Il le conjuroit de veiller à la cause commune, et à la conservation de sa liberté; lui remettoit devant les yeux les procédés cruels et tyranniques des nobles; en un mot, il n'oublioit rien de ce qui pouvoit enflammer les esprits. Comme son éloquence lui procura beaucoup de gloire et d'autorité dans ce temps-là, et qu'il nous reste de lui beaucoup de harangues, j'ai cru qu'il ne seroit pas hors de propos d'en transcrire une. Je choisis celle qu'il prononça au retour du consul :

« Romains, si mon zèle pour le bien public ne l'emportoit pas sur toute considération, quelle multitude d'obstacles me détourneroit de prendre vos intérêts : la puissance de la cabale, l'excès de votre indolence, le renversement de toute justice, et sur-tout les dangers devenus le partage de l'innocence, au lieu des honneurs ! En effet, je rougis de dire à quel point vous fûtes le jouet d'un petit nombre de tyrans orgueilleux, pendant ces quinze années si funestes à vos défenseurs; comment vous les laissâtes périr sans les venger, et combien vous ont énervés cette lâcheté et cet engourdissement, puisque vous ne vous élevez pas même à présent contre des ennemis qui vous donnent tant de prises sur eux, et que vous craignez encore ceux dont vous devriez être la terreur. Cependant mon courage me porte à attaquer la puissance de cette faction; du moins ferai-je usage de la liberté que mon père m'a transmise : que ce soit avec succès ou non, c'est,

vos hortor quod sæpè majores vestri fecêre, ut contra injurias armati estis. Nihil vi, nihil secessione opus est; necesse est, suomet ipsi more præcipites eant. Occiso Tiberio Gracchо, quem regnum parare aiebant, in plebem Romanam questiones graves habitæ sunt. Post Caii Gracchi et Marci Fulvii cædem, item ordinis vestri multi mortales in carcere necati sunt. Utriusque cladis non lex, verùm lubido eorum finem fecit. Sed sanè fuerit regni paratio, plebi sua restituere; quidquid sine sanguine civium ulcisci nequitur, jure factum sit. Superioribus annis taciti indignabamini ærarium expilari; reges et populos liberos paucis nobilibus vectigal pendere; penès eosdem et summam gloriam et maxumas divitias esse; tamen hæc talia facinora impunè suscepisse, parùm habuêre, itaque postremò leges, majestas vestra, divina et humana omnia hostibus tradita sunt. Neque eos qui ea fecêre, pudet aut pœnitet; sed incedunt per ora vestra magnificè; sacerdotia et consulatus, pars triumphos suos ostentantes, perindè quasi ea honori non prædæ habeant. Servi, ære parati, injusta imperia dominorum non perferunt; vos, Quirites, imperio nati, æquo animo servitutem toleratis! At qui sunt hi qui rempublicam occupavêre? Homines sceleratissumi, cruentis manibus, immani avaritiâ, nocentissumi iidemque superbissumi, quibus fides, decus, pietas, postremò honesta atque inhonesta omnia quæstui sunt.

Romains, ce qui dépend de vous. Je ne prétends pas vous exhorter à repousser leur injustice à main armée, comme l'ont souvent fait vos ancêtres. Il n'est besoin ici ni de se séparer ni de combattre ; leurs crimes les entraînent d'eux-mêmes à leur perte. Après avoir assassiné Tib. Gracchus, qui, selon eux, vouloit se faire roi, ils ont fait de rigoureuses informations contre le peuple. Après le meurtre de C. Gracchus et de M. Fulvius, ils ont de même égorgé en prison un grand nombre de plébéiens. Ce ne sont pas les lois, c'est leur caprice qui mit fin à ces massacres. Que ce soit aspirer à la royauté, que de rétablir le peuple dans ses droits ; regardons, j'y consens, comme juste ce qui ne pourroit s'expier que par le sang de nos concitoyens. Ces dernières années, vous étiez secrètement indignés qu'on pillât le trésor public ; que quelques nobles s'appropriassent les tributs que payent les rois et les peuples libres ; qu'ils possédassent seuls toutes les richesses et les honneurs de l'état ; c'est trop peu pour eux de le faire impunément. Aussi, viennent-ils enfin de sacrifier à l'ennemi les lois, la majesté de l'empire, tous les droits divins et humains. Coupables de ces excès, ils n'en ont ni honte, ni repentir. Ils marchent fièrement en votre présence, étalant avec ostentation, quelques-uns, les marques de leurs triomphes ; d'autres, celles du sacerdoce ou du consulat : comme s'ils usoient de ces distinctions pour s'en faire honneur, et non pour piller. Des esclaves, achetés à prix d'argent, ne peuvent souffrir que leurs maîtres leur commandent avec hauteur. Et vous, Romains, vous nés pour commander, vous souffrez tranquillement l'esclavage ! Quels sont donc ceux qui se sont asservi la république ?

Pars eorum, occidisse tribunos plebis, alii quæs
tiones injustas, plerique cædem in vos fe
cisse, pro munimento habent. Ita, quàm
quisque pessumè fecit, tam maxumè tutus est
metum à scelere suo ad ignaviam vestram
transtulêre; quos omnis eadem cupere, eaden
odisse, eadem metuere in unum coëgit. Sed
hæc inter bonos amicitia, inter malos facti
est. Quòd si vos tàm libertatis curam habe-
retis, quàm illi ad dominationem accensi sunt,
profectò neque respublica, sicuti nunc, vasta-
retur, et beneficia vestra penès optumos,
non audacissumos forent. Majores vestri parandi
juris et majestatis constituendæ gratiâ, bis per
secessionem armati, Aventinum occupavêre; vos
pro libertate quam ab illis accepistis, nonne
summâ ope nitemini? Atque eò vehementiùs quò
majus dedecus est parta amittere, quàm omninò
non paravisse. Dicet aliquis, quid igitur censes?
Vindicandum in eos qui hosti prodidêre rem-
publicam; non manu neque vi (quod magis vos
fecisse quàm illis accidisse indignum est) verùm
quæstionibus et indicio ipsius Jugurthæ. Qui

Des gens couverts de crimes, souillés de sang, d'une avarice sordide, les plus scélérats, et en même temps les plus fiers de tous les hommes, toujours prêts à vendre la bonne foi, l'honneur, la piété, la justice et l'injustice. Ils fondent leur sécurité, les uns sur le meurtre de vos tribuns, les autres sur leurs cruelles et injustes procédures; presque tous sur le carnage qu'ils ont fait du peuple. Aussi, plus chacun d'eux a commis d'attentats, plus il est en sûreté. La crainte que leur devroient causer leurs crimes, c'est à vous qu'ils l'inspirent à cause de votre lâcheté. La conformité de leurs désirs, de leurs haines et de leurs appréhensions, les réunit tous en un même parti. Cette union, qui seroit amitié entre des gens de bien, n'est qu'une conspiration entre des scélérats. Si vous aviez, pour conserver votre liberté, la même ardeur qu'ils ont pour l'opprimer, la république ne seroit pas livrée au pillage comme elle l'est, et vos bienfaits seroient le partage des plus gens de bien, et non des plus audacieux. Vos ancêtres, pour établir les droits et la majesté du peuple Romain, se sont deux fois retirés en armes sur le Mont-Aventin; et vous, vous ne ferez pas les derniers efforts pour soutenir la liberté qu'ils vous ont transmise, d'autant qu'il est infiniment plus honteux de perdre ce qu'on a possédé, que de ne l'avoir jamais acquis. Quel est donc votre avis, dira quelqu'un? Le voici: Que ceux qui ont vendu la république à l'ennemi en soient punis, non par des voies de fait, et en employant la violence, (quoiqu'ils en soient dignes, il est indigne de vous d'y recourir) mais en vertu de légitimes informations, et sur le témoignage de Jugurtha lui-même. S'il s'est vé-

si dedititius est, profectò jussis vestris obediens erit; sin ea contemnit; scilicet extumabitis qualis illa pax aut deditio sit, ex quâ ad Jugurtham scelerum impunitas, ad paucos potentis maxumæ divitiæ, in rempublicam damna atque dedecora pervenerint. Nisi fortè nondùm etiam vos dominationis eorum satietas tenet; et illa, quàm hæc tempora magis placent, cùm regna, provinciæ, leges, jura, judicia, bella atque paces, postremò divina et humana omnia penès paucos erant; vos autem, hoc est populus Romanus, invicti ab hostibus, imperatores omnium gentium, satis habebatis animam retinere. Nam servitutem quidem quis vestrûm audebat recusare? Atque ego tametsi viro flagitiosissumum, existumo impunè injuriam accepisse; tamen, vos hominibus sceleratissumis ignoscere, quoniam cives sunt, æquo animo paterer, nî misericordia in perniciem casura esset. Nam et illis, quantùm importunitatis habent, parùm est impunè malè fecisse, nisi deindè faciundi licentia eripitur; et vobis æterna sollicitudo remanebit; cùm intelligetis aut serviendum esse, aut per manus libertatem retinendam. Nam fidei quidem aut concordiæ quæ spes est? Dominari ipsi volunt; vos liberi esse; facere illi injuriam; vos prohibere; postremò sociis vestris veluti hostibus, hostibus pro sociis utuntur. Potestne in tam divorsis mentibus pax aut amicitia esse? Quarè moneo hortorque vos ne

ritablement rendu à discrétion, il obéira à vos ordres. S'il les méprise, vous jugerez quelle est cette paix et cette prétendue soumission qui aura procuré à Jugurtha l'impunité de son crime, à quelques nobles des richesses immenses, et à la république des pertes et du déshonneur. Mais peut-être n'êtes-vous pas encore las de leur tyrannie. Peut-être regrettez-vous ces temps où quelques factieux disposoient à leur gré des royaumes, des provinces, des droits, des lois, de la justice, de la paix et de la guerre; tandis que vous, c'est-à-dire, ce peuple Romain, toujours victorieux et roi de l'univers, vous vous contentiez de conserver votre vie; car, pour ce qui est de la servitude, qui d'entre vous osoit s'y refuser ? Quant à moi, quoique je pense que c'est une honte extrême pour un homme de cœur, de recevoir impunément un affront, je souffrirois aisément que vous fissiez grâce à ces scélérats, parce qu'ils sont vos concitoyens, si cette compassion ne devoit pas causer votre perte. Du caractère dont ils sont, ils ne se contenteront pas de l'impunité pour le passé, si on ne les met hors d'état de mal faire à l'avenir, et vous vivrez dans une éternelle inquiétude, toujours réduits à souffrir l'esclavage, ou à recourir aux armes pour en secouer le joug. Peut-on jamais se flatter de quelque union, de la moindre confiance entr'eux et vous ? Ils veulent dominer; vous voulez être libres: ils prétendent commettre des injustices; vous êtes déterminés à vous y opposer; enfin ils traitent vos alliés en ennemis, et vos ennemis en alliés. La paix et l'amitié peuvent-elles avoir lieu, lorsque les sentimens sont si opposés ? Je vous exhorte donc à ne pas laisser un si grand attentat im-

tantum scelus impunitum dimittatis. Non pecu-latus ærarii factus est; neque per vim socii ereptæ pecuniæ; quæ quamquam gravia sunt, tamen consuetudine jam pro nihilo habentur. Hosti acerrumo prodita senatûs auctoritas, proditum imperium vestrum; domi militiæque respublica venalis fuit. Quæ nisi quæsita erunt, nisi vindicatum in noxios, quid erit reliquum nisi ut illis qui ea fecêre, obedientes vivamus? Nam impunè quælibet facere, id est regem esse. Neque ego vos, Quirites, hortor utì jam malitis civîs vestros perperàm quàm rectè fecisse; sed ne, ignoscendo malis, bonos perditum eatis. Ad hoc, in republicâ multò præstat, beneficii quàm maleficii immemores esse. Bonus tantummodò segnior fit, ubi negligas; at malus improbior. Ad hoc, si injuriæ non sint, haud sæpè auxilii egeas. »

Hæc atque alia hujusce modi sæpè dicundo, Caïus Memmius populo Romano persuadet uti Lucius Cassius, qui tùm prætor erat, ad Jugurtham mitteretur; eumque, interpositâ fide publicâ, Romam duceret, quò faciliùs, indicio regis, Scauri et reliquorum quos pecuniæ captæ arcessebant delicta patefierent. Dum hæc Romæ geruntur, qui in Numidiâ relicti ab Bestiâ exercitui præerant, secuti morem imperatoris sui, plurima et flagitiosissuma facinora fecêre. Fuêre, qui, auro corrupti, elephantos Jugurthæ traderent; alii perfugas venderent; pars ex pacatis prædas agebant. Tanta

puni-

puni. Il ne s'agit point ici de péculat ni de concussion; ces crimes, quoique grands, sont devenus si communs, qu'on les compte pour rien. C'est l'autorité du sénat, c'est la majesté de votre empire qu'on a prostituées à un ennemi très-entreprenant. On a vendu la république dans Rome et dans notre camp. Si on n'en recherche pas les coupables, si on ne les punit pas, que nous reste-t-il, que de vivre asservis à leur tyranie? Car faire impunément tout ce qu'on veut, c'est être tyran. Je ne prétends pas, au reste, vous exhorter à mieux aimer trouver vos citoyens criminels qu'innocens; mais n'allez pas, pour épargner des méchans, perdre des gens de bien. Il est moins dangereux dans un état d'oublier les services que les crimes. La vertu mal récompensée en est un peu moins active; la méchanceté impunie n'en est que plus entreprenante. D'ailleurs, ôtez les injustices, les secours des gens de bien vous sont rarement nécessaires. »

A force de tenir de semblables discours, Memmius persuade au peuple d'envoyer L. Cassius, alors préteur, vers Jugurtha, pour l'engager à venir à Rome, sous la garantie du peuple Romain; afin que, sur l'aveu même de ce prince, on mît dans un plus grand jour les malversations de Scaurus et des autres. Tandis que ceci se passoit à Rome, ceux à qui Calpurnius avoit laissé le commandement de nos troupes, tenoient, à son exemple, la conduite la plus honteuse et la plus criminelle. Quelques-uns, gagnés à prix d'argent, rendoient au roi ses éléphans, d'autres lui vendoient les transfuges; plusieurs pilloient des pays avec lesquels nous n'étions point en guerre. Tant l'avarice, se répandant comme un mal contagieux, avoit

vis avaritiæ in animos eorum, veluti tabes, invaserat! At Cassius prætor, perlatâ rogatione à Caïo Memmio, ac perculsâ omni nobilitate, ad Jugurtham proficiscitur : eique timido et ex conscientia diffidenti rebus suis, persuadet, quoniam se populo Romano dedidisset, ne vim, quàm misericordiam ejus, experiri malit. Privatim præterea fidem suam interponit, quam ille non minoris quàm publicam ducebat. Talis, eâ tempestate, fama de Cassio erat.

Igitur Jugurtha, contra decus regium, cultu quàm maximè miserabili, cum Cassio Romam venit. At tametsi in ipso magna vis animi erat, confirmatus ab omnibus quorum potentiâ aut scelere cuncta ea gesserat, quæ suprà memoravimus; Caïum Bæbium, tribunum plebis, magnâ mercede parat, cujus impudentiâ contra jus et injurias omnis munitus foret. Ac Caïus Memmius, advocatâ concione; quamquam regi infesta plebes erat; et pars in vincula duci jubebat, pars, ni socios sceleris aperiret, more majorum, de hoste supplicium sumi; dignitati magis quàm iræ consulens, sedare motus, et animos eorum mollire, postremò confirmare, fidem publicam per sese inviolatam fore. Post, ubi silentium cœpit, producto Jugurthâ, verba facit : Romæ Numidiæque facinora ejus memorat; scelera in patrem fratresque ostendit : « Quibus juvantibus, quibusque ministris ea ege-

de force pour corrompre tous les cœurs ! Le plébiscite obtenu par Memmius, ayant jeté la consternation parmi la noblesse, Cassius partit pour aller trouver Jugurtha. Ce prince, intimidé, sentoit l'extrémité fâcheuse où ses crimes le réduisoient. Cassius lui représentant que, puisqu'il s'étoit rendu à discrétion, il valoit mieux s'en remettre à la compassion du peuple Romain, que d'éprouver sa puissance, lui promit toute sûreté en son propre et privé nom; assurance dont Jugurtha ne faisoit pas moins de cas que de la garantie publique. Telle étoit l'opinion qu'on avoit alors de sa probité.

Jugurtha le suivit donc à Rome, non avec la magnificence d'un roi, mais dans l'appareil le plus propre à exciter la pitié. Il étoit déjà par lui-même d'une fermeté au-dessus des événemens : tous ceux qui l'avoient soutenu jusqu'alors par leur crédit ou par leurs crimes, contribuoient encore à relever sa confiance; cependant il acheta de plus à très-haut prix, l'appui du tribun du peuple, C. Bébius, afin que l'impudence de ce magistrat le mît à couvert de tout ce qu'on pourroit entreprendre de juste et d'injuste. Le peuple convoqué par Memmius, fit d'abord éclater la plus vive indignation contre le roi. Les uns vouloient qu'il fût conduit en prison; les autres qu'on le fît mourir, s'il ne déclaroit ses complices. Mais Memmius, écoutant plutôt les lois de l'honneur que sa colère, appaisa le tumulte, adoucit les esprits, et dit qu'il ne souffriroit jamais qu'on violât le sauf-conduit. Quand on eut fait silence, il fit avancer Jugurtha, rappela ses attentats à Rome et en Numidie, ses crimes contre son père et ses frères. « Le peuple Romain, ajoutoit-il, n'en ignoroit pas les fauteurs ni les

rit, quamquam intelligat populus Romanus, tamen velle manifesta magis ex illo habere; si vera aperiret, in fide et clementia populi Romani magnam spem illi sitam; sin reticeat, non sociis saluti fore, sed se suasque spes corrupturum. »

Dein, ubi Memmius dicendi finem fecit, et Jugurtha respondere jussus est, Caïus Bæbius, tribunus plebis, quem pecuniâ corruptum suprà diximus, regem tacere jubet; ac, tametsi multitudo quæ in concione aderat, vehementer accensa, terrebat eum clamore, vultu, sæpè impetu atque aliis omnibus quæ ira fieri amat, vicit tamen impudentia. Ita populus, ludibrio habitus, ex concione discedit; Jugurthæ Bestiæque et cæteris quos illa quæstio exagitabat, animi augescunt.

Erat eâ tempestate Romæ Numida quidam, nomine Massiva, Gulussæ filius, Masinissæ nepos; qui, quia in dissensione regum, Jugurthæ adversus fuerat, deditâ Cirtâ et Adherbale interfectò, profugus ex Africa abierat. Huic Spurius Albinus, qui proxumo anno post Bestiam cum Quinto Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet, quoniam ex stirpe Masinissæ sit, Jugurtham ob scelera invidiâ cum metu urgeat, regnum Numidiæ ab senatu petat. Avidus consul belli gerundi, moveri, quàm senescere, omnia malebat. Ipsi provincia Numidia, Minucio Macedonia evenerat. Quæ postquàm Massiva agitare cœpit, neque Jugurthæ in amicis satis præsidii est; quòd eorum alium conscientia, alium mala fama et timor impediebat; Bomilcari proxumo ac maximè fido sibi imperat «pretio, sicuti multa confecerat, insi-

ministres; mais il en exigeoit de sa bouche une preuve juridique. Il avoit tout à espérer de la clémence et de la bonne foi des Romains, s'il en faisoit sincèrement l'aveu, sinon il alloit se perdre lui-même, sans sauver ses complices. »

Ensuite il lui ordonne de parler; aussitôt Bébius le lui défend. Le peuple, enflammé de colère, et prêt à se jeter sur ce magistrat, tentoit de l'effrayer par ses clameurs, ses regards, ses gestes, et par tout ce que l'indignation suggère. L'impudence de Bébius triomphe de tout. L'assemblée, après en avoir été le jouet, se sépare. Jugurtha et tous ceux qui avoient craint les suites de ces informations, n'en deviennent que plus audacieux.

Il y avoit alors à Rome un Numide, nommé Massiva, fils de Gulussa et petit-fils de Masinissa. Il avoit suivi le parti des deux frères contre Jugurtha, et s'étoit sauvé d'Afrique après la reddition de Cirta et le meurtre d'Adherbal. Sp. Albinus qui venoit de succéder à Calpurnius dans le consulat, avec Minutius Rufus, persuade à Massiva de profiter des droits de sa naissance, de l'indignation publique contre Jugurtha, et de la frayeur de son parti, pour demander au sénat le royaume de la Numidie. Le consul, ambitieux de se voir à la tête d'une armée, aimoit mieux que tout fût en trouble, que de languir lui-même dans l'inaction. La Numidie lui étoit échue, et la Macédoine à Minucius son collègue. Massiva commençant à solliciter, Jugurtha vit que la mauvaise réputation de ses amis, leurs remords ou leurs craintes, ne lui permettoient pas de compter suffisamment sur eux. Il ordonne donc à Bomilcar, son parent et son plus intime confident, « de ne

diatores Massivæ paret, ac maximè occultè; sin id parùm procedat, quovis modo Numidam interfeciat. » Bomilcar maturè regis mandata exsequitur; et, per homines talis negotii artifices, itinera egressusque ejus, postremò loca atque tempora cuncta explorat; dein, ubi res postulabat, insidias tendit. Igitur unus ex eo numero qui ad cædem parati erant, paulò inconsultiùs Massivam aggreditur, illum obtruncat; sed ipse deprehensus, multis hortantibus, et in primis Albino consule, indicium profitetur. Fit reus, magis ex æquo bonoque quàm ex jure gentium, Bomilcar, comes ejus qui Romam fide publicâ venerat. At Jugurtha, manifestus tanti sceleris, non priùs omisit contra verum niti, quàm animadvortit, super gratiam atque pecuniam suam, invidiam facti esse. Igitur quamquam in priore actione ex amicis quinquaginta vades dederat, regno magis quàm vadibus consulens, clàm in Numidiam Bomilcarem dimittit, veritus ne reliquos populares metus invaderet parendi sibi, si de illo supplicium sumptum foret. Et ipse paucis diebus eòdem profectus est, jussus à senatu Italiâ decedere. Sed, postquàm Româ egressus est, fertur, sæpè tacitus eò respiciens, postremò dixisse: « Urbem venalem et maturè perituram, si emptorem invenerit! »

point épargner l'argent, sa ressource ordinaire, pour faire poignarder Massiva secrètement, s'il est possible, sinon de quelque manière que ce soit. » Bomilcar obéit promptement. Il fait observer, par des gens accoutumés à ces sortes de commissions, les heures auxquelles sort ordinairement le prince Numide, les endroits par où il a coutume de passer, et dresse enfin son embuscade. Un de ceux qu'il avoit apostés, tue en effet Massiva; mais n'ayant pas bien pris ses sûretés, il est arrêté, et, sur les instances d'Albinus entr'autres, il découvre tout. Bomilcar est cité en justice, plutôt en vertu des lois de l'équité que du droit des gens, puisqu'il étoit de la suite d'un prince venu à Rome sur un sauf-conduit. Quelque avéré que fût le crime, Jugurtha ne cessa de le nier que lorsqu'il vit que son argent et son crédit ne suffisoient pas pour en contrebalancer l'énormité. Cinquante de ses amis s'étoient cautionnés pour Bomilcar dans la première procédure. Le roi, plus attentif à ses propres intérêts qu'aux leurs, le fit secrètement évader, craignant, si on le punissoit, que ses sujets n'appréhendassent dans la suite de lui obéir. Il se retira lui-même, quelques jours après, sur l'ordre que le sénat lui signifia, de sortir de l'Italie. Quand il fut hors de Rome, on rapporte qu'il tourna plusieurs fois ses regards vers elle sans rien dire, et qu'il s'écria enfin : « O ville vénale, que tu périrois promptement, si quelqu'un étoit assez riche pour t'acheter ! »

Consul creatur Marius adversus Jugurtham; orationem ad populum habet, hortandi causâ et nobiles exagitandi.

At Marius, cupientissumâ plebe consul factus, postquàm ei provinciam Numidiam populus jussit, anteà jam infestus nobilitati, tùm verò multus atque ferox instare; singulos modò, modò universos lædere; dictitare, « Sese consulatum ex victis illis spolia cepisse. » Alia prætereà magnifica pro se et illis dolentia. Interìm, quæ bello opus erant, prima habere; postulare legionibus supplementum; auxilia à populis et regibus sociisque arcessere; prætereà ex Latio fortissumum quemque plerosque militiâ, paucos famâ cognitos accire, et ambiundo cogere homines emeritis stipendiis secum proficisci. Neque illi senatus, quamquàm advorsus erat, de ullo negotio abnuere audebat; cæterùm supplementum etiam lætus decreverat; quia, neque plebi militiam volenti, putabatur, et Marius aut belli usum, aut studia vulgi amissurus. Sed ea res frustrà sperata. Tanta lubido cum Mario eundi plerosque invaserat; sese quisque prædâ locupletem fore, victorem domum rediturum, alia hujuscemodi animis trahebant; et eos non paulùm oratione suâ Marius arrexerat.

Marius est fait consul, et chargé de la guerre contre Jugurtha. Il harangue le peuple, soit pour l'exhorter, soit pour invectiver la noblesse.

MARIUS, que les plébéiens avoient eu tant d'empressement de faire consul, étoit dès auparavant ennemi déclaré des nobles; mais si-tôt que le peuple Romain l'eût chargé de la guerre de Numidie, il ne cessa plus de déclamer contr'eux avec la dernière arrogance. Tantôt il les attaquoit chacun en particulier, tantôt tous en général. « Le consulat étoit, disoit-il, une dépouille qu'il leur avoit arrachée dans leur défaite. » Il lançoit mille autres traits pour les humilier, et se relever lui-même. Cependant il donnoit son principal soin aux préparatifs de la guerre, sollicitoit des recrues pour les légions, et faisoit fournir des troupes auxiliaires par les rois, les peuples et les alliés. De plus, connoissant tous les braves du Latium, comme témoin de leurs exploits, ou du moins sur leur renommée, il attiroit, à force de caresses, et presque malgré eux, ceux même qui avoient déjà fini leur service. Le sénat, quoique mal intentionné pour lui; n'osoit lui rien refuser. Ce fut même avec joie qu'il lui donna la permission de lever des recrues. Comme les plébéiens ne s'enrôlent qu'avec répugnance, il croyoit que Marius se priveroit lui-même de cet avantage, ou perdroit sa faveur; il se trompa. Ce fut un empressement presque général à le suivre. Chacun, en particulier, se promettoit de s'enrichir dans cette guerre, d'en revenir chez soi couvert de gloire, et se repaissoit de mille autres chimères. Marius n'avoit pas peu contribué à leur enfler le courage: en effet,

Nam postquam omnibus, quæ postulaverat, decretis, milites scribere vult, hortandi causâ, simul et nobilitatem, uti consueverat, exagitandi, concionem populi advocavit; deindè hoc modo disseruit :

« Scio ego, Quirites, plerosque non iisdem artibus imperium à vobis petere, et postquàm adepti sunt, gerere; primò industrios, supplices, modicos esse; dein per ignaviam et superbiam ætatem agere. Sed mihi contrà videtur. Nam quò universa respublica pluris est quàm consulatus aut prætura; eò majore curâ illam administrari, quàm hæc peti debere. Neque me fallit quantùm cum maxumo beneficio vestro negotii sustineam. Bellum parare, simul et ærario parcere; cogere ad militiam eos quos nolis offendere; domi forisque omnia curare; et ea agere inter invidos, occursantis, factiosos, opinione, Quirites, asperius est. Ad hoc, alii si deliquêre, vetus nobilitas, majorum facta fortia, cognatorum et affinium opes, multæ clientelæ, omnia hæc præsidio adsunt; mihi spes omnes in memet sitæ; quas necesse est et virtute et innocentiâ tutari; nam alia infirma sunt. Et illud intelligo, Quirites, omnium ora in me conversa esse; æquos bonosque favere,

après avoir obtenu tous les décrets qu'il avoit souhaités, lorsqu'il voulut faire ses levées, il convoqua le peuple, afin de l'exhorter, et d'invectiver en même temps contre les nobles, suivant sa coutume. Voici le discours qu'il prononça :

« Je sais, Romains, que la plupart se conduisent bien autrement, en administrant leurs charges, qu'ils n'avoient fait en vous les demandant. Avant de les obtenir, ils sont laborieux, suppliants et modestes; ensuite ils ne vivent plus que dans l'orgueil et la mollesse. Pour moi, je pense bien différemment. Comme la république est infiniment supérieure à la préture et au consulat, le soin de la bien gouverner doit également l'emporter sur celui d'obtenir ces honneurs. Aussi n'ignoré-je pas la pesanteur du fardeau que vous m'avez imposé, en m'honorant du plus grand de vos bienfaits. Il est beaucoup plus difficile qu'on ne pense, de faire des préparatifs de guerre, et de ménager en même temps les deniers publics; d'entraîner au service des personnes dont on voudroit se conserver l'affection; de veiller à tout au dedans et au dehors; tandis qu'on est en butte, de toutes parts, à la contradiction, à l'envie et aux factions. Si les autres font une faute, l'ancienneté de leur noblesse, les belles actions de leurs ancêtres, le crédit de leurs parens et de leurs alliés, le grand nombre de leurs créatures, tout, en un mot, se réunit pour les protéger. Moi, je n'ai de ressource qu'en moi-même; il m'est nécessaire de rechercher ma sûreté dans l'innocence et la vertu; car les autres appuis me manquent. Je sais que tout le monde a maintenant les yeux sur moi. Les gens de bien, et tous ceux qui ont des intentions droites, voyant que mes services ne sont pas inutiles à la république, me

quippè benefacta mea reipublicæ procedunt ; nobilitatem locum invadendi quærere. Quò mihi acriùs adnitendum est, utì neque vos capiamini, et illi frustrà sint. Ità ad hoc ætatis à pueritiâ fui, ut omnîs labores, pericula consueta habeam. Quæ antè vestra beneficia gratuitò faciebam, ea utì, acceptâ mercede, deseram, non est consilium, Quirites. Illis difficile est in potestatibus temperare, qui per ambitionem sese probos simulavêre ; mihi, qui omnem ætatem in optumis artibus egi, benè facere jam ex consuetudine in naturam vertit. Bellum me gerere cum Jugurthâ jussistis, quam rem nobilitas ægerrumè tulit. Quæso, reputate cum animis vestris, nùm id mutari melius sit, si quem ex illo globo nobilitatis ad hoc aut aliud tale negotium mittatis, hominem veteris prosapiæ, ac multarum imaginum et nullius stipendii ; scilicet ut in tantâ re ignarus omnium trepidet, festinet, sumat aliquem ex populo monitorem officii sui. Ita plerumquè evenit, utî quem vos imperare jussistis, is sibi imperatorem alium quærat. At ego scio, Quirites, qui postquàm consules facti sunt, acta majorum et Græcorum militaria præcepta legere cœperint, homines præposteri ; nam gerere, quàm fieri, tempore posterius, re atque usu prius est. Comparate nunc, Quirites, cum illorum superbiâ me hominem novum. Quæ illi audire

favorisent. La noblesse épie les occasions de me perdre. C'est pourquoi je dois redoubler mes efforts, et pour faire échouer ses mauvais desseins, et pour ne pas tromper votre attente. J'ai vécu, dès mon enfance jusqu'à ce jour, de manière à me faire une habitude des dangers et des travaux. Quitterois-je, après en avoir été récompensé, un genre de vie que je suivois déjà par goût et sans intérêt? Non, Romains. Ceux qui, par ambition, se sont parés des dehors de la probité, ont peine à se contraindre, quand ils sont en charge. Moi, qui ai toujours pratiqué la vertu dans toute sa rigueur, je me la suis rendue comme naturelle. Vous m'avez chargé de la guerre contre Jugurtha; la noblesse en est extrêmement piquée. Considérez en vous-mêmes, je vous prie, si, au lieu de ce choix, il seroit plus à propos d'aller prendre dans cette troupe de nobles, pour l'emploi dont il s'agit, ou pour un autre semblable, un homme d'une maison ancienne, et décoré par les plus grandes charges; mais qui, n'ayant aucune expérience, ne manqueroit pas de se troubler dans une guerre si importante, bouleverseroit tout, ou choisiroit quelqu'un entre le peuple, pour se faire continuellement montrer son devoir. En effet, le plus souvent celui que vous avez nommé pour commander, est forcé d'en choisir un autre qui lui commande. J'en connois aussi qui ont commencé, après avoir été faits consuls, à lire les actions de nos ancêtres et les préceptes des Grecs sur l'art militaire. C'est renverser l'ordre des choses; car bien qu'on ne commande point avant que d'en avoir reçu l'autorité, il faut pourtant le savoir faire, avant que de la recevoir. Comparez-moi présentement, moi, cet homme sans naissance, avec ces nobles orgueilleux; ce

et legere solent, eorum partem vidi, alia ego-met gessi. Quæ illi litteris, ea ego militando didici. Nunc vos existimate facta an dicta pluris sint. Contemnunt novitatem meam, ego illorum ignaviam; mihi fortuna, illis probra objectantur. Quamquàm ego naturam unam et communem omnium existumo, sed fortissumum quemque generosissumum esse. Ac si jam ex patribus Albini aut Bestiæ quæri posset, mene an illos ex se gigni maluerint; quid responsuros creditis, nisi sese liberos quàm optumos voluisse? Quòd si jure despiciunt me, faciant idem majoribus suis, quibus uti mihi ex virtute nobilitas cœpit. Invident honori meo; ergò invideant labori, innocentiæ, periculis etiam meis; quoniam per hæc illum cepi. Verùm homines corrupti superbiâ, ita ætatem agunt, quasi honores vestros contemnant; ita hos petunt, quasi honestè vixerint. Nec illi falsi sunt, qui diversissumas res pariter expectant, ignaviæ voluptatem et præmia virtutis. Atque etiam cùm apud vos, aut in senatu verba faciunt, plerâque oratione majores suos extollunt; eorum fortia facta memorando clariores sese putant; quod contrà est. Nam, quantò vita illorum præclarior, tantò horum socordia flagitiosior. Et profectò ità se res habent: majorum gloria posteris quasi lumen est, neque bona neque mala eorum in occulto patitur. Hujusce rei ego inopiam patior, Quirites; verùm id, quod multò præclarius est, meamet facta mihi dicere licet. Nunc videte

qu'ils lisent, ce qu'ils entendent raconter, j'en ai vu une partie, le reste je l'ai fait moi-même; ce qu'ils ne savent que par leurs lectures, je l'ai appris en servant. Jugez lequel doit l'emporter, des paroles ou des actions. Ils méprisent ma naissance, et moi leur mollesse; on leur reproche des crimes réels, et à moi ce qui n'est que l'effet du hasard; d'ailleurs la nature de tous les hommes, en elle-même, est semblable. On est noble à proportion de ce qu'on a de valeur. Si nous pouvions demander aux pères d'Albinus et de Calpurnius, qui d'eux ou de moi, ils aimeroient mieux avoir pour fils, ne nous répondroient-ils pas qu'ils avoient souhaité de donner le jour aux plus vertueux? Si les nobles ont droit de me mépriser, qu'ils méprisent donc aussi leurs ancêtres; ils n'ont dû, comme moi, leur noblesse qu'à leur mérite. Ils envient ma dignité; qu'ils envient donc aussi mes travaux, mes dangers et mon innocence; c'est ce qui me l'a fait obtenir. Mais ces hommes, corrompus par l'orgueil, vivent comme s'ils méprisoient vos dignités, et les demandent comme s'ils les avoient méritées par leurs vertus. Qu'ils s'abusent étrangement de prétendre en même temps aux délices de l'oisiveté et aux récompenses dues au travail, choses absolument incompatibles. Lorsqu'ils parlent devant vous ou dans le sénat, presque tous leurs discours roulent sur les éloges de leurs aïeux. Ils croient, en rappelant leurs exploits, se relever eux-mêmes; il arrive précisément le contraire. Plus la vie des uns a été illustre, plus la lâcheté des autres paroît honteuse. Oui, Romains, la gloire des ancêtres est comme une lumière qui se répand sur leurs descendans; elle fait paroître plus à découvert leurs vices et leurs vertus. Pour moi, je n'ai pas cet

quàm iniqui sint. Quod ex aliena virtute sibi arrogant, id mihi ex meâ non concedunt; scilicet quia imagines non habeo, et quia mihi nova nobilitas est; quam certè peperisse melius est, quàm acceptam corrupisse. Equidem ego non ignoro, si jam mihi respondere velint, abundè illis facundam et compositam orationem fore. Sed in maxumo vestro beneficio, cum omnibus locis me vosque maledictis lacerent, non placuit reticere, ne quis modestiam in conscientiam duceret. Nam me quidem, ex animi mei sententiâ, nulla oratio lædere potest. Quippè vera, necesse est benè prædicet; falsam, vita moresque mei superant. Sed, quoniam vestra consilia accusantur, qui mihi summum honorem et maxumum negotium imposuistis, etiam atque etiam reputate nùm id pœnitendum sit. Non possum, fidei causâ, imagines, neque triumphos, aut consulatus majorum meorum ostentare; at, si res postulet, hastas, vexillum, phaleras, alia dona militaria, prætereà cicatrices adverso corpore. Hæ sunt meæ imagines, hæc nobilitas, non hæreditate relicta, ut illa illis, sed quæ ego plurimis meis laboribus et periculis quæsivi. Non sunt composita verba mea;

avantage; mais, ce qui est bien plus glorieux, je puis rappeler le souvenir de mes propres actions. Voyez quelle est leur injustice. Ils prétendent tirer du lustre d'un mérite étranger, et ils ne veulent pas que j'en tire de celui qui m'est personnel; parce que mes ancêtres n'ont point possédé de charges, et que ma noblesse est récente. Ne vaut-il donc pas mieux se la procurer à soi-même, que de la déshonorer, après l'avoir reçue d'autrui? Je sais que s'ils vouloient dès-à-présent me répondre, ils le feroient sans peine, avec toute la pompe et les appareils de l'éloquence. Mais comme ils prennent occasion du bienfait dont vous m'avez honoré, pour se répandre par-tout en invectives contre vous et contre moi, je n'ai pas voulu garder le silence, de peur qu'on ne regardât ma retenue, comme une preuve que je sentois moi-même la solidité de leurs reproches. Quant à ce qui m'est personnel, aucun discours ne peut me nuire; s'il est véritable, il est nécessairement à ma louange; s'il est faux, mes actions et mes mœurs le démentent. Mais, puisqu'on s'en prend à vous, Romains, et qu'on vous blâme de m'avoir confié la plus éclatante de vos dignités, et une guerre considérable, examinez mûrement s'il est vraisemblable que vous vous en repentiez. Je ne puis, pour garans de ma conduite à venir, vous produire les images de mes ancêtres, leurs triomphes ni leurs consulats; mais je puis, s'il le faut, produire des piques, des drapeaux, des récompenses militaires de toute espèce, et d'honorables blessures. Ce sont-là mes images; ce sont mes titres de noblesse; titres que je n'ai point reçus, comme eux, par héritage; mais que je me suis acquis par d'innombrables travaux, et au milieu des dangers. Mes discours

parvî id facio. Ipsa se virtus satis ostendit ; illis artificio opus est, utì turpia facta oratione tegant. Neque litteras Græcas didici ; parùm placebat eas discere, quippè quæ ad virtutem doctoribus nihil profuerunt. At illa multò optima reipublicæ doctus sum ; hostîs ferire, præsidia agitare, nihil metuere, nisi turpem famam ; hiemem et æstatem juxtà pati, humi requiescere, eodem tempore inopiam et laborem tolerare. His ego præceptis milites hortabor ; neque illos arctè colam, me opulenter ; neque gloriam meam laborem illorum faciam. Hoc est ûtile, hoc civile imperium. Namque, cùm tutè per mollitiem agas, exercitum supplicio cogere, hoc est dominum, non imperatorem esse. Hæc atque talia majores vestri faciundo, seque remque publicam celebravêre. Quis nobilitas freta, ipsa dissimilis moribus, nos illorum æmulos contemnit ; et omnis honores, non ex merito, sed quasi debitos, à vobis repetit. Cæterùm homines superbissimi procul errant. Majores eorum omnia quæ licebat, illis reliquêre, divitias, imagines, memoriam suî præclaram ; virtutem non reliquêre ; neque poterant ; ea sola neque datur dono, neque accipitur. Sordidum me, et incultis moribus aiunt ; quia parùm scitè convivium exorno, neque histrionem ullum, neque pluris pretii coquum quàm

sont dénués d'ornemens; je m'en embarrasse peu, la vertu brille assez d'elle-même. C'est à eux qu'il convient de recourir aux artifices de l'éloquence; ils en ont besoin pour pallier leurs crimes. Je n'ai pas étudié non plus les lettres Grecques; je ne m'en suis pas soucié. Je voyois que ceux même qui les ont enseignées, n'en ont pas été meilleurs. Ce que j'ai appris, et qui est bien plus utile à la république, c'est à frapper l'ennemi, à veiller à mon poste, à ne craindre que l'infamie, à souffrir les rigueurs des saisons, à n'avoir point d'autre lit que la terre, et à supporter en même temps la fatigue et la pauvreté. Ce sont-là les instructions que je donnerai à mes soldats; je ne serai point sévère pour eux, et indulgent pour moi; je ne m'attribuerai point toute la gloire, en ne leur laissant que les travaux. Telle est la manière de commander utilement et entre concitoyens. Vivre dans le luxe et la mollesse, et forcer rigoureusement ses soldats au travail; c'est agir en maître et non en général. Telle est la conduite par laquelle vos ancêtres se sont illustrés, eux et la république. La noblesse, qui leur ressemble si peu; s'en prévaut pour nous mépriser, nous qui marchons sur leurs traces. Elle exige de vous toutes les dignités, comme de droit, sans penser à les mériter. Ces hommes, pleins de vanité, s'abusent étrangement. Leurs aïeux leur ont laissé leurs richesses, leurs images, la gloire de leurs noms, et tout ce qui est de nature à se transmettre; mais ils ne leur ont pas laissé leurs vertus; c'est le seul bien qu'on ne peut ni donner ni recevoir. Ils disent que je n'ai ni éducation ni politesse, parce que je ne m'entends pas à ordonner un repas; qu'on ne voit chez moi ni comédiens, ni bouffons, et que l'esclave

villicum habeo. Quæ mihi lubet confiteri, Quirites. Nam et ex parente meo et ex aliis sanctis viris ità accepi munditias mulieribus, viris laborem convenire, omnibusque bonis oportere plus gloriæ, quàm divitiarum esse; arma, non suppellectilem, decori esse. Quin ergo, quod juvat, quod carum æstumant, id semper faciant; ament, potent; ubì adolescentiam habuêre, ibì senectutem agant, in conviviis, dediti ventri et turpissumæ parti corporis; sudorem, pulverem et alia talia relinquant nobis, quibus illa epulis jucundiora sunt. Verùm non ita est; nam ubi se flagitiis dedecoravêre turpissumi viri, bonorum præmia ereptum eunt. Ita injustissumè luxuria et ignavia, péssumæ artes, illis qui coluêre eas, nihil officiunt, reipublicæ innoxiæ cladi sunt. Nunc, quoniam illis, quantùm mores mei, non illorum flagitia poscebant, respondi; pauca de republica loquar. Primùm omnium de Numidia bonum habete animum, Quirites. Nam, quæ ad hoc tempus Jugurtham tutata sunt, omnia removistis, avaritiam, imperitiam, superbiam. Dein exercitus ibi est locorum sciens, sed meherculè magis strenuus quàm felix; nam magna pars ejus avaritiâ aut temeritate ducum attrita est. Quamobrem vos, quibus militaris ætas est, adnitimini mecum,

qui prépare ce qu'il faut pour ma table, ne m'a pas coûté plus que celui qui cultive mon champ. Je l'avoue, Romains, et même avec plaisir, j'ai appris de mon père et d'autres personnes vertueuses, que la parure et la délicatesse sont le partage des femmes, et le travail celui des hommes; qu'un brave guerrrier doit avoir plus de renommée que de richesses; et que ce sont ses armes, et non ses ameublemens qui lui font honneur. Quant à eux, que ne s'en tiennent-ils donc à ce qu'ils regardent comme d'un prix au-dessus de tout? Qu'ils se livrent à l'amour et à la bonne chère; qu'assujettis à leurs sens et aux passions les plus honteuses, ils achèvent dans les festins une vie qu'ils y ont d'abord consacrée; qu'ils nous laissent à nous la sueur, la poussière et les fatigues militaires; nous les préférons à toutes leurs délices. Mais non: après s'être déshonorés par leurs infâmes excès, ils viennent enlever les récompenses dues aux gens de bien. Ainsi, par une injustice intolérable, le luxe et l'oisiveté, vices pernicieux, n'empêchent point ceux qui s'y livrent, de parvenir à leur but, et ne nuisent qu'à la république, qui n'en est pas coupable. Présentement que je leur ai répondu, autant que le demandoit mon caractère, et non leurs dérèglemens, je vais ajouter un mot sur ce qui regarde l'intérêt public. D'abord n'ayez aucune inquiétude au sujet de la Numidie; vous en avez écarté tous les obstacles qui, jusqu'à ce jour, faisoient la sûreté de Jugurtha, je veux dire; l'avarice, l'ignorance et la hauteur; de plus, vous y avez une armée qui connoît parfaitement le pays; mais elle a eu moins de bonheur que de courage; elle a été considérablement diminuée par l'avarice, ou par la témérité de ses

et capessite rempublicam, neque quemquam ex calamitate aliorum aut imperatorum superbiâ mètus ceperit. Egomet in agmine, in prælio consultor idem, et socius periculi vobiscum adero, meque vosque in omnibus rebus juxtà geram. Et profectò, diis juvantibus, omnia matura sunt, victoria, præda, laus; quæ si dubia aut procul essent, tamen omnîs bonos reipublicæ subvenire decet. Etenim nemo ignaviâ immortalis factus; neque quisquam parens liberis, utì æterni forent, optavit; magis utì boni honestique vitam exigerent. Plura dicerem, Quirites, si timidis virtutem verba adderent; nam strenuis abundè dictum puto. »

Syllæ ad Bocchum, Mauritaniæ regem, Jugurthæ socium, oratio; itemque Bocchi ad Syllam. Jugurtha Syllæ vinctus traditur.

« Rex Bocche, magna lætitia nobis est, cùm te talem virum dii monuêre ut aliquandò pacem quàm bellum malles; neu te optumum, cum pessumo omnium Jugurthâ, miscendo commaculares, simul nobis demeres acerbam necessitudinem, pariter te errantem et illum sceleratissumum persequi. Ad hoc populo Romano jam à principio inopi, meliùs visum, amicos quàm servos quærere; tutiusque tuti, volentibus quàm coactis imperitare. Tibi verò nulla opportunior amicitia nostra; primùm, quod pro-

chefs. Unissez donc vos efforts aux miens, ô vous qui êtes en âge de porter les armes, et prêtez-vous aux besoins de la république! que les malheurs passés, et l'orgueil de quelques généraux ne vous fassent rien craindre pour l'avenir. Vous me verrez dans les marches et dans les combats, donner les ordres et partager en même temps tous les dangers; je me conduirai moi-même en tout, comme j'ordonnerai à mes soldats de se conduire. Grâces à la protection des dieux, tout est prêt : la victoire, le butin et la gloire. Mais quand ces avantages seroient douteux ou éloignés, l'intérêt seul de la patrie suffit pour engager tout homme de bien à la servir. La lâcheté n'exempte personne de la mort; jamais père n'a souhaité que ses enfans vécussent toujours, mais qu'ils se couvrissent d'honneur par leurs vertus. J'en dirois davantage, Romains, si les discours inspiroient de la valeur aux lâches. Je crois en avoir dit assez pour des gens de cœur. »

Discours de Sylla à Bocchus, roi de Mauritanie, allié de Jugurtha. Réponse de Bocchus. Jugurtha est livré chargé de chaînes à Sylla.

« Nous avons bien de la joie, de ce que les dieux vous ont enfin inspiré de préférer la paix à la guerre, et de ce qu'un prince, aussi accompli que vous, cessant de se souiller par une funeste alliance avec le plus scélérat de tous les hommes, nous dispense de la dure nécessité de châtier aussi rigoureusement l'erreur de l'un que les crimes atroces de l'autre. Le peuple Romain, dès le temps où il étoit encore foible, a toujours aimé mieux se faire des amis que des esclaves. Il croit plus sûr de régner sur les cœurs par l'amitié, que sur les corps par

cul absumus; in quo offensæ minumum, gratia par ac si propè adessemus; dein, quòd parentes abundè habemus, amicorum neque nobis, neque cuiquam omnium satis fuit. Atque hoc utinam à principio tibi placuisset? Profectò ex populo Romano ad hoc tempus multò plura bona accepisses, quàm mala perpessus esses. Sed, quoniam humanarum rerum fortuna pleraque regit; cui scilicet placuit et vim et gratiam nostram te experiri; nunc, quandò per illam licet, festina, atque, uti cœpisti, perge. Multa atque opportuna habes, quò faciliùs errata officiis superes. Postremò hoc in pectus tuum dimitte, nunquàm populum Romanum beneficiis victum esse. Nam, bello, quid valeat, tute scis. »

REX sic incipit: « Nunquàm ego ratus sum fore uti rex maxumus in hac terra, privato homini gratiam deberem. Et herculè, Sulla, ante te cognitum, multis orantibus, aliis ultrò egomet opem tuli; nullius indigui. Id imminutum, quod cæteri dolere solent, ego lætor. Fuerit mihi pretium, eguisse aliquandò tuæ amicitiæ, quâ apud animum meum nihil carius habeo. Id adeò experiri licet; arma, viros, pe-

la

la force. Quant à vous, aucune alliance ne peut vous être plus avantageuse que la nôtre. Nous sommes éloignés de vous ; ainsi nous n'aurons point de sujets d'altercation, et nous vous rendrons les mêmes services, que si nous étions proches. D'ailleurs nous avons assez de sujets ; mais ni nous, ni qui que ce soit, n'a jamais assez d'amis. Plût aux dieux que vous eussiez été dans ces dispositions dès le commencement ! Vous auriez déjà reçu de nous beaucoup plus de bienfaits que nous ne vous avons causé de pertes. Mais, puisque la fortune dispose à son gré de presque toutes les choses humaines, et qu'il lui a plu de vous faire éprouver successivement les effets de notre courroux, et ceux de notre amitié, hâtez-vous, tandis qu'elle vous en laisse le temps, et ne démentez point ce que vous avez commencé. Vous avez en main de quoi réparer pleinement votre erreur. Soyez bien persuadé que le peuple Romain ne s'est jamais laissé vaincre en bienfaits. Quant à ce qu'il peut dans la guerre, vous le savez par vous-même. »

Le roi parla ainsi : « Je n'aurois jamais cru qu'étant le plus puissant roi de l'Afrique, je pusse avoir obligation à un simple particulier. En effet, Sylla, avant que de vous avoir connu, j'avois souvent fait le bonheur de bien des personnes, soit de moi-même, soit à leur prière, sans avoir besoin que l'on contribuât au mien. Mais je me réjouis de cette espèce d'humiliation, dont tant d'autres s'affligeroient, puisque j'en suis dédommagé par votre amitié, que mon cœur estime d'un prix au-dessus de tout. Vous pouvez en faire l'épreuve ; armes, troupes,

cuniam, postremò quidquid animo lubet, sume utere; et, quoad vives, nunquàm tibi redditan gratiam putaveris; semper apud me integr erit; deniquè nihil me sciente frustrà voles Nam, ut ego existumo, regem armis, quàn munificentiâ, vinci, minus flagitiosum. Cæterùm de republicâ vestrâ, cujus curator huc missus es, paucis accipe. Bellum ego populo Romano neque feci, neque factum unquam volui; finis meos advorsum armatos armis tutus sum. Id omitto, quando vobis ità placet; gerite, utì vultis, cum Jugurthâ bellum. Ego flumen Mulucham, quod inter me et Micipsam fuit, non egrediar; neque id intrare Jugurtham sinam. Prætereà, si quid meque vobisque dignum petiveris, haud repulsus abibis. »

Ad ea Sulla pro se breviter et modicè; de pace et de communibus rebus multis disseruit. Deniquè regi patefecit: « Quod polliceatur, senatum et populum Romanum, quoniam armis ampliùs valuissent, non in gratia habituros; faciundum aliquid quod illorum magis, quàm suâ retulisse videretur; id adeo in promptu esse, quoniam copiam Jugurthæ haberet; quem si Romanis tradidisset, fore ut illi plurimùm deberetur; amicitiam, fœdus, Numidiæ partem quam nunc peteret, tunc ultrò adventuram. » Rex primùm negitare: cognationem, affinitatem, prætereà fœdus interveniisse, ad hoc me

argent, en un mot, tout ce que je possède, disposez-en à votre gré, et ne croyez pas que, tant que je vivrai, je me sois suffisamment acquitté. L'obligation que je vous ai, demeurera toujours en entier, et je prendrai soin de satisfaire tous vos désirs, dès qu'ils me seront connus; car je crois qu'il est plus honteux à un roi de se laisser vaincre en bienfaits, que par les armes. A l'égard de votre république, dont les intérêts vous amènent ici, voici en peu de mots ce que j'ai à vous dire : je n'ai ni fait, ni voulu faire la guerre au peuple Romain; j'ai seulement pris les armes pour défendre mes frontières qu'on attaquoit; je les quitte, puisque vous le voulez. Faites la guerre à Jugurtha comme vous le jugerez à propos. Je ne passerai pas le fleuve Mulucha qui sépare les états de Micipsa des miens, et je ne le laisserai point passer à Jugurtha. Si vous demandez quelqu'autre chose qui soit digne de vous et de moi, je me ferai un plaisir de vous l'accorder. »

Sylla répondit modestement et en peu de mots, sur ce qui le regardoit, mais il s'étendit fort au long sur la cause commune. Il fit entendre au roi « que le sénat et le peuple Romain, vu leur supériorité dans cette guerre, ne lui sauroient aucun gré de ce qu'il s'en désistoit. Il falloit, outre son propre intérêt, qu'il consultât aussi le leur. Il le pouvoit aisément, puisqu'il avoit Jugurtha en sa puissance; s'il le livroit, Rome, reconnoissante d'un si grand bienfait, lui accorderoit d'elle-même son amitié, son alliance et la partie de la Numidie à laquelle il prétendoit. » D'abord le roi refusa : il objectoit sa parenté, son alliance, ses traités avec le roi de Numidie, la crainte que cette

tuere ne, fluxâ fide usus, popularium animos averteret, quîs et Jugurtha charus et Romani invisi essent. Deniquè sæpiùs fatigatus, lenitur, et ex voluntate Sullæ omnia se facturum promittit. Cæterùm ad simulandam pacem, cujus Numida, defessus bello, avidissumus, quæ utilia visa, constituunt. Ita, composito dolo, digrediuntur.

HÆC Maurus secum ipse diù volvens, tandem promisit. Cæterùm dolo an verè cunctatus, parùm comperimus. Sed plerùmque regiæ voluntates, utì vehementes, sic mobiles, sæpè ipsæ sibi advorsæ. Posteà, tempore et loco constituto, in colloquium utì de pace veniretur, Bocchus Sullam modò, modò Jugurthæ legatum appellare; benignè habere, idem ambobus polliceri. Illi pariter læti, hac spei bonæ pleni esse. Sed nocte eâ quæ proxuma fuit ante diem colloquio decretum, Maurus, adhibitis amicis, ac statim immutatâ voluntate, remotis cæteris, dicitur secum ipse multa agitavisse, vultu, colore ac motu corporis pariter atque animo varius; quæ scilicet, tacente ipso, occulta pectoris, oris immutatione patefecisse. Tamen postremò Sullam accersi jubet; et, ex illius sententiâ, Numidæ insidias tendit. Deindè, ubi dies

infidélité ne soulevât ses peuples, leur amour pour Jugurtha, leur haine des Romains. Ensuite, fatigué des instances de Sylla, il parut plus traitable, et promit de faire ce que voudroit le questeur. Ils cherchèrent ensemble les moyens de persuader à Jugurtha qu'on alloit faire la paix avec lui, chose que ce prince, excédé de la guerre, désiroit ardemment; et ils ne se séparèrent qu'après être convenus de tout.

BOCCHUS, après avoir balancé long-temps, le promit enfin. On ne sait si son incertitude étoit alors feinte ou véritable. Comme la volonté des rois a autant d'inconstance que de vivacité, elle se porte souvent à des choses entièrement opposées. Quoi qu'il en soit, après avoir réglé le temps et le lieu de la conférence, le roi appeloit, tantôt Aspar, tantôt Sylla; leur faisoit un accueil favorable, et leur promettoit la même chose à tous les deux. Ils en étoient, l'un et l'autre, remplis de joie et d'espérance. La nuit qui précéda le jour marqué, il convoqua d'abord ses confidens; puis, renonçant à les consulter, les congédia; et se livrant à ses propres réflexions, il fit, dit-on, connoître, malgré son silence, par son air, ses gestes et la couleur de son visage qui changeoit à chaque instant, de combien de sentimens divers il étoit combattu. Enfin, il fit venir le questeur, et prit avec lui les dernières mesures pour livrer Jugurtha. Le jour étant venu, on lui annonça que le roi de Numidie s'approchoit. Il sortit au-devant de lui, comme par honneur, accompagné de Sylla, et d'un petit nombre de confidens, et s'avança jusques sur une colline à portée de

advenit, et ei nunciatum est Jugurtham haud procul abesse; cum paucis amicis et quæstore nostro, quasi obvius honoris causâ, procedit in tumulum facillumum visu insidiantibus. Eòdem Numida cum plerisque necessariis suis, inermis, utì dictum erat accedit; ac statim, signo dato, undiquè simul ex insidiis invaditur. Cæteri obtruncati; Jugurtha Sullæ vinctus traditur, et ab eo ad Marium deductus.

È

TACITO.

Germanici rebellat exercitus.

FUÊRE qui legatam à divo Augusto pecuniam reposcerent, faustis in Germanicum ominibus; et, si vellet imperium, promptos ostentavêre. Tum verò quasi scelere contaminaretur, præceps tribunali desiluit; opposuerunt abeunti arma, minitantes ni regrederetur. At ille moriturum potiùs quàm fidem exueret clamitans, ferrum à latere diripuit, elatumque deferebat in pectus, ni proximi prensam dextram vi attinuissent: extrema et conglobata inter se pars concionis, ac vix credibile dictu, quidam singuli propiùs incedentes, feriret, hortabantur; et miles, nomine Calusidius, strictum obtulit gladium, addito, acutiorem esse. Sævum id, malique moris, etiam furentibus visum; ac spatium fuit, quo Cæsar ab amicis in tabernaculum raperetur.....

Eo in metu arguere Germanicum om nes

l'embuscade. Jugurtha, sans armes, comme on en étoit convenu, s'y rendit avec la plupart de ses amis. Au signal donné, il est enveloppé de toutes parts; on tue ceux qui l'accompagnent, et on le livre chargé de chaînes à Sylla, qui le conduisit à Marius.

MORCEAUX CHOISIS DE TACITE.

Trad. de d'Alembert.

Sédition dans l'armée de Germanicus.

PLUSIEURS soldats demandèrent l'argent qu'Auguste leur avoit légué; ils faisoient des vœux pour Germanicus, tout prêts, s'il le vouloit, à lui donner l'empire. Le prince, se croyant souillé de leur crime, se jette en bas de son tribunal; ils lui présentent leurs armes, menaçant de le percer s'il ne remonte. Germanicus s'écrie qu'il préfère la mort à la révolte, tire son épée, et l'alloit enfoncer dans son sein, si ceux qui l'entouroient ne l'avoient retenu; mais les plus éloignés, attroupés par pelotons, et (ce qui est à peine croyable) quelques-uns même s'approchant, lui crioient de se frapper. Un soldat, nommé Calusidius, lui offrit son épée nue, disant qu'elle étoit meilleure. Ce trait d'atrocité ayant révolté les furieux même, les amis du prince eurent le temps de l'entraîner dans sa tente.

En ce moment de crainte, tous blamoient

quòd non ad superiorem exercitum pergeret, ubi obsequia, et contra rebellîs auxilium. Satis superque missione et pecuniâ, et mollibus consultis peccatum; vel si vilis ipsi salus, cur filium parvulum, cur gravidam conjugem, inter furentes, et omnis humani juris violatores haberet? illos saltem avo et reipublicæ redderet. Diu cunctatus, aspernantem uxorem, cùm se divo Augusto ortam, neque degenerem ad pericula testaretur, postremò uterum ejus, et commune filium multo cum fletu complexus, ut abiret perpulit. Incedebat muliebre et miserabile agmen, profuga ducis uxor parvulum sinu filium gerens; lamentantes circum amicorum conjuges, quæ simul trahebantur; nec minus tristes qui manebant.

Non florentis Cæsaris, neque suis in castris, sed velut in urbe victa, facies, gemitusque, ac planctus, etiam militum aures oraque advertêre. Progrediuntur contuberniis: quis ille flebilis sonus? quod tam triste? feminas inlustres, non centurionem ad tutelam, non militem, nihil imperatoriæ uxoris, aut comitatûs soliti, pergere ad Treveros, et externæ fidei. Orant, obsistunt, rediret, maneret: pars Agrippinæ occursantes, plurimi ad Germanicum regressi; isque ut erat recens dolore et irâ, apud circumfusos ita cœpit.

Germanicus de ne pas aller à l'armée du Haut-Rhin chercher de l'obéissance, et du secours contre les rebelles, qu'il n'avoit que trop ménagés par une conduite foible, par des congés et par de l'argent. S'il faisoit trop peu de cas de sa vie, qu'il arrachât du moins à des furieux sans humanité, une épouse enceinte, un fils encore enfant, et les rendît à l'état. Il hésita long-temps; Agrippine (1) protestoit que la fille d'Auguste savoit braver le péril; il verse beaucoup de larmes dans son sein et sur le jeune prince, et la détermine à partir. Sa marche offrit un triste cortége; l'épouse du général, fugitive, son fils dans ses bras, traînoit autour d'elle les femmes de ses amis éplorées, et ne laissoit pas moins désolés ceux qu'elle quittoit.

Ces plaintes, ces gémissemens, ce spectacle digne d'une ville prise d'assaut, et non de la grandeur d'un prince à la tête de son armée, attirèrent l'attention des soldats même. Ils accourent et demandent « d'où viennent ces cris lamentables; quel malheur est arrivé; pourquoi des femmes si respectables vont se réfugier à Trèves, chez des étrangers, sans avoir pour garde un centurion, un soldat même, rien enfin du cortége ordinaire de l'épouse d'un général... » Ils conjurent, ils pressent Agrippine de retourner au camp et d'y demeurer; les uns l'arrêtent, les autres courent à Germanicus, qui, encore plein de sa douleur et de son indignation, leur tint ce discours.

(1) Femme de Germanicus, et mère de la fameuse Agrippine.

Oratio Germanici ad placandos seditiosos milites.

Non mihi uxor, aut filius, patre et republicâ charioreș sunt : sed illum quidem sua majestas, imperium Romanum cæteri exercitus defendent : conjugem, et liberos meos, quos pro gloria vestra libens ad exitium offerrem, nunc procul à furentibus summoveo, ut quicquid istuc sceleris imminet, meo tantùm sanguine pietur; neve occisus Augusti pronepos, interfecta Tiberii nurus, nocentiores vos faciat. Quid enim per hos dies inausum, intemeratumve vobis? Quod nomen huic cœtui dabo? militesne appellem, qui filium imperatoris vestri vallo et armis circumsedistis? an cives, quibus tam projecta senatûs auctoritas? Hostium quoque jus, et sacra legationis, et fas gentium rupistis. Divus Julius seditionem exercitûs verbo uno compescuit, Quirites vocando, qui sacramentum ejus detrectabant. Divus Augustus vultu et aspectu Actiacas legiones exterruit; nos, ut nondùm eosdem, ita ex illis ortos, si Hispaniæ Syriæve miles aspernaretur, tamen mirum et indignum erat : primane, et vicesima legiones, illa signis à Tiberio acceptis, tu tot præliorum socia, tot præmiis aucta, egregiam duci vestro gratiam refertis? Hunc ego nuncium patri, læta omnia aliis è provinciis audienti, feram : ipsius tirones, ipsius veteranos, non missione, non pecuniâ satiatos : hic tantùm

Harangue de Germanicus, pour appaiser la sédition de ses soldats.

« Ni ma femme, ni mon fils ne me sont plus chers que mon père ou la république ; mais mon père sera défendu par sa propre grandeur, et l'empire Romain par les autres armées ; pour ma femme et mon fils, dont je sacrifierois volontiers la vie à votre gloire, je les soustrais à votre fureur, afin que ma mort seule expie tous les crimes que vous allez commettre, et que vous n'y ajoutiez pas l'assassinat du petit-fils d'Auguste et de la belle-fille de Tibère. En effet, que n'avez-vous pas osé ou profané dans ces derniers temps ? Quel nom donnerai-je à cette multitude ? Vous appellerai-je *soldats* ? vous qui avez assiégé à main armée le fils de votre empereur. *Citoyens ?* vous qui foulez aux pieds l'autorité du sénat, qui avez même violé ce que l'ennemi respecte, le droit des gens et des ambassadeurs ? César fit cesser d'un mot la sédition de son armée, en appelant *Romains* ceux qui refusoient d'obéir. Un seul regard d'Auguste contint les légions d'Actium. Nous-mêmes, qui descendons de ces grands hommes sans les égaler, nous verrions avec surprise et indignation des soldats Espagnols ou Syriens nous mépriser ; et c'est vous, première et vingtième légions, l'une créée par Tibère, l'autre compagne de ses victoires et comblée de ses grâces, qui témoignez à votre général une reconnoissance si flatteuse ! J'apprendrai donc à mon père ; qui ne reçoit que de bonnes nouvelles de toutes les autres provinces, que ni l'argent, ni les congés n'ont pu satisfaire ses vieux et ses nouveaux soldats ; qu'en ce lieu

interfici centuriones, ejici tribunos, includi legatos; infecta sanguine castra, flumina, meque precariam animam inter infensos trahere?

Cur enim primo concionis die ferrum illud quod pectori meo infigere parabam, detraxistis? O improvidi amici! meliùs et amantiùs ille qui gladium offerebat: cecidissem certè nondùm tot flagitiorum exercitui meo conscius: legissetis ducem, qui meam quidem mortem impunitam sineret, Vari tamen et trium legionum ulcisceretur. Neque enim dii sinant, ut Belgarum, quamquam offerentium, decus istud et claritudo sit, subvenisse Romano nomini, compressisse Germaniæ populos. Tua, dive Auguste, cœlo recepta mens, tua, pater Druse, imago, tui memoria, iisdem istis cum militibus, quos jam pudor et gloria intrat, eluant hanc maculam, irasque civiles in exitium hostibus vertant. Vos quoque, quorum alia nunc ora, alia pectora contueor, si legatos senatui, obsequium imperatori, si mihi conjugem ac filium redditis, discedite à contactu, ac dividite turbidos; id stabile ad pœnitentiam, id fidei vinculum erit.

Tiberii agendi ratio.

NOMEN patris patriæ Tiberius, à populo sæpius ingestum, repudiavit: neque in acta sua

seul on massacre les centurions, on chasse les tribuns, on emprisonne les députés du sénat; que le camp et les fleuves sont souillés de sang; et que je traîne ici ma vie à la merci des factieux !

Pourquoi, le jour de mon arrivée, m'arrachâtes vous le fer que j'allois enfoncer dans mon sein ? Amis imprudens ! celui qui m'offroit son épée, me témoignoit plus d'intérêt; j'aurois péri sans partager l'opprobre de mon armée; vous auriez choisi un chef qui eût à la vérité laissé ma mort impunie, mais vengé celle de Varus et de trois légions. Ne permettez pas, grands dieux, que les Belges, malgré leurs offres, aient la gloire d'avoir défendu le nom Romain, et contenu la Germanie. Votre ame qui habite les cieux, ô divin Auguste ! votre image et votre mémoire, ô mon père Drusus (1)! vont par ces mêmes soldats, effacer cette tache; déjà la honte et l'honneur rentrent dans leurs ames; ils rendront funeste aux ennemis leur révolte même. Et vous, dont je lis le repentir sur vos visages, si vous voulez rendre au sénat ses députés, à l'empereur l'obéissance, à moi ma femme et mon fils, séparez-vous de la contagion, et laissez à part les séditieux : ce sera la preuve de votre changement et le gage de votre fidélité. »

(1) Germanicus étoit fils de Drusus, frère de Tibère; ainsi il étoit neveu de Tibère par le sang, et son fils par adoption.

Conduite de Tibère.

TIBERE refusa constamment, malgré les instances du peuple, le titre de père de la patrie;

jurari, quamquam censente senatu, permisit: cuncta mortalium incerta, quantòque plus adeptus foret, tantò se magis in lubrico dictitans. Non tamen ideo faciebat fidem civilis animi; nam legem majestatis reduxerat, cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant: si quis proditione exercitum, aut plebem seditionibus, denique malè gestâ Rep. majestatem populi Romani minuisset: facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus tractavit, commotus Cassii Severi libidine, quâ viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat. Mox Tiberius, consultante Pompeio Macro Prætore, an judicia majestatis rederentur, exercendas leges esse respondit. Hunc quoque asperavêre carmina, incertis auctoribus vulgata, in sævitiam superbiamque ejus, et discordem cum matre animum.

Parthi moventur.

SISENNA Statilio Tauro, L. Libone Coss. mota Orientis regna, provinciæque Romanæ; initio apud Parthos orto, qui petitum Româ acceptumque regem, quamvis gentis Arsacidarum, ut externum aspernabantur. Is fuit Vonones, obses Augusto datus à Phrahate. Nam Phrahates quanquam depulisset exercitus, ducesque Romanos, cuncta venerantium officia ad Augustum verterat, partemque prolis firmandæ amicitiæ miserat, haud perindè nostri metu quàm fidei popularium diffisus.

il défendit aussi, contre l'avis des sénateurs, que le serment se prêtât en son nom, disant que tout étoit incertain dans les choses humaines, et que plus il étoit élevé, plus la chute étoit à craindre. Il n'en parut pas plus citoyen ; car il avoit remis en vigueur la loi de lèse-majesté, dont le nom étoit ancien, mais l'objet tout différent. Elle épargnoit les discours, et ne punissoit que les actions, la trahison à la guerre, la sédition au dedans, les crimes contre l'état et la grandeur du nom Romain. Auguste appliqua le premier cette loi aux libelles diffamatoires, pour réprimer l'audace de Cassius Sévérus à déchirer les personnes distinguées de l'Etat. Tibère, sur la demande du préteur Pompeius Macer, si l'on ne changeroit rien à cette jurisprudence, répondit, qu'il falloit obéir aux lois ; il étoit d'ailleurs aigri par des vers anonymes, qui avoient couru contre sa cruauté, son orgueil, et ses querelles avec sa mère.

Soulèvement des Parthes.

Sous le consulat de Statilius Taurus et de L. Libon, les Royaumes et les Provinces d'Orient se soulevèrent. Le trouble commença par les Parthes, qui ayant demandé et reçu de Rome un roi, le méprisoient comme étranger, quoique descendu des Arsacides. C'étoit Vonones, que Phrahate avoit donné pour otage à Auguste. Car Phrahate, quoique vainqueur de nos généraux et de nos armées, prodiguoit à Auguste ses hommages ; et pour preuve de son dévouement, lui avoit envoyé une partie de sa famille, moins à la vérité par crainte des Romains ; que par défiance de ses sujets.

Post finem Phrahatis et sequentium regum, ob internas cædes, venêre in urbem legati à primoribus Parthis, qui Vononem vetustissimum liberorum ejus accirent. Magnificum id sibi credidit Cæsar, auxitque opibus, et accepêre barbari lætantes, ut fermè ad nova imperia. Mox subit pudor degeneravisse Parthos, petitum alio ex orbe regem, hostium artibus infectum: jam inter provincias Romanas solium Arsacidarum haberi, darique. Ubi illam gloriam trucidantium Crassum, exturbantium Antonium, si mancipium Cæsaris, tot per annos servitutem perpessum, Parthis imperitet? Accendebat dedignantes et ipse, diversus à majorum institutis, raro venatu, segni equorum curâ, quotiens per urbes incederet lecticæ gestamine, fastuque erga patrias epulas. Inridebantur et Græci comites, ac vilissima utensilium annulo clausa: sed prompti aditus, obvia comitas, ignotæ Parthis virtutes, nova vitia; et quia ipsorum moribus aliena, perindè odium pravis et honestis.

De Germanico.

Cæsar, propinquo summæ rei discrimine, explorandos militum animos ratus, quoniam id modo incorruptum foret secum agitabat. Tribunos et Centuriones læta sæpius quàm comperta nunciare: libertorum servilia ingenia, amicis inesse adulationem: si concio vocetur, illic quoque,

Après la mort de Phrahate et des rois ses successeurs, les grands du royaume, pour y faire cesser les massacres, demandèrent pour roi à Rome, par des ambassadeurs, Vonones l'aîné des enfans de Phrahate. Auguste se croyant honoré de cette demande, l'envoya comblé de présens. Les Barbares le reçurent avec joie, comme un nouveau maître. Bientôt ils rougirent, et crurent avoir dégénéré en appelant de si loin un prince infecté des maximes de leurs ennemis, et en souffrant ou mettant eux-mêmes le Royaume des Arsacides au rang des provinces Romaines. « A quoi bon, disoient-ils, la gloire d'avoir tué Crassus et chassé Antoine, s'ils avoient pour maître un esclave de Tibère, vieilli dans la servitude? »-Vonones les ulcéroit encore, vivant tout autrement que ses ancêtres, chassant peu, négligeant le soin des chevaux, allant en litière dans les villes, ridicule par son luxe, par ses festins, par les Grecs qui l'entouroient, et conservant précieusement ce que sa nation dédaignoit: son abord facile, son affabilité générale, vertus inconnues aux Parthes, étoient à leurs yeux des vices nouveaux; ils haïssoient en lui le mal et le bien, également contraires à leurs mœurs.

Détails sur Germanicus.

GERMANICUS, à la veille d'une affaire décisive, voulut sonder les dispositions de ses troupes, mais par des moyens non suspects: il pensoit que les centurions et les tribuns cherchoient moins à dire vrai qu'à plaire; que les affranchis étoient rampans, les amis flatteurs; que s'il assembloit les soldats, quelques-uns parleroient,

quæ pauci incipiant, reliquos adstrepere. Penitùs noscendas mentes, cùm secreti et incustoditi, inter militares cibos, spem aut metum proferrent.

Nocte cœptâ, egressus Augurali, per occulta et vigilibus ignara, comite uno, contectus humeros ferinâ pelle, adit castrorùm vias, adsistit tabernaculis, fruiturque famâ suî; cùm hic nobilitatem ducis, decorem alius, plurimi patientiam, comitatem, per seria, per jocos eumdem animum laudibus ferrent, reddendamque gratiam in acie faterentur; simul perfidos et ruptores pacis, ultioni et gloriæ mactandos. . . . .

Laudatis pro concione victoribus, Cæsar congeriem armorum struxit, superbo cum titulo: DEBELLATIS INTER RHENUM ALBIMQUE NATIONIBUS, EXERCITUM TIBERII CÆSARIS EA MONIMENTA MARTI ET JOVI ET AUGUSTO SACRAVISSE. De se nihil addidit, metu invidiæ, an ratus conscientiam facti satis esse. . . .

Nec dubium habebatur labare hostes, petendæque pacis consilia sumere; et si proxima æstas adjiceretur, posse bellum patrari : sed crebris epistolis Tiberius monebat rediret ad decretum triumphum. Satis jam eventuum, satis casuum : prospera illi et magna prælia; eorum quoque meminisset, quæ venti et fluctus nullâ ducis culpâ, gravia tamen et sæva damna intulissent. Se novies à divo Augusto in Germaniam missum, plura consilio quàm vi perfecisse. Sic Sugambros in deditionem acceptos, sic Suevos, regemque Maroboduum pace obstrictum : posse et Cheruscos, cæterasque rebellium gentes, quando Romanæ ultioni consultum est, internis

et ne seroient que répétés par les autres; mais qu'on voyoit le fond de leur ame dans leurs repas militaires, où ils s'avouoient en liberté leurs espérances et leurs craintes.

A l'entrée de la nuit, accompagné d'un seul homme, et couvert d'une peau de bête sauvage, il sort par la porte Augurale, prend des sentiers inconnus aux sentinelles, traverse le camp, s'approche des tentes, et jouit de sa réputation. Les uns louoient sa naissance, les autres sa bonne mine, la plupart sa patience, sa douceur, le ton sérieux et la gaieté également aimables en lui; tous promettoient de s'acquitter dans le combat, en immolant à sa vengeance et à sa gloire les perfides qui avoient rompu la paix.

Ils tinrent parole; Germanicus ayant harangué et loué les vainqueurs, éleva un trophée d'armes avec cette magnifique inscription: L'ARMÉE DE TIBÈRE CÉSAR, VICTORIEUSE DE L'ELBE AU RHIN, A CONSACRÉ CE MONUMENT A MARS, A JUPITER, A AUGUSTE. Il ne se nommoit point, soit qu'il craignît l'envie, soit qu'il suffit pour lui d'avoir servi l'état.

On ne doutoit pas que l'ennemi découragé ne songeât à demander la paix, et que la guerre ne fût terminée dans la prochaine campagne; mais Tibère écrivoit sans cesse à son fils, que le triomphe l'attendoit; qu'il avoit assez couru de hasards, assez remporté de victoires; qu'il se souvînt des désastres que les vents et les flots seuls avoient causés, sans aucune faute du général; que lui-même envoyé neuf fois par Auguste en Germanie avoit, plus par la prudence que par la force, soumis les Sicambres, forcé à la paix les Suèves et leur roi Maroboduus; que Rome étant vengée, on pouvoit abandonner les Chérusques et les autres nations rebelles à

discordiis relinqui. Precante Germanico annum efficiendis cœptis, acriùs modestiam ejus adgreditur, alterum consulatum offerendo, cujus munia præsens obiret. Simul adnectebat, si foret adhuc bellandum, relinqueret materiem Drusi fratris gloriæ, qui nullo tùm alio hoste, non nisi apud Germanias adsequi nomen imperatorium, et deportare lauream posset. Haud cunctatus est ultrà Germanicus, quanquam fingi ea, seque per invidiam parto jam decori abstrahi intelligeret.

Quæ Germanici mortem consecuta sint.

CÆSAR paulisper ad spem erectus, dein fesso corpore, ubi finis aderat, adsistentes amicos in hunc modum adloquitur : Si fato concederem, justus mihi dolor etiam adversùs deos esset, quòd me parentibus, liberis, patriæ, intrà juventam præmaturo exitu raperent; nunc scelere Pisonis et Plancinæ interceptus, ultimas preces pectoribus vestris relinquo, referatis patri ac fratri, quibus acerbitatibus dilaceratus, quibus insidiis circumventus, miserrimam vitam pessimâ morte finierim. Si quos spes meæ, si quos propinquus sanguis, etiam quos invidia erga viventem movebat, illacrymabunt, quondam

leurs dissensions intérieures. Germanicus demandant un an pour terminer la guerre, Tibère tenta plus fortement sa modestie, lui offrant un second consulat, dont les devoirs exigeoient sa présence, et lui conseillant, s'il restoit quelque chose à faire, d'en laisser l'honneur à son frère Drusus, qui ne pouvoit cueillir de lauriers, et mériter le nom d'*Imperator*, qu'en combattant les Germains, seuls ennemis qu'on eût alors. Germanicus obéit, quoiqu'il sentît que par artifice et par envie, on lui arrachoit la gloire qu'il s'étoit assurée.

Mort de Germanicus, et ses suites.

GERMANICUS (1) eut une lueur d'espérance. Mais bientôt sa foiblesse lui annonçant sa fin, il tint ce discours aux amis qui l'environnoient : « Si une mort naturelle m'enlevoit, je pourrois avec justice me plaindre des dieux même, qui m'arracheroient, dans la fleur de mon âge, à ma patrie et à ma famille. Mais immolé aujourd'hui par le crime de Pison et de Plancine, c'est dans vos cœurs que je dépose mes dernières prières. Allez apprendre à mon père et à mon frère les peines cruelles qu'on m'a suscitées, les perfidies dont j'ai été l'objet continuel, et la mort funeste qui termine ma vie infortunée. Ceux que les liens du sang et mes espérances m'ont attachés, ceux même que l'envie a pu indisposer contre moi, pleure-

(1) Germanicus mourut en Syrie à Epidaphné, faubourg d'Antioche. On croit que Tibère, jaloux de sa gloire, l'avoit fait empoisonner par Pison; et que Plancine, femme de Pison, étoit complice.

florentem, ét tot bellorum superstitem, muliebri fraude cecidisse. Erit vobis locus querendi apud senatum, invocandi leges. Non hoc præcipuum amicorum munus est, prosequi defunctum ignavo questu; sed quæ voluerit meminisse, quæ mandaverit exsequi. Flebunt Germanicum etiam ignoti : vindicabitis vos, si me potiùs quàm fortunam meam fovebatis. Ostendite populo Romano divi Augusti neptem, eandemque conjugem meam : numerate sex liberos. Misericordia cum accusantibus erit : fingentibusque scelesta mandata, aut non credent homines, aut non ignoscent. Juravêre amici dextram morientis contingentes, spiritum antequàm ultionem amissuros.

Tùm ad uxorem versus, per memoriam suî, per communes liberos oravit, exueret ferociam, sævienti fortunæ submitteret animum; neu regressa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret. Hæc palàm, et alia secretò, per quæ ostendere credebatur metum ex Tiberio. Neque multo post extinguitur, ingenti luctu provinciæ et circumjacentium populorum. Indoluêre exteræ nationes regesque; tanta illi comitas in socios, mansuetudo in hostes; visuque et auditu juxtà venerabilis, cùm magnitudinem et gravitatem summæ fortunæ retineret, invidiam et arrogantiam effugerat.

Funus sine imaginibus et pompa, per laudes, et memoriam virtutum ejus celebre fuit. Et erant qui formam, ætatem, genus mortis, ob propinquitatem etiam locorum, in quibus interiit, Magni Alexandri fatis adæquarent.

ront un jeune prince, échappé à tant de combats pour périr au milieu de sa gloire par la méchanceté d'une femme. Réclamez la justice du sénat, invoquez les lois. Le principal devoir de l'amitié n'est pas d'honorer par de vains regrets celui qu'on a perdu, mais de se souvenir de ses volontés, et de les accomplir. Les inconnus même pleureront Germanicus; vous le vengerez, si vous l'aimiez plus que sa fortune. Montrez au peuple Romain la petite-fille d'Auguste mon épouse : comptez devant lui mes six enfans. On s'intéressera pour les accusateurs, et si les accusés supposent des ordres infâmes on les punira quand on les croiroit. » Ses amis, touchant sa main mourante, jurèrent de périr, ou de le venger.

Se tournant alors vers Agrippine, il la conjura par les enfans qu'elle lui avoit donnés, et par le souvenir qu'elle lui devoit, d'adoucir sa fierté, de se soumettre à la rigueur de son sort, et de ne point irriter ses maîtres, en les bravant quand elle seroit à Rome. A ces discours publics il joignit, dit-on, des avis secrets de se défier de Tibère. Peu de temps après il expira, laissant dans la désolation la province entière, et les nations dont elle étoit environnée. Les étrangers et leurs rois le pleurèrent; prince aimable pour les alliés, humain envers les ennemis, imprimant le respect par ses discours et par sa présence seule; n'ayant de la grandeur suprême que la dignité qui en relève le prix, et non la hauteur qui la rend odieuse.

Ses funérailles, sans image et sans pompe, furent ornées par le souvenir et l'éloge de ses vertus. On le comparoit à Alexandre le Grand, pour la figure, l'âge, le genre de mort, la proximité même des lieux où ils avoient

Nam utrumque corpore decoro, genere insigni, haud multùm triginta annos egressum, suorum insidiis externas inter gentes occidisse : sed hunc mitem erga amicos, modicum voluptatum, uno matrimonio, certis liberis egisse : neque minùs præliatorem, etiamsi temeritas adfuerit, præpeditusque sit perculsas tot victoriis Germanias servitio premere : quòd si solus arbiter rerum, si jure et nomine regio fuisset, tantò promptiùs assecuturum gloriam militiæ, quantùm clementiâ, temperantiâ, cæteris bonis artibus præstitisset. Corpus antequàm cremaretur, nudatum in foro Antiochensium, qui locus sepulturæ destinabatur; prætuleritne veneficii signa, parùm constitit : nam ut quis misericordiâ in Germanicum, et præsumptâ suspicione, aut favore in Pisonem pronior, diversi interpretabantur. . . .

At Agrippina, quanquàm defessa luctu, et corpore ægro, omnium tamen quæ ultionem morarentur intolerans, ascendit classem cum cineribus Germanici, et liberis : miserantibus cunctis, quòd femina nobilitate princeps, pulcherrimo modò matrimonio inter venerantes gratantesque aspici solita, tunc ferales reliquias sinu ferret, incerta ultionis, anxia suî, et infelici fecunditate fortunæ toties obnoxia. Pisonem interim apud Coum insulam nuncius adsequitur, excessisse Germanicum. Quo intemperanter accepto, cædit victimas, adit templa : neque ipse gaudium moderans, et magis

fini.

fini. On disoit que l'un et l'autre, d'une figure noble, d'une naissance illustre, à peine âgé de trente ans, avoit péri dans une terre étrangère par la méchanceté des siens; que Germanicus, doux envers ses amis, modéré dans ses plaisirs, époux d'une seule femme, sans enfans naturels, aussi brave et moins téméraire, auroit, sans des ordres dictés par l'envie, asservi les Germains si souvent défaits; que s'il eût été le souverain, et le seul maître des armées, il eût égalé la gloire militaire de cet Alexandre, qu'il surpassoit par son humanité, sa tempérance et ses autres vertus. Son corps, avant d'être brûlé, fut exposé nu dans la place publique d'Antioche, destinée à sa sépulture. Il est incertain si l'on y reconnut des marques de poison. On en parla diversement, selon l'intérêt qu'on prenoit à Germanicus, et les soupçons dont on étoit prévenu, ou selon l'amitié qu'on avoit pour Pison.

Agrippine, quoique malade et épuisée de douleur, forçant tout ce qui retardoit sa vengeance, s'embarque avec les cendres de Germanicus et ses enfans. Chacun s'attendrissoit sur cette princesse, qui, un moment auparavant, partageant la gloire et le rang de son époux, recevoit les hommages d'une cour nombreuse, et qui maintenant tenoit embrassés les tristes restes de ce qu'elle aimoit, peu sûre de le venger, inquiète pour elle, et malheureuse par sa fécondité même qui multiplioit les objets de sa douleur. Pison apprend dans l'île de Cos la mort de Germanicus. Transporté de cette nouvelle, il court indécemment aux temples, et sacrifie des victimes; Plancine encore plus effrontée, quitta le deuil de sa sœur,

insolescente Plancinâ, quæ luctum amissæ sororis, tum primùm læto cultu mutavit.

Affluebant centuriones, monebantque, prompta illi legionum studia, repeteret provinciam non jure ablatam et vacuam. Igitur quid agendum consultanti, M. Piso filius properandum in urbem censebat : nihil adhuc inexpiabile admissum, neque suspiciones imbecillas aut inania famæ pertimescenda : discordiam ergà Germanicum odio fortasse dignam, non pœnâ : et ademptione provinciæ, satisfactum inimicis. Quòd si regrederetur, obsistente Sentio, civile bellum incipi ; nec duraturos in partibus centuriones militesque, apud quos recens imperatoris sui memoria, et penitùs infixus in Cæsares amor prævaleret.

Contrà Domitius Celer ex intima ejus amicitia disseruit : Utendum eventu. Pisonem, non Sentium, Syriæ præpositum : huic fasces et jus prætoris, huic legiones datas ; si quid hostile ingruat, quàm justiùs arma oppositurum, qui legati auctoritatem, et propria mandata acceperit ? Relinquendum etiam rumoribus tempus, quo senescant : plerùmque innocentes, recenti invidiæ impares. Ac si teneat exercitum, augeat vires, multa quæ provideri non possint, fortuitò in meliùs casura. An festinamus cum Germanici cineribus adpellere, ut te inauditum et indefensum planctus Agrippinæ, ac vulgus imperitum primò rumore rapiant ? Est tibi Augustæ conscientia, est Cæsaris favor, sed in

pour marquer, même par ses habits, sa joie insolente.

Les centurions venoient en foule assurer Pison, « que l'armée lui étoit favorable; qu'il falloit retourner dans une province sans chef, d'où il étoit injustement chassé. » Il délibéra; M. Pison, son fils, fut d'avis « qu'il se rendît à Rome sans délai; qu'il n'étoit pas encore perdu; qu'il ne falloit pas redouter des soupçons vagues et de vains bruits; que ses différends avec Germanicus le rendroient peut-être odieux, jamais criminel; que la perte de sa place satisferoit ses ennemis; mais que s'il retournoit en Syrie, il faudroit combattre Sentius, et commencer une guerre civile; qu'il n'auroit pas long-temps pour lui, les centurions et les soldats, chez qui l'emporteroit le souvenir récent de leur général, et l'amour gravé dans leurs cœurs pour les Césars. »

Domitius Celer, son intime ami, soutint au contraire, « qu'il falloit profiter des conjonctures, que la Syrie, l'autorité de préteur, les faisceaux, les légions étoient confiés à Pison, non à Sentius; qu'étant lieutenant de l'empereur, et chargé de ses ordres, il seroit plus en droit de s'opposer aux mouvemens; qu'il falloit laisser aux faux bruits même le temps de vieillir; que souvent l'innocence avoit succombé sous les premiers efforts de la haine : mais que s'il se rendoit redoutable à la tête des troupes, le hasard amèneroit des circonstances heureuses et imprévues. Nous presserons-nous d'arriver à Rome avec les cendres de Germanicus, afin qu'à cette nouvelle une aveugle populace, soulevée par les pleurs d'Agrippine, vous traîne à la mort sans vous entendre? Livie vous approuve, l'empereur vous favorise, mais en se

occulto : et periisse Germanicum nulli jactantiùs mœrent, quàm qui maximè lætantur.

Haud magnâ mole Piso, promptus ferocibus, in sententiam trahitur : missisque ad Tiberium epistolis, incusat Germanicum luxûs et superbiæ ; seque pulsum, ut locus rebus novis patefieret, curam exercitûs, eâdem fide quâ tenuerit, repetivisse. . . .

At Romæ postquàm Germanici valetudo percrebuit, cunctaque ut ex longinquo aucta in deteriùs afferebantur ; dolor, ira, et erumpebant questus : Ideò nimirùm in extremas terras relegatum ; ideò Pisoni permissam provinciam ; hoc egisse secretos Augustæ cum Plancinâ sermones : vera prorsùs de Druso seniores locutos, displicere regnantibus civilia filiorum ingenia : neque ob aliud interceptos, quàm quia populum Romanum æquo jure complecti redditâ libertate agitaverint. Hos vulgi sermones audita mors adeò incendit ut, ante edictum magistratuum, ante senatusconsultum, sumpto justitio desererentur fora, clauderentur domus ; passim silentia et gemitus, nihil compositum in ostentationem : et quanquàm neque insignibus lugentium abstinerent, altiùs animis mœrebant. Fortè negociatores, vivente adhuc Germanico, Syriâ egressi, lætiora de valetudine ejus attulêre : statim credita, statim vulgata sunt : ut quisque obvius, quamvis leviter audita, in alios, atque illi in plures cumulata gaudio transferunt, cursant per urbem, moliuntur templorum fores, juvit credulitatem nox, et promptior inter tenebras adfirmatio. Nec obstitit falsis Tiberius, donec tem-

cret : plus ils sont ravis de la mort de Germanicus, plus ils mettront d'ostentation dans leur douleur. »

Pison, qui aimoit les partis violens, suivit aisément ce conseil. Il écrit à Tibère, accuse Germanicus de luxe et d'orgueil, et ajoute, que chassé par ce Prince, dont il eût trop éclairé les desseins, il vient de reprendre, avec sa fidélité ordinaire, le commandement des troupes.

Dès qu'on sut à Rome la maladie de Germanicus, dont les circonstances étoient envenimées par l'éloignement, la douleur et les murmures éclatèrent. « C'étoit pour cela, disoit-on, qu'on l'avoit relégué au bout du monde, et donné la Syrie à Pison; fruit cruel des entretiens secrets de Livie et de Plancine. Les vieillards avoient eu raison de dire, au sujet de Drusus, qu'un fils populaire déplaisoit à un roi; ces deux princes avoient péri, pour avoir songé à rétablir la justice et la liberté. » La nouvelle de la mort augmenta les cris : sans attendre ni édit des magistrats, ni décret du sénat, les tribunaux furent déserts, les maisons fermées; tout pleuroit ou gardoit le silence; la douleur se montroit sans art, et le deuil qu'on portoit n'étoit que l'image de l'affliction profonde des cœurs. Quelques marchands partis de Syrie avant la mort de Germanicus, rapportèrent qu'il étoit mieux; cette nouvelle est aussitôt crue, aussitôt divulguée; ceux qui la reçoivent la portent sans l'approfondir aux premiers qu'ils rencontrent, ceux-là à d'autres, la joie l'exagère de bouche en bouche, on court par toute la ville, on enfonce les portes des temples; les ténèbres de la nuit hâtèrent, entretinrent et fortifièrent l'erreur publique. Tibère, sans détruire ces faux bruits, laissa le temps les dissiper. Alors on pleura Ger-

pore ac spatio vanescerent. Et populus quasi rursùm ereptum acriùs doluit.

Honores, ut quis amore in Germanicum, aut ingenio validus, reperti, decretique : ut nomen ejus Saliari carmine caneretur; sedes curules sacerdotum Augustalium locis, superque eas querceæ coronæ statuerentur : ludos Circenses eburna effigies præiret, neve quis Flamen aut Augur in locum Germanici, nisi gentis Juliæ, crearetur. Arcus additi Romæ, et apud ripam Rheni, et in monte Syriæ Amano, cum inscriptione rerum gestarum, ac mortem ob Rempublicam obiisse : sepulcrum Antiochiæ ubi crematus : tribunal Epidaphnæ, quo in loco vitam finierat. Statuarum locorumve in quîs coleretur, haud facilè quis numerum inierit. Cùm censeretur clypeus, auro et magnitudine insignis, inter auctores eloquentiæ; asseruit Tiberius, solitum paremque cæteris dicaturum : neque enim eloquentiam fortunâ discerni; et satis illustre, si veteres inter scriptores haberetur. Equester ordo cuneum Germanici appellavit, qui Juniorum dicebatur; instituitque uti turmæ Idibus Juliis imaginem ejus sequerentur. Pleraque manent : quædam statim omissa sunt, aut vetustas obliteravit....

Nihil intermissâ navigatione hiberni maris Agrippina Corcyram insulam advehitur, littora Calabriæ contra sitam. Illic paucos dies componendo animo insumit, violenta luctu, et nescia tolerandi. Interim adventu ejus audito, intimus quisque amicorum et plerique militares, ut quisque sub Germanico stipendia fecerant, multique etiam ignoti vicinis è municipiis, para

manicus plus amèrement, comme si on l'eût perdu deux fois.

L'amitié et les talens s'empressent à l'envi de lui décerner et de lui rendre des honneurs. On voulut que son nom fût célébré dans les hymnes des Saliens(1); qu'il eût parmi les prêtres d'Auguste une chaire curule avec une couronne civique; que dans les jeux du cirque sa statue d'ivoire marchât à la tête; qu'on ne choisît que dans la maison des Jules son successeur à la dignité de Flamen, et d'Augure; qu'on lui élevât à Rome, sur le bord du Rhin, et sur le mont Amanus en Syrie, des arcs de triomphe, où l'on inscriroit ses exploits, et sa mort *pour la République*; un tombeau à Antioche où son corps avoit été brûlé; un tribunal à Epidaphné où il avoit cessé de vivre. Il seroit difficile de compter ses statues et les lieux où on lui décernoit un culte. On lui destinoit parmi les orateurs, un très-grand médaillon d'or. Tibère dit, « qu'il se borneroit à un médaillon pareil aux autres; que le rang ne décidoit point de l'éloquence, et qu'il suffisoit à la gloire de Germanicus d'être compté parmi les anciens Ecrivains. » L'ordre des chevaliers donna le nom de Germanicus à l'escadron *des jeunes gens*, et demanda que son image fût portée à leur tête le quinze de Juillet. La plupart de ces honneurs subsistent; quelques-uns furent négligés dès-lors, ou ont été abolis par le temps.

Agrippine continuant sa route, malgré la saison et la mer, arriva dans l'île de Corfou, vis-à-vis de la Calabre. Là, accablée par la violence de sa douleur, elle fut quelques jours à reprendre ses esprits. Au premier bruit de son arrivée, ses plus intimes amis, et la plupart

(1) Prêtres de Mars.

officium in principem rati, plures illos secuti, ruêre ad oppidum Brundisium, quod naviganti celerrimum, fidelissimumque adpulsu erat. Atque ubi primùm ex alto visa classis, complentur non modò portus et proxima maris, sed mœnia ac tecta, quâque longissimè prospectarî poterat, mœrentium turbâ, ac rogantium inter se, silentione an voce aliquâ egredientem exciperent? Neque satis constabat quid pro tempore foret, cùm classis paulatim successit, non alacri ut assolet remigio, sed cunctis ad tristitiam compositis. Postquam duobus cum liberis feralem urnam tenens, egressa navi, defixit oculos; idem omnium gemitus, neque discerneres proximos, alienos, virorum, feminarumve planctus: nisi quòd comitatum Agrippinæ longo mœrore fessum, obvii et recentes in dolore anteibant.

Miserat duas prætorias cohortes Cæsar, addito ut magistratus Calabriæ, Apulique, et Campanî, suprema erga memoriam filii sui munera fungerentur. Igitur tribunorum, centurionumque humeris cineres portabantur: præcedebant incompta signa, versi fasces: atque ubi colonias transgrederentur, atrata plebes, trabeati equites, pro opibus loci, vestem, odores, aliaque funerum solemnia cremabant: etiam quorum diversa oppida, tamen obvii, et victimas atque aras diis Manibus statuentes, lacrymis et conclamationibus dolorem testabantur. Drusus Terracinam progressus est, cum

des officiers qui avoient servi sous Germanicus, accoururent à Brindes, dont le port étoit le plus sûr et le plus proche. Une foule d'indifférens s'y rendit des villes voisines; les uns croyant faire leur cour, les autres par curiosité. Dès qu'on découvrit la flotte, le port, le rivage, les toits, tous les lieux d'où l'on pouvoit l'apercevoir, furent chargés de spectateurs. Ils se demandoient, les larmes aux yeux, s'ils la recevroient en silence ou avec des cris. Tandis que ces mouvemens les agitoient, la flotte s'approcha, non dans l'allégresse ordinaire aux rameurs, mais plongée dans la tristesse. A peine Agrippine fut-elle débarquée avec deux de ses enfans, les yeux fixés en terre, et tenant l'urne fatale, qu'un cri général se fit entendre. On ne distinguoit ni proches, ni étrangers, ni femmes, ni hommes; on reconnoissoit seulement les nouveaux spectateurs à une douleur plus marquée que celle du cortége d'Agrippine, épuisé et rassasié de larmes.

Tibère avoit envoyé deux cohortes prétoriennes, avec ordre aux magistrats de la Calabre, de la Pouille et de la Campanie, de rendre à la mémoire de son fils les derniers devoirs. Les cendres étoient portées sur les épaules des tribuns et des centurions, précédées des enseignes sans ornement, et des faisceaux renversés. Dans les colonies où elles passoient, le peuple en deuil, les chevaliers en habits de cérémonie, brûloient des habits, des parfums, et d'autres présens funèbres, selon la richesse du lieu. Les villes plus éloignées accouroient, et témoignant leur douleur par des cris et des larmes, élevoient des autels pour sacrifier aux dieux Manes. Drusus alla jusqu'à Terracine, accompagné de Claude, et

Claudio fratre, liberisque Germanici, qui in urbe fuerant. Consules M. Valerius et M. Aurelius, (jam enim magistratum occœperant), et senatus, ac magna pars populi viam complevêre, disjecti, et ut cuique libitum flentes: aberat quippe adulatio, gnaris omnibus lætam Tiberio Germanici mortem malè dissimulari.

Tiberius atque Augusta publico abstinuêre; inferiùs majestate suâ rati si palàm lamentarentur; an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus, falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurnâ actorum scripturâ, reperio ullo insigni officio functam; cùm super Agrippinam, et Drusum, et Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatim præscripti sint: seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus, magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Faciliùs crediderim, Tiberio et Augustâ, qui domo non excedebant, cohibitam; ut par mœror, et matris exemplo avia quoque et patruus attineri viderentur.

Dies quo reliquiæ tumulo Augusti inferebantur, modò per silentium vastus, modò ploratibus inquies: plena urbis itinera, collucentes per campum Martis faces: illic miles cum armis, sine insignibus magistratus, populus per tribus, concidisse rempubliçam, nihil spei reliquum clamitabant; promptiùs apertiùsque, quàm ut meminisse imperitantium crederes. Nihil tamen Tiberium magis penetravit, quàm studia hominum accensa in Agrippinam, cùm

des enfans de Germanicus qui étoient restés à Rome. Aurélius et Valérius, nouveaux consuls, le sénat, et une grande partie du peuple remplirent les chemins, tous dispersés au hasard, et pleurant en liberté; douleur d'autant plus vraie, que personne n'étoit la dupe du chagrin apparent de l'empereur.

Tibère et Livie ne se montrèrent point; soit qu'ils crussent déroger à leur grandeur en se laissant voir dans l'affliction, soit de crainte que leur visage, exposé aux yeux pénétrans du peuple, ne les trahît. Les historiens et les mémoires du temps, qui nomment Agrippine, Drusus, Claude et tous les autres parens de Germanicus, ne parlent point de sa mère Antonia (1), ni d'aucun devoir rendu par elle à son fils; soit qu'une maladie l'en empêchât, soit qu'accablée de douleur elle ne pût voir un si cruel spectacle. Je croirois plutôt que Tibère et Livie la retinrent de force avec eux, afin qu'on supposât l'oncle et l'aïeule aussi affligés que la mère, et renfermés à son exemple.

Le jour qu'on porta les restes de Germanicus dans le tombeau d'Auguste, tour-à-tour un vaste silence et de longs gémissemens se succédèrent. Toutes les rues de la ville se remplirent; des flambeaux funèbres éclairoient le champ de Mars. Là les soldats sous les armes, les magistrats sans marque de dignité, le peuple assemblé par tribus, crioient que la république étoit perdue. Dans les transports de leur douleur, ils sembloient avoir oublié leurs maîtres. Mais ce qui blessa le plus profondément Tibère, ce fut l'intérêt qu'on témoignoit pour Agrip-

(1) Fille de Marc-Antoine et d'Octavie, sœur d'Auguste; elle avoit épousé Drusus, frère de Tibère, de qui elle eut Germanicus.

decus patriæ, solum Augusti sanguinem, unicum antiquitatis specimen appellarent, versique ad cœlum ac deos integram illi sobolem, ac superstitem iniquorum precarentur.

Fuêre qui publici funeris pompam requirerent, compararentque quæ in Drusum, patrem Germanici, honora et magnifica Augustus fecisset: Ipsum quippè asperrimo hiemis Ticinum usquè progressum, neque abcedentem à corpore simul urbem intravisse: circumfusas lecto Claudiorum Juliorumque imagines, defletum in foro, laudatum pro rostris: cuncta à majoribus reperta, aut quæ posteri invenirent, cumulata. At Germanico ne solitos quidem, et cuicumque nobili debitos honores contigisse: sanè corpus, ob longinquitatem itinerum, externis terris quoquo modo crematum: sed tantò plura decora mox tribui par fuisse, quantò prima fors negavisset: non fratrem nisi unius diei viâ, non patruum saltem portâ tenùs obvium; ubi illa veterum instituta? præpositam toro effigiem, meditata ad memoriam virtutis carmina, et laudationes et lacrymas, vel doloris imitamenta?

Gnarum id Tiberio fuit; utque premeret vulgi sermones, monuit edicto: multos illustrium Romanorum ob rempublicam obiisse; neminem tam flagranti desiderio celebratum: idque et sibi, et cunctis egregium, si modus

pine. On l'appeloit le seul sang d'Auguste (1), l'honneur de la patrie, l'unique reste de l'ancienne république; les yeux levés au ciel, on supplioit les dieux de conserver sa famille, et de la faire survivre aux méchans.

Plusieurs censuroient la modicité de la pompe funèbre; ils se rappeloient la magnificence de celle qu'Auguste avoit faite à Drusus, père de Germanicus; « Qu'au cœur de l'hiver il avoit été au devant du corps jusqu'à Pavie, et l'avoit accompagné jusqu'à Rome; qu'on voyoit autour du lit les images des Jules et des Claudius; que ce prince avoit été pleuré au Forum, loué dans la tribune, comblé de tous les honneurs anciennement ou nouvellement imaginés; qu'on refusoit à Germanicus ceux même qui se devoient et se rendoient à tous les nobles; que l'éloignement avoit pu forcer de brûler son corps sans pompe et dans une terre étrangère; mais que le sort l'ayant privé des premiers honneurs, on lui en devoit par-là de plus grands; que son frère n'avoit pas été au-devant à plus d'une journée; son oncle, pas même aux portes de Rome. Qu'étoit devenu l'ancien usage d'exposer l'image du mort sur un lit, de chanter des vers en son honneur, de faire son éloge, de le pleurer, de contrefaire au moins la douleur? »

Tibère n'ignoroit pas ces discours; pour les faire cesser, il déclara par un édit: « Que plusieurs illustres Romains étoient morts pour l'état; qu'aucun n'avoit été célébré par des regrets aussi vifs; que cette affliction étoit honorable pour les citoyens et pour l'empereur, pourvu qu'elle eût des bornes; que la même

(1) Elle étoit fille d'Agrippa et de Julie, fille d'Auguste.

adjiceretur : non enim eadem decora principibus viris, et imperatori populo, quæ modicis domibus, aut civitatibus : convenisse recenti dolore luctum, et ex mœrore solatia ; sed referendum jam animum ad firmitudinem, ut quondam divus Julius amissâ unicâ filiâ, ut divus Augustus ereptis nepotibus, abstruserint tristitiam. Nil opus vetustioribus exemplis, quoties populus Romanus clades exercituum, interitum ducum, funditùs amissas nobiles familias constanter tulerit. Principes mortales, rempublicam æternam esse : proin repeterint solemnia ; et quia ludorum Megalensium spectaculum suberat, etiam voluptates resumerent.....

At Piso, præmisso in urbem filio, datisque mandatis, per quæ principem molliret, ad Drusum pergit : quem haud fratris interitu trucem, quàm remoto æmulo æquiorem sibi sperabat. Tiberius, quò integrum judicium ostentaret, exceptum comiter juvenem, suetâ erga filios familiarum nobiles liberalitate auget. Drusus Pisoni, si vera forent quæ jacerentur, præcipuum in dolore suum locum respondit ; sed malle falsa et inania, nec cuiquam mortem Germanici exitiosam esse. Hæc palàm, et vitato omni secreto : neque dubitabantur præscripta ei à Tiberio, cùm, incallidus alioqui et facilis juventâ, senilibus tum artibus uteretur....

douleur qui convenoit aux états et aux familles ordinaires, dégradoit les princes et un peuple roi ; que la perte récente de Germanicus avoit mérité leurs larmes et cette consolation qu'on y trouve ; mais qu'ils ranimassent enfin leur courage, à l'exemple de César et d'Auguste, qui avoient étouffé leur douleur, l'un après la perte de sa fille unique, l'autre après celle de ses petits-fils ; qu'il ne rappeloit point de plus anciens exemples, et la fermeté avec laquelle le peuple Romain avoit tant de fois soutenu la défaite de ses armées, la mort de ses généraux, et la destruction des plus nobles familles ; que les princes mouroient, mais non pas l'état ; qu'ils reprissent donc leurs travaux, et jusqu'à leurs plaisirs, que la fête de Cybelle alloit ramener ».

Pison (1), ayant envoyé devant lui son fils avec des instructions pour adoucir Tibère, se rendit auprès de Drusus (2), espérant que ce prince, délivré d'un rival, lui pardonneroit la mort d'un frère. L'empereur, pour se montrer sans prévention, reçut avec bonté le jeune homme, et lui accorda la gratification d'usage pour les enfans des nobles. Drusus répondit à Pison, « Que si les clameurs étoient fondées, il seroit son premier accusateur ; mais qu'il désiroit que ce fût un vain bruit, et que la mort de Germanicus ne devînt funeste à personne. » Il affecta de tenir publiquement ce discours : on ne douta point qu'il ne fût dicté par Tibère à ce jeune prince, qui, léger d'ailleurs, sans finesse et sans expérience, n'auroit pu se plier de lui-même à tant d'artifice.

(1) Il avoit été défait par Sentius, et forcé de se rendre à Rome.

(2) Ce fils de Tibère venoit de partir pour l'Illyrie.

Posterâ die, Fulcinius Trio Pisonem apud consules postulavit : contrà Vitellius, Veranius, cæterique Germanicum comitati, tendebant, nullas esse partes Trioni, neque se accusatores, sed rerum indices et testes, mandata Germanici perlaturos..... Petitumque est à principe cognitionem exciperet: quod ne reus quidem abnuebat, studia populi et patrum metuens; contrà Tiberium spernendis rumoribus validum, et conscientiæ matris innexum esse: veraque aut in deterius credita, judice ab uno faciliùs discerni: odium et invidiam apud multos valere. Haud fallebat Tiberium moles cognitionis, quâque ipse famâ distraheretur. Igitur paucis familiarium adhibitis, minas accusantium, et hinc preces audit, integramque causam ad senatum remittit.....

Post quæ reo T. Arruntium, T. Vinicium, Asinium Gallum, Æserninum Marcellum, Sex. Pompeium patronos petenti, iisque diversa excusantibus, M. Lepidus, et L. Piso, et Livenius Regulus adfuêre, arrectâ omni civitate, quanta fides amicis Germanici, quæ fiducia reo, satin cohiberet ac premeret sensus suos Tiberius, an promeret: iis haud aliàs intentior populus, plus sibi in principem occultæ vocis, aut suspicacis silentii permisit.

Die senatûs, Cæsar orationem habuit meditato temperamento; Patris sui legatum atque amicum Pisonem fuisse, adjutoremque Germanico datum à se, auctore senatu, rebus apud Orientem administrandis; illic contumaciâ et certaminibus asperasset juvenem, exituque ejus lætatus esset, an scelere extinxis-

Pison, dès le lendemain, fut accusé par Fulcinius Trion devant les consuls. Mais Vitellius, Véranius, et les autres amis de Germanicus, soutinrent que Trion n'avoit rien à dire; chargés des volontés du prince, ils se présentoient, non comme accusateurs, mais comme témoins. Tibère fut prié d'évoquer l'affaire à lui. L'accusé le désiroit: il craignoit l'animosité du peuple et du sénat, se flattant au contraire que l'empereur, lié par la complicité de Livie, braveroit le cri public; et qu'un seul juge discerneroit mieux le vrai d'avec les imputations, qu'un corps entraîné par la prévention et la haine. Tibère n'ignoroit pas sa mauvaise réputation, et le danger d'un tel jugement; il reçut donc devant quelques courtisans les charges et les défenses, et renvoya le tout au sénat.

L'accusé demanda pour défenseurs T. Arruntius, T. Vinicius, Asinius Gallus, Æserninus Marcellus et Sextus Pompée, qui s'excusèrent sous divers prétextes. M. Lépidus, L. Pison et Livénius Régulus s'en chargèrent. Toute la ville se préparoit à observer jusqu'où les amis de Germanicus porteroient le zèle, Pison la confiance, et si Tibère renfermeroit ou laisseroit voir ses sentimens. Jamais le peuple n'eut les yeux plus ouverts sur lui, et ne se permit à son égard plus de discours secrets ou un silence plus soupçonneux.

S'étant rendu au sénat, il dit avec une modération étudiée: « Que Pison, autrefois ami et lieutenant d'Auguste, avoit été nommé, de l'avis du sénat, pour aider Germanicus dans le gouvernement de l'Orient; qu'il s'agissoit de juger avec intégrité, si ayant aigri et bravé ce jeune prince, il s'étoit réjoui de sa mort, ou s'il en étoit coupable. S'il a manqué d'égards

set, integris animis disjudicandum. Nam a legatus officii terminos, obsequium erga imperatorem exuit, ejusdemque morte, et luctu meo lætatus est; odero, seponamque à domo mea, et privatas inimicitias, non principis ulciscar. Sin facinus in cujuscumque mortalium nece vindicandum detegitur, vos verò et liberos Germanici, et nos parentes justis solatiis adficite; simulque illud reputate, turbidè et seditiosè tractaverit exercitus Piso; quæsita sint per ambitionem studia militum: armis repetita provinciâ; an falsa hæc in majus vulgaverint accusatores: quorum ego nimiis studiis jure succenseo. Nam quò pertinuit nudare corpus, et contrectandum vulgi oculis permittere, differrique etiam per externos tanquàm veneno interceptus esset, si incerta adhuc ista et scrutanda sunt? Defleo equidem filium meum; semperque deflebo: sed neque rerum prohibeo quominùs cuncta proferat, quibus innocentia ejus sublevari, aut si qua fuit iniquitas Germanici, coargui possit: vosque oro, ne quia dolori meo causa connexa est, objecta crimina pro approbatis accipiatis. Si quos propinquus sanguis, aut fides sua patronos dedit, quantùm quisque eloquentiâ et curâ valet, juvate periclitantem: ad eundem laborem, eandem constantiam accusatores hortor. Id solum Germanico super leges præstiterimus, quod in curia potiùs quàm in foro, apud senatum quàm apud judices, de morte ejus anquiritur: cætera pari modestiâ tractentur: nemo Drusi lacrymas, nemo mœstitiam meam spectet, nec si qua in nos adversa finguntur.

Solum veneni crimen visus est diluisse....: Sed judices per diversa implacabiles erant; Cæsar ob bellum provinciæ illatum; senatus,

pour son général, s'il a vu sa perte et ma douleur avec joie, je le haïrai, je l'éloignerai de ma cour, je vengerai Tibère et non l'empereur. Mais s'il est convaincu d'un crime dont les lois vengent même le dernier des hommes, c'est à vous, Sénateurs, à consoler, par une juste sévérité, les enfans de Germanicus et son père. Examinez encore si Pison a excité les troupes à la révolte, gagné les soldats pour se rendre indépendant, ressaisi son gouvernement à main armée; ou si ce bruit est faux, et l'ouvrage de ses accusateurs. Leur zèle indiscret m'offense avec justice. A quoi bon exposer nu le corps de Germanicus, l'abandonner aux regards du peuple, et répandre chez les étrangers même qu'il est mort de poison, si ce crime a jusqu'ici besoin d'être prouvé? Je pleure et je pleurerai toujours mon fils; mais je n'empêche point l'accusé de produire tout ce qui peut servir à sa défense, même les torts que peut avoir eus Germanicus. Vous m'affligeriez, si le triste intérêt que je prends à cette cause, vous faisoit prendre des imputations pour des preuves. Que les parens et les amis de l'accusé déploient en sa faveur leur zèle et leur éloquence. J'exhorte les accusateurs aux mêmes efforts et à la même fermeté. Tout ce que les lois peuvent accorder à Germanicus, c'est qu'on porte l'affaire plutôt ici qu'au barreau, au sénat qu'aux juges ordinaires. Mais qu'elle soit jugée avec le même sang froid, sans égard aux larmes de Drusus, à ma douleur, aux calomnies même qu'on peut débiter contre nous. »

Pison se justifia assez bien du poison; mais différens motifs lui aliénoient ses juges; l'empereur, irrité de la guerre allumée en Syrie; le sénat, prévenu que la mort de Germanicus

nunquàm satis credito, sine fraude German cum interiisse.... Simul populi ante curia voces audiebantur, non temperaturos man bus, si patrûm sententias evasisset : effigiesqu Pisonis traxerant in Gemonias, ac divelleban ni jussu principis protectæ repositæque fo rent. Igitur inditus lecticæ, et à tribuno præ toriæ cohortis deductus est; vario rumore custos salutis, an mortis exactor sequeretur.

Eadem Plancinæ invidia, major gratia : eò que ambiguum habebatur, quantùm Cæsari in eam liceret : atque ipsa, donec mediæ Pisonis spes, sociam se cujuscumque fortunæ, et s ita ferret, comitem exitii promittebat. Ut se cretis Augustæ precibus veniam obtinuit, paulatim segregari à marito, dividere defensionem cœpit : quod reus postquàm sibi exitiabile intelligit, an adhuc experiretur dubitans, hortantibus filiis durat mentem, senatumque rursùm ingreditur; redintegratamque accusationem, infensas patrum voces, adversa et sæva cuncta perpessus, nullo magis exterritus est, quam quòd Tiberium sine miseratione, sine ira, obstinatum clausumque vidit, ne quo affectu perrumperetur : relatus domum tanquàm defensionem in posterum meditaretur, pauca conscribit, obsignatque et liberto tradit. Tum solita curando corpori exsequitur; dein multam post noctem, egressâ cubiculo uxore, operiri fores jussit : et cœptâ luce, perfosso jugulo, jacente humi gladio, repertus est.

Audire me memini ex senioribus visum sæpiùs inter manus Pisonis libellum, quem ipse non vulgaverit, sed amicos ejus dictitavisse,

étoit violente. D'ailleurs le peuple crioit à la porte, que Pison ne lui échapperoit pas, si le sénat l'épargnoit. On traînoit ses statues aux Gémonies (1), et on les auroit mises en pièces, si l'empereur ne les eût fait replacer. Il fut ramené chez lui en litière par un tribun des prétoriens, chargé selon les uns de le conduire à la mort, selon les autres de le défendre.

Plancine, aussi odieuse, avoit plus de crédit, ce qui rendoit douteuse la conduite de l'empereur à son égard. Elle déclara, tant que Pison eut quelque espoir, qu'elle suivroit son sort, et mourroit avec lui, s'il le falloit; mais les prières secrètes de Livie ayant obtenu sa grâce, elle sépara peu à peu sa cause de celle de son mari. Pison, averti par-là de son malheur, douta s'il se défendroit encore. Ranimé par ses enfans, il reparoît devant ses juges; là, ayant essuyé de nouveau l'accusation, et les discours du sénat irrité, il vit qu'il étoit perdu. Mais ce qui l'effraya le plus, ce fut la contenance de l'empereur, sans pitié, sans colère, fermé opiniâtrement à tout ce qui auroit pu l'ébranler. Il retourne donc chez lui, comme pour se préparer à une nouvelle défense, écrit un billet, le cachète et le donne à un affranchi; ensuite il fait son repas ordinaire; sa femme l'ayant quitté bien avant dans la nuit, il s'enferme dans sa chambre. Le matin on le trouva égorgé, et une épée à terre auprès de lui.

Je me souviens d'avoir ouï dire à des vieillards, qu'on avoit vu souvent entre les mains de Pison des papiers qu'il ne montra qu'à ses amis, et qui, à les en croire, contenoient des lettres de l'empereur, et des ordres contre

(1) Lieux où l'on jetoit les corps des malfaiteurs.

litteras Tiberii et mandata in Germanicum continere : ac destinatum promere apud Patres principemque arguere, nisi elusus à Seiano per vana promissa foret : nec illum sponte exstinctum, verùm immisso percussore : quorum neutrum adseveraverim : neque tamen occulere debui narratum ab iis, qui nostram ad juventam duraverunt.

Cæsar, flexo in mœstitiam ore, suam invidiam tali morte quæsitam apud senatum, crebrisque interrogationibus exquirit qualem Pisoni diem supremum, noctemque exegisset. Atque illo, pleraque sapienter, quædam inconsultiùs respondente, recitat codicillos à Pisone in hunc fermè modum compositos.

Conspiratione inimicorum, et invidiâ falsi criminis oppressus, quatenùs veritati et innocentiæ meæ nusquam locus est; deos immortales testor vixisse me, Cæsar, cum fide adversùm te, neque alia in matrem tuam pietate : vosque oro liberis meis consulatis. Ex quibus Cn. Piso qualicumque fortunæ meæ non est adjunctus, cum omne hoc tempus in urbe egerit : M. Piso repetere Syriam dehortatus est; atque utinam ego potiùs filio juveni, quàm ille patri seni cessisset! Eò impensiùs precor, ne meæ pravitatis pœnas innoxius luat. Per quinque et quadraginta annorum obsequium, per collegium consulatûs, quondam divo Augusto parenti tuo probatus, et tibi amicus, nec quidquam post hæc rogaturus, salutem infelicis filii rogo. De Plancina nihil addidit.

Post quæ Tiberius adolescentem crimine civilis belli purgavit; patris quippe jussa nec potuisse filium detrectare : simul nobilitatem domûs, etiam ipsius, quoquo modo meriti, gravem casum miseratus. Pro Plancina cum pu-

Germanicus ; que Pison avoit dessein de les produire au sénat, et d'accuser Tibère, mais que Séjan l'en détourna par de vaines promesses. On ajoutoit que sa mort n'étoit point son ouvrage, mais celui d'un assassin. Sans assurer ces deux faits, j'ai dû les rapporter, ceux de qui je les tiens ayant vécu jusqu'aux premières années de ma jeunesse.

L'empereur, d'un air affligé, dit que Pison avoit cherché par sa mort à le rendre odieux, et fit beaucoup de questions à l'affranchi sur les derniers momens de son maître : les réponses furent en général assez sages, quelques-unes inconsidérées. Tibère lut alors le billet, écrit à peu près en ces termes :

« Victime de la calomnie et des complots de mes ennemis, et ne pouvant faire connoître mon innocence, j'atteste les dieux, César, que je vous ai toujours été fidèle, ainsi qu'à votre mère. Je vous supplie l'un et l'autre de prendre soin de mes enfans. Cn. Pison, qui n'a point quitté Rome, est innocent des mes malheurs; et M. Pison s'est opposé à mon retour en Syrie. Plût aux Dieux que la vieillesse du père eût écouté la jeunesse du fils ! mes instances en sont plus vives, pour qu'il ne soit point puni de mes fautes. Au nom de quarante-cinq ans de fidélité, du consulat dont je fus honoré avec Auguste votre père, de l'amitié que vous et lui avez eue pour moi, accordez à un fils infortuné cette grâce, la dernière qu'un père vous demande. » Il ne dit rien de Plancine.

Tibère ajouta, pour justifier le jeune Pison de la guerre civile, qu'un fils n'avoit pu désobéir à son père; il plaignit cette illustre maison, et la triste fin de Pison même, fût-elle juste. Ensuite il parla pour Plancine en rougissant,

dore et flagitio disseruit, matris preces obtendens; in quam optimi cujusque secreti questus magis ardescebant: Id ergo fas aviæ interfectricem nepotis adspicere, adloqui, eripere senatui quod pro omnibus civibus leges obtineant, uni Germanico non contigisse! Vitellii et Veranii voce defletum Cæsarem; ab imperatore et Augusta defensam Plancinam! proinde venena, et artes tam feliciter expertas verteret id Agrippinam, in liberos ejus, egregiamque aviam ac patruum sanguine miserrimæ domûs exsatiaret. Biduum super hæc imagine cognitionis absumptum; urgente Tiberio liberos Pisonis, matrem uti tuerentur. Et cùm accusatores ac testes certatim perorarent, respondente nullo, miseratio quàm invidia augebatur. Primus sententiam rogatus Aurelius Cotta Consul (nam referente Cæsare magistratus eo etiam munere fungebantur), nomen Pisonis radendum fastis censuit; partem bonorum publicandam, pars ut Cn. Pisoni filio concederetur, isque prænomen mutaret; M. Piso exutâ dignitate, et accepto quinquagies sestertio, in decem annos relegaretur, concessâ Plancinæ incolumitate ob preces Augustæ.

Multa ex eâ sententiâ mitigata sunt à principe; ne nomen Pisonis fastis eximeretur, quando M. Antonii qui bellum patriæ fecisset, Juli Antonii qui domum Augusti violasset, manerent; et M. Pisonem ignominiæ exemit, concessitque ei paterna bona; satis firmus, ut sæpè memoravi, adversùm pecuniam; et tum pudore absolutæ

et

et en alléguant avec indécence les prières de sa mère, qui n'en fut que plus exposée aux murmures secrets des gens de bien; ils s'indignoient « qu'on permît à une aïeule de voir, d'entretenir, d'arracher au sénat la meurtrière de son petit-fils; qu'on refusât au seul Germanicus ce que les lois accordoient au moindre citoyen; que Vitellius et Véranius déplorant sa mort, l'empereur et sa mère défendissent Plancine, qui bientôt exerceroit contre Agrippine et ses enfans, l'art des poisons où elle avoit déjà si bien réussi, et rassasieroit du sang de cette famille infortunée un oncle et une aïeule si respectables. » On consuma deux jours à ce fantôme de procès; Tibère pressoit le fils de Pison de défendre leur mère; et comme les accusateurs et les témoins la chargeoient sans qu'on leur répondît, la pitié remplaçoit peu à peu la haine. Le Consul Aurélius Cotta, premier opinant (car les magistrats opinoient, même quand l'empereur faisoit le rapport), fut d'avis de rayer des fastes le nom de Pison; de confisquer une partie de ses biens; de laisser l'autre à Cneus Pison son fils, en l'obligeant à changer de prénom; de priver M. Pison de son rang, en lui donnant cinq millions de sesterces (1), et de le bannir pour dix ans; d'accorder enfin aux prières de Livie la grâce de Plancine.

Tibère mitigea cet avis en plusieurs points. Il s'opposa à ce qu'on rayât des fastes le nom de Pison, puisqu'on y laissoit ceux de Marc Antoine qui avoit fait la guerre à la patrie, et de Jules Antoine qui avoit déshonoré la maison d'Auguste. Il épargna la flétrissure à M. Pison, et lui laissa les biens de son père; l'argent, comme je l'ai dit, le touchoit peu; et la honte

(1) Environ cinq cent mille livres.

Plancinæ placabilior. Atque idem cùm Valerius Messallinus signum aureum in æde Martis Ultoris, Cæcina Severus aram Ultioni statuendam censuissent, prohibuit : ob externas ea victorias sacrari dictitans ; domestica mala tristitiâ operienda.

Addiderat Messallinus, Tiberio et Augustæ, et Antoniæ, et Agrippinæ, Drusoque, ob vindictam Germanici grates agendas, omiseratque Claudii mentionem ; et Messallinum quidem L. Asprenas senatu coram percunctatus est, an prudens præterisset ? ac tum demùm nomen Claudii adscriptum est. Mihi, quantò plura recentium, seu veterum revolvo, tantò magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis obversantur ; quippè famâ, spe, veneratione potiùs omnes destinabantur imperio, quàm quem futurum principem fortuna in occulto tenebat.

Paucis post diebus, Cæsar auctor senatui fuit Vitellio, atque Veranio, et Servæo sacerdotia tribuendi. Fulcinio suffragium ad honores pollicitus, monuit, ne facundiam violentiâ præcipitaret.

Is finis fuit ulciscendâ Germanici morte, non modò apud illos homines qui tum agebant, etiam secutis temporibus vario rumore jactata ; adeò maxima quæque ambigua sunt, dum alii quoquo modò audita pro compertis habent, alii vera in contrarium vertunt ; et gliscit utrumque posteritate.

Brevis legum Romanorum historia.

MULTITUDO periclitantium gliscebat, cùm omnis domus delatorum interpretationibus sub-

d'avoir sauvé Plancine le rendoit plus traitable. Valérius Messalinus ayant proposé d'élever une statue d'or à Mars Vengeur, et Cécina Sévérus un autel à la Vengeance, Tibère représenta qu'il falloit réserver de tels monumens pour les succès du dehors, et le voile de la tristesse pour les malheurs domestiques.

Messalinus proposa de remercier Tibère, Livie, Antonia, Drusus, et Agrippine, d'avoir vengé Germanicus; il ne parla point de Claude. L. Asprenas demanda à Messalinus en plein sénat, s'il avoit omis à dessein ce nom, qui aussitôt fut joint aux autres. Plus je réfléchis sur l'histoire ancienne et moderne, plus je vois la fortune se jouer des choses humaines. Celui qu'elle réservoit secrètement pour le trône, étoit le dernier que l'opinion, l'espérance et l'estime publique y auroient destiné.

Peu de jours après, l'empereur engagea le sénat à donner le sacerdoce à Vitellius, à Véranius et à Servæus. Il promit à Fulcinius son suffrage pour les charges, en l'avertissant de réprimer la fougue de son éloquence.

Ainsi fut vengée la mort de Germanicus, qui non seulement dans le temps, mais encore depuis, a été si diversement racontée. Tant les faits les plus importans sont douteux, les uns donnant pour certain le plus léger ouï-dire, les autres défigurant à dessein la vérité; et la postérité croit être instruite.

Histoire abrégée des lois Romaines.

Le nombre des accusés grossissoit de jour en jour; les délations perdoient toutes les familles, et on gémissoit sous les lois, comme

verterentur : utque antehac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur. Ea res admonet ut de principiis juris, et quibus modis ad hanc multitudinem infinitam ac varietatem legum perventum sit, altiùs disseram.

Vetustissimi mortalium, nullâ adhuc malâ libidine, sine probro, scelere, eòque sine pœna aut coërcitionibus agebant : neque præmiis opus erat, cùm honesta suopte ingenio peterentur ; et ubi nihil contra morem cuperent, nihil per metum vetabatur. At postquam exul æqualitas, et pro modestiâ ac pudore, ambitio et vis incedebat, provenêre dominationes ; multosque apud populos æternùm mansêre. Quidam statim, aut postquam regum pertæsum, leges maluerunt. Hæ primò rudibus hominum animis simplices erant : maximèque fama celebravit Cretensium, quas Minos ; Spartanorum, quas Lycurgus ; ac mox Atheniensibus quæsitiores jam et plures Solon perscripsit. Nobis Romulus, ut libitum, imperitaverat : dein Numa religionibus et divino jure populum devinxit, repertaque quædam à Tullo et Anco : sed præcipuus Servius Tullius sanctor legum fuit, quîs etiam reges obtemperarent.

Pulso Tarquinio, adversùm patrum factiones multa populus paravit tuendæ libertatis, et firmandæ concordiæ : creatique decemviri ; et accitis quæ usquam egregia, compositæ duodecim tabulæ finis æqui juris. Nam secutæ leges, etsi aliquandò in maleficos ex delicto, sæpiùs tamen dissentione ordinum, et apiscendi inlicitos honores, aut pellendi claros viros, aliaque ob prava, per vim latæ sunt. Hinc Gracchi, et Saturnini, turbatores plebis ; nec minor largitor nomine senatûs Drusus ; corrupti spe, aut illusi

autrefois sous les crimes. Je vais, à cette occasion, développer les principes du droit, et les causes qui ont fait naître cette foule de lois si différentes.

Les premiers hommes, sans vices, sans honte et sans crimes, étoient aussi sans liens et sans châtimens. Leur penchant au bien rendoit même les récompenses inutiles; la justice seule commandoit et non la crainte. Mais l'égalité étant détruite, l'ambition et la violence ayant pris la place de la modération et de l'honneur, on eut des rois, et plusieurs peuples les ont gardés. Quelques états, dès leur origine, ou bientôt las de la monarchie, préférèrent les lois. Les premières furent simples comme les hommes: on distingua celles de Crète par Minos, et de Sparte par Lycurgue; Solon en donna aux Athéniens de plus nombreuses et de plus réfléchies. Chez nous Romulus eut un pouvoir arbitraire: après lui Numa lia le peuple par la religion et les lois divines. Tullus et Ancus y ajoutèrent quelque chose. Mais Servius Tullius fit le premier des lois qui commandèrent aux rois même.

Tarquin chassé, le peuple employa différens moyens pour défendre sa liberté, et pour se réunir contre les factions du sénat. On créa les décemvirs; et des meilleures lois connues et rassemblées, on composa celle des douze tables. Ce fut le dernier code juste. Les lois qui suivirent furent à la vérité quelquefois établies contre le crime; mais plus souvent par la violence, par la dissension des ordres de l'état, pour envahir les honneurs, pour chasser de bons citoyens, ou pour d'autres motifs odieux. De-là les troubles excités dans le peuple par les Gracchus et les Saturninus; les largesses de Drusus au nom du sénat; nos alliés corrom-

per intercessionem socii. Ac ne bello quidem Italico, mox civili omissum, quin multa et diversa sciscerentur; donec L. Sulla dictator, abolitis vel conversis prioribus, cùm plura addidisset, otium ei rei haud in longum paravit; statim turbidis Lepidi rogationibus, neque multò post tribunis redditâ licentiâ quoquò vellent populum agitandi. Jamque non modò in commune, sed in singulos homines latæ quæstiones, et corruptissimâ republicâ plurimæ leges.

Tum Cneus Pompeius tertiùm consul, corrigendis moribus delectus, et gravior remediis quàm delicta erant, suarumque legum auctor idem ac subversor, quæ armis tuebatur, armis amisit. Exin continua per viginti annos discordia, non mos, non jus; deterrima quæque impunè; ac multa honesta exitio fuêre. Sexto demùm consulatu Cæsar Augustus, potentiæ securus, quæ triumviratu jusserat abolevit; deditque jura, quîs pace et principe uteremur.

De Romanorum luxu.

DITES olim familiæ nobilium, aut claritudine insignes, studio magnificentiæ prolabebantur: nam etiam tum plebem, socios, regna colere, et coli licitum: ut quisque opibus, domo, paratu speciosus, per nomen et clientelas inlustrior habebatur. Postquam cædibus sævitum, et magnitudo famæ exitio erat, cæteri ad sapientiora convertêre: simul novi homines è municipiis et coloniis, atque etiam provinciis, in

pus par des promesses, ou joués par l'opposition qu'on y mettoit. Cependant, malgré la guerre d'Italie et la guerre civile, on fit encore beaucoup de lois. Le dictateur Sylla abolit ou changea les anciennes, et en ajouta plusieurs. Après lui, elles cessèrent un moment; mais bientôt on vit les requêtes violentes de Lépide, et la licence rendue aux tribuns de remuer le peuple à leur gré. Alors non seulement le besoin de l'état, mais chaque particulier fut un objet de lois, et la corruption en augmenta le nombre.

Pompée, dans son troisième consulat, choisi pour corriger les mœurs, employa des remèdes pires que les maux, fit des lois, les abolit, et perdit par les armes ce qu'il avoit conservé par les armes. De-là vingt ans de troubles; plus de règle, plus de justice, le crime impuni, et souvent la vertu opprimée. Enfin, Auguste, consul pour la sixième fois, et affermi dans son pouvoir, anéantit les ordonnances du triumvirat, et nous donna, par ses lois, la paix et la monarchie.

Réflexions sur le luxe des Romains.

AUTREFOIS les maisons riches ou illustres se ruinoient par leur magnificence; il étoit permis alors de faire ainsi sa cour au peuple, aux alliés, aux rois; on avoit un nom et des cliens à proportion de ses richesses, de son état et de son luxe. Mais la réputation devenant funeste, et les meurtres fréquens, on se montra plus sage: en même temps le sénat se remplit d'hommes nouveaux, qui apportèrent des villes municipales, des colonies, ou des provinces,

senatum crebrò adsumpti, domesticam parcimoniam intulerunt; et quanquam fortunâ vel industriâ plerique pecuniosam ad senectam pervenirent, mansit tamen prior animus. Sed præcipuus adstricti moris auctor Vespasianus fuit, antiquo ipse cultu victuque; obsequium inde in principem, et æmulandi amor, validior quàm pœna ex legibus et metus. Nisi fortè rebus cunctis inest quidam velut orbis, ut quemadmodùm temporum vices, ità morum vertantur: nec omnia apud priores meliora, sed nostra quoque ætas multa laudis et artium imitanda posteris tulit.

Suos refellit accusatores Cremutius Cordus.

CORNELIO COSSO, Asinio Agripppâ, Coss. Cremutius Cordus postulatur novo ac tunc primùm audito crimine, quòd, editis annalibus, laudatoque M. Bruto, C. Cassium Romanorum ultimum dixisset. Accusabant Satrius Secundus, et Pinarius Natta, Sejani clientes: id perniciabile reo, et Cæsar truci vultu defensionem accipiens: quam Cremutius relinquendæ vitæ certus, in hunc modum exorsus est: « Verba mea, P. C. arguuntur: adeò factorum innocens sum. Sed neque hæc in principem, aut principis parentem, quos lex majestatis amplectitur. Brutum et Cassium laudavisse dicor, quorum res gestas cùm plurimi composuerint, nemo sine honore memoravit. Titus Livius, eloquentiæ ac fidei præclarus in primis, Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut *Pompeianum* eum Augustus appellaret: neque id amicitiæ eorum offecit. Scipionem, Afra-

leur parcimonie domestique ; et cet esprit subsista, quoique plusieurs fussent parvenus, par leur bonheur ou leur savoir faire, à une vieillesse opulente. Mais le vrai modèle de la vie frugale fut Vespasien, qui affectoit de vivre à l'antique ; le désir d'imiter le prince et de lui faire sa cour, eut plus de force que la crainte de la punition et des lois. Peut-être y a-t-il aussi pour les mœurs une révolution réglée comme pour les saisons ; peut-être, à quelques égards, valons-nous mieux que nos pères, et mériterons-nous aussi d'être loués et imités par nos neveux.

Défense de Crémutius Cordus.

Sous le consulat de Cornélius Cossus et d'Asinius Agrippa, on fit à Crémutius Cordus un crime, jusqu'alors inoui, d'avoir publié une histoire où il louoit Brutus, et nommoit Cassius le dernier des Romains. Ses délateurs étoient Satrius Sécundus, et Pinarius Natta, créatures de Séjan ; présage funeste pour l'accusé, ainsi que l'air menaçant de l'empereur. Résolu de quitter la vie, il se défendit en ces termes : « Sénateurs, on me reproche mes discours, tant mes actions sont innocentes ; mais ces discours même n'attaquent ni le prince, ni sa mère, seul crime de lèse-majesté. On m'accuse d'avoir loué Brutus et Cassius, dont tant d'auteurs ont écrit l'histoire, et qu'aucun n'a nommés sans éloges. Tite-Live, si éloquent et si sage, a donné tant de louanges à Pompée, qu'Auguste l'appeloit le *Pompeien :* leur amitié n'en souffrit pas. Il traite souvent d'*hommes illustres* Afranius, Scipion, ce Brutus

nium, hunc ipsum Cassium, hunc Brutum, nusquàm latrones et parricidas, quæ nunc vocabula imponuntur, sæpè ut insignes viros nominant. Asinii Pollionis scripta egregiam eorumdem memoriam tradunt. Messalla Corvinus imperatorem suum Cassium prædicabat, et uterque opibusque atque honoribus perviguêre. Marci Ciceronis libro, quo Catonem cœlo æquavit, quid aliud dictator Cæsar, quàm rescriptâ oratione, velut apud judices respondit? Antonii epistolæ, Bruti conciones, falsa quidem in Augustum probra, sed multa cum acerbitate habent: carmina Bibaculi et Catulli, referta contumeliis Cæsarum leguntur: sed ipse divus Julius, ipse divus Augustus, et tulêre ista, et relinquêre; haud facilè dixerim, moderatione magis et sapientiâ: namque spreta exolescunt; si irascare, agnita videntur.

Non attingo Græcos, quorum non modò libertas, etiam libido impunita: aut si quis advertit, dictis dicta ultus est. Sed maximè solutum, et sine obtrectatore fuit, prodere de iis quos mors odio aut gratiæ exemisset. Nùm cùm armatis Cassio et Bruto, ac Philippenses campos obtinentibus, belli civilis causâ populum per conciones incendo? An illi quidem septuagesimum ante annum perempti, quomodò imaginibus suis noscuntur, quas nec victor quidem abolevit, sic partem memoriæ apud scriptores retinent? Suum cuique decus posteritas rependit; nec deerunt, si damnatio ingruit, qui non modò Cassii et Bruti, sed etiam meî meminerint. Egressus dein senatu, vitam abstinentiâ finivit: libros per ediles cremandos censuêre patres; sed manserunt occultati, et editi. Quò magis socordiam eorum inridere

même et ce Cassius : jamais, comme on le fait aujourd'hui, de *voleurs* et de *parricides*. Asinius Pollion a célébré leur mémoire; Messala Corvinus appeloit Cassius son général, et ces deux écrivains ont été comblés de biens et d'honneurs. Cicéron, dans un de ses livres, ayant déifié Caton, César, quoique dictateur, n'y répondit que par écrit, comme il eût fait en justice. Les lettres d'Antoine, les harangues de Brutus, sont des satires d'Auguste, fausses à la vérité, mais très-amères. On lit encore les vers de Bibaculus et de Catulle, pleins d'invectives contre les empereurs. César et Auguste, soit modération, soit sagesse, ont souffert et méprisé ces injures : car le mépris les fait tomber, et le ressentiment avoue qu'on les mérite.

» Je ne parlerai point des Grecs; chez eux la liberté, la licence même étoient impunies; du moins on ne s'y vengeoit d'une satire que par une autre : mais jusqu'ici il étoit permis d'apprécier, sans crainte de détracteurs, ceux que la mort a soustraits à la faveur ou à la haine. Ai-je porté les armes avec Brutus et Cassius dans les champs de Philippes? Ai-je par des harangues animé le peuple à la guerre civile? depuis soixante et dix ans qu'ils ne sont plus, leurs images, que le vainqueur même n'a point détruites, nous les rappellent; n'ont-ils pas aussi leur place dans l'histoire? La postérité fait justice; et si vous me condamnez, Brutus et Cassius feront souvenir de moi. » Il sortit ensuite du sénat, et se laissa mourir de faim. Le sénat chargea les édiles de brûler ses livres; mais on les cacha et on les lut. L'autorité est bien ridicule, quand elle

libet, qui præsenti potentiâ credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam. Nam contrà, punitis ingeniis gliscit auctoritas: neque aliud externi reges, aut qui eâdem sævitiâ usi sunt, nisi dedecus sibi, atque illis gloriam peperêre.

Mors Senecæ.

Sequitur cædes Annæi Senecæ lætissima principi, non quia conjurationis manifestum compererat, sed ut ferro grassaretur, quando venenum non processerat. Solus quippe Natalis, et hactenùs prompsit: Missum se ad ægrotum Senecam, ut viseret, conquerereturque, cur Pisonem aditu arceret, meliùs fore, si amicitiam familiari congressu exercuissent. Et respondisse Senecam: sermones mutuos et crebra colloquia neutri conducere: cæterùm salutem suam incolumitate Pisonis inniti. Hæc ferre Granius Silvanus, tribunus cohortis, et, an dicta Natalis, suaque responsa nosceret, percontari Senecam jubetur. Is, fortè, an prudens, ad eum diem ex Campania remeaverat, quartumque apud lapidem, suburbano rure, substiterat. Illò, propinquâ vesperâ, tribunus venit, et villam globis militum sepsit. Tum ipsi, cum Pompeia Paulina uxore, et amicis duobus epulanti, mandata imperatoris edidit.

Seneca, missum ad se Natalem, conquæstumque nomine Pisonis, quòd visendo eo prohiberetur, seque rationem valetudinis et amorem quietis excusavisse, respondit. Cur salutem privati hominis incolumitati suæ anteferret, causam non habuisse; nec sibi promptum in

prétend ordonner l'oubli à nos descendans. Au contraire, la punition donne de l'éclat aux écrivains; et quand on a sévi contre eux, chez les étrangers, ou chez nous, on n'a fait que les rendre célèbres et se déshonorer.

Mort de Sénèque.

Ce meurtre (1) fut suivi de celui de Sénèque, sans aucune preuve qu'il eût conspiré; mais le Tyran fut ravi de s'en délivrer par le fer, le poison n'ayant pas réussi. Natalis seul avoit fait cette déposition légère: « Que Pison l'avoit envoyé à Sénèque malade, pour se plaindre de ce qu'il lui refusoit l'entrée de sa maison, et l'engager à entretenir leur amitié par un commerce intime; à quoi Sénèque avoit répondu, que des entretiens fréquens et secrets nuiroient à l'un et à l'autre; qu'au reste sa conservation dépendoit de celle de Pison. » Granius Silvanus, tribun d'une cohorte, est chargé d'aller demander au Philosophe s'il convenoit du discours de Natalis et de sa réponse. Sénèque, soit à dessein, soit par hasard, étoit revenu ce jour-là de Campanie, et se reposoit dans une de ses maisons à quatre milles de Rome; il y étoit à table sur le soir avec Pauline son épouse, et deux amis, lorsque le tribun arriva, fit investir sa maison, et lui porta les ordres de l'empereur.

Sénèque répondit, « Que Pison lui avoit envoyé Natalis pour se plaindre de ce qu'il refusoit de le voir; qu'il s'en étoit excusé sur sa santé et son amour pour le repos; qu'il n'avoit aucun sujet d'attacher sa conservation à celle

(1) Celui de Plautius Latéranus, consul désigné.

adulatione ingenium. Idque nulli magis gnarum, quàm Neroni, qui sæpiùs libertatem Senecæ, quàm servitium expertus esset. Ubi hæc à tribuno relata sunt, Poppæâ et Tigellino coram, quod erat sævienti principi intimum consiliorum, interrogat; an Seneca voluntariam mortem pararet? Tum tribunus, nulla pavoris signa, nihil triste in verbis ejus, aut vultu, deprehensum, confirmavit. Ergo regredi, et indicere mortem jubetur. Tradit Fabius Rusticus, non eo, quo venerat, itinere reditum, sed flexisse ad Fenium præfectum, et expositis Cæsaris jussis, an obtemperaret, interrogavisse: monitumque ab eo, ut exsequeretur; fatali omnium ignaviâ: nam et Silvanus inter conjuratos erat, augebatque scelera, in quorum ultionem consenserat. Voci tamen et aspectui perpercit. Intromisitque ad Senecam unum ex centurionibus, qui necessitatem ultimam denunciaret.

Ille interritus poscit testamenti tabulas: ac denegante centurione, conversus ad amicos; Quando meritis eorum referre gratiam prohiberetur, quod unum jam, attamen pulcherrimum habebat, imaginem vitæ suæ relinquere testatur: cujus si memores essent, bonarum artium, et famam tam constantis amicitiæ laturos. Simul lacrymas eorum, modò sermone, modò intentior in modum coërcentis, ad firmitudinem revocat, rogitans: Ubi præcepta sapientiæ? Ubi tot per annos meditata ratio adversùm imminentia? Cui enim ignarum fuisse sævitiam Neronis? Neque aliud superesse, post matrem

d'un particulier, et que Néron, à qui il avoit plus souvent parlé en homme libre qu'en esclave, savoit mieux que personne qu'il n'étoit point flatteur.» Le tribun ayant rapporté ce discours au prince devant Poppée et Tigellinus, son conseil de cruauté, il demande si Sénèque songe à se donner la mort. Le tribun répond qu'il n'a remarqué ni crainte ni tristesse sur son visage, ni dans ses paroles. On lui ordonne de repartir, et d'annoncer la mort à Sénèque. Fabius Rusticus dit qu'il alla par un autre chemin trouver le préfet Fénius, lui fit part des ordres de l'empereur, lui demanda s'il obéiroit, et que Fénius le lui conseilla; tant une lâcheté fatale glaçoit tous les cœurs! car Silvanus étoit un des conjurés, et contribuoit à grossir les crimes qu'il avoit promis de punir. Cependant il n'eut pas la force de voir Sénèque, et lui fit annoncer par un centurion, qu'il falloit mourir.

Sénèque, sans se troubler, demande à finir son testament; le centurion l'ayant refusé, il se tourne vers ses amis, et leur dit: Que puisqu'on l'empêchoit de leur témoigner sa reconnoissance, il leur laissoit le seul bien, mais le plus précieux qui lui restât, l'image de sa vie; que le souvenir qu'ils en conserveroient, honoreroit leurs sentimens, et rendroit leur amitié mémorable.» Ils fondent en larmes: Sénèque tantôt les console, tantôt leur reproche leur foiblesse, en leur demandant avec fermeté: «Qu'étoient devenus les préceptes de la sagesse, et les réflexions qui depuis tant d'années avoient dû les prémunir contre ce qui les menaçoit? Si la cruauté de Néron n'étoit pas trop connue, et si, après avoir tué sa mère et son frère, il

fratremque interfectos, quàm ut educatoris præceptorisque necem adjiceret.

Ubi hæc atque talia velut in commune disseruit, complectitur uxorem, et paululùm adversùs præsentem fortitudinem mollitus, rogat oratque, temperaret dolori, ne æternum susciperet, sed in contemplatione vitæ per virtutem actæ, desiderium mariti solatiis honestis toleraret. Illa contrà, sibi quoque destinatam mortem adseverat, manumque percussoris exposcit. Tum Seneca gloriæ ejus non adversus, simul amore, ne sibi unicè dilectam ad injurias relinqueret: Vitæ, inquit, delinimenta monstraveram tibi, tu mortis decus mavis: non invidebo exemplo. Sit hujus tam fortis exitûs constantiâ penes utrosque par, claritudinis plus in tuo fine. Post quæ eodem ictu brachia ferro exsolvunt. Seneca, quoniam senile corpus et parvo victu tenuatum, lenta effugia sanguini præbebat, crurum quoque et poplitum venas abrumpit. Sævisque cruciatibus defessus, ne dolore suo animum uxoris infringeret, atque ipse visendo ejus tormenta, ad impatientiam delaberetur, suadet in aliud cubiculum abscederet. Et novissimo quoque momento suppeditante eloquentiâ, advocatis scriptoribus, pleraque tradidit, quæ in vulgus edita ejus verbis, invertere supersedeo.

Cædes Veteris, Petronii, et Thraseæ.

Haud minùs promptè L. Vetus, socrusque ejus Sextia, et Pollutia filia, necem subiêre:

ne lui restoit pas à y joindre le meurtre de son gouverneur et de son maître ! »

Après ces discours généraux, il embrasse son épouse, et son courage faisant place à la tendresse, il la conjure de modérer sa douleur, d'y mettre des bornes, et de chercher dans le souvenir de la vie et des vertus de son époux, un soulagement honorable au malheur de le perdre. Pauline répond qu'elle veut aussi mourir, et demande l'exécuteur. Sénèque ne voulant pas lui ravir cette gloire, et craignant d'ailleurs de laisser ce qu'il aimoit en butte aux outrages : « Je vous montre, lui dit-il, ce qui peut vous adoucir la vie ; vous préférez l'honneur et l'exemple de mourir ; je ne vous l'envierai point : périssons tous deux avec un égal courage, et vous avec plus de gloire que moi. » Aussitôt il se font ouvrir les veines des bras. Sénèque, qui, affoibli par la vieillesse et par un régime austère, ne perdoit son sang qu'avec lenteur, se fait aussi couper les veines des jarrets et des jambes. Souffrant alors des douleurs cruelles, et craignant d'accabler son épouse par le spectacle de ses maux, ou d'être accablé lui-même par la vue de son épouse mourante, il l'engage à passer dans une autre chambre ; et toujours éloquent jusqu'au dernier soupir, il fit appeler des secrétaires à qui il dicta ces paroles si connues, auxquelles je m'abstiens de toucher.

Supplice de Vétus, de Pétrone et de Thrasea.

L. VÉTUS périt aussi très-courageusement avec Sextia sa belle-mère, et Pollutia sa fille.

invisi principi, tanquàm vivendo exprobrarent interfectum esse Rubellium Plautum, generum Lucii Veteris. Sed initium detegendæ sævitiæ præbuit, interversis patroni rebus, ad accusationem transgrediens Fortunatus libertus, ascito Claudio Demiano, quem, ob flagitia victum à Vetere, Asiæ proconsule, exsolvit Nero, in præmium accusationis. Quod ubi cognitum reo, seque et libertum pari sorte componi, Formianos in agros digreditur. Illic eum milites occultâ custodiâ circumdant. Aderat filia super ingruens periculum, longo dolore atrox, ex quo percussores Plauti mariti sui viderat; cruentamque cervicem ejus amplexa, servabat sanguinem, et vestes respersas; vidua, implexa luctu continuo, nec ullis alimentis, nisi quæ mortem arcerent. Tum, hortante patre, Neapolim pergit. Et quia aditu Neronis prohibebatur, egressus obsidens, audiret insontem, neve consulatûs sui quondam collegam dederet liberto, modò muliebri ejulatu, aliquando, sexum egressa, voce infensâ, clamitabat; donec princeps immobilem se precibus et invidiæ juxtà ostendit.

Ergo nunciat patri abjicere spem, et uti necessitate. Simul affertur, parari cognitionem senatûs, et trucem sententiam. Nec defuêre qui monerent magnâ ex parte hæredem Cæsarem nuncupare, atque ita nepotibus de reliquo consulêre : quod aspernatus, ne vitam, proximè libertatem actam, novissimo servitio fœdaret,

Néron les haïssoit, parce que leur vie sembloit lui reprocher la mort de Rubellius Plautus, gendre de Vétus. Ils furent dénoncés par Fortunatus, affranchi, qui, après avoir ruiné son maître, fournit les moyens de le perdre. Il se joignit Claudius Demianus, que Vétus, étant proconsul d'Asie, avoit fait arrêter pour ses crimes, et que Néron relâcha pour prix de la délation. Vétus apprenant qu'on le mettoit aux prises avec un affranchi, se retire à sa terre des Formies; des soldats l'y assiégent secrètement. Avec lui étoit sa fille, tourmentée par le danger présent, et par le souvenir cruel de Plautus son époux; elle croyoit voir encore ses assassins, et embrasser sa tête sanglante; conservoit les habits teints de son sang, et, toujours dans le deuil et les larmes, ne prenoit d'alimens que pour se conserver à son père. Il l'engage à se rendre à Naples. Elle ne put pénétrer jusqu'à Néron, mais l'assiégeoit dès qu'il sortoit, et lui crioit, tantôt en gémissant, tantôt avec une force au-dessus de son sexe, d'écouter l'innocence, et de ne pas sacrifier à un affranchi son ancien collègue dans le consulat. Néron fut également sourd aux prières et aux reproches.

Elle déclare donc à son père qu'il faut renoncer à l'espérance, et mourir. Vétus apprend en même temps que le sénat se dispose à le juger sévèrement. On lui conseilloit de laisser à l'empereur une grande partie de ses biens, pour conserver le reste à ses petits-fils : il se refusa à cette bassesse, pour ne point déshonorer, en mourant, une vie glorieuse et libre; donna à ses esclaves ce qu'il avoit d'argent, leur dit de partager entre eux tout ce qu'ils

largitur in servos, quantum aderat pecuniæ : et, si qua asportari possent, sibi quemque deducere, tres modò lectulos ad suprema retineri jubet. Tum eodem in cubiculo, eodem ferro abscindunt venas, properique et singulis vestibus ad verecundiam velati, balneis inferuntur : pater filiam, avia neptem, illa utrosque intuens, et certatim precantes labenti animæ celerem exitum, ut relinquerent suos superstites et morituros. Servavitque ordinem fortuna : ac senior priùs, tum cui prima ætas, extinguuntur. Accusati post sepulturam, ut more majorum punirentur. Et Nero intercessit, mortem sine arbitro permittens : ea, cædibus peractis, ludibria adjiciebantur....

De C. Petronio pauca repetenda sunt. Nam illi dies per somnum, nox officiis et oblectamentis vitæ transigebatur. Utque alios industria, ita hunc ignavia ad famam protulerat, habebaturque non ganeo et profligator, ut plerique sua haurientium, sed erudito luxu. Ac dicta factaque ejus quantò solutiora, et quandam suî negligentiam præferentia, tantò gratiùs, in speciem simplicitatis, accipiebantur. Proconsul tamen Bithyniæ, et mox consul, vigentem se ac parem negotiis ostendit : dein revolutus ad vitia, seu vitiorum imitationem, inter paucos familiarium Neroni assumptus est, elegantiæ arbiter, dum nihil amœnum, et molle affluentia putat, nisi quod ei Petronius approbavisset. Unde invidia Tigellini, quasi adversùs æmulum, et scientiâ voluptatum potiorem. Ergo crudelitatem principis, cui cæteræ libidines cedebant, aggreditur, amicitiam Scevini Petronio objectans,

pourroient emporter, et de ne lui laisser que trois lits de mort. Alors tous trois dans la même chambre et avec le même fer, se font ouvrir les veines, et, couverts d'une manière décente, sont portés ensemble dans le bain; le père regardoit sa fille, l'aïeule sa petite-fille, et celle-là l'un et l'autre, chacun priant les dieux de hâter son dernier soupir, pour ne pas voir expirer ce qu'il aimoit. L'ordre de la nature fut conservé; les plus âgés s'éteignirent d'abord. Ils furent accusés après leur sépulture, et condamnés au supplice. Néron s'y opposa, et leur laissa le choix de leur mort. C'est ainsi qu'après le meurtre il insultoit ses victimes.

Pétrone mérite qu'on dise un mot de lui. Il donnoit le jour au sommeil, la nuit aux devoirs et aux plaisirs. Sa paresse lui avoit fait un nom, comme l'adresse ou le mérite en fait un aux autres. Ce n'étoit point un de ces dissipateurs qui se ruinent en viles débauches, mais un voluptueux raffiné. Une aisance naturelle et une sorte de négligence dans ses discours et dans ses actions, lui donnoit l'air et les grâces de la simplicité. Devenu cependant proconsul de Bithynie, et ensuite consul, il se montra homme de tête et capable d'affaires : revenu par goût au vice, ou à ce qui ressembloit au vice, il fut admis dans la petite cour de Néron, et devint l'arbitre de ses fêtes. Rien n'étoit galant, délicieux et magnifique, sans l'approbation de Pétrone. Tigellinus, jaloux d'un rival qui le surpassoit dans la science des voluptés, eut recours, pour le perdre, à la cruauté de l'empereur, sa plus violente passion; il accusa Pétrone de liaison avec Scé-

corrupto ad indicium servo, ademptâque defensione, et majore parte familiæ in vincla raptâ.

Fortè illis diebus Campaniam petiverat Cæsar, et Cumas usque progressus Petronius illic attinebatur. Nec tulit ultrà timoris aut spei moras: neque tamen præceps vitam expulit, sed incisas venas, ut libitum, obligatas, aperire rursùm, et alloqui amicos, non per seria, aut quibus constantiæ gloriam peteret. Audiebatque referentes, nihil de immortalitate animæ, et sapientium placitis, sed levia carmina et faciles versus: servorum alios largitione, quosdam verberibus affecit: iniit et vias, somno indulsit, ut quamquam coacta mors, fortuitæ similis esset. Ne codicillis quidem (quod plerique pereuntium) Neronem aut Tigellinum, aut quem alium potentium adulatus est: sed flagitia principis, sub nominibus exoletorum, feminarumque, et novitate cujusque stupri perscripsit, atque obsignata misit Neroni: fregitque annulum, ne mox usui esset ad facienda pericula....

Agricola.

Natus erat Agricola Caio Cæsare tertiùm cos. idib. Juniis: excessit sexto et quinquagesimo anno, decimo Kal. Sept. Collegâ Priscoque coss. Quòd si habitum quoque ejus posteri noscere velint, decentior quàm sublimior fuit: nihil metûs in vultu: gratia oris supererat. Bonum virum facilè crederes, magnum libenter. Et

vinus, corrompit un esclave pour le dénoncer, et fit emprisonner les autres, pour lui ôter les moyens de se défendre.

Néron partit alors pour la Campanie, et Pétrone l'ayant suivi jusqu'à Cumes, y fut arrêté. Aussitôt, sans prolonger l'espérance ou la crainte, il se fit ouvrir les veines; mais pour ne pas quitter brusquement la vie, il les fit refermer et rouvrir à plusieurs reprises, entretenant ses amis de bagatelles, et ne cherchant pas même à braver la mort. On lui parloit, non de l'immortalité de l'ame et des maximes des philosophes, mais de chansons et de petits vers. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres, se promena, se laissa même aller au sommeil, afin que sa mort, quoique forcée, eût l'air naturel. Il ne flatta pas, comme tant d'autres, dans son testament de mort, Néron, ou Tigellinus, ou quelqu'un des courtisans; mais ayant écrit, sous des noms empruntés, l'histoire des débauches du prince les plus recherchées et les plus infâmes, il l'envoya cachetée à Néron, et brisa son cachet, de crainte qu'il ne servît à perdre quelqu'un.

Agricola.

Agricola étoit né sous le troisième consulat de Caïus, le treize de Juin. Il mourut dans sa cinquante-sixième année, le 23 Août, sous le consulat de Colléga et de Priscus. Son extérieur, si la postérité s'y intéresse, étoit noble sans fierté; son visage, toujours serein, étoit de plus très-agréable: on le croyoit aisément un homme de bien, et volontiers un grand homme. Quoi-

ipse quidem, quamquàm medio in spatio integræ ætatis ereptus, quantùm ad gloriam longissimum ævum peregit. Quippè et vera bona, quæ in virtutibus sita sunt, impleverat, et consularibus ac triumphalibus ornamentis prædito, quid aliud adstruere fortuna poterat? opibus nimiis non gaudebat; speciosæ contigerant. Filiâ atque uxore superstitibus, potest videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente famâ, salvis affinitatibus et amicitiis futura effugisse. Nam sicuti durare in hac beatissimi seculi luce, ac principem Trajanum videre, augurio votisque apud nostras aures ominabatur; ita festinatæ mortis grande solatium tulit, evasisse postremum illud tempus, quo Domitianus non jam per intervalla ac spiramenta temporum, sed continuo et velut uno ictu rempublicam exhausit.

Non vidit Agricola obsessam curiam, et clausum armis senatum, et eâdem strage tot consularium cædes, tot nobilissimarum feminarum exilia et fugas. Unâ adhuc victoriâ Carus Metius censebatur; et intra Albanam villam sententia Messallini strepebat, et Massa Bebius jam tum reus erat. Mox nostræ duxêre Helvidium in carcerem manus. Nos Maurici, Rusticique visus, nos innocenti sanguine Senecio perfudit. Nero tamen subtraxit oculos; jussitque scelera, non spectavit. Præcipua sub Domitiano miseriarum pars erat, videre et aspici; cùm suspiria nostra subscriberentur; cùm denotandis tot hominum palloribus sufficeret sævus ille vultus et rubor, à quo se contra pudorem muniebat. Tu verò felix, Agricola, non vitæ tantùm claritate, sed etiam opportunitate mor-

qu'enlevé

qu'enlevé au milieu de sa course, il a vécu très-long-temps pour sa gloire : il a joui des vrais avantages de la vertu ; et après les honneurs du consulat et du triomphe, que pouvoit y ajouter la fortune ? Son bien étoit honnête sans être excessif. Heureux de n'avoir point survécu à son épouse et à sa fille, il l'est encore d'avoir joui de son mérite, de sa gloire, de ses proches et de ses amis, et d'être échappé à l'avenir qui le menaçoit. Car si d'un côté il désiroit de voir Trajan régner, et de jouir avec nous de ce siècle heureux qu'il n'a fait que présager et qu'entrevoir ; de l'autre, il se consoloit d'une mort prématurée, qui le déroboit à ces temps cruels où Domitien, ne laissant plus respirer l'état par intervalles, l'engloutit comme d'un seul coup.

Agricola n'a point vu le sénat assiégé et bloqué de gens armés, tant de consulaires égorgés, tant de femmes du premier rang exilées ou fugitives. Le délateur Métius n'avoit encore eu qu'un succès ; les discours cruels de Messallinus étoient renfermés dans le palais du Tyran ; et l'on accusoit encore Massa Bébius. Bientôt nous traînâmes de nos propres mains Helvidius en prison ; nous vîmes condamner Mauricus et Rusticus ; Sénécion nous couvrit de son sang innocent. Néron du moins détournoit les yeux, et ordonnoit les crimes sans les voir : la présence de Domitien étoit plus cruelle que les supplices mêmes ; nos soupirs étoient comptés, et le visage du tyran, enflammé par le crime et inaccessible à la honte, rendoit plus touchante la pâleur de tant de mourans. Heureux Agricola, et d'avoir vécu avec tant de gloire, et d'avoir fini si à propos ! Ceux qui ont reçu

tis. Ut perhibent qui interfuerunt novissimi sermonibus tuis, constans et libens fatum ex cepisti, tanquàm pro virili portione innocentiam principi donares. Sed mihi filiæque, præter acerbitatem parentis erepti, auget mœstitiam, quòd assidere valetudini, fovere deficientem, satiari vultu; complexum non contigit excepisse certè mandata vocesque, quas penitùs animo figeremus. Noster hic dolor, nostrum vulnus: nobis tam longæ absentiæ conditione ante quadriennium amissus es. Omnia sine dubio, optime parentum, assidente amantissimâ uxore, superfuêre honori tuo. Paucioribus tamen lacrymis compositus es, et novissima in luce desideravêre aliquid oculi tui.

Si quis piorum manibus locus, si ut sapientibus placet, non cum corpore extinguuntur magnæ animæ, placidè quiescas, nosque domum tuam ab infirmo desiderio, et muliebribus lamentis ad contemplationem virtutum tuarum voces, quas neque lugeri, neque plangi fas est. Admiratione te potiùs, temporalibus laudibus, et si natura suppeditet, *imitando* (*) decoramus. Is verus honos, ea conjunctissimi cujusque pietas. Id filiæ quoque uxorique præceperim, sic patris, sic mariti memoriam venerari, ut omnia facta dictaque ejus secum revolvant, famamque ac figuram animi magis quàm corporis complectantur: non quia intercedendum putem imaginibus quæ marmore aut ære finguntur: sed vultus hominum, ita simulacra vultûs imbecilla

(*) J'ai substitué ce mot à *militum* qui est certainement corrompu.

vos dernières paroles, assurent que vous avez quitté la vie avec courage et sans regret, comme pour justifier ou absoudre le prince autant qu'il étoit en vous. A la perte cruelle que nous avons faite votre fille et moi (1), se joint la douleur de n'avoir pu adoucir votre maladie par notre présence et par nos soins, jouir de vos regards et de vos embrassemens. Nous eussions recueilli vos instructions et vos dernières volontés, pour en conserver profondément le souvenir; cette privation amère nous perce le cœur; une longue et malheureuse absence nous avoit fait perdre, depuis quatre ans, le meilleur de tous les pères. Vous avez reçu sans doute, par les soins d'une tendre épouse, tous les honneurs qui vous étoient dûs: mais trop peu de larmes ont coulé sur votre tombeau, et vos yeux, en se fermant, ont cherché les nôtres.

S'il y a pour les mânes des gens de bien un lieu de retraite; si leur ame, comme le pensent les sages, ne s'éteint pas avec le corps, jouissez du plus doux repos, calmez notre douleur, et ranimez notre foiblesse en nous offrant l'image de vos vertus: ce n'est point en les pleurant que nous les louerons comme elles le méritent; c'est en les admirant et en tâchant de les imiter. Tel est l'hommage que vous doit notre tendresse. J'exhorte votre épouse et votre fille à honorer la mémoire de leur époux et de leur père, en se rappelant toutes vos actions, toutes vos paroles, et à jouir de votre gloire et de votre ame plus encore que de votre image. Ce n'est pas que je désapprouve ces monumens d'airain ou de marbre; mais les statues des héros s'altèrent et périssent comme leurs traits; ceux de leur ame sont éternels, et peuvent être

(1) Agricola étoit beau-père de Tacite.

ac mortalia sunt. Forma mentis æterna, quam tenere et exprimere non per alienam materiam et artem, sed tuis ipse moribus possis. Quidquid ex Agricolâ amavimus, quidquid mirati sumus, manet, mansurumque est in animis hominum, in æternitate temporum, famâ rerum. Nam multos veterum velut inglorios et ignobiles oblivio obruet; Agricola posteritati narratus et traditus, superstes erit.

exprimés et conservés, non par un art et un modèle étranger, mais en retraçant leurs mœurs par les siennes. Tout ce que nous avons admiré d'Agricola, tout ce que nous en avons aimé, subsiste et subsistera dans le cœur des hommes, dans l'éternité des temps, dans les annales de l'univers. Plusieurs anciens héros, inconnus et sans gloire, sont ensevelis dans l'oubli : Agricola, par son histoire, vivra dans la postérité.

PARS SECUNDA.

EXCERPTA MORALIA.

SELECTA OFFICIORUM CAPITA.

Quæ sint societatis principia. Quid primum societas præcipiat.

OPTIMÈ autem societas hominum conjunctioque servabitur, si ut quisque erit conjunctissimus, ita in eum benignitatis plurimum conferetur. Sed quæ naturâ principia sint communitatis et societatis humanæ, repetendum altiùs videtur. Est enim primum, quod cernitur in universi generis humani societate: ejus autem vinculum est, ratio et oratio; quæ docendo, discendo, communicando, disceptando, judicando, conciliat inter se homines, conjungitque naturali quadam societate. Neque ullâ re longiùs absumus à natura ferarum; in quibus inesse fortitudinem sæpè dicimus, ut in equis, in leonibus; justitiam, æquitatem, bonitatem non dicimus. Sunt enim rationis et orationis expertes.

Ac latissimè quidem patens hominibus inter

(1) L'amour est le premier principe de la société; il a uni l'homme avec la femme, les pères avec les enfans: il

SECONDE PARTIE.

EXTRAITS MORAUX.

CHAPITRES CHOISIS DES OFFICES DE CICÉRON.

Trad. de Debarrett.

Principes de la société. Premier devoir de la société.

L'ORDRE social sera parfaitement observé, si la bienveillance suit les degrés de liaison et de proximité. Reprenons les choses de plus loin, et cherchons dans la nature (1) l'origine de la société. Généralement considérée, elle a un premier principe qui est sensible. Elle est resserrée par deux liens, la raison et la parole, qui, nous servant à enseigner, à discuter, à juger, rapprochent naturellement les hommes. Rien ne nous élève davantage au-dessus des bêtes, en qui on peut bien reconnoître la force, comme dans les chevaux et les lions, mais non la justice, ni la bonté; car ils n'ont ni raison, ni langage.

Il y a donc une société de tous les hommes

est devenu amitié entre les frères. Le besoin est le second. Dans l'état même hypothétique de nature, l'homme auroit besoin de l'homme, pour se relever après une chûte, pour être secouru dans une maladie, pour se défendre contre des bêtes ennemies, etc.

ipsos, omnibus inter omnes, societas hæc est; in quâ omnium rerum, quas ad communem hominum usum natura genuit, est servanda communitas: ut quæ descripta sunt legibus et jure civili, hæc ita teneantur, ut sit constitutum: è quibus ipsis cætera sic observentur, ut in Græcorum proverbio est: *Amicorum esse omnia communia.* Omnia autem communia hominum videntur ea, quæ sunt generis ejus, quod ab Ennio positum in una re, transferri in multas potest.

> Homo qui erranti comiter monstrat viam,
> Quasi lumen de suo lumine accendat, facit;
> Nihilo minùs ut ipsi luceat, quum ille accenderit.

Una ex re satis præcipitur, ut, quidquid sine detrimento possit commodari, id tribuatur vel ignoto. Ex quo sunt illa communia: Non prohibere aquâ profluente; Pati ab igne ignem capere, si quis velit; Consilium fidele deliberanti dare: quæ sunt iis utilia qui accipiunt, danti non molesta. Quare et his utendum est, et semper aliquid ad communem utilitatem afferendum. Sed quoniam copiæ parvæ singulorum sunt; eorum autem, qui his egeant, infinita est multitudo: vulgaris liberalitas referenda est ad illum Ennii finem: *Nihilominùs ut ipsi luceat;* ut facultas sit, quâ in nostros simus liberales.

Quatuor esse societatis colligationes; quæ cum republicâ est, eam cæteris præstare.

GRADUS autem plures sunt societatis hominum. Ut enim ab infinitâ illa discedatur, propior est ejusdem gentis, nationis, linguæ, quâ maximè homines conjunguntur: interius etiam

avec tous les hommes, laquelle établit et veut que toutes les choses que la nature produit pour l'usage de notre espèce, soient des biens de communauté. Ce qui n'empêche pas que les institututions de la loi, ne conservent leur vigueur; pourvu que dans l'usage on se conforme à ce proverbe des Grecs: *Entre amis tout est commun.* Quant aux choses toujours communes, je crois qu'elles sont de même espèce que celles qu'Ennius renferme dans un seul exemple, mais qui peut se multiplier.

> A l'homme qui s'égare enseigner son chemin;
> Lui laisser à mon feu prendre de la lumière,
> Tout cela coûte peu; le même feu m'éclaire.

Une chose qui ne coûte rien à donner, est de nature à ne pouvoir être refusée à personne. De-là ces formules connues: N'interdire à personne une eau libre et courante; laisser prendre du feu à son feu, conseiller de bonne foi celui qui est dans le doute; autant de choses qu'on reçoit avec profit, et qu'on donne sans perte. Jouissons et contribuons à l'utilité commune. Mais comme les fortunes sont bornées, et les indigens sans nombre, il faut, pour ne pas épuiser les moyens de faire du bien à sa famille, mesurer les libéralités courantes sur la règle d'Ennius: *En sorte que notre feu nous éclaire toujours.*

Quatre sortes de liaisons. La liaison la plus forte est celle qui nous unit à la patrie.

La société a ses degrés. Passons du tout aux parties. Le même peuple, la même nation, la même langue, lien qui unit les hommes plus que tout autre, en sont des espèces plus liées.

est, ejusdem esse civitatis. Multa enim sunt civibus inter se communia; forum, fana, porticus, viæ, leges, jura, judicia, suffragia, consuetudines præterea et familiaritates, multisque cum multis res rationesque contractæ. Arctior verò colligatio est societatis propinquorum : ab illa enim immensa societate humani generis in exiguum angustumque concluditur.

Nam quum sit hoc naturâ commune animantium, ut habeant libidinem procreandi, prima societas in ipso conjugio est : proxima in liberis : deindè una domus, communia omnia. Id autem est principium urbis, et quasi seminarium reipublicæ. Sequuntur fratrum conjunctiones : pòst consobrinorum, sobrinorumque, qui, quum unâ domo jam capi non possint, in alias domos, tamquam in colonias exeunt. Sequuntur connubia et affinitates; ex quibus etiam plures propinqui quæ propagatio et soboles origo est rerum publicarum. Sanguinis autem conjunctio, benevolentiâ devincit homines et charitate : magnum est enim, eadem habere monumenta majorum, iisdem uti sacris, sepulcra habere communia.

Sed omnium societatum nulla præstantior, est, nulla firmior, quàm quum viri boni, moribus similes, sunt familiaritate conjuncti. Illud enim honestum (quod sæpe dicimus) etiam si in alio cernimus, tamen nos movet; atque illi in quo id inesse videtur, amicos facit.

La même cité la concentre davantage. Il y a mille choses communes, la place publique, les temples, les promenades les chemins, les lois, les priviléges, les tribunaux, le droit de suffrage, le commerce de l'amitié, les affaires, les intérêts. Enfin les liens du sang sont les plus immédiats. C'est la société ramenée de son immensité à un point.

Comme l'instinct porte tous les animaux à se reproduire, la première société est dans le mariage; la seconde avec nos enfans. On ne fait qu'une maison, qu'une famille, qu'un même tout: voilà le germe des villes, et comme la pépinière des républiques. Ensuite dans l'ordre de proximité, viennent les frères, leurs enfans, les enfans de ceux-ci, qui ne pouvant plus habiter tous sous le même toit, se distribuent dans d'autres maisons, et sont, en quelque sorte, des essains qui vont fonder de nouvelles colonies. Ils font des alliances et des mariages; ils acquièrent, par ce moyen, de nouveaux proches. Cette population est ce qui donne naissance aux états. La bienveillance et la tendresse suivent donc les liens du sang. En effet. les mêmes monumens de sa famille (1), la même religion. les mêmes tombeaux; tout cela attache fortement.

Mais la plus respectable, la plus solide des sociétés, c'est celle des gens de bien, qu'unit la conformité des mœurs; car l'honnêteté dont je ne cesse de parler, se fait aimer par-tout où elle se présente, et nous attache à celui en qui elle se montre.

(1) Les statues et les trophées étoient la récompense des grandes actions. La gloire de ces monumens réjaillissoit sur tous les descendans de ceux en l'honneur desquels ils étoient érigés.

Et quamquam omnis virtus nos ad se allicit, facitque ut eos diligamus, in quibus ipsa inesse videatur; tamen justitia et liberalitas id maximè efficit : nihil autem est amabilius, nec copulatius, quàm morum similitudo bonorum. In quibus enim eadem studia sunt, eædemque voluntates, in his, fit, ut æquè quisque altero delectetur, ac se ipso; efficiturque id, quod Pythagoras vult in amicitia, ut unùs fiat ex pluribus. Magna etiam illa communitas est, quæ conficitur ex beneficiis ultrò citrò datis, acceptis; quæ mutua, et grata dum sunt, inter quos ea sunt, firmâ illi devinciuntur societate.

Sed quum omnia ratione animoque lustraris, omnium societatum nulla est gravior, nulla charior, quàm ea, quæ cum republica est unicuique nostrûm. Chari sunt parentes, chari liberi, propinqui, familiares : sed omnes omnium charitates patria una complexa est; pro qua quis bonus dubitet mortem oppetere, si ei sit profuturus? Quò est detestabilior istorum immanitas, qui lacerârunt omni scelere patriam, et in ea funditùs delenda occupati et sunt, et fuerunt.

Sed si contentio quædam et comparatio fiat, quibus plurimum tribuendum sit officii, principes sint patria et parentes, quorum beneficiis maximè obligati sumus : proximi, liberi, totaque domus, quæ spectat in nos solos, neque aliud ullum potest habere perfugium : deinceps benè convenientes propinqui, quibuscum etiam communis plerumque fortuna est. Quamobrem necessaria præsidia vitæ debentur iis maximè, quos antè dixi: vita autem, victusque communis, consilia, sermones, cohortationes, consolatio-

Quoique toute vertu nous attire, et nous fasse aimer ceux en qui nous croyons la voir, la justice et la générosité produisent particulièrement cet effet. Mais la conformité des mœurs qui lie ensemble les gens de bien, est la plus forte et la plus douce de toutes les chaînes. Nous aimons comme d'autres nous-mêmes ceux qui pensent comme nous; nous réduisons en pratique cette leçon de Pythagore, qui veut *que l'amitié ne fasse qu'un seul homme de plusieurs.* Un commerce de bons offices est encore un nœud bien fort; tandis qu'il plaît, et que chacun y met du sien, l'union est parfaite et solide.

Parcourez des yeux de la raison toutes les différentes sociétés, il n'y en a point de plus sacrée que celle qui nous lie à la république. Nous aimons nos parens, nos enfans, nos proches, nos amis; mais tous ces amours particuliers sont confondus dans celui de la patrie. Un homme de bien balança-t-il jamais à se sacrifier pour elle? Devoir sacré! qui rend encore plus monstrueuse la fureur de ceux qui ont déchiré son sein, et qui n'ont médité que sa ruine.

Mais comparons ensemble les devoirs: voyons-en, pour ainsi dire, la gradation. Nos premiers sentimens doivent être pour la patrie, pour nos parens, à qui nous sommes si redevables; après ceux-ci viennent nos enfans, toute notre famille, qui attend tout de nous, dont nous sommes l'unique appui: ensuite nos proches avec qui nous vivons bien, et dont la fortune tient presque toujours à la nôtre: voilà ceux à qui nous devons d'abord des secours. Du reste, un ancienne liaison, l'habitude de vivre ensemble, les conseils, les exhortations, les consolations,

nes, interdum etiam objurgationes in amicitiis vigent maximè : estque ea jucundissima amicitia, quam similitudo morum conjugavit.

In rebus urbanis majorem esse utilitatem, minorem verò famam quàm in bellicis. Exempla ad id pertinentia.

SED quùm plerique arbitrentur res bellicas majores esse, quàm urbanas, minuenda est hæc opinio : multi enim bella sæpè quæsierunt propter gloriæ cupiditatem; atque id in magnis animis ingeniisque plerumque contingit; eòque magis, si sunt ad rem militarem apti, et cupidi bellorum gerendorum. Verè autem si volumus judicare, multæ res exstiterunt urbanæ majores clarioresque, quàm bellicæ.

Quamvis enim Themistocles jure laudetur, et sit ejus nomen, quàm Solonis illustriùs, citeturque Salamis, clarissimæ testis victoriæ; quæ anteponatur consilio Solonis, ei, quo primùm constituit areopagitas; non minùs præclárum hoc, quàm illud; judicandum est. Illud enim semel profuit, hoc semper proderit civitati : hoc consilio leges Atheniensium, hoc majorum instituta servantur. Et Themistocles quidem nihil dixerit, in quo ipse areopagum adjuverit; at ille verè, à se adjutum Themistoclem. Est enim bellum gestum consilio senatûs ejus, qui à Solone erat constitutus.

(1) Ce motif est un vice, et c'est ce que notre auteur veut faire sentir.

(2) Thémistocle vainquit la flotte de Xerxès à la bataille de Salamine.

et quelquefois même les reproches, sont autant de droits acquis sur notre cœur : enfin les nœuds les plus doux sont formés par la ressemblance des mœurs et des caractères.

Actions de tête et de conseil plus utiles que celles de la guerre, mais moins glorieuses. Exemples sur cela.

C'EST ici le lieu de combattre ce préjugé presque général, qui met les opérations de l'homme de guerre au-dessus des fonctions du magistrat. L'ambition de la gloire a souvent fait prendre les armes : c'est même le motif (1) ordinaire des grands hommes, sur-tout s'ils ont les talens et le feu des ames guerrières. Enfin soyons justes, et nous verrons qu'il y a des actes civils plus beaux et plus grands que les exploits des héros.

Quelque juste que ce soit la renommée de Thémistocle (2), quoique son nom soit plus célèbre que celui de Solon (3), et qu'on parle plus de la glorieuse journée de Salamine, que des vues profondes du créateur de l'aréopage : ne donnons pourtant pas au héros la préférence sur le sage. La victoire fut un service, l'institution est un bien durable : c'est le dépôt des lois et des coutumes anciennes. L'aréopage ne doit rien à Thémistocle, et Thémistocle doit beaucoup à l'aréopage. La guerre fut dirigée par la sagesse de ce sénat qu'avoit fondé Solon.

(3) Un des sept Sages de la Grèce, natif de Salamine. Il passa sa vie à Athènes, à laquelle il donna de nouvelles lois, et dont il réforma le gouvernement.

Licet eadem de Pausania, Lysandroque dicere; quorum rebus gestis quamquam imperium Lacedæmoniis dilatatum putatur; tamen ne minimâ quidem ex parte Lycurgi legibus et disciplinæ conferendi sunt. Quin etiam ob has ipsas causas et parentiores habuerunt exercitus, et fortiores. Mihi quidem neque pueris nobis, M. Scaurus C. Mario, neque, quum versaremur in republica, Q. Catulus Cn. Pompeio cedere videbantur. Parvi enim sunt foris arma nisi est consilium domi. Nec plus Africanus, singularis et vir, et imperator, in exscindenda Numantia reipublicæ profuit, quàm eodem tempore P. Nasica privatus, quum Tib. Gracchum interemit: quamquam hæc quidem res non solùm ex domestica est ratione; attingit etiam bellicam, quoniam vi, manuque confecta est: sed tamen id ipsum gestum est consilio urbano, sine exercitu.

(1) Pausanias se rendit célèbre par ses victoires et se déshonora par ses vices. A ce propos, on peut observer que nonobstant les lois austères de Lacédémone, elle peut compter peut-être moins de héros vertueux que la ville d'Athènes.

(2) Général Lacédémonien: on lui reproche beaucoup de cruauté et beaucoup d'avarice.

(3) Lycurgue succéda à son frère Eunomus, roi de Lacédémone; mais la femme de ce prince étant accouchée d'un fils peu de mois après, Lycurgue cessa de prendre le titre de roi, il gouverna sous celui de tuteur, fit des lois à jamais mémorables; et dès que son pupille fut en âge de régir les affaires par lui-même, il lui remit toute l'autorité.

(4) M. Scaurus étoit de famille patricienne; mais la pauvreté le força à vendre du charbon. Son mérite le tira de là. Il fut consul, et servit très-bien la république.

Il en est de même de Pausanias (1) et de Lysandre (2). Par leurs exploits, ils ont aggrandi l'empire et Lacédémone. Cependant tout ce qu'ils ont fait, n'est pas comparable aux lois et à la discipline de Lycurgue (3); puisque c'est à cette discipline et à ces lois qu'ils devoient la force et la subordination de leurs armées. M. Scaurus (4) que j'ai vu dans ma jeunesse, Q. Catulus (5) que j'ai connu, lorsque j'étois dans les affaires, ne m'ont jamais paru au-dessous ni de Marius (6) ni de Pompée (7). Car les forces au dehors sont peu de chose, si la sagesse ne gouverne au dedans. Le second Africain (8), cet homme, ce général extraordinaire, ne rendit pas un plus grand service en détruisant Numance (9), que P. Nasica (10), qui, sans autorité publique, donna dans le même temps la mort à Tib. Gracchus (11). A la vérité cette action est aussi militaire que civile; puisque ce fut un coup de main et de résolution : mais il fut exécuté par des magistrats et sans armée.

(1) Romain célèbre par sa probité, dans un temps où elle étoit déjà bien rare dans la république.

(6) C. Marius étoit d'une famille obscure. Il vainquit Jugurtha, les Cimbres et les Teutons, et fut sept fois consul.

(7) Pompée fut surnommé le grand : sa vie fut pendant long-temps un enchaînement de victoires et de triomphes. Enfin la fortune changea, il fut vaincu par César à la bataille de Pharsale, et tué en Égypte par ordre de Ptolémée.

(8) Fils de Paul Émile, adopté par le fils du premier Africain. Il détruisit Carthage et Numance.

(9) Numance, ville d'Espagne, fut, après Carthage, la plus redoutable ennemie de Rome.

(10) Scipion Nasica fut déclaré par le sénat, le plus juste des Romains.

(11) Tribun séditieux qui fut tué par Scipion Nasica.

Illud autem optimum est, in quod invadi solere ab improbis et invidis audio :

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Ut enim alios omittam : nobis rempublicam gubernantibus, nonne togæ arma cessere ? neque enim in republica periculum fuit gravius unquam, nec majus otium. Ita consiliis diligentiâque nostrâ celeriter de manibus audacissimorum civium delapsa arma impia ceciderunt. Quæ res igitur gesta unquam in bello tanta, qui triumphus conferendus?

Licet enim mihi, Marce fili, apud te gloriari, ad quem et hereditas hujus gloriæ, et factorum imitatio pertinet. Mihi quidem certè vir abundans bellicis laudibus, Cn. Pompeius, multis audientibus, hoc tribuit, ut diceret, frustrà se triumphum tertium deportaturum fuisse, nisi meo in rempublicam beneficio, ubi triumpharet, esse habiturus. Sunt ergo domesticæ fortitudines non inferiores militaribus; in quibus plus etiam, quàm in his, operæ studiique ponendum est.

Quæ sit hominis præstantia, quæ officia inde trahantur; in animis magnas esse varietates.

SED pertinet ad omnem officii quæstionem, semper in promptu habere, quantum natura hominis pecudibus reliquisque belluis antecedat.

Cé vers est beau, quoi qu'en disent les jaloux et les méchans.

Que Mars cède à Thémis, et Bellone à Minerve.

En effet, sans citer d'exemples étrangers, les armes ne cédèrent-elles pas à la robe sous mon (1) consulat? Il n'y eut jamais ni plus de péril ni moins de trouble. Cependant ma prévoyance (2) et mon activité désarmèrent l'audace et l'impiété. Quel exploit de guerre, quel triomphe est comparable à ce succès?

Je puis m'en applaudir avec vous, mon fils, puisque vous devez être l'héritier de ma gloire, et l'imitateur de mes actions. Pompée, ce héros couvert de tant de lauriers, ma rendu ce témoignage public, qu'en vain il auroit mérité un troisième triomphe, si je ne lui en eusse conservé le théâtre. Il y a donc une valeur civile et domestique, qui n'est pas moins estimable, ni moins véritablement valeur que celle des guerriers, et qui même exige et suppose toujours plus d'art, plus de conduite et plus de sagesse.

(1) Lorsqu'il étouffa la conjuration de Catilina.

(2) Ce n'est pas le seul endroit de cet ouvrage, où Cicéron profite de l'occasion pour se donner de l'encens. Il est bon de faire observer ce défaut aux jeunes gens, de peur qu'ils ne soient tentés de l'imiter.

Dignité de l'homme : devoirs qu'elle impose. Différence des caractères.

CE qui a rapport à tous les devoirs, c'est de ne perdre jamais de vue la distance qu'il y a entre l'homme et les bêtes. Elles n'ont que des sens, la volupté est leur unique mobile.

Illæ nihil sentiunt, nisi voluptatem, ad eamque feruntur omni impetu : hominis autem mens discendo alitur, et cogitando, semper aliquid aut anquirit, aut agit, videndique et audiendi delectatione ducitur. Quin etiam si quis est paulò ad voluptates propensior, modò ne sit ex pecudum genere (sunt enim quidam homines non re sed nomine) sed si quis est paulò erectior, quamvis voluptate capiatur, occultat et dissimulat appetitum voluptatis, propter verecundiam.

Ex quo intelligitur, corporis voluptatem non satis esse dignam hominis præstantiâ, eamque contemni et rejici oportere : sin sit quisquam qui aliquid tribuat voluptati, diligenter ei tenendum esse ejus fruendæ modum. Itaque victus cultusque corporis ad valetudinem referantur, et ad vires, non ad voluptatem. Atque etiam si considerare volumus, quæ sit in natura excellentia et dignitas ; intelligemus, quàm sit turpe, diffluere luxuriâ, et delicatè ac molliter vivere ; quàmque honestum, parcè, continenter, severè, sobriè.

Intelligendum est etiam, duabus quasi nos à natura indutos esse personis ; quarum una est communis, ex eo, quòd omnes participes sumus rationis præstantiæque ejus, quâ antecellimus bestiis ; è qua omne honestum decorumque trahitur, et ex qua ratio inveniendi officii exquiritur ; altera autem, quæ propriè singulis est tributa. Ut enim in corporibus magnæ dissimilitudines sunt (alios enim videmus velocitate ad cursum, alios viribus ad luctandum valere : itemque in formis aliis dignitatem inesse, aliis venustatem) sic in animis existunt etiam majores varietates.

Erat in L. Crasso, et in L. Philippo multus

Notre ame au contraire se nourrit de connoissances ; la pensée est son action ; elle aime à acquérir de nouvelles idées. Celui même sur qui la volupté a quelque empire, dissimule ce penchant, par respect pour soi-même, s'il lui reste quelque sentiment, s'il ne s'est pas ravalé jusqu'à ressembler aux bêtes, comme tant d'autres qui ne sont hommes que de nom.

Ce qui prouve que les plaisirs des sens dégradent l'homme, qu'il faut les mépriser et les proscrire ; qu'au moins il en faut user avec sobriété, si l'on n'y peut renoncer tout-à-fait. Dans ce que nous donnons aux besoins du corps, il faut chercher, non la volupté, mais une constitution saine et vigoureuse. Il suffit de réfléchir sur l'excellence et la dignité de l'homme, pour sentir combien il est honteux d'être noyé dans les délices et de vivre en Sybarite ; et au contraire, combien la frugalité, la continence, la sobriété, et des mœurs austères sont honorables et dignes de nous.

Observons encore que la nature nous a donné comme deux caractères ; dont l'un est commun à notre espèce, en ce que nous participons à la raison qui nous met au-dessus des bêtes, qui est le principe de toute honnêteté, et la lumière qui nous éclaire sur les devoirs ; l'autre est quelque chose de personnel et de distinctif. Car les esprits se ressemblent encore moins que les corps, quoique les différences y soient très-grandes, les uns étant plus légers à la course, les autres plus forts à la lutte ; ceux-ci ayant la beauté, et les autres l'air noble.

L. Crassus et L. Philippe (1) avoient l'esprit

(1) Deux orateurs célèbres.

lepos : major etiam magisque de industria in C. Cæsare, Lucii filio. At iisdem temporibus in M. Scauro, et in M. Druso adolescente ; singularis severitas : in C. Lælio multa hilaritas : in ejus familiari Scipione ambitio major, vita tristior. De Græcis autem, dulcem et facetum, festivique sermonis, atque in omni oratione simulatorem, quem εἴρωνα Græci nominaverunt, Socratem accepimus : contrà, Pythagoram et Periclem summam auctoritatem consecutos, sine ulla hilaritate. Callidum Annibalem, ex Pœnorum ; ex nostris ducibus Q. Maximum accepimus : facilè celare, tacere, dissimulare, insidiari, præcipere hostium consilia. In quo genere Græci Themistoclem et Phæreum Jasonem cæteris anteponunt : in primisque versutum et callidum factum Solonis, qui, quò et tutior vita ejus esset, et plus aliquantò reipublicæ prodesset, furere se simulavit.

Sunt his alii multum dispares, simplices et aperti ; qui nihil ex occulto, nihil ex insidiis agendum putant, veritatis cultores, fraudis inimici ; itemque alii, qui quidvis perpetiantur, cuivis deserviant, dum, quod velint, consequantur, ut Sullæ M. Crassum videbamus. Quo in genere versutissimum et patientissimum Lacedæmonium Lysandrum accepimus ; contràque Callicratidam, qui præfectus classi proximus post Lysandrum fuit. Itemque in sermonibus alium quemque, quamvis præpotens sit, effi-

fin et agréable : C. César, fils de Lucius, les surpassa, en y mettant plus d'art. Au contraire, leurs contemporains, M. Scaurus et le jeune Drusus, furent des hommes graves et sérieux. C. Lélius avoit beaucoup de gaieté, et Scipion (1) son ami, plus d'ambition et des mœurs plus austères. Socrate eut en partage la douceur, l'enjouement, la conversation agréable et toujours figurée, d'où lui vient le surnom que les Grecs lui donnèrent. Mais Périclès et Pythagore (2) acquirent un grand crédit, sans employer l'art de plaire. Nous savons qu'Annibal et Fabius furent fertiles en ruses, impénétrables dans leurs desseins, habiles à éventer ceux de l'ennemi, et à lui présenter de fausses apparences. Les Grecs vantent les mêmes talens dans leur Thémistocle et leur Jason de Phérée (3), et louent sur-tout la ruse de Solon qui contrefit l'insensé, pour servir sa patrie, sans courir la peine de mort.

Il y a des caractères opposés, des hommes simples et francs, attachés à la vérité, ennemis de la fraude, qui condamnent tout artifice et tout déguisement : d'autres, pour arriver à leurs fins, se dévouent à souffrir et obéir ; tel étoit Crassus rampant sous Sylla ; tel étoit Lysandre de Lacédémone : jamais homme ne fut plus souple, et ne sut mieux souffrir et dissimuler. Il n'en étoit pas de même de Callicratidas, qui lui succéda dans le commandement de la flotte de Sparte. On voit des hommes tout puissans, qui, dans le discours, se

(1) Le second Africain.

(2) Pythagore enseigna la métempsycose. Périclès régna en quelque sorte à Athènes par l'art de persuader, et par l'ascendant qu'il avoit pris sur les esprits.

(3) Ville de la Grèce entre Thèbes et Mégare.

cere, ut unus de multis esse videatur : quod in Catulo et in patre, et in filio; idemque in Q. Mucio Mancia vidimus. Audivi ex majoribus natu hoc idem fuisse in P. Scipione Nasica; contràque patrem ejus, illum, qui Tib. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis : ne Xenocratem quidem severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam magnum clarumque fuisse. Innumerabiles aliæ dissimilitudines sunt naturæ morumque, minimè tamen vituperandorum.

Suam naturam et noscere et sequi.

ADMODUM autem tenenda sunt sua cuique, non vitiosa, sed tamen propria, quò faciliùs decorum illud quod quærimus, retineatur : sic enim est faciendum, ut contra universam naturam nihil contendamus; eâ tamen conservatâ, propriam sequamur; ut, etiam si sint alia graviora atque meliora, tamen nos studia nostra naturæ regulâ metiamur : neque enim attinet repugnare naturæ, nec quidquam sequi, quod assequi nequeas. Ex quo magis emergit, quale sit decorum illud, ideo quia nihil decet invitâ (ut aiunt) Minervâ, id est, adversante et repugnante naturâ.

Omnino si quidquam est decorum, nihil est profecto magis, quàm æquabilitas universæ vitæ, tum singularum actionum; quam conservare non possis, si aliorum naturam imitans, omittas tuam. Ut enim sermone eo debemus uti, qui notus est nobis, ne, ut quidam, Græca metten

mettent au niveau de la multitude. C'est ce que nous avons vu dans les deux Catulus, père et fils, et dans Q. Mucius Mancia. Des vieillards m'ont dit que P. Scipion Nasica étoit de même et qu'au contraire son père, celui qui étouffa les complots de T. Gracchus dans le sang de leur auteur, n'eut jamais de liant dans le propos, non plus que Xénocrate, ce philosophe sévère, de qui l'on ajoute qu'il dut sa réputation à cette austérité. Il y a une foule d'autres différences dans le caractère et dans les mœurs, qu'il ne faut pas condamner.

Connoître ses dispositions naturelles, les cultiver et s'y renfermer.

Le vrai moyen de garder ce décorum que nous cherchons, c'est de ne vouloir être que ce qu'on est, et de ne retrancher de soi-même que ses défauts. En respectant la nature de l'espèce, il faut se conformer à celle de l'individu, et se renfermer dans son cercle, quoique ce qu'on voit au-delà soit plus utile et plus beau. Vainement nous voulons forcer la nature et courir après l'impossible. De ce qu'il sied mal d'agir, comme on dit, malgré Minerve, c'est-à-dire, de lutter contre son propre génie, résulte une idée plus claire du décorum.

S'il y a quelque chose de décent, c'est, sans contredit une conduite uniforme et conséquente, ce qui ne peut se trouver dans un homme qui, se dépouillant de son caractère, emprunte celui d'un autre. Nous ne devons parler que la langue que nous savons le mieux, pour ne pas tomber dans le ridicule de ces fastueux savans,

verba inculcantes, jure optimo irrideamur; sic in actiones omnemque vitam nullam discrepantiam conferre debemus.

Atque hæc differentia naturarum tantam habet vim, ut nonnumquam mortem sibi ipse consciscere alius debeat, alius in eadem causa non debeat. Num enim alia in causa M. Cato fuit, alia cæteri, qui se in Africa Cæsari tradiderunt? Atqui cæteris forsitan vitio datum esset, si se interemissent, propterea quod eorum vita lenior, et mores fuerant faciliores; Catoni autem quum incredibilem tribuisset natura gravitatem, eamque ipse perpetuâ constantiâ roboravisset, semperque in proposito susceptoque consilio permansisset, moriendum potiùs quàm tyranni vultus adspiciendus fuit.

Quàm multa passus est Ulysses in illo errore diuturno, quum et mulieribus (si Circe et Calypso mulieres appellandæ sunt) inserviret, et in omni sermone omnibus affabilem et jucundum se esse vellet? domi verò etiam contumelias servorum ancillárumque pertulit, ut ad id aliquando, quod cupiebat, perveniret. At Ajax, quo animo traditur, millies oppetere mortem, quàm illa perpeti maluisset.

Quæ contemplantes expendere oportebit, quid quisque habeat suî, eaque moderari, nec velle experiri, quàm se aliena deceant: id enim maximè quemque decet, quod est cujus-

dont le langage est toujours hérissé de grec. Il en est de même de la conduite, elle doit être une et simple.

Cette différence dans les hommes est telle, qu'il peut arriver que l'un soit obligé de se donner la mort, dans une circonstance où un autre seroit blâmable de se tuer. Est-ce que la fortune de Caton (1) n'étoit pas la même que celle des Romains qui subirent en Afrique la loi de César? Cependant on les blâmeroit peut-être, s'ils s'étoient tués, parce que leurs mœurs avoient toujours été plus douces, et leur caractère plus souple: au lieu que Caton, en qui l'habitude avoit fortifié l'inflexibilité qu'il tenoit de la nature, et qui n'avoit jamais varié, devoit mourir, plutôt que de soutenir l'aspect d'un tyran.

Que n'eut point à souffrir Ulysse dans ses longues courses; esclave des femmes (si cependant Circé (2) et Calypso (3) méritent ce nom) et contraint de chercher à plaire à tout le monde? Dans son palais même, il endura les insultes de ses domestiques, dans la vue d'arriver enfin à ce qu'il désiroit (4). Mais Ajax, sur le portrait qu'on nous en fait, auroit préféré mille morts à ces manéges.

L'homme qui voit toutes ces différences, doit chercher en lui-même ce qui lui est propre, et se rendre maître de son caractère, sans essayer si celui d'un autre lui sied bien. Ce

(1) Caton d'Utique.

(2) Fameuse magicienne, qui changea en pourceaux les compagnons d'Ulysse.

(3) Fille de l'Océan et de Thétis. Elle régnoit dans l'île d'Ogynie.

(4) De se défaire des amans de sa femme, et de la posséder tranquillement.

que suum maximè. Suum igitur quisque noscat ingenium, acremque se et bonorum et vitiorum suorum judicem præbeat; ne scenici plus, quàm nos, videantur habere prudentiæ : illi enim non optimas, sed sibi accommodatissimas fabulas eligunt. Qui voce freti sunt, Epigonos Medumque; qui gestu, Menalippam, Clytæmnestram : semper Rupilius quem ego memini, Antiopam; non sæpè Æsopus Ajacem. Ergo histrio hoc videbit in scena, quod non videbit sapiens in vita? Ad quas igitur res aptissimi erimus, in iis potissimùm elaborabimus : sin aliquandò necessitas nos ad ea detruserit, quæ nostri ingenii non erunt; omnis adhibenda erit cura, meditatio, diligentia, ut ea, si non decorè, at quàm minimùm indecorè facere possimus. Nec tam est enitendum, ut bona, quæ nobis data non sint, sequamur, quàm ut vitia fugiamus.

(1) Ce mot est grec, et signifie seconde génération. C'étoient les enfans de ceux qui avoient péri dans la première guerre de Thèbes. Ils vengèrent la mort de leurs pères, par la prise et le sac de cette ville.

(2) Sœur d'Antiope, reine des Amazones. Elle fut prise par Hercule, qui reçut pour sa rançon ses armes et son baudrier.

(3) Femme d'Agamemnon : elle le fit tuer à son retour

De diversis conditionibus. De eligendo genere vitæ.

Ac duabus iis personis, quas suprà dixi, tertia adjungitur, quam casus aliquis, aut tem-

(1) On distingue dans un homme, 1.° sa qualité d'homme : 2.° Son caractère particulier : 3.° Ce que le hasard et la fortune l'ont fait : 4.° L'état qu'il a embrassé par

qui nous est le plus naturel, est toujours ce qui nous convient le mieux. Il faut donc se connoître soi-même, et savoir distinguer son fort et son foible, si on veut montrer autant de discernement que les comédiens : car ils ne se chargent pas des plus beaux rôles ; mais de ceux qu'ils peuvent le mieux exécuter. Celui qui a la forte voix, joue les Epigones (1) et Médus ; un autre qui a le geste beau, fait Ménalippe (2) et Clytemnestre (3) : j'ai vu Rupilius, il faisoit toujours le rôle d'Antiope (4) ; et Roscius quelquefois celui d'Ajax (5). Hé quoi ! un acteur saura ce qu'il peut jouer ; et le sage ignorera ce qu'il peut faire ? Exerçons-nous dans les choses où nous pouvons le mieux réussir. Si les circonstances nous jettent hors de notre sphère, redoublons d'activité, de soin, d'attention pour en sortir, sinon avec gloire, au moins passablement. Nous devons moins aspirer aux talens qui nous manquent, que tendre à n'avoir point de défauts.

du siége de Troie, pour épouser Egiste. Il fut vengé par son fils Oreste, qui tua sa mère et son époux.

(4) Femme de Lycus, roi de Thèbes. Elle fut répudiée à cause d'un commerce criminel avec Jupiter, de qui elle eut deux fils, Amphion et Zeté, qui tuèrent Lycus.

(5) Après la mort d'Achille, Ajax demanda ses armes ; Ulysse les obtint, et Ajax furieux se donna la mort.

Des différentes conditions. Choix d'un genre de vie.

Aux deux caractères (1) de l'homme dont j'ai parlé, il faut en ajouter un qui dépend du

choix. Ces quatre rapports font, en quelque sorte, quatre personnes d'une seule.

pus imponit; quarta etiam, quam nobismet ipsis judicio nostro accommodamus. Nam regna, imperia, nobilitates, honores, divitiæ, opes, eaque, quæ sunt his contraria, in casu sita, temporibus gubernantur; ipsi autem quam personam gerere velimus, à nostra voluntate proficiscitur: itaque se alii ad philosophiam, alii ad jus civile, alii ad eloquentiam applicant, ipsarumque virtutum in alia alius mavult excellere.

Quorum verò patres, aut majores aliquâ gloriâ præstiterunt, ii student plerumque eodem in genere laudis excellere; ut Q. Mucius, P. filius, in jure civili, Pauli filius Africanus in re militari. Quidam autem ad eas laudes, quas à patribus acceperunt, addunt aliquam suam; ut hic idem Africanus eloquentiâ cumulavit bellicam gloriam, quod idem fecit Timotheus, Cononis filius, qui, quum belli laude non inferior fuisset, quàm pater; ad eam laudem, doctrinæ et ingenii gloriam adjecit. Fit autem interdum, ut nonnulli omissâ imitatione majorum, suum quoddam institutum consequantur; maximèque in eo plerumque elaborant ii, qui magna sibi proponunt, obscuris orti majoribus.

Hæc igitur omnia, quum quærimus quid deceat, complecti animo et cogitatione debemus. In primis autem constituendum est, quos nos, et quales esse velimus, et in quo genere vitæ; quæ deliberatio est omnium difficillima. Ineunte enim adolescentiâ, quum est maxima imbecillitas consilii, tum id sibi quisque genus ætatis degendæ constituit, quod

hasard et des circonstances, et un quatrième encore qui est une affaire de choix : car tout ce qui dépend d'un concours fortuit de causes, comme les illustrations, l'autorité, la naissance, les richesses, et les états opposés à ceux-ci, se gouverne selon les temps : ensuite nous choisissons nous-mêmes le rôle que nous voulons faire dans le monde. L'un s'applique à la philosophie, l'autre à l'étude des lois ; un troisième à l'éloquence. Parmi les vertus mêmes, il y en a une que nous voulons pratiquer par-dessus toutes les autres.

Quand nos pères ou nos ancêtres se sont signalés dans une carrière, nous aspirons à la même gloire. C'est ce qui a fait de Q. Mucius, fils de P., un si célèbre jurisconsulte, et du fils de Paul Emile le héros de son siècle. Quelques-uns ajoutent au mérite de leur père, un mérite qui leur est propre. Tel fut le même Scipion qui couronna la gloire de ses exploits par celle de l'éloquence ; tel fut Timothée (1), fils de Conon, aussi excellent homme de guerre que son père, et beaucoup plus grand par le savoir et par les talens de l'esprit. Quelquefois aussi, il arrive que l'on sort de la route de ses aïeux, et qu'on s'ouvre un nouveau chemin. C'est ce que font ces hommes nouveaux qui se destinent aux grandes choses.

Quand on cherche ce qui sied, on fait toutes ces réflexions. Il faut d'abord que l'homme se décide et choisisse son état. Mais ce premier pas est bien difficile à faire. On est encore presque enfant quand on choisit ; la raison est foible, on se laisse entraîner par son penchant,

(1) Ces deux généraux étoient d'Athènes. Le fils étendit la domination des Athéniens, que son père avoit délivrés du joug de Lacédémone.

maximè adamavit. Itaque antè implicatur aliquo certo genere cursuque vivendi, quàm potuit, quid optimum esset, judicare.

Nam quòd Herculem Prodicium dicunt (ut est apud Xenophontem) quum primùm pubesceret (quod tempus à natura ad deligendum, quam quisque viam vivendi sit ingressurus, datum est) exisse in solitudinem, atque ibi sedentem, diu secum multumque dubitasse, quum duas cerneret vias, unam voluptatis, alteram virtutis, utram ingredi melius esset; hoc Herculi, Jovis satu edito, potuit fortassè contingere; nobis non item, qui imitamur, quos cuique visum est, atque ad eorum studia institutaque impellimur: plerique autem parentum præceptis imbuti, ad eorum consuetudinem moremque deducimur: alii multitudinis judicio feruntur, quæque majori parti pulcherrima videntur, ea maximè exoptant: nonnulli tamen sive felicitate quadam, sive bonitate naturæ, sive parentum disciplinâ, rectam vitæ secuti sunt viam.

Vitæ genus sedulò deligendum, nec temerè commutandum.

ILLUD autem maximè rarum genus est eorum, qui aut excellente ingenii magnitudine, aut præclarâ eruditione atque doctrinâ, aut utrâque re ornati, spatium etiam deliberandi habuerunt, quem potissimùm vitæ cursum sequi vellent; in qua deliberatione ad suam cujusque naturam consilium est omne revocandum. Nam quum in omnibus quæ aguntur, ex eo modo, quo quisque natus est, ut suprà dictum

et on se trouve engagé dans un parti pour le reste de sa vie, avant que d'avoir pu juger si c'étoit le meilleur.

Qu'Hercule, comme dit Xénophon (1), après Prodicus (2), soit allé dans la solitude dès qu'il eut atteint l'âge de puberté, temps que la nature destine au choix d'un état; que là s'abandonnant à ses réflexions, il ait long-temps considéré la vertu et la volupté, et examiné à laquelle il devoit aller plutôt qu'à l'autre : je n'en suis pas étonné, c'étoit le fils de Jupiter. Mais il n'en faut rien conclure pour nous : chacun a un modèle qu'il veut suivre, et sur les pas duquel il est en quelque sorte entraîné. D'ailleurs, nos parens font notre façon de penser, et par conséquent nous prenons et leurs mœurs et leurs usages : d'autres jugent d'après le grand nombre; ils suivent la foule, et trouvent beau ce qu'elle admire. Il y en a cependant qui, soit bonheur, soit heureux naturel, soit éducation, prennent le meilleur chemin.

(1) Célèbre historien Grec.
(2) Sophiste de l'île de Cos.

Bien penser au genre de vie que l'on a à prendre : n'en point changer.

PARMI les hommes qui ont eu le plus de génie ou le plus de savoir, et même l'un et l'autre, il en est bien peu qui aient eu le temps de réfléchir sur ce choix. Cet examen n'est autre chose que l'évaluation de soi-même. Car si nous cherchons, suivant le principe déjà établi,

est, quid deceat exquirimus; tum in tota vita constituenda, multò est ei rei cura major adhibenda, ut constare in vitæ perpetuitate possimus nobismet ipsis, nec in ullo officio claudicare.

Ad hanc autem rationem quoniam maximam vim natura habet, fortuna proximam; utriusque omnino ratio habenda est in deligendo genere vitæ; sed naturæ magis: multò enim et firmior est, et constantior: ut fortuna nonnumquam tanquam ipsa mortalis, cum immortali natura pugnare videatur. Qui igitur ad naturæ suæ non vitiosæ genus consilium vivendi omne contulerit, is constantiam teneat: id enim maximè decet, nisi fortè se intellexerit errasse in deligendo genere vitæ. Quod si acciderit (potest autem accidere) facienda morum institutorumque mutatio est: eam mutationem, si tempora adjuvabunt, faciliùs commodiùsque faciemus; sin minùs, sensim erit pedetentimque facienda; ut amicitias, quæ minùs delectent, et minùs probentur, magis decere censent sapientes sensim dissuere, quàm repentè præcidere. Commutato autem genere vitæ, omni ratione curandum est, ut id bono consilio fecisse videamur.

Sed quoniam paulò antè dictum est, imitandos esse majores; primùm illud exceptum sit, ne vitia sint imitanda: deinde, si natura non feret, ut quædam imitari possint, ut superioris Africani filius, qui hunc Paulo natum adoptavit; propter infirmitatem valetudinis non tam potuit patris similis esse, quàm ille fuerat sui. Si igitur non poterit sive causas defensitare, sive populum concionibus tenere, sive bella gerere; illa tamen præstare debebit, quæ erunt in ipsius potestate, justitiam, fidem,

la décence de toute action dans le caractère des personnes, il s'ensuit qu'on doit sur-tout bien réfléchir son plan de vie, afin de marcher d'un pas ferme et égal, sans jamais broncher dans aucun devoir.

Comme c'est une affaire où la nature a la première part, et la fortune la seconde; il faut consulter l'une et l'autre, et sur-tout la nature, parce qu'elle est plus constante et plus fixe. Si la fortune le contredit, elle ressemble à un mortel qui seroit aux prises avec un dieu. Quand on a assimilé son état à soi-même; abstraction faite de ses défauts, il faut s'y tenir. La constance sied toujours, à moins qu'on ne voie qu'il y a eu erreur dans le principe. Si la chose est arrivée, comme elle est possible, il faut revenir sur ses pas. Le changement est aisé, quand les circonstances le favorisent: mais si elles le rendent difficile, il faut reculer peu à peu, et suivre à cet égard le conseil des sages, qui disent qu'il vaut mieux, lorsqu'une amitié cesse de plaire ou de faire honneur, la découdre que la rompre. Le changement fait, on doit s'étudier à le justifier.

Nous avons dit plus haut, qu'on doit imiter ses ancêtres, bien entendu que ce ne sera ni dans leurs vices, ni dans les choses qui sont au-dessus de nos forces. Par exemple, le tempérament foible et valétudinaire de Scipion, celui qui adopta le fils de Paul Emile, ne lui permit pas de marcher sur les traces du grand Africain, comme ce héros avoit été l'imitateur de son père. S'il arrive donc que vous ne puissiez ni plaider, ni haranguer le peuple, ni commander les armées, ayez au moins les vertus que vous pouvez avoir; la justice, la probité, la générosité, la modestie, la tempérance,

liberalitatem, modestiam, temperantiam, quò minùs ab eo id; quod desit, requiratur. Optima autem hereditas à patribus traditur liberis omnique patrimonio præstantior, gloria virtutis rerumque gestarum; cui dedecori esse, nefas et impium judicandum est.

Non eadem et disparibus ætatibus, et diversis conditionibus, officia tribui.

Et quoniam officia non eadem disparibus ætatibus tribuuntur, aliaque sunt juvenum, alia seniorum; aliquid etiam de hac distinctione dicendum est. Est igitur adolescentis, majores natu vereri, exque his deligere optimos et probatissimos, quorum consilio atque auctoritate nitatur: ineuntis enim ætatis inscientia, senum constituenda et regenda prudentiâ est. Maximè autem hæc ætas à libidinibus arcenda est, exercendaque in labore patientiaque et animi, et corporis; ut eorum et in bellicis, et in civilibus officiis vigeat industria. Atque etiam quum relaxare animos, et dare se jucunditati volent, caveant intemperantiam, meminerint verecundiæ; quod erit facilius, si in ejusmodi quidem rebus majores natu volent interesse.

Senibus autem labores corporis minuendi, exercitationes animi etiam augendæ videntur: danda verò opera, ut et amicos, et juventutem, et maximè rempublicam consilio et prudentiâ quàm plurimùm adjuvent. Nihil autem magis cavendum est senectuti, quàm ne languori se desidiæque dedat. Luxuria verò quum omni ætati turpis, tum senectuti fœdissima est, sin autem libidinum etiam intemperantia accesserit,

afin de faire oublier ce qui vous manque. La gloire qui résulte des belles actions et de la vertu, est le plus bel héritage que les pères puissent laisser à leurs enfans, qui n'en peuvent flétrir l'éclat sans crime et sans impiété.

Devoirs différens selon les différens âges, et selon les différens états.

Il y a des devoirs propres à chaque âge, pour la jeunesse et pour la vieillesse; c'est une distinction qu'il ne faut pas oublier. Un jeune homme doit respecter les vieillards, choisir les plus recommandables et les plus vertueux, pour en faire ses guides et ses appuis. L'inexpérience de la jeunesse a besoin de ce secours. Il faut sur-tout la garantir des vices, lui apprendre à souffrir, l'accoutumer au travail du corps et de l'esprit, afin qu'elle ait plus de nerfs dans les emplois militaires et civils; que dans les plaisirs qu'elle se permet, l'intempérance soit interdite et la pudeur respectée; ce qui deviendra plus facile, si elle met de la partie des hommes graves et imposans.

Dans les vieillards, le corps doit se reposer, et l'ame doit agir davantage. Leur prudence est un bien qui appartient à leurs amis, à la jeunesse, et sur-tout à l'état. S'abandonner, renoncer à tout, c'est ce qu'ils peuvent faire de plus mal. Il est honteux à tout âge d'avoir de mauvaises mœurs; mais pour un vieillard, c'est le comble de l'infamie. Que s'il arrive qu'il aille jusqu'à la débauche, il fait un double

mi Cicero, arbitror contigisse) aut aliquo casu, atque fortunâ; in hunc oculi omnium conjiciuntur, atque in eum, quid agat, quemadmodum vivat, anquiritur; et tamquam in clarissima luce versetur, ita nullum obscurum potest nec dictum ejus esse, nec factum. Quorum autem prima ætas propter humilitatem et obscuritatem in hominum ignoratione versatur; hi simul ac juvenes esse cœperunt, magna spectare, et ad ea rectis studiis debent contendere, quod eò firmiore animo facient, quia non modò non invidetur illi ætati, verùm etiam favetur.

Prima igitur est adolescenti commendatio ad gloriam, si qua ex bellicis rebus comparari potest; in qua multi apud majores nostros exstiterunt: semper enim ferè bella gerebantur. Tua autem ætas incidit in id bellum, cujus altera pars sceleris nimium habuit; altera felicitatis parum. Quo tamen in bello, quum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnum laudem à summo viro, et ab exercitu consequebare equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. Atque ea quidem tua laus pariter cum republica cecidit. Mihi autem hæc oratio suscepta non de te est, sed de genere toto: quamobrem ad ea, quæ restant, pergamus.

Ut igitur in reliquis rebus multò majora sunt opera animi, quàm corporis, si hæ res, quas persequimur ingenio ac ratione, gratiores sunt, quàm illæ, quas viribus. Primà igitur commendatio proficiscitur à modestia, tum pietate in parentes, tum in suos benevolentiâ. Facillimè autem, et in optimam partem cognoscuntur adolescentes, qui se ad claros sapientes viros, bene consulentes reipublicæ, contulerunt; qui-

nent du hasard, ou de la fortune, attire d'abord les regards; on le suit dans ses actions, dans sa conduite : la lumière brillante qui l'environne, éclaire tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait. Mais ceux qui nés dans l'obscurité, sont ignorés dans leur enfance, doivent viser au grand, dès qu'ils commencent à être hommes, et aller à leur but par des voies honnêtes. Ils marcheront d'un pas d'autant plus sûr, que cet âge est respecté de l'envie, et secondé de la faveur.

Si un jeune homme peut se distinguer dans les armes, voilà sa réputation commencée : c'est ainsi que la jeunesse Romaine se faisoit connoître autrefois qu'on avoit presque toujours les armes à la main. Mais une guerre où le crime fut d'un côté, et de l'autre le malheur, a été l'époque de votre jeunesse. Cependant vous y faisiez votre devoir, à la tête d'un corps de cavalerie (1), où Pompée vous avoit mis; et par les exercices du cheval et des armes, vous méritiez les éloges du général et de l'armée (2). Votre gloire a été ensevelie sous les ruines de la république. Mais poursuivons, car j'adresse la parole, non à vous, mais à tous les jeunes gens.

Autant les actes de l'ame sont au-dessus des actions physiques, autant les objets du génie et de la raison sont supérieurs à la matière qui n'exerce que le corps. D'où il s'ensuit que la modestie, la piété filiale, l'attachement à sa famille, sont les premiers titres qui honorent. La jeunesse a encore un moyen facile de se faire connoître en bonne part, c'est de s'attacher à des hommes illustres, sages, bons ci-

(1) On appeloit aile un corps de cavalerie qu'on mettoit sur les flancs de chaque légion.

(2) La guerre de César et de Pompée.

buscum si frequentes sunt, opinionem afferunt populo, eorum fore se similes, quos sibi ipsi delegerunt ad imitandum.

P. Rutilii adolescentiam ad opinionem et innocentiæ, et juris scientiæ, P. Mucii commendavit domus. Nam L. quidem Crassus, quum esset admodum adolescens, non aliunde mutuatus est, sed sibi ipse peperit maximam laudem ex illa accusatione nobili et gloriosa; et quâ ætate qui exercentur, laude affici solent (ut de Demosthene accepimus) eâ ætate L. Crassus ostendit, id se in foro optimè jam facere, quod etiam tum poterat domi cum laude meditari.

Quanta sit in oratione vis : in accusando modum esse adhibendum : defensionem esse laudabiliorem.

SED quum duplex ratio sit orationis, quarum in altera sermo sit, in altera contentio ; non est id quidem dubium, quin contentio orationis majorem vim habeat ad gloriam : ea est enim, quam eloquentiam dicimus. Sed tamen difficile dictu est, quantoperè conciliet animos hominum comitas affabilitasque sermonis. Exstant epistolæ, et Philippi ad Alexandrum, et Antipatri ad Cassandrum, et Antigoni ad Philippum filium, trium prudentissimorum (sic enim accepimus) quibus præcipiunt, ut oratione benigna multitudinis animos ad benevolentiam alliciant, militesque blandè appellando deliniant. Quæ autem in multitudine cum contentione

toyens. Ce commerce promet au peuple de dignes imitateurs, dans ceux qui ont choisi de semblables modèles.

La maison de P. Mucius fut pour le jeune Rutilius qui la fréquentoit, une attestation et de l'innocence de ses mœurs et de son habileté dans la jurisprudence. Quant à L. Crassus, sa gloire fut toute à lui. A peine sorti de l'enfance, il se fit un nom par cette célèbre accusation (1) dont le succès fut si glorieux. Il parla en maître de l'art; dans un âge où il est beau de s'essayer, comme Démosthène, lorsqu'il pouvoit être encore écolier avec honneur.

(1) Il intenta une accusation contre C. Carbon.

Combien est avantageux le don de la parole : être réservé à accuser : il est glorieux de défendre les accusés.

DES deux espèces d'élocution, qui sont le discours familier et le discours oratoire, la seconde est, sans contredit, la plus efficace pour acquérir de la gloire : car c'est ce que nous appelons éloquence. Cependant on ne sauroit croire combien on gagne les cœurs dans la conversation par la politesse et l'affabilité. Nous avons des lettres de Philippe à Alexandre, d'Antipater (1) à Cassandre, d'Antigone à Philippe son fils. Ces trois hommes, dont l'histoire vante la sagesse, recommandent à leurs enfans de caresser le peuple et le soldat, afin

(1) Antipater et Antigone étoient deux capitaines du grand Alexandre. Après sa mort, le premier fut roi de Macédoine; et le second, roi d'Asie.

habetur oratio, ea sæpè universam excitat. Magna est enim admiratio copiosè sapienterque dicentis; quem qui audiunt, intelligere etiam, et sapere plus, quàm cæteros, arbitrantur. Si verò inest in oratione mixta modestiæ gravitas, nil admirabilius fieri potest; eòque magis, si ea sunt in adolescente.

Sed, quum sint plurima causarum genera, quæ eloquentiam desiderant, multique in nostra republica adolescentes et apud judices, et apud senatum dicendo laudem assecuti sint, maxima est admiratio in judiciis; quorum ratio duplex est: nam ex accusatione et defensione constat; quarum etsi laudabilior est defensio, tamen etiam accusatio probata persæpè est. Dixi paulò antè de Crasso: idem fecit adolescens M. Antonius. Etiam P. Sulpicii eloquentiam accusatio illustravit, quum seditiosum et inutilem civem, C. Norbanum, in judicium vocavit.

Sed hoc quidem non est sæpè faciendum; nec umquam nisi aut reipublicæ causâ, ut ii, quos antè dixi; aut ulciscendi, ut duo Luculli; aut patrocinio, ut nos pro Siculis; pro Sardis, Julius: in accusando etiam M. Aquilio L. Fusii cognita industria est. Semel igìtur, aut non sæpè certè: sin erit, cui faciendum sit sæpius, reipublicæ tribuat hoc muneris, cujus inimicos ulcisci sæpius, non est reprehendendum; modus tamen adsit: duri enim hominis, vel potiùs vix hominis videtur, periculum capitis inferre mul-

de s'en faire aimer. Le discours public a plus de force ; il peut échauffer tout un peuple. La raison parée des ornemens de l'éloquence nous enlève, et semble donner à notre intelligence un degré de supériorité. Si la modestie se joint à la dignité dans le discours, il n'est rien de plus admirable, sur-tout dans un jeune homme.

Différentes matières sont du ressort de l'éloquence. Un grand nombre de jeunes gens se sont distingués, en parlant devant le sénat ou devant les juges ; mais c'est dans les affaires criminelles qu'on brille le plus. Ce genre a deux espèces, l'accusation et la défense. Quoiqu'il y ait plus d'humanité dans celle-ci, l'autre a souvent fait honneur. Je l'ai dit de Crassus : le jeune M. Antoine (1) l'imita, et P. Sulpicius se fit admirer, lorsqu'il se porta pour accusateur de C. Norbanus, homme qui n'avoit de talent que pour les intrigues et les séditions.

Mais n'accusez pas souvent ; ne le faites même jamais, si ce n'est ou par principe de citoyen, comme ceux que j'ai nommés, ou par représailles, comme les deux Lucullus (2), ou pour protéger des malheureux, comme je fis pour les Siciliens (3), et Jules César pour les Sardes. L. Fusius montra aussi ses talens dans l'accusation qu'il intenta à M. Aquilius. On peut donc accuser, pourvu que ce ne soit pas habitude. Si l'on se trouve dans la nécessité d'y revenir souvent, que ce soit au nom de la république, dont la vengeance est toujours juste : encore doit-on se prescrire des bornes. Il y a de la dureté, et même de l'inhumanité à chercher

(1) Le grand-père du Triumvir.

(2) Ils accusèrent Servilius, qui avoit lui-même accusé leur père.

(3) Il plaida pour les Siciliens et accusa Verrès.

tis : id quum periculosum ipsi est, tum etiam sordidum ad famam, committere, ut accusator nominetur ; quod contigit M. Bruto, summo genere nato, illius filio, qui juris civilis in primis peritus fuit.

Atque etiam hoc præceptum officii diligenter tenendum est, ne quem unquam innocentem judicio capitis arcessas ; id enim sine scelere fieri nullo pacto potest. Nam quid est tam inhumanum, quàm eloquentiam, à natura ad salutem hominum, et ad conservationem datam, ad bonorum pestem perniciemque convertere? Nec tamen, ut hoc fugiendum est, ita habendum est religioni, nocentem aliquando, modò ne nefarium impiumque, defendere : vult hoc multitudo, patitur consuetudo, fert etiam humanitas. Judicis est, semper in causis verum sequi ; patroni, nonnumquam verisimile, etiam si minùs sit verum, defendere : quod scribere (præsertim quum de philosophia scriberem) non auderem, nisi idem placeret gravissimo stoicorum Panætio. Maximè autem et gloria paritur et gratia defensionibus ; eòque major, si quando accidit, ut ei subveniatur, qui potentis alicujus opibus circumveniri urgerique videatur : ut nos et sæpè alias, et adolescentes, contra L. Sullæ dominantis opes pro S. Roscio Amerino fecimus ; quæ, ut scis, exstat oratio.

tant de victimes à la justice. En méritant le titre d'accusateur, on expose sa personne, et l'on fait tort à sa réputation. C'est ce qui arriva à M. Brutus, homme assurément d'une ancienne noblesse, et dont le père fut le plus grand jurisconsulte de son siècle.

Sur-tout inculquez-vous bien ce principe : *Qu'on ne doit jamais accuser un innocent :* on ne peut le faire sans crime. En effet, quelle barbarie que d'employer à la perte des gens de bien, les armes de la parole, qui nous ont été données pour la défense de l'humanité ! Quand il s'agit de défendre, il ne faut pas être si strict, ni se faire un scrupule de se charger quelquefois de la cause d'un homme coupable, pourvu que ce ne soit pas un scélérat. L'intérêt du grand nombre le demande, l'usage le permet, l'humanité le veut. Le juge ne doit chercher que le vrai, l'orateur se contente quelquefois de la probabilité. Je n'oserois avancer cette maxime, sur-tout dans un ouvrage de morale, si je n'avois pour garant Panétius, le plus austère des stoïciens. La gloire et la bienveillance sont donc le prix de celui qui défend les accusés, sur-tout s'il exerce son zèle en faveur de ceux qui sont opprimés par un homme puissant. Je l'ai fait plus d'une fois, et même dans ma jeunesse, lorsque je plaidai pour Sextus Roscius, contre les protégés de Sylla, qui étoit alors maître dans Rome. Cette pièce existe encore, comme vous savez.

Discerni oportere num quod utile videtur pugnet cum honestate. Formula ad id pertinens : hoc legibus caveri ne alteri noceatur.

DETRAHERE igitur aliquid alteri, et hominem hominis incommodo suum augere commodum, magis est contra naturam, quàm mors, quàm paupertas, quàm dolor, quàm cætera, quæ possunt aut corpori accidere, aut rebus externis : nam principio tollit convictum humanum, et societatem : si enim sic erimus affecti, ut propter suum quisque emolumentum spoliet, aut violet alterum, disrumpi necesse est eam, quæ maximè est secundùm naturam, humani generis societatem.

Ut, si unumquodque membrum sensum hunc haberet, ut posse putaret se valere, si proximi membri valetudinem ad se traduxisset, debilitari et interire totum corpus necesse est; sic si unusquisque nostrûm rapiat ad se commoda aliorum, detrahatque quod cuique possit, emolumenti sui gratiâ, societas hominum et communitas evertatur necesse est. Nam, sibi ut quisque malit, quod ad usum vitæ pertineat, quàm alteri, acquirere, concessum est, non repugnante naturâ : illud natura non patitur, ut aliorum spoliis nostras facultates, copias, opes augeamus.

Neque verò hoc solùm naturâ, id est, jure gentium, sed etiam legibus populorum, quibus in singulis civitatibus respublicæ continentur, eodem modo constitutum est, ut non liceat sui commodi causâ nocere alteri : hoc enim spectant leges, hoc volunt, incolumem esse civium conjunctionem; quam qui dirimunt, eos morte, exsilio, vinculis, damno coercent. Atque hoc

Connoître

Connoître si ce qui paroît utile n'est point contraire à l'honnêteté. Règle à ce sujet. Le but de toutes les lois est d'empêcher l'injustice.

L'HOMME qui dépouille l'homme, et qui s'avantage au préjudice d'autrui, répugne plus à la nature que la mort, la pauvreté, la douleur, et tout ce qui peut assaillir nos personnes et nos biens. Il détruit la loi d'union; il sappe les fondemens de la société. En effet, ce lien sacré que la nature elle-même a formé, est nécessairement rompu, si l'intérêt particulier autorise l'homme à s'armer contre l'homme même.

Si chacun de nos membres, par un instinct particulier, attiroit à soi la substance de son voisin, pour avoir lui-même plus d'embonpoint, il s'ensuivroit nécessairement le dépérissement et la mort; il faudra de même que la société s'anéantisse, si chaque membre qui la compose, enlève et détourne à son profit les biens des autres individus. De désirer pour soi, par préférence, les choses nécessaires, c'est un droit que la nature ne contredit pas; mais ce qu'elle condamne, c'est qu'on s'enrichisse des dépouilles d'autrui.

Ce n'est pas seulement la nature, je veux dire le droit des gens (1), qui défend de chercher son bien dans le mal d'autrui; les lois civiles qui, dans tous les états, cimentent la communauté, viennent à l'appui et font la même défense. Leur but est de garantir de toute lésion la société politique. Elles répriment l'audace par les supplices, l'exil, les fers, les

(1) Le droit des gens est le droit de la nature, en vertu duquel tout homme doit trouver sûreté, par-tout où il n'est pas un ennemi.

multò magis efficit ipsa naturæ ratio, quæ est lex divina, et humana; cui parere qui velit (omnes autem parebunt, qui secundùm naturam velint vivere) nunquam committet, ut alienum appetat, et id, quod alteri detraxerit, sibi assumat.

Etenim multò magis est secundùm naturam excelsitas animi, et magnitudo, itemque comitas, justitia, liberalitas, quàm voluptas; quàm vita, quàm divitiæ; quæ quidem contemnere, et pro nihilo ducere, comparantem cum utilitate communi, magni animi et excelsi est. Detrahere autem de altero sui commodi causâ, magis est contra naturam, quàm mors, quàm dolor, quàm cætera generis ejusdem.

Itemque, magis est secundùm naturam, pro omnibus gentibus, si fieri possit, conservandis, aut juvandis, maximos labores molestiasque suscipere, imitantem Herculem illum, quem hominum fama, beneficiorum memor, in concilio cœlestium collocavit, quàm vivere in solitudine, non modò sine ullis molestiis; sed etiam in maximis voluptatibus, abundantem omnibus copiis; ut excellas etiam pulchritudine, et viribus. Quocirca optimo quisque et splendidissimo ingenio longè illam vitam huic anteponit. Ex quo efficitur, hominem, naturæ obedientem, homini nocere non posse.

Deinde, qui alterum violat, ut ipse aliquid commodi consequatur; aut nihil se existimat contra naturam facere; aut magis fugiendam censet mortem, paupertatem, dolorem, amissionem etiam liberorum, propinquorum, amicorum, quàm facere cuipiam injuriam. Si nihil existimat contra naturam fieri hominibus violandis, quid cum eo disseras, qui omninò ho-

peines pécuniaires. Le système de la nature, qui est lui-même loi divine et humaine, va plus loin encore : pour s'y conformer, pour vivre selon la nature, bien loin de porter des mains avides sur le bien d'autrui, il ne faut pas même se permettre un désir injuste.

Il est beaucoup plus conforme à la nature d'être noble, magnanime, affable, juste, généreux, que d'être riche, de jouir des plaisirs, et même de vivre, car il est beau de mépriser ces biens et de les sacrifier, lorsque l'intérêt public le demande. Il est donc vrai qu'il est moins contraire à la nature de mourir et de souffrir, que de s'engraisser de rapines.

Oui, la nature nous a faits pour suivre les traces d'Hercule, dont la postérité reconnoissante a fait un dieu; pour tendre une main secourable, s'il est possible, à tous les hommes, plutôt que pour vivre éloignés d'eux, affranchis de toute inquiétude, jouissant des biens de la fortune, de tous les plaisirs des sens, des forces et de la beauté. C'est ainsi que pense tout homme qui a l'esprit juste et l'ame élevée. Il est donc vrai que l'homme qui obéit à la nature, ne peut faire du mal à l'homme.

Enfin celui qui cherche son bien dans le mal d'autrui, ou croit ne point agir contre l'ordre de la nature, ou pense qu'il vaut mieux éviter la mort, la pauvreté, la douleur, la perte de ses enfans, de ses proches, de ses amis, que de respecter le droit de son semblable. S'il ne comprend pas que c'est violer la loi naturelle, que lui dire puisqu'il dépouille l'homme de

minem ex homine tollat? sin fugiendum id qui dem censet, sed et multò illa pejora mortem paupertatem, dolorem; errat in eo, quòd ullum aut corpóris, aut fortunæ vitium, animi vitii gravius existimat.

Quod honestum non est, id nec utile esse : hæc duo malè separari.

QUUM igitur aliqua species utilitatis objecta est, commoveri necesse est : sed si, quum animum attenderis, turpitudinem videas adjunctam ei rei, quæ speciem utititatis attulerit; tunc non utilitas relinquenda est, sed intelligendum, ubi turpitudo sit, ibi utilitatem esse non posse. Quòd si nihil est tam contra naturam, quàm turpitudo (recta enim, et convenientia, et constantia natura desiderat, aspernaturque contraria) nihilque tam secundùm naturam, quàm utilitas; certè in eadem re utilitas et turpitudo esse non potest. Itemque si ad honestatem nati sumus, eaque aut sola expetenda est, ut Zenoni visum est; aut certè omni pondere gravior habenda, quam reliqua omnia, quod Aristoteli placet; necesse est, quod honestum sit, id esse aut solum, aut summum bonum : quod autem bonum, id certè utile : ita quidquid honestum, id utile.

Quare error hominum non proborum, quum aliquid, quod utile visum est, arripuit, id continuò secernit ab honesto. Hinc sicæ, hinc

(1) Il est naturel de trouver un attrait dans tout ce qui paroît utile, mais il ne l'est pas moins d'y résister, quand

l'humanité ? Si au contraire, il convient que c'est un mal, mais moindre que la mort, la pauvreté, la douleur; il a tort de croire que les maux accidentels ou physiques sont pires que le mal moral.

Ce qui n'est pas honnête, n'est pas utile : danger de séparer ces deux choses.

L'UTILE fait d'abord son impression (1). Mais si, après avoir levé le voile, nous voyons la honte dessous; il faut, je ne dis pas renoncer à l'utilité; mais comprendre qu'elle ne peut se trouver avec la turpitude. S'il est vrai qu'il n'y a rien de plus conforme à la nature que l'utile, rien de plus contraire que la honte; puisque la nature n'avoue que les choses raisonnables, honnêtes et conséquentes (2); la honte et l'utilité ne peuvent se trouver ensemble. De même, si nous sommes nés pour l'honnêteté, et que ce soit ou la seule chose désirable, comme pense Zénon, ou la plus importante, comme enseigne Aristote; il s'ensuit que c'est le seul, ou le plus grand bien : or, tout ce qui est un bien, est certainement utile; donc tout ce qui est honnête, est utile.

L'erreur des méchans consiste donc à n'être frappés que de l'utile, et à le détacher de l'honnête. De-là résultent les assassinats, les empoisonnemens, les testamens supposés, le

on voit que la chose n'est pas honnête; parce que la raison est aussi naturelle que le sentiment.

(2) La droiture, la bienséance et l'égalité, dans le caractère et dans la conduite, sont des vertus dans tous les pays. La nature a fait sentir à tous les hommes qu'elles étoient nécessaires pour le maintien de l'ordre public, dans lequel réside leur bien et leur conservation.

venena; hinc falsa tastamenta nascuntur : hinc furta, peculatus, expilationes, direptionesque sociorum et civium : hinc opum nimiarum potentiæ non ferendæ : postremò etiam in liberis civitatibus regnandi existunt cupiditates, quibus nihil nec tetrius, nec fœdius excogitari potest : emolumenta enim rerum fallacibus judiciis vident; pœnam non dico legum, quas sæpè perrumpunt, sed ipsius turpitudinis, quæ acerbissima est, non vident.

Quamobrem hoc quidem deliberantium genus pellatur è medio (est enim totum sceleratum et impium) qui deliberant, utrùm id sequantur, quod honestum esse videant, an se scientes scelere contaminent : in ipsa enim dubitatione facinus inest, etiamsi ad id non pervenerint. Ergo ea deliberanda omninò non sunt, in quibus est turpis ipsa deliberatio : atque etiam ex omni deliberatione celandi et occultandi spes opinioque removenda est : satis enim nobis (si modò in philosophia aliquid profecimus) persuasum esse debet, si omnes deos hominesque celare possimus, nihil tamen avarè, nihil injustè, nihil libidinosè, nihil incontinenter esse faciendum.

Numquam peccandum esse, etiamsi nullus nec videre, nec suspicari possit.

HINC ille Gyges inducitur à Platone : qui, quum terra discessisset magnis quibusdam imbribus, in illum hiatum descendit, æneumque equum (ut ferunt fabulæ) animadvertit, cujus in lateribus fores essent; quibus apertis, hominis mortui vidit corpus magnitudine inusitatâ, annulumque aureum in digito :

brigandage, le péculat, la ruine et l'oppression des citoyens et des alliés, ces élévations révoltantes fondées sur des richesses excessives, et enfin l'ambition de dominer dans un état libre; ce qui est le crime le plus atroce. La raison séduite ne voit que l'intérêt sordide, et nullement la peine; je ne dis pas des lois que les méchans savent enfreindre impunément, mais de la honte, qui est la plus grande de toutes.

Il faudroit purger la société de cette espèce d'hommes incertains, qui balancent avec réflexion, entre le vice et la vertu: ce sont des scélérats et des impies: leur irrésolution est criminelle, quoiqu'ils ne consomment pas le crime. L'examen, dans les choses honteuses, est donc illicite, et l'espérance du secret ne doit jamais entrer dans la délibération. Un peu de philosophie suffit pour nous convaincre que, quand nous pourrions nous dérober aux regards des dieux et des hommes, nous ne devrions nous permettre ni injustice, ni avarice, ni débauche, ni incontinence.

S'abstenir du mal, fût-on certain de n'être ni vu, ni connu. Aventure de Gygès.

C'EST à ce propos que Platon parle de Gygès. Il descendit dans un abyme que de longues pluies avoient ouvert: là, dit la fable, il trouva un cheval d'airain aux flancs duquel étoit une porte: l'ayant ouverte, il vit le cadavre d'un géant qui avoit un anneau au doigt: il l'ôta et le mit au sien. Il rejoignit ensuite les autres bergers du

quem ut detraxit, ipse induit (erat autem regius pastor): tum in concilium pastorum se recepit: ibi quum palam ejus annuli ad palmam converterat, à nullo videbatur, ipse autem omnia videbat: idem rursus videbatur, quum in locum annulum inverterat. Itaque hac opportunitate annulli usus, reginæ stuprum intulit; eâque adjutrice regem dominum interemit, sustulit quos obstare arbitrabatur; nec in his eum quisquam facinoribus potuit videre: sic repentè annuli beneficio rex exortus est Lydiæ. Hunc igitur ipsum annulum si habeat sapiens, nihilò plus sibi licere putet peccare, quàm si non haberet. Honesta enim bonis viris, non occulta quæruntur.

Atque hoc loco philosophi quidam, minimè mali illi quidem, sed non satis acuti, fictam et commentitiam fabulam dicunt prolatam à Platone: quasi verò ille, aut factum id esse, aut fieri potuisse defendat. Hæc est vis hujus annuli et hujus exempli: si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, quum aliquid, divitiarum, potentiæ, dominationis, libidinis causâ, feceris; si id diis hominibusque futurum sit semper ignotum; sisne facturus? Negant id fieri posse: quamquam potest id quidem. Sed quæro, quod negant posse, id si posset, quidnam facerent? Urgent rusticè sanè: negant enim posse et in eo perstant: hoc verbum quid valeat, non vident; quum enim quærimus quid facturi sint, si possint celare, non quærimus possint ne celare; sed tamquam tormenta quædam adhibemus, ut, si responderint, se impunitate pro-

roi de Lydie (il étoit berger lui-même). Là, lorsqu'il tournoit la pierre de l'anneau vers le dedans de sa main, il voyoit tout, et n'étoit vu de personne; et dès qu'il l'avoit remise en dehors, on le voyoit comme auparavant. Par ce moyen il s'introduisit dans le lit de la reine, et ensuite, assisté de cette princesse, il tua le roi son maître, et se défit de tous ceux qu'il redoutoit. Il commit tous ces crimes sans être vu de personne. Le voilà donc roi de Lydie, par la vertu de son anneau. Qu'on le donne au sage ce même anneau; ce sera pour lui, comme s'il ne l'avoit pas; car il cherche, non l'obscurité, mais la vertu.

Quelques philosophes plus simples que mal intentionnés, disent que ce n'est qu'une fable: comme si Platon avoit voulu prouver que la chose fût vraie, ou qu'elle fût possible. C'est une allégorie et une façon ingénieuse de leur demander, si vous pouviez satisfaire votre cupidité, votre ambition, vos sales désirs, en vous couvrant d'un voile impénétrable aux hommes, et à l'œil même des dieux, que feriez-vous? Ils disent que cela ne se peut pas(1): qu'en savent-ils? Mais je leur demande toujours: si vous le pouviez, que feriez-vous? C'est pitié de les entendre. Ils ne savent que nier la possibilité de la chose, et n'entendent pas la question. Quand on leur demende ce qu'ils feroient s'ils pouvoient se cacher, on ne leur demande pas s'il est possible qu'ils se cachent; on veut les mettre au pied du mur, et les forcer ou d'avouer qu'ils feroient le mal, s'il étoient assurés de l'impunité;

(1) Quoi? ils ne savent pas qu'il n'y a point de voile impénétrable à l'œil de Dieu? Quelle idée de la divinité! Je suis surpris de la trouver dans Cicéron. Elle n'est pas philosophique.

fuit, quàm deserere consentientem Græciam ad bellum barbaris inferendum.

Sed dimittamus et fabulas, et externa : ad rem factam, nostramque veniamus. M. Attilius Regulus, quum consul iterum in Africa ex insidiis captus esset, duce Xantippo Lacedæmonio, imperatore autem patre Annibalis Hamilcare, juratus missus est ad senatum, ut, nisi redditi essent Pœnis captivi nobiles quìdàm, rediret ipse Carthaginem; is quum Romam venisset, utilitatis speciem videbat; sed eam, ut res declarat, falsam judicavit; quæ erat talis : manere in patria, esse domi suæ cum uxore, cum liberis; quam calamitatem accepisset in bello, communem fortunæ bellicæ judicantem, tenere consularis dignitatis gradum : quis hæc neget esse utilia ? quid censes ? magnitudo animi et fortitudo negat.

(1) Cicéron dit au chapitre XIX du livre premier de cet ouvrage : « Que le courage est une vertu qui combat pour l'équité, et non une force destituée de principe, qui brave le péril pour le braver. » Cette vérité une fois

---

Quid fecerit Regulus.

NUM loeupletiores quæris auctores? Harum enim est virtutum proprium, nil extimescere, omnia humana despicere; nihil, quod homini accidere possit, intolerandum putare : itaque quid fecit ? In senatum venit : mandata exposuit : sententiam ne diceret, recusavit : quamdiu jurejurando hostium teneretur, non esse se senatorem. Atque illud etiam (O stultum hominem,

détacher de la Grèce conjurée contre les barbares.

Mais laissons la fable et les faits étrangers ; parlons de ce qui est arrivé parmi nous. M. Attilius Régulus, étant consul pour la seconde fois, donna dans une embuscade que lui avoit tendue Xantippe le Lacédémonien, qui servoit dans l'armée d'Hamilcar, père d'Annibal. Il fut fait prisonnier, et envoyé vers le sénat après avoir fait serment de retourner à Carthage, s'il n'obtenoit la délivrance de quelques prisonniers de marque. Arrivé à Rome, il vit une ombre d'utilité, à laquelle il ne crut pas, comme sa conduite en fait foi. Il s'agissoit de vivre dans sa patrie, avec sa femme et ses enfans, regardant sa défaite comme une preuve que les armes sont journalières, et jouissant des prérogatives d'homme consulaire. Qui dira que ce n'est pas utile ? Qui ? Le courage (1) et la grandeur d'ame.

reçue, il est de l'essence de l'homme véritablement courageux, de ne plus regarder les biens physiques et sensibles comme des biens, lorsqu'on n'en peut accorder la jouissance avec les lois de l'honneur, de la conscience et de la religion.

Conduite de Régulus.

Vous faut-il des autorités plus fortes ? Le caractère de ces vertus est de ne rien craindre, de mépriser tous les événemens humains, et de croire qu'il n'est point dans la vie de mal insupportable. Aussi que fit Régulus ? Il vint au sénat ; il exposa le sujet de sa mission : il refusa de dire son avis, croyant que ses droits de sénateur étoient suspendus par son serment envers l'ennemi. Il fit plus : O insensé ! va s'écrier ici

dixerit quispiam, et repugnantem utilitati suæ!) reddi captivos, negavit esse utile : illos enim adolescentes esse, et bonos duces, se jam confectum senectute : cujus quum valuisset auctoritas, captivi retenti sunt : ipse Carthaginem rediit; neque eum charitas patriæ retinuit, nec suorum. Neque verò tum ignorabat, se ad crudelissimum hostem, et ad exquisita supplicia proficisci; sed jusjurandum conservandum putabat. Itaque tum, quum vigilando necabatur, erat in meliore causa, quàm si domi senex captivus, perjurus consularis remansisset. At stultè, qui non modò non censuerit captivos remittendos, verùm etiam dissuaserit. Quomodò stultè! etiamne si reipublicæ conducebat ? potest autem, quod inutile reipublicæ sit, id cuiquam civi utile esse ?

quelqu'un ; ô homme ennemi de lui-même ! il représenta qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la république de relâcher de jeunes guerriers, de bons officiers, pour délivrer un vieillard épuisé. Son avis ayant prévalu, les prisonniers furent retenus : pour lui il retourna à Carthage, sans être arrêté ni par les regrets de sa patrie, ni par les larmes de sa famille. Cependant il n'ignoroit pas qu'il alloit se livrer à un ennemi barbare et à des supplices étranges : mais il respectoit la sainteté de son serment. Aussi, lorsqu'on le faisoit mourir par des veilles (1) forcées, son sort étoit préférable à la qualité de vieillard toujours prisonnier, et de consulaire parjure. L'insensé, dira-t-on : au lieu d'appuyer la proposition de Carthage, il la fait rejeter. Comment insensé ? Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public ? Ce qui est nuisible à la patrie, sera utile au citoyen ?

(1) On lui coupa les paupières, afin que ses yeux ne pussent jamais se fermer.

PARS TERTIA.

EXCERPTA ORATORIA.

EX CICERONIS

PHILIPICA SECUNDA IN ANTONIUM.

Quomodò vixerit; quid gesserit Antonius.

JAM stupra, et flagitia omittam: sunt quædam, quæ honestè non possum dicere: tu autem eò liberior, quòd ea in te admisisti, quæ à verecundo inimico audire non posses. Sed reliquum vitæ cursum videte; quem quidem celeriter perstringam: ad hæc enim, quæ in civili bello, in maximis reipublicæ miseriis fecit, et ad ea, quæ quotidie facit, festinat animus: quæ peto, ut quamquam multò notiora vobis, quàm mihi sunt, tamen, ut facitis, attentè audiatis: debet

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAITS ORATOIRES.

MORCEAUX CHOISIS
de la seconde Philippique de Cicéron contre Antoine.

Trad. de Wailly.

Mœurs et actions d'Antoine.

Je passerai présentement sous silence vos horreurs et vos prostitutions (1) : il y en a que l'honnêteté et la pudeur ne me permettent pas de rapporter. Vous êtes d'autant plus licencieux, que vous avez commis des crimes qu'un ennemi qui a de la pudeur ne peut vous reprocher. Mais examinez, Messieurs, la suite de sa vie, dont je ne parlerai que légèrement : car je suis impatient d'en venir à ce qu'il a fait durant la guerre civile, dans les plus grandes calamités de la république, et à ce qu'il fait tous les jours. Quoique ces choses vous soient beaucoup plus connues qu'à moi-même, je vous conjure cependant de m'écouter avec autant d'attention que vous le faites ; car en pareilles circonstances,

(1) Antoine voulut corrompre Fulvie, femme de Clodius : il l'épousa après sa mort.

enim talibus in rebus excitare animos non cognitio solùm rerum, sed etiam recordatio : tametsi incidamus oportet media, ne nimis serò ad extrema veniamus.

Intimus erat in tribunatu Clodio ; qui sua erga me beneficia commemorat : ejus omnium incendiorum fax : cujus etiam domi quiddam jam tum molitus est : quid dicam, ipse optimè intelligit. Inde iter Alexandriam contra senatûs auctoritatem, contra religionem : sed habebat ducem Gabinium, quicum quidvis rectissimè facere posset. Qui tum indè reditus, aut qualis ? priùs in ultimam Galliam ex Ægypto, quàm domum. Quæ autem erat domus ? suam enim quisque domum tum obtinebat, neque erat usquam tua : domum dico ? quid erat in terris, ubi in tuo pedem poneres, præter unum Misenum, quod cum sociis tanquam Sisaponem tenebas.

Venisti è Gallia ad quæsturam petendam : aude dicere, te priùs ad parentem tuam venisse, quàm ad me : acceperam enim jam antè Cæsaris litteras, ut mihi satisfieri paterer à te : itaque

(1) C'est-à-dire, les actions qu'Antoine a faites dans le milieu de sa vie, qui étoit depuis qu'il eut pris la robe virile, jusqu'à son tribunat.

(2) Antoine ne devoit point parler des services qu'il avoit rendus à Cicéron, puisqu'il étoit lié avec Clodius, le plus grand ennemi de cet orateur.

(3) Des Sybilles qui défendoient d'accompagner un roi d'Egypte avec l'armée de la république.

(4) Grand ennemi de Cicéron : il étoit dans le parti de César, qu'il alla trouver avec Antoine à Alexandrie, où il mourut. Cicéron, dans l'oraison des provinces consulaires, décrit tous les vices de ce Gabinius.

son seulement la connoissance des faits, mais aussi leur souvenir, doit réveiller les esprits : il faut cependant en retrancher la moitié (1), pour ne pas venir si tard aux derniers faits.

Sous le tribunat de Clodius, il étoit son intime; et il ose parler des services qu'il m'a rendus (2), lui qui étoit l'auteur de ses fureurs; lui qui, dans la maison même de Clodius, tenta.... je n'en dirai pas davantage, il comprend très-bien ce que je veux dire. Il s'en alla ensuite contre l'ordre du sénat, contre les oracles (3); mais il avoit pour chef Gabinius (4), sous lequel tout ce qu'il pouvoit faire, passoit pour très-juste. Où de là porta-t-il ses pas ? ou quel en fut le retour ? Avant que d'aller chez lui, en quittant l'Egypte, il pénétra jusqu'aux extrémités des Gaules : mais quel étoit son logis ? car chacun avoit alors le sien; et le vôtre n'étoit nulle part (5). Comment puis-je dire sa maison ? Y avoit-il quelqu'endroit sur la terre qui vous appartînt, où vous eussiez pu poser le pied, si ce n'est à Misène (6), où comme à Sisapone (7), vous résidiez avec vos compagnons ?

Vous vîntes des Gaules pour briguer la questure : dites, si vous l'osez, que vous allâtes chez votre mère, avant de venir chez moi : j'avois déjà reçu des lettres de César, dans lesquelles il me prioit de souffrir que vous me fissiez

(5) Antoine n'avoit point de maison en propre. Dès sa jeunesse, il avoit mangé tout son bien; et fut chassé de la maison paternelle. Après la mort de Pompée, il s'empara de sa maison.

(6) Promontoire de la Campanie.

(7) Ville d'Espagne, dans le royaume de Cordoue, célèbre par ses minéraux. Cicéron fait une comparaison de Misène à Sisapone, parce qu'en cette dernière ville il y avoit un lieu plein de gens de débauches, et de nulle recommandation.

ne loqui quidem sum te passus de gratia. Postea custoditus sum à te, tu à me observatus in petitione quæsturæ; quo quidem tempore P. Clodium, approbante populo Romano, in foro es conatus occidere : quumque eam rem tuâ sponte conarere, non impulsu meo, tamen ita prædicabas, te non existimare, nisi illum interfecisses, unquam mihi pro tuis in me injuriis satis esse facturum. In quo demiror, cur Milonem impulsu meo rem illam egisse dicas, quum te ultrò mihi idem illud deferentem nunquam sim adhortatus : quamquam, si in eo perseverares, ad tuam gloriam rem illam referri malebam, quàm ad meam gratiam.

Quæstor es factus : deinde continuò sine senatusconsulto, sine sorte, sine lege ad Cæsarem cucurristi : id enim unum in terris, egestatis, æris alieni, nequitiæ, perditis vitæ rationibus perfugium esse ducebas. Ibi te quum et illius largitionibus, et tuis rapinis explevisses (si hoc est explere, quod statim effundas) advolasti egens ad tribunatum, ut in eo magistratu, si posses, Clodii similis esses.

(1) Quand le sénat nommoit des questeurs pour les envoyer aux proconsuls dans les provinces, il n'en assignoit pas une en particulier à chacun; mais les ques-

satisfaction. C'est pourquoi je ne voulus pas même que vous parlassiez de grâce. Ensuite vous me gardâtes contre les embûches de Clodius; et je vous guidai dans votre demande de la questure. Ce fut en ce temps-là même, qu'avec l'approbation du peuple Romain, vous entreprîtes de tuer Clodius dans la place publique; et quoique vous vous y portassiez de vous-même, et non à mon instigation, vous disiez cependant tout haut que, si vous ne le mettiez à mort, vous ne pensiez pas pouvoir jamais expier tous les outrages que vous m'aviez faits. Ainsi je m'étonne que vous publiiez que Milon a tué Clodius à ma sollicitation, puisque quand de vous-même vous me l'avez proposé, je ne vous ai jamais exhorté à le faire : au reste, en souhaitant que vous persévérassiez dans cette résolution, j'aimois mieux qu'elle servît à votre gloire qu'à mes intérêts.

Vous fûtes fait questeur, et dès le moment, sans délibération du sénat (1), sans avoir tiré au sort, sans être autorisé de quelque loi; vous courûtes trouver César : car vous jugiez que c'étoit le seul asile sur la terre à l'indigence, à l'insolvabilité, à la méchanceté, et à ceux qui n'avoient plus de ressource pour vivre. Après vous être enrichi par ses bienfaits et par vos rapines (si c'est être riche que de piller, pour dissiper aussitôt) vous accourûtes à Rome, destitué de tout, pour briguer le tribunat, afin de vous rendre dans cette charge, si vous le pouviez, semblable à votre prétendu époux (2).

teurs tiroient entr'eux les provinces au sort, et ne pouvoient cependant partir pour leur province sans une ordonnance du sénat.

(2) Curion, qui, vers ce temps fut tribun du peuple.

Accipite nunc, quæso, non ea, quæ ipse in se, atque in domesticum dedecus impurè atque intemperanter, sed quæ in nos, fortunasque nostras, id est, in universam rempublicam, impiè ac nefariè fecerit : ab hujus enim scelere omnium malorum principium natum reperietis. Nam quum L. Lentulo, C. Marcello consulibus, Kalendis Januar. labentem et propè cadentem rempublicam fulcire cuperetis, ipsique C. Cæsari, si sanâ mente esset, consulere velletis; tum iste venditum atque emancipatum tribunatum consiliis vestris opposuit, cervicesque suas ei subjecit securi, quâ multi minoribus in peccatis occiderunt. In te autem, M. Antoni, id decrevit senatus, et quidem incolumis, nondum tot luminibus exstinctis, quod in hostem togatum decerni est solitum more majorum. Et tu apud patres conscriptos contra me dicere ausus es, quum ab hoc ordine ego conservator essem, tu hostis reipublicæ judicatus ? Commemoratio illius tui sceleris intermissa est, non

(1) A cause de la liaison d'Antoine et de César, auquel Antoine conseilla de faire la guerre à Pompée.

(2) Marc Antoine.

(3) Le sénat ayant délibéré sur le rappel de César, vouloit confier le gouvernement de la république à Pom-

Ecoutez maintenant, je vous prie, Messieurs, non ce que ses dissolutions, ses intempérances ont répandu de honte sur lui-même et sur sa famille, mais le récit de ses entreprises impies et criminelles contre nos personnes et nos fortunes ; en un mot, contre toute la république : vous trouverez que ses crimes sont l'origine (1) de tous nos maux. Car, lorsqu'au mois de Janvier, sous le consulat de L. Lentulus et de C. Marcellus, vous faisiez tous vos efforts pour soutenir la république chancelante et sur le penchant de sa ruine, et que vous vouliez pourvoir à la conservation de César, pour peu qu'il eût été raisonnable : celui-ci (2) aussitôt opposa à vos desseins l'autorité de son tribunat, vendue et asservie (3), il exposa sa tête à la même hache qui a tranché la vie à plusieurs moins coupables que lui. M. Antoine, le sénat jouissant encore de toute son autorité, avant même d'avoir perdu entièrement tant de grands hommes (4), ses plus belles lumières, donna contre vous un arrêt pareil à celui que nos ancêtres avoient coutume de donner contre un citoyen qu'ils regardoient comme ennemi de l'état. Et vous avez eu l'audace de parler contre moi en présence des sénateurs qui m'ont jugé mériter le nom de conservateur de la république, et vous en ont déclaré l'ennemi ! On a cessé de parler de ce crime (5), mais la mé-

pée, pour que César ne s'en rendît pas le maître. Antoine, corrompu par les libéralités de César, s'opposa au décret du sénat. C'est pourquoi César et Antoine furent déclarés ennemis de la patrie.

(4) Cicéron parle ici de Caton, de Marcellus, de Lentulus, de Domitius, qui avoient péri dans la guerre civile.

(5) C'est-à-dire, que si l'on a cessé de parler de cette opposition qu'il fit alors dans le sénat, la postérité n'en perdra pas la mémoire.

memoria deleta : dum genus hominum, dum populi Romani nomen exstabit (quod quidem erit, si per te licuerit, sempiternum) tua illa pestifera intercessio nominabitur.

Quid cupidè à senatu, quid temerè fiebat, quum tu, unus adolescens, universum ordinem decernere de salute reipublicæ prohibuisti? neque id semel, sed sæpius? neque tu tecum de senatûs auctoritate agi passus es? (quid autem agebatur, nisi ne delere et evertere rempublicam funditus velles?) quum te neque principes civitatis rogando, neque majores natu monendo, neque frequens senatus agendo, de vendita atque addicta sententia movere potuit? Tum illud, multis rebus antè tentatis, necessariò tibi vulnus inflictum, quod paucis ante te, quorum incolumis fuit nemo. Tum contra te dedit arma hic ordo consulibus, reliquisque imperiis et potestatibus; quæ non effugisses, nisi te ad arma Cæsaris contulisses.

Tu, tu, inquam, M. Antoni, princeps C. Cæsari, omnia perturbare cupienti; causam belli contra patriam inferendi dedisti. Quid enim aliud ille dicebat? quam causam dementissimi sui consilii, et facti afferebat, nisi quòd

(1) Le sénat vouloit ordonner que l'on envoyât des troupes à Pompée, Marc Antoine s'y opposa en qualité de tribun.

(2) Le sénat, par un décret, déclara Antoine ennemi

moire

moire n'en est pas effacée. Tant qu'il y aura des hommes sur la terre, tant que le nom du peuple Romain subsistera, (nom qui sera immortel, si vous ne le détruisez) on parlera de votre pernicieuse opposition.

Qu'y avoit-il de passionné, qu'y avoit-il d'indiscret dans la conduite du sénat, lorsque vous seul, encore jeune, vous vous êtes opposé, non pas une fois, mais plusieurs fois, à ce que tout l'ordre des sénateurs établissoit pour la conservation de la république (1), sans souffrir qu'on discutât avec vous sur l'autorité du sénat? Mais de quoi s'agissoit-il alors, sinon d'empêcher que vous ne voulussiez anéantir et renverser la république? Cependant ni les prières des citoyens les plus considérables, ni les avertissemens des anciens, ni les délibérations d'un sénat nombreux, n'ont pu vous faire désister du jugement que vous aviez mis à prix et vendu avant de le porter. Alors, après qu'on eut fait plusieurs tentatives, on se trouva obligé de vous frapper du même arrêt (2) dont peu d'autres, avant vous, avoient été frappés, et dont ils n'ont pu se relever. Ce sénat fit alors armer contre vous les consuls, et les autres magistrats ou gouverneurs. Vous ne leur auriez pas échappé, si vous ne vous fussiez promptement rendu dans l'armée de César.

C'est vous, Antoine, c'est vous, dis-je, qui le premier avez fourni à César, qui désiroit déjà de jeter le trouble par-tout, le prétexte de faire la guerre à sa patrie. Car que disoit-il autre chose? quelle raison apportoit-il de son dessein et de son entreprise extravagante, sinon

du nom Romain, pour s'être opposé au réglement par lequel on obligeoit César à quitter l'armée.

intercessio neglecta, jus tribunitium sublatum, circumscriptus à senatu esset Antonius? Omitto quàm hæc falsa, quàm levia; præsertim quum omnino nulla causa justa cuiquam esse possit contra patriam arma capiendi. Sed nihil de Cæsare : tibi certè confitendum est, causam perniciosissimi belli in persona tua constitisse.

O miserum te, si intelligis! miseriorem, si non intelligis, hoc litteris mandari, hoc memoriæ prodi, hujus rei ne posteritatem quidem omnium seculorum umquam immemorem fore, consules ex Italia excussos, cumque his Cn. Pompeium, quod imperii populi Romani decus ac lumen fuit; omnes consulares, qui per valetudinem exsequi cladem illam fugamque potuissent; prætores, prætorios, tribunos plebis, magnam partèm senatûs, omnem sobolem juventutis, unoque verbo rempublicam expulsam, atque exterminatam suis sedibus.

Ut igitur in seminibus est causa arborum et stirpium, sic hujus luctuosissimi belli semen tu fuisti. Doletis tres exercitus populi Romani interfectos; interfecit Antonius : desideratis clarissimos cives; eos quoque eripuit vobis Anto-

(1) Ce fut l'un des prétextes dont César se servit pour allumer la guerre civile.

(2) Marcellus et Lentulus, consuls, s'enfuirent de Rome à l'approche de l'armée de César.

(3) La première fut défaite dans la plaine de Pharsale

le peu de cas que l'on avoit fait de votre opposition, l'abolition des droits du tribunat, l'interdiction d'Antoine par arrêt du sénat (1). Je ne m'arrête point à prouver combien ces prétextes sont faux et frivoles, puisque personne ne peut jamais en avoir de légitimes pour prendre les armes contre sa patrie. Mais ne parlons nullement de César : il faut certainement que vous avouiez que vous avez été le seul moteur de cette guerre si funeste.

O que vous êtes malheureux, si vous comprenez; et plus malheureux, si vous ne comprenez pas que cet évènement sera écrit, qu'on en conservera la mémoire, et que la postérité la plus reculée ne perdra jamais le souvenir d'un fait de cette nature, je veux dire, que les consuls (2) ont été chassés de l'Italie, et avec eux Pompée, la gloire et l'éclat de l'empire Romain; que tous les consulaires qui avoient encore assez de santé pour pouvoir les escorter dans leur fuite et leur déroute; que les préteurs, les prétoriens, les tribuns du peuple, la plus grande partie du sénat, toute la jeunesse Romaine; en un mot, que tous les membres de la république ont été chassés et bannis de leurs domiciles.

Comme donc les semences sont le principe des arbres et des plantes, de même vous fûtes la semence de cette guerre très-déplorable. Vous vous affligez, Messieurs, de la défaite entière de trois armées (3) du peuple Romain; Antoine les a détruites : vous regrettez les plus illustres citoyens, Antoine vous les a aussi ravis:

en Thessalie; la seconde à Thapse, presqu'île de Sicile; elle avoit pour chef Scipion, beau-père de Pompée; la troisième en Espagne, à Munda, royaume de Grenade, commandée par les enfans de Pompée.

nius : auctoritas hujus ordinis afflicta est; afflixit Antonius : omnia denique, quæ postea vidimus (quid autem mali non vidimus?) si rectè ratiocinabimur, uni accepta referemus Antonio. Ut Helena Trojanis, sic iste huic reipublicæ causa belli, causa pestis, atque exitii fuit. Reliquæ partes tribunatûs principiis similes : omnia perfecit, quæ senatus, salvâ republicâ ne fieri possent, perfecerat : cujus tamen scelus in scelere cognoscite.

Restituebat multos calamitosos : in his patrui nulla mentio. Si severus ; cur non in omnes ? si misericors ; cur non in suos ? sed omitto cæteros. Licinium Denticulam, de alea condemnatum collusorem suum, restituit ; quasi verò ludere cum condemnato non liceret ; sed ut, quod ille in alea perdiderat, beneficio legis dissolveret. Quam attulisti rationem populo Romano, cur eum restitui oporteret ? absentem credo in reos relatum ; rem indictâ causâ judicatam, nullum fuisse de alea lege judicium ; vi oppressum et armis : postremò, quod de patruo

l'autorité de cet ordre est abattue, Antoine l'a ruinée : enfin tous les malheurs que nous avons essuyés depuis, (et quels maux n'avons-nous pas soufferts ?) pour peu que nous en jugions sainement, nous les rapporterons au seul Antoine, comme venant de sa part. Il fut à cette république, ce que fut Hélène (1) aux Troyens, la cause de la guerre, la source de sa ruine et de son renversement. La suite de son tribunat, fut semblable à ses commencemens. Il fit tout ce que le sénat avoit défendu de faire contre les intérêts de la république : et dans son crime, reconnoissez un autre crime (2).

Il a rappelé beaucoup de malheureux; dans ce nombre, nulle mention de son oncle paternel : s'il ne fut que sévère à son égard, pourquoi ne le fut-il pas contre tous ? s'il a eu de la compassion, pourquoi n'en a-t-il pas eu pour ses proches ? Mais je passe les autres sous silence. Il a réhabilité Licinius Denticula, condamné pour fait de jeu, avec lequel il jouoit, comme s'il n'étoit pas permis de jouer avec un homme condamné : mais c'étoit plutôt pour regagner par cette loi ce qu'il avoit perdu aux dés. Quelles raisons avez-vous apportées au peuple Romain, pour prouver qu'il falloit le rétablir ? c'est, je crois, que pendant son absence, on l'avoit mis au rang des coupables ; que sa cause avoit été jugée sans qu'il eût été entendu ; qu'il n'y avoit point eu de jugement touchant cette loi des jeux de hasard ; qu'il avoit été opprimé par la force et par les armes ; enfin que,

(1) Hélène, fille de Tyndare, fut enlevée par Thésée, et mariée à Ménélas.

(2) C'est qu'en rappelant les exilés, il ne rappeloit point C. Antonius, son propre oncle paternel.

tuo dicebatur, pecuniâ judicium esse corruptum : nihil horum. At vir bonus et republicâ dignus : nihil id quidem ad rem ; ego tamen, quoniam condemnatum esse pro nihilo est, si ita esset, ignoscerem. Hominem omnium nequissimum, qui non dubitaret vel in foro aleâ ludere, lege, quæ est de alea, condemnatum qui in integrum restituit, is non apertissimè studium suum ipse profitetur ?

In eodem verò tribunatu, quum Cesar in Hispaniam proficiscens, huic conculcandam Italiam tradidisset ; quæ fuit ejus peragratio itinerum ? lustratio municipiorum ? Scio me in rebus celebratissimis sermone omnium versari, eaque, quæ dico, dicturusque sum, notiora omnibus esse, qui in Italia tum fuêre, quàm mihi, qui non fui : notabo tamen singulas res ; etsi nullo modo poterit oratio mea satisfacere vestræ scientiæ : etenim quod umquam in terris tantum flagitium extitisse auditum est ? tantam turpitudinem ? tantum dedecus ?

Vehebatur in essedo tribunus plebis : lictores laureati antecedebant ; inter quos apertâ lecticâ mima portabatur ; quam ex oppidis mu-

comme on le disoit de votre oncle (1), les juges avoient été corrompus par argent : il n'y avoit rien de tout cela. C'étoit, dit Antoine, un honnête homme, et qui méritoit d'avoir un rang dans la république : certes cela ne fait rien à l'affaire ; cependant, comme une condamnation injuste est comptée pour rien, je lui pardonnerois. Mais quand le plus méchant des hommes a été condamné par la loi, pour avoir joué sans pudeur aux jeux de hasard, même dans la place publique, celui qui le réhabilite dans tous ses droits, ne montre-t-il pas évidemment sa passion immodérée pour ces jeux ?

Pendant le cours de son tribunat, lorsque César, à son départ pour l'Espagne, lui eut abandonné l'Italie à ravager ; quelles furent les courses qu'il y fit ? comment en parcourut-il les villes municipales ? Je sais que je parle de faits très-connus, qui font l'entretien de tout le monde ; que ces faits, et ceux que je raconterai, sont plus notoires à tous ceux qui étoient alors en Italie, qu'à moi, qui n'y étois pas : cependant j'en rapporterai des circonstances particulières, quoique tout ce que j'en dirai, ne puisse aucunement vous en instruire autant que vous l'êtes : car, y a-t-il quelqu'endroit de la terre où l'on ait jamais entendu parler de tant de crimes, de tant d'infâmies, et de tant d'horreurs ?

Le tribun du peuple étoit traîné dans une calèche ; des licteurs (2) couronnés de lauriers, le précédoient ; au milieu de ces licteurs étoit portée, dans une litière découverte, une comé-

(1) Cet Antoine, oncle de Marc Antoine, collègue de Ciceron au consulat, avoit été exilé pour péculat.

(2) César donnoit à ses lieutenans en Italie des licteurs qu'Antoine comme tribun du peuple ne pouvoit avoir.

nicipales, homines honesti, obviam necessariò prodeuntes, non noto illo et mimico nomine, sed Volumniam consalutabant : sequebatur rheda cum lenonibus, comites nequissimi : rejecta mater amicam impuri filii, tamquam nurum, sequebatur. O miseræ mulieris fecunditatem calamitosam ! Horum flagitiorum iste vestigiis omnia municipia, præfecturas, colonias, totam denique Italiam impressit.

Reliquorum factorum ejus, Patres conscripti, difficilis est sanè reprehensio, et lubrica : versatus in bello est : saturavit se sanguine dissimillimorum suî civium ; fuit felix, si potest ulla esse in scelere felicitas. Sed, quoniam veteranis cautum esse volumus, quamquam dissimilis est militum causa et tua : illi secuti sunt, tu quæsisti ducem : tamen, ne apud illos me in invidiam voces, nihil de belli genere dicam.

Victor è Thessalia Brundisium cum legionibus revertisti : ibi me non occidisti : magnum beneficium ; potuisse enim fateor : quamquam nemo erat eorum, qui tunc tecum fuerunt, qui mihi non censeret parci oportere. Tanta enim est charitas patriæ, ut vestris etiam legionibus sanctus essem ; quòd eam à me servatam

(1) Antoine donna le nom de Volumnia à cette comédienne, à cause qu'elle étoit une affranchie de Volumnius, citoyen Romain.

(2) C'étoit Cythéride.

dienne (1) : les bourgeois les plus distingués des villes municipales, obligés d'aller au-devant d'elle, la saluoient, non sous son nom fameux de théâtre (2), mais sous celui de Volumnia : suivoit un char plein de ses indignes favoris : la mère (3) du tribun renvoyée au dernier rang, marchoit après la maîtresse de son impudique fils, comme si elle eût été sa bru. O déplorable fécondité d'une mère malheureuse ! Il laissa des traces de ses débauches dans toutes les villes municipales, dans tous les gouvernemens, dans toutes les colonies, enfin d'un bout à l'autre de l'Italie.

Quant à ses autres actions, Pères conscrits, il est difficile et dangereux de les reprendre. Il a fait la guerre, il s'y est rassasié du sang des citoyens qui lui ressembloient très-peu : il y fut heureux, si dans le crime, il peut y avoir du bonheur. Mais je veux ménager les vétérans, quoique la condition des soldats soit différente de la vôtre ; car ils ont suivi un chef, tandis que vous l'avez cherché : cependant, pour que vous ne m'attiriez point leur haine, je ne dirai rien de la nature de cette guerre.

De la Thessalie, vous revîntes victorieux à Brindes (4) avec les légions : vous ne m'y fîtes point périr, ce fut une grande grâce ; car j'avoue que vous l'auriez pu ; quoiqu'il n'y eût aucun de ceux qui étoient avec vous, qui ne crût que l'on devoit m'épargner. En effet, l'amour de la patrie est si fort, que j'étois quelque chose de sacré, même pour vos légions, qui se ressouvenoient que je l'avois sauvée. Mais suppo-

(3) Julie, mère d'Antoine, dame d'une grande naissance et d'un grand mérite.

(4) Antoine conduisoit l'aile droite à la bataille de Pharsale en Thessalie.

esse meminissent. Sed fac id te dedisse mihi, quod non ademisti ; meque à te habere vitam, quæ à te non sit erepta : licuitne mihi per tuas contumelias hoc beneficium sic tueri, ut tuebar ; præsertim quum te hæc auditurum videres ?

Venisti Brundisium ; in sinum quidem et in complexum tuæ mimulæ. Quid est ? num mentior ? Quàm miserum est id negare non posse, quod sit turpissimum confiteri ! Si te municipiorum non pudebat ; ne veterani quidem exercitûs ? quis enim miles fuit, qui Brundisii illam non viderit ? quis, qui nescierit venisse eam tibi tot dierum viam gratulatum ? quis, qui non indoluerit, tam serò se, quem hominem secutus esset, cognoscere ?

Italiæ rursus percursatio eâdem comite mimâ : in oppida militum crudelis et misera deductio : in urbe auri, argenti, maximèque vini, fœda direptio. Accessit, ut, Cæsare ignaro, quum ille esset Alexandriæ, beneficio amicorum ejus magister equitum constitueretur : tum existimavit se suo jure cum Hippia vivere, et equos vectigales Sergio mimo tradere. Tum sibi non hanc, quam nunc malè tuetur, sed M. Pisonis domum,

(1) Celui qui étoit revêtu de cette charge, commandoit à toutes les troupes après l'empereur.

(2) Jeune comédien.

(3) Antoine prétendoit que comme général de la cava-

sons que vous m'ayez donné ce que vous ne m'avez point ôté, et que je vous aie obligation de la vie, parce que vous ne me l'avez point arrachée; vos outrages m'ont-ils permis de regarder cette faveur des mêmes yeux que je la regardois alors : sur-tout puisque vous saviez bien que vous vous exposeriez à entendre ce que je viens de dire.

Vous êtes arrivé à Brindes dans les bras et sur le sein de votre petite comédienne. Quoi ? ne dis-je pas la vérité ! Qu'on est malheureux de ne pouvoir nier ce qu'il est très-honteux d'avouer? Si vous n'en rougissiez pas devant les bourgeois de cette ville, n'auriez-vous pas dû en rougir devant une armée de vieilles troupes ? car quel est le soldat qui ne l'ait point vue à Brindes ? qui ne sait pas combien de jours elle a employés pour aller au-devant de vous et pour vous féliciter ? qui ne s'est pas affligé de reconnoître si tard quel homme il avoit suivi ?

Antoine parcourut une seconde fois l'Italie, accompagné de cette même comédienne : la conduite que tinrent vos soldats dans les villes, fut triste et cruelle. Dans Rome, le pillage de l'or et de l'argent, et sur-tout des vins, fut horrible. De plus, à l'insu de César, puisqu'alors il étoit à Alexandrie, Antoine fut fait, par le crédit de ses amis, général de la cavalerie (1). Alors il se crut en droit de passer la vie agréablement avec Hippia (2), de fournir à Sergius le comédien, des chevaux de poste (3). Ce n'étoit pas alors la maison dont il soutient si mal la dignité (4), c'étoit celle de Pison qu'il

lerie, il étoit le maître de disposer comme il vouloit, des chevaux que la ville entretenoit pour les jeux; il les louoit à Sergius.

(4) La maison de Pompée.

ubi habitaret legerat. Quid ego istius decreta, quid rapinas, quid hereditatum possessiones datas, quid ereptas proferam? cogebat egestas; quò se verteret non habebat : nondum ei tanta à L. Rubrio, non à L. Turselio hereditas venerat: nondum in Cn. Pompeii locum, multorumque aliorum, qui aberant, repentinus hæres successerat : erat ei vivendum latronum ritu, ut tantum haberet, quantum rapere potuisset.

Sed hæc, quæ robustioris improbitatis sunt, omittamus; loquamur potiùs de nequissimo genere levitatis. Tu istis faucibus, istis lateribus, istâ gladiatoriâ totius corporis firmitate, tantum vini in Hippiæ nuptiis exhauseras, ut tibi necesse esset in populi Romani conspectu vomere postridiè. O rem non modò visu fœdam; sed etiam auditu! Si inter cœnam, in ipsis tuis immanibus illis poculis, hoc tibi accidisset, quis non turpe duceret; in cœtu verò populi Romani, negotium publicum gerens, magister equitum, cui ructare turpe esset, is vomens, frustis esculentis, vinum redolentibus, gremium suum et totum tribunal implevit. Sed hoc ipse fatetur esse in suis sordibus : veniamus ad splendida.

avoit choisie pour sa demeure. Que dirai-je des ordonnances qu'il a rendues, de ses rapines, des successions données à des étrangers, de celles qu'il a enlevées par force à leurs légitimes propriétaires. L'indigence l'y forçoit : il ne savoit de quel côté se tourner : les héritages si considérables de L. Rubrius et de L. Tursélius ne lui étoient pas encore échus. Il n'étoit pas encore devenu tout-à-coup l'héritier de Pompée et de plusieurs autres qui étoient absens : il falloit qu'il vécût comme les brigands : tellement qu'il n'avoit de biens qu'autant qu'il en pouvoit voler.

Mais ne parlons point de ces traits d'une méchanceté enracinée; parlons plutôt d'un genre de la plus méchante étourderie. Vous aviez bu une si grande quantité de vin aux noces d'Hippia (1), que malgré le gouffre de votre gosier, la capacité de votre poitrine, votre corpulence pareille en force à celle d'un gladiateur, vous fûtes obligé le lendemain de tout rejeter en présence du peuple Romain. O aventure dont les yeux et les oreilles sont également offensés ! Si cela vous étoit arrivé au milieu du festin, ayant à la main ces verres extraordinaires pour leur grandeur, qui ne l'auroit pas regardé comme déshonorant ! mais dans une assemblée du peuple Romain, et traitant des affaires d'état, ce général de la cavalerie, auquel il auroit été honteux de faire un rot, a vomi les morceaux de viandes empuantis de l'odeur du vin, en a rempli sa robe et tout son tribunal. Au reste il tombe d'accord que cet accident doit être compté parmi les choses honteuses de sa vie : venons à des faits éclatans.

(1) Hippia, après avoir quitté son premier mari, qui étoit sénateur, épousa un comédien.

Cæsar Alexandriâ se recepit, felix, ut sibi quidem videbatur; meâ autem sententiâ, nisi qui reipublicæ sit felix, felix esse nemo potest. Hastâ positâ pro ædé Jovis Statoris, bona Cn. Pompeii (miserum me! consumptis enim lacrymis, tamen infixus animo hæret dolor) bona, inquam, Cn. Pompeii magni, voci acerbissimæ subjecta præconis. Unâ in illa re servitutis oblitâ civitas ingemuit, servientibusque animis, quum omnia metu tenerentur, gemitus tamen populi Romani liber fuit. Exspectantibus omnibus, quisnam esset tam impius, tam demens, tam diis, hominibusque hostis, qui ad illud scelus sectionis auderet accedere, inventus est nemo, præter Antonium, præsertim quum tot essent circum hastam illam, qui alia omnia auderent: unus inventus est, qui id auderet, quod omnium fugisset et reformidasset audacia.

Tantus igitur te stupor oppressit, vel, ut veriùs dicam, tantus furor, ut primùm, quum sector sis isto loco natus, deinde quum Pompeii sector, non te exsecrandum populo Romano, non detestabilem, non omnes tibi deos, omnes homines, et esse inimicos, et futuros scias? At quàm insolenter statim helluo invasit in ejus viri fortunas; cujus virtute terribilior erat

César revint d'Alexandrie, heureux à ce qu'il croyoit; mais, selon moi, on ne peut l'être quand on rend la république malheureuse. La pique (1) fut plantée devant le temple de Jupiter Stator, les biens.... (malheureux que je suis! mes yeux n'ont plus de larmes à répandre: cependant la douleur demeure gravée dans mon cœur) les biens, dis-je, du grand Pompée, furent soumis à la dure voix du crieur public. Ce fut en cette seule occasion que Rome, oubliant son esclavage, poussa des gémissemens: et malgré la crainte qui tenoit déja tout asservi, le peuple Romain eut la liberté de ses soupirs. Tout le monde étoit dans l'attente, pour voir s'il y auroit quelqu'un assez impie, assez insensé, assez ennemi des hommes et des dieux, pour oser se présenter à cette criminelle publication: il ne s'est trouvé que le seul Antoine; quoique parmi tant de gens assemblés à cette enchère, il y en eût d'assez hardis pour toute autre entreprise: il s'est trouvé le seul qui ait entrepris ce que les plus audacieux avoient craint et évité de faire.

La stupidité, ou pour mieux dire, la fureur vous a saisi au point de ne pas vous laisser apercevoir, qu'étant enchérisseur, quoique né d'une famille honnête, et sur-tout l'enchérisseur de Pompée, vous vous rendiez l'opprobre et l'exécration du peuple Romain; que tous les dieux et tous les hommes étoient et seroient à jamais vos ennemis. Mais avec quelle insolence ce débauché s'est-il jeté sur les biens de ce grand homme, dont le courage rendoit le peuple Ro-

(1) Quand on devoit vendre des biens à l'encan, on plantoit une pique à l'endroit où devoit se faire la vente, et les meubles ou autres effets portatifs, étoient apportés auprès de la pique.

populus Romanus exteris gentibus, justitiâ charior ?

In ejus igitur viri copiâ quum se subitò ingurgitavisset, exsultabat gaudio, persona de mimo, modò egens, repentè dives. Sed, ut est apud poetam nescio quem, *Malè parta, malè dilabuntur.* Incredibile, ac simile portenti est, quonam modo illa tam multa, quàm paucis, non dico mensibus, sed diebus effuderit : maximus vini numerus fuit, permagnum optimi pondus argenti, pretiosa vestis, multa et lauta supellex, et magnifica multis locis, non illa quidem luxuriosi hominis, sed tamen abundantis : horum paucis diebus nihil erat.

Quæ Charybdis tam vorax ? Charybdin dico ? quæ si fuit, fuit animal unum : Oceanus, medius fidius, vix videtur tot res, tam dissipatas, tam distantibus in locis positas, tam citò absorbere potuisse. Nihil erat clausum, nihil obsignatum, nihil scriptum : apothecæ totæ nequissimis hominibus condonabantur : alia mimi rapiebant, alia mimæ : domus erat aleatoribus referta, plena ebriorum : totos dies potabatur, atque id locis pluribus : suggerebantur etiam sæpè (non enim semper ipse felix) damna aleatoria : conchyliatis Cn. Pompeii peristromatis, servorum in cellis lectos stratos videres.

main plus redoutable, et l'équité plus chère aux nations étrangères ?

Après donc s'être tout d'un coup jeté sur les richesses de Pompée, il en témoigna sa joie en vrai personnage de comédien qui, de pauvre, devient tout-à-coup riche. Mais, comme dit je ne sais quel poëte (1), *Les biens mal acquis, se dissipent aussi mal.* C'est une chose incroyable, et qui approche du prodige, qu'Antoine ait pu dissiper tant de richesses, je ne dis pas en si peu de mois, mais en si peu de jours : il y avoit un très-grand nombre de vases d'or, un poids immense de vaisselle d'argent, des habits précieux, beaucoup d'ameublemens riches et magnifiques dans plusieurs maisons, à l'usage, non d'un homme voluptueux, mais opulent. De tout cela, il n'y eut plus rien en peu de jours.

Quelle Charybde (2) fut si vorace ? je dis Charybde ; s'il en fût une, ce ne fut qu'un monstre unique ; en vérité l'Océan paroît avoir à peine pu engloutir si promptement tant de biens dispersés et placés en des lieux si distans les uns des autres. Il n'y avoit rien sous la clé, sous le sceau, ni par écrit ; tous les magasins étoient abandonnés à la discrétion des plus scélérats : les comédiens en ravissoient une partie, les comédiennes l'autre. La maison étoit remplie de joueurs et d'ivrognes : on y passoit les jours entiers à boire, et en diverses chambres ; souvent même y remplaçoit-on les pertes du jeu (car il n'étoit pas toujours heureux). Les couvertures de pourpre de Pompée se voyoient sur des lits dressés dans les chambres des esclaves. Cessez donc de vous étonner que

(1) Névius.

(2) Cicéron compare Antoine à un gouffre, à cause de ses prodigalités.

Quamobrem desinite mirari, hæc tam celeriter esse consumpta : non modò unius patrimonium, quamvis amplum, ut illud fuit, sed urbes et regna celeriter tanta nequitia devorare potuisset.

At ejusdem ædes etiam, et hortos. O audaciam immanem ! tu ingredi illam domum ausus es ? tu illud sanctissimum limen intrare ? tu illarum ædium diis penatibus os importunissimum ostendere ? quam domum aliquamdiu nemo adspicere poterat, nemo sine lacrymis præterire ; hac te in domo tamdiu diversari non pudet ? in qua, quamvis nihil sapias, tamen nihil tibi potest esse jucundum.

An tu illa vestibula, rostra, spolia quum adspexisti, domum tuam te introire putas ? fieri non potest : quamvis enim sine mente, sine sensu sis, ut es ; tamen et te, et tua, et tuos nosti. Nec verò te umquam, neque vigilantem, neque in somnis credo mente posse consistere : necesse est, quamvis sis, ut es, violentus et furens, quum tibi objecta sit species singularis viri, perterritum te de somno excitari, furere etiam sæpe vigilantem.

Me quidem miseret parietum ipsorum, atque tectorum : quid enim umquam domus illa viderat, nisi pudicum, nisi ex optimo more et

ses richesses aient été si promptement dissipées : non seulement le patrimoine d'un seul, aussi considérable que celui-ci, mais même les villes et les royaumes auroient pu être consumés par tant de débauchés.

Le même a encore envahi les maisons et les jardins du grand Pompée : quelle énorme hardiesse ! Vous avez eu l'audace d'entrer dans ce palais ? de poser le pied sur cette porte si respectable ? de montrer aux dieux Pénates de cette maison un visage aussi hideux que le vôtre ? N'avez-vous pas eu honte de loger si long-temps dans cette maison que personne ne pouvoit plus envisager, et devant laquelle on ne pouvoit passer sans verser des larmes ? Quelque dépourvu de raison que vous soyez, vous n'y pouvez cependant rien trouver d'agréable.

Lorsque vous avez aperçu ce vestibule enrichi de trophées (1), et des dépouilles de nos ennemis, avez-vous cru entrer dans votre propre maison ? Cela ne se peut pas : car quoique vous soyez aussi dépourvu de jugement et de sentiment que vous l'êtes, cependant vous vous connoissez vous-même ; vous connoissez vos actions et vos amis ; et je ne crois pas qu'éveillé ou endormi, vous puissiez jamais avoir l'esprit tranquille. Vous ne pouvez, tout furieux, tout violent que vous êtes, quand se présente à vous l'image de ce grand homme, vous empêcher de vous réveiller tout effrayé, si vous dormez, ou de perdre le sens, si vous veillez.

Je regarde d'un œil de compassion les murailles mêmes et les toits de cette maison : car, qu'avoit-elle jamais vu qui ne fût honnête, sage

(1) Le vestibule de la maison de Pompée, étoit rempli de proues de vaisseaux qu'il avoit pris aux pirates.

sanctissima disciplina ? fuit enim ille vir, Patres conscripti, sicut scitis, quum foris clarus, tum domi admirandus ; neque rebus externis magis laudandus, quàm institutis domesticis. Hujus in sedibus pro cubiculis stabula, pro tricliniis popinæ sunt. Etsi jam negat : nolite, nolite quærere : frugi factus est : mimam illam suam suas res sibi habere jussit ex duodecim tabulis ; claves ademit, exegit. Quàm porrò spectatus civis, quàm probatus, cujus ex omni vita nihil est honestius, quàm quòd cum mima fecit divortium?

At quàm crebrò usurpat, *et consul*, *et Antonius* ! hoc est dicere, et consul, et impudicissimus : et consul, et homo nequissimus : quid enim est aliud Antonius ? Nam si dignitas significaretur in nomine ; dixisset, credo, aliquando avus tuus, *et consul*, *et Antonius* : numquam dixit : dixisset etiam collega meus, patruus tuus : nisi tu solus es Antonius. Sed omitto ea peccata, quæ non sunt earum partium propria, quibus tu rempublicam vexavisti : ad ipsas tuas partes redeo, id est, ad civile bellum ; quod natum, conflatum, susceptum operâ tuâ est.

Cui bello quum propter timiditatem tuam, tum propter libidines defuisti : gustâras civilem

et régulier ? En effet, ce grand homme (1), vous le savez, Messieurs, étoit aussi célèbre dans sa vie publique, qu'admirable dans sa vie privée; et il méritoit autant de louanges pour ses mœurs, que pour ses actions éclatantes. Chaque chambre de cette maison, est aujourd'hui une hôtellerie; et chaque table un cabaret. Si maintenant il désavoue ce fait, n'allez point à la vérification : il est devenu homme de bien : suivant la loi des douze tables (2), il s'est fait séparer de biens d'avec sa femme la comédienne; il lui a fait rendre les clés qu'elle avoit, et l'a renvoyée. Que ce citoyen est recommandable; qu'il est estimable ? de toutes les actions de sa vie, la plus honorable est celle d'avoir fait divorce avec une comédienne.

Mais pourquoi se fait-il nommer à tout moment le consul Antoine ? C'est dire qu'il y a un consul très-impudique, qu'il y a un consul très-méchant : car Antoine est-il autre chose ? En effet, si le nom renfermoit la dignité, votre aïeul, je crois, auroit autrefois pris le nom de consul Antoine : il ne l'a jamais fait : mon collègue même, votre oncle, se seroit ainsi dénommé : sans doute que vous êtes le seul Antoine. Mais je passe sous silence les fautes qui n'ont point un rapport particulier au parti que vous avez suivi pour vexer la république : je reviens à ce qui vous est plus personnel, c'est-à-dire, à la guerre civile, dont la naissance, les préparatifs et l'entreprise, sont votre ouvrage.

Vous n'avez plus pris de part à cette guerre,

(1) Pompée.

(2) Par la loi des douze tables, il falloit exposer le sujet du divorce, et qu'il fût juste.

sanguinem, vel potiùs exsorbueras; fueras in acie Pharsalica antesignanus : L. Domitium, nobilissimum et clarissimum virum, occideras; multosque præterea, qui è prælio effugerant, quos Cæsar, ut nonnullos, fortasse servasset, crudelissimè persecutus trucidâras; quibus rebus tantis, talibus gestis, quid fuit causæ, cur in Africam Cæsarem non sequerere, quum præsertim belli pars tanta restaret? Itaque quem locum apud ipsum Cæsarem post ejus ex Africa reditum obtinuisti? quo numero fuisti? cujus tu imperatoris quæstor fueras, dictatoris magister equitum, belli princeps, crudelitatis auctor, prædæ socius, testamento, ut ipse dicebas, filius, appellatus es de pecunia, quam pro domo, pro hortis, pro sectione debebas.

Primò respondisti planè ferociter; et, ne omnia videar contra te, propemodum æqua et justa dicebas. A me C. Cæsar pecuniam? cur potiùs, quàm ego ab illo? an ille sine me vicit? at ne potuit quidem; ego ad illum belli civilis

retenu par votre lâcheté et vos débauches (1). Vous aviez goûté du sang des citoyens, ou plutôt vous en étiez rassasié : à la bataille de Pharsale, vous aviez marché devant l'étendard. Vous aviez massacré L. Domitius, cet illustre et célèbre citoyen : il y en eut encore plusieurs autres qui avoient échappé du carnage, auxquels César auroit peut-être donné la vie, comme il l'a accordée à quelques-uns : vous les avez inhumainement poursuivis et massacrés : après de si grands, de pareils exploits, quelle raison avez-vous eue de ne pas suivre César en Afrique, sur-tout puisqu'il y avoit encore tant de choses à faire pour terminer la guerre ? Quelle place avez-vous donc obtenue auprès de César même, depuis son retour d'Afrique ? quel rang vous a-t-il donné ? César étant général d'armée, vous étiez son questeur ; sous sa dictature, vous étiez général de la cavalerie ; vous étiez l'auteur de cette guerre, le conseil de ses cruautés, l'associé de ses larcins ; dans son testament, il vous appeloit, disiez-vous, son fils : vous fûtes néanmoins cité en justice (2) pour payer ce que vous deviez de vos enchères sur une maison et sur des jardins (3).

Vous avez d'abord répondu d'un air assez fier ; et pour ne point paroître agir toujours contre vos intérêts, peu s'en faut que je n'avoue que vos réponses étoient justes et raisonnables. Vous disiez : C. César me demande de l'argent, pourquoi ne lui en demanderois-je pas plutôt ? A-t-il vaincu sans moi ? il ne l'auroit même pas pu. Je lui ai fourni les prétextes de la guerre civile ;

(1) Après la guerre d'Alexandrie, César marcha en Afrique contre Scipion et Caton. Antoine ne l'y suivit pas.

(2) Par César.

(3) De Pompée.

causam attuli; ego leges perniciosas rogavi; ego arma contra consules, imperatoresque populi Romani, contra senatum, populumque Romanum, contra deos patrios, arasque et focos, contra patriam tuli; num sibi soli vicit? quorum facinus est commune, cur non sit eorum præda communis? Jus postulabat; sed quid ad rem? plus ille poterat.

Itaque, excussis tuis vocibus, et ad te, et ad prædes tuos milites misit; quum repentè à te præclara illa tabula prolata, qui risus hominum de te erat? tantam esse tabulam, tam varias, tam multas possessiones, ex quibus, præter partem Miseni, nihil erat, quod is, qui auctionaretur, posset suum dicere. Auctionis verò miserabilis adspectus; vestis Pompeii non multa, eaque maculosa; ejusdem quædam argentea vasa collisa; sordidata mancipia; ut doleremus quidquam esse ex illis reliquiis, quod videre possemus.

Hanc tamen auctionem hæredes L. Rubrii decreto Cæsaris prohibuerunt. Hærebat nebulo; quò se verteret non habebat; quin his ipsis temporibus domi Cæsaris percussor ab isto missus, deprehensus dicebatur cum sica; de quo Cæsar in senatu, apertè in te invehens, questus est. Proficiscitur in Hispaniam Cæsar, paucis tibi ad solvendum, propter inopiam tuam, pro-

j'ai

j'ai proposé des lois pernicieuses ; j'ai porté les armes contre les consuls et les généraux du peuple Romain, contre le sénat et le peuple, contre les dieux Pénates, les autels et les foyers, en un mot contre la patrie. N'a-t-il vaincu que pour lui seul ? Puisque l'entreprise est commune, pourquoi le butin n'est-il pas commun ? Ce que vous demandiez étoit juste ; mais à quoi cette demande a-t-elle servi ? il étoit le plus fort.

C'est pourquoi, sans avoir égard à vos suppliques, il envoya des soldats chez vous et chez vos cautions. Lorsque vous présentâtes tout-à-coup cet inventaire considérable, à quelles risées ne fûtes-vous point exposé ? sur-tout quand on vit que d'un inventaire si riche, chargé d'un si grand nombre de possessions si différentes, excepté le terrain de Misène, il n'y avoit rien que l'enchérisseur pût dire lui appartenir. Mais que cette vente étaloit un spectacle digne de compassion ! des habits de Pompée en petit nombre et pleins de taches ; quelques vases d'argent à demi-brisés ; des esclaves mal-propres, tellement qu'il ne restoit plus rien de cette succession, que nous pussions regarder sans gémir.

Cependant les héritiers de L. Rubrius, autorisés d'un décret de César, s'opposèrent à cette vente (1). Le fripon demeuroit interdit : il ne savoit de quel côté se tourner. On disoit en ce temps-là même qu'on avoit arrêté dans la maison de César, un assassin armé d'un poignard, envoyé par Antoine : César en fit sa plainte en plein sénat, en déclamant ouvertement contre vous. César partit pour l'Espagne (2), après

(1) Antoine s'étoit emparé de leurs biens.

(2) Après la guerre d'Afrique, César alla en Espagne, faire la guerre aux fils de Pompée.

rogatis diebus. Ne tum quidem sequeris ? tam bonus gladiator rudem tam citò accepisti ?

Hunc igitur quisquam, qui in suis partibus, id est, in suis fortunis tam timidus fuerit, pertimescat ? Profectus est tandem aliquando in Hispaniam ; sed tutò, ut ait, pervenire non potuit. Quonam modo igitur Dolabella pervenit ? Aut non suspicienda fuit ista causa, Antoni, aut, quum suscepisses, defendenda usque ad extremum. Ter depugnavit Cæsar cum civibus, in Thessalia, Africa, Hispania : omnibus affuit his pugnis Dolabella ; in Hispaniensi etiam vulnus accepit. Si de meo judicio quæris, nollem ; sed tamen consilium à primo reprehendendum, laudanda constantia. Tu verò quid es ? Cn. Pompeii liberi primùm patriam repetebant ; esto ; fuerit hæc partium causa communis ; repetebant præterea deos patrios, aras, focos, larem suum familiarem, in quæ tu invaseras : hæc quum repeterent armis ii, quorum erant legibus ; etsi in rebus iniquissimis quid potest esse æqui ? tamen quem erat æquissimum contra

(1) Quand un gladiateur avoit servi long-temps aux spectacles, et qu'il s'étoit battu avec beaucoup de valeur,

vous avoir accordé quelques jours pour payer, eu égard à votre pauvreté. Vous ne l'avez pas même suivi alors : un si habile gladiateur a-t-il jamais reçu si-tôt le fleuret (1).

Qui donc appréhendera un homme qui a montré tant de timidité dans ses affaires, je veux dire dans la conservation de ses biens. Il partit enfin pour l'Espagne, mais il ne put, dit-il, y arriver en sûreté. Comment donc Dolabella y est-il arrivé ? Ou vous ne deviez point, Antoine, prendre un tel parti (2), ou, l'ayant embrassé, vous deviez le soutenir jusqu'à la fin. César a livré trois bataille contre nos citoyens; l'une en Thessalie, l'autre en Afrique, la troisième en Espagne. Dolabella s'est trouvé en personne à toutes ces batailles : il fut même blessé à l'affaire d'Espagne (3). Si vous me demandez ce que j'en pense, je voudrois qu'il ne s'y fût pas trouvé : cependant si sa résolution fut d'abord répréhensible, sa constance mérite des louanges. Mais vous, pour qui passez-vous ? Les enfans de Pompée demandoient premièrement qu'on rétablît la patrie : j'en conviens, c'étoit l'intérêt commun des deux partis : secondement, ils redemandoient leurs dieux Pénates, leurs autels, leurs foyers, la maison et les biens de leur famille, que vous aviez envahis : comme ces biens se revendiquoient les armes à la main, par ceux qui en étoient, selon les lois, les propriétaires ; (cependant la justice peut-elle se rencontrer avec l'injustice la plus marquée ?) pour qui néanmoins pouvoit-il paroître très-

on lui donnoit un fleuret à la main, pour marque de sa liberté.

(2) De César.

(3) A la bataille de Munda, où Dolabella fut blessé, César voulut se tuer, croyant tout perdu.

Cn. Pompeli liberos pugnare? quem? te sectorem.

An tu Narbone mensas hospitum convomeres, Dolabella pro te in Hispania dimicaret? Qui verò Narbone reditus? et tamen quærebat, cur ego ex ipso cursu tam subitò revertissem. Exposui nuper, Patres conscripti, causam reditûs mei; volui, si possem, etiam antè Kalendas Januar. prodesse reipublicæ. Nam, quod quærebas, quomodo redissem; primùm luce, non tenebris: deinde cum calceis et toga, nullis, nec Gallicis, nec lacernâ. At etiam adspicis me, et quidem, ut videris, iratus. Næ tu jam mecum in gratiam redeas, si scias, quàm me pudeat nequitiæ tuæ, cujus te ipsum non pudet: ex omnibus omnium flagitiis nullum turpius vidi, nullum audivi: qui magister equitum fuisse tibi videre, in proximum annum consulatum peteres, vel potiùs rogares, per municipia, coloniasque Galliæ, à qua nos tum, quum consulatus petebatur, non rogabatur, petere consulatum solebamus, cum gallicis et lacerna cucurristi.

(1) Antoine se déguisa, croyant que César avoit péri dans la bataille de Munda.

(2) Antoine.

équitable de combattre contre les enfans de Pompée ? pour qui ? pour vous, l'enchérisseur sur leurs héritages.

Quoi, tandis qu'à Narbonne vous vomissiez sur les tables de vos hôtes, falloit-il que Dolabella combattît pour vous en Espagne ? Mais quel fut son retour de Narbonne (1) ? et cependant il m'a demandé pourquoi j'étois revenu si promptement. Je vous ai exposé, Pères conscrits, les motifs de mon retour. Je voulois, s'il m'eût été possible, me mettre en état, même avant les Calendes de Janvier, de servir utilement la république. Quant à ce que vous me demandiez (2) de quelle manière j'étois revenu ; premièrement ce fut en plein jour, et non la nuit ; secondement j'avois des souliers et une robe, et non des galoches et une casaque. Mais vous me regardez encore, et à ce qu'il semble, d'un air courroucé : certainement nous nous reconcilierions maintenant ensemble, si vous saviez combien je rougis moi-même de vos déréglemens, dont vous ne rougissez pas vous-même. De toutes les actions lâches et criminelles des hommes, je n'en ai ni vu ni entendu raconter de plus infâme que celle-ci : vous, qui vous regardiez comme un commandant de cavalerie, vous demandiez pour l'année la plus prochaine, ou plutôt vous briguiez le consulat dans les villes municipales et les colonies de la Gaule, à qui, lorsqu'on demandoit le consulat, sans le briguer, nous avions coutume de demander leurs suffrages ; et vous y courûtes de tous côtés avec des galoches et une casaque (3).

(3) Cette chaussure et ce vêtement étoient indignes d'un sénateur ; on pouvoit demander aux gens de bien leurs suffrages, mais on ne devoit pas briguer servilement.

At videte lenitatem hominis. Quum horâ diei decimâ ferè ad saxa rubra venisset, delituit in quadam cauponula; atque ibi se occultans, perpotavit ad vesperam; indè cisio celeriter ad urbem advectus, domum venit capite involuto. Janitor, quis tu? à Marco tabellarius. Confestim ad eam, cujus causâ venerat, deducitur; eique epistolam tradit: quam quum illa legeret flens (erat enim amatoriè scripta; caput autem litterarum sibi cum illa mima posthac nihil futurum: omnem se amorem abjecisse illinc, atque in hanc transfudisse), quum mulier fleret uberiùs, homo misericors ferre non potuit: caput aperuit; in collum invasit. O hominem nequam! quid enim aliud dicam? magis propriè nihil possum dicere. Ergo, ut te calamitum, necopinato quum ostendisses, præter spem mulier adspiceret, idcirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbasti? Et domi quidem causam amoris habuit; foris etiam turpiorem, ne L. Plancus

(1) Ils étoient entre Rome et Veïes, proche la rivière de Crémata.

(2) C'étoit Fulvie, depuis épouse de Marc Antoine.

(3) Parce que l'on crut alors que César avoit péri.

(4) C'est celui à qui César avoit ordonné de faire vendre

Mais jetez les yeux, Messieurs, sur l'inconstance de cet homme. Arrivant, vers la dixième heure du jour, aux rochers rouges (1), il se cacha dans je ne sais quel petit cabaret, et là, sans se découvrir, il but largement jusqu'au soir. De là, montant dans une chaise de poste pour arriver promptement à Rome, il se rendit à sa maison, la tête enveloppée. Qui êtes-vous, lui demanda le portier ? Je suis, répondit-il, un courrier de la part de Marc Antoine. On le conduisit sur-le-champ à l'appartement de celle (2) qui étoit l'objet de son voyage ; et il lui remit en main une lettre. Elle la lut les larmes aux yeux (car le style en étoit tendre et passionné). Cette lettre portoit en substance : qu'il n'auroit plus de commerce avec sa comédienne, qu'il avoit rejeté tous les mouvemens d'amour qu'il avoit pour elle, et qu'il les avoit tous transportés à cette dame. Comme cette femme versoit des larmes avec plus d'abondance, notre homme, susceptible de compassion, ne put soutenir plus long-temps son déguisement : il se démasqua et sauta à son cou. O le méchant homme ! (car que dirai-je de plus ? je ne puis lui donner un nom qui lui convienne mieux.) Pour donc vous montrer en amant efféminé qui veut surprendre une femme et se faire voir à elle dans le temps qu'elle ne s'y attend point, vous avez répandu la frayeur dans Rome pendant la nuit, après avoir jeté l'alarme dans l'Italie pendant plusieurs jours (3). Vous aviez dans votre maison des objets d'amour ; vous en aviez encore dehors de plus honteux ; vous appréhendiez que L. Plancus (4) ne fît vendre les biens de vos cau-

les biens d'Antoine, en cas qu'il ne payât point l'argent de tout ce qu'il avoit acheté dans la vente des biens de Pompée sur la place publique.

prædes tuos venderet. Productus autem in concionem à tribuno plebis, quum respondisses, te rei tuæ causâ venisse, populum etiam dicacem in te reddidisti.

Sed nimis multa de nugis; ad majora veniamus. Cæsari ex Hispania redeunti obviam longissimè processisti : celeriter isti, redisti, ut cognosceret te, si minùs fortem, attamen strenuum : factus es ei rursus nescio quomodo familiaris. Habebat hoc omnino Cæsar : quem planè perditum ære alieno, egentemque, si eumdem nequam hominem audacemque cognoverat, hunc in familiaritatem libentissimè recipiebat.

His igitur rebus præclarè commendatus, jussus es renunciari consul, et quidem cum ipso. Nihil queror de Dolabella, qui tum est impulsus, inductus, elusus : qua in re, quanta fuerit uterque vestrûm perfidia in Dolabellam, quis ignorat? ille induxit, ut peteret : promissum et receptum intervertit, ad seque transtulit : tu ejus perfidiæ voluntatem tuam adscripsisti. Veniunt Kalendæ Januariæ : cogimur in senatum : invectus est copiosiùs multò in istum et paratiùs

tions. Mais lorsque le tribun du peuple vous eut introduit dans l'assemblée pour rendre compte de votre arrivée, ayant répondu que vous étiez venu pour mettre ordre à vos affaires, vous vous êtes attiré les railleries et les risées du peuple (1).

Mais c'est trop parler de bagatelles; venons à des choses plus importantes. Vous allâtes fort loin au-devant de César, qui revenoit d'Espagne; vous y allâtes et vous en revîntes fort vite, afin qu'il vous reconnût, sinon pour brave, au moins pour diligent. Vous devîntes encore, je ne sais comment, son ami. C'étoit sur-tout le caractère de César : celui qu'il savoit être accablé de dettes et réduit à l'indigence, quand il l'avoit reconnu pour un scélérat et capable de tout entreprendre, il le recevoit très-volontiers dans ses bonnes grâces.

Ces beaux titres vous rendirent donc si recommandable, qu'il fut ordonné que l'on vous déclareroit Consul, même avec lui (2). Je ne fais aucune plainte pour Dolabella, qui, ayant été alors excité, induit à briguer, fut trompé et dupé. Qui est-ce qui ignore combien, en cette occasion, votre perfidie et celle de votre collègue, fut grande contre Dolabella? César, après l'avoir porté à demander cette Magistrature, qui lui avoit été promise, s'oppose à sa réception, et se l'approprie : vous avez volontiers souscrit à sa perfidie. Arrivent les Calendes de Janvier, nous sommes convoqués au sénat : Dolabella invective contre Antoine avec plus de force et de résolution que je ne le fais à pré-

(1) Parce que son retour regardoit également les affaires de ses débauches et celles de ses intérêts.

(2) César, consul pour la quatrième fois.

Dolabella, quàm nunc ego : hic autem iratus quæ dixit, Dii boni !

Primùm quum Cæsar ostendisset, se, priùs quàm proficisceretur, Dolabellam consulem esse jussurum : quem negant regem, qui et faceret semper ejusmodi aliquid, et diceret : sed quum Cæsar ita dixisset ; tum hic bonus augur eo se sacerdotio præditum esse dixit, ut comitia auspiciis vel impedire, vel vitiare posset ; idque se facturum esse asseveravit. In quo primùm incredibilem stupiditatem hominis cognoscite.

Quid enim ? istuc, quod te sacerdotii jure facere posse dixisti, si augur non esses, et consul esses, minùs facere potuisses ? Vide ne etiam faciliùs : nos enim nunciationem solùm habemus ; consules et reliqui magistratus etiam spectionem. Esto ; hoc imperitè (nec enim est ab homine numquam sobrio postulanda prudentia) sed videte impudentiam. Multis antè mensibus in senatu dixit, se Dolabellæ comitia aut prohibiturum auspiciis, aut id facturum esse, quod fecit. Quisquamne divinare potest, quid vitii in auspiciis futurum

sent. Bons Dieux ! que ne dit point celui-ci dans sa colère !

Premièrement quand César eut déclaré qu'avant son départ (1), il ordonneroit qu'on fît Dolabella consul : celui qu'on disoit n'être pas roi, agissoit et parloit toujours ainsi : mais après ce discours de César, Antoine, notre religieux augure, dit qu'il étoit revêtu d'un sacerdoce qui lui donnoit le pouvoir, ou d'empêcher les comices, ou de les interrompre ; et il protesta qu'il le feroit. Dans ces paroles, reconnoissez premièrement l'incroyable stupidité de cet homme.

Quoi donc ! ce que vous avez dit pouvoir faire par le droit de votre sacerdoce, si sans être augure, vous eussiez été consul, auriez-vous moins pu le faire ! Faites attention que vous l'auriez même fait plus facilement : car nous autres augures (2), nous n'avons que le droit d'annoncer les présages (3) ; les consuls et les autres magistrats ont encore celui de les observer. Soit : passons ce trait d'un homme peu intelligent : (car doit-on exiger de la prévoyance d'un homme qui n'est jamais dans son bon sens ?) Mais considérez son impudence. Plusieurs mois auparavant, il dit en plein sénat, qu'il se serviroit des présages pour empêcher les comices, ou qu'il feroit ce qu'il a exécuté (4). Y a-t-il quelqu'un qui puisse prévoir ce qu'il y aura de défectueux dans les présages, s'il ne se détermine à les

(1) César se disposoit à aller faire la guerre contre les Parthes.

(2) Cicéron parle ici de lui-même : il avoit été admis dans le collége des augures.

(3) Les Romains étoient fort superstitieux, et ne faisoient rien sans consulter les augures.

(4) Qu'il les interrompoit.

sit, nisi qui de cœlo servare constituit? quod neque licet comitiis per leges; et, si quis servavit, non habitis comitiis, sed priùs quàm habeantur, debet nunciare.

Verùm implicata inscitia impudentiâ est: nec scit quod augurem, nec facit quod prudentem decet. Atque ex illo die recordamini ejus usque ad Idus Martias consulatum. Quis umquam apparitor tam humilis, tam abjectus? nihil ipse poterat: omnia rogabat: caput in adversum lecticam inserens, beneficia, quæ venderet, à collega petebat.

Ecce Dolabellæ comitiorum dies, sortitio prærogativæ; quiescit: renunciatur; tacet: prima classis vocatur; renunciatur: deinde, ut assolet, suffragatum secunda classis vocatur: quæ omnia citiùs sunt facta, quàm dixi. Confecto negotio bonus augur (Lælium diceres) ALIO DIE, inquit. O impudentiam singularem! quid videras? quid senseras? quid audieras?

(1) Antoine.
(2) Les Calendes de Janvier.
(3) Jour où César fut assassiné.
(4) César.
(5) César, avant que d'aller contre les Parthes, voulut quitter le consulat, pour le donner à Dolabella.
(6) Avant que de faire l'élection, tout le peuple étant

observer par les signes du ciel ? c'est ce que les lois ne permettent pas de faire pendant les comices ; et lorsque quelqu'un les a observés, non durant les comices, mais avant qu'ils se tiennent, il est obligé de les annoncer tels qu'ils sont.

Mais chez lui (1) l'impudence et l'ignorance vont de pair ensemble : il ne connoît point les devoirs d'un augure ; il n'observe point les bienséances qu'exige la retenue. Rappelez-vous, Messieurs, quel fut son consulat depuis ce jour-là (2) jusqu'aux Ides de Mars (3). Y a-t-il jamais eu un satellite si rampant et si abject ? il n'avoit nul crédit : il ne faisoit que supplier. Fourrant sa tête par derrière la litière de son collègue (4), il lui demandoit des grâces qu'il vendoit ensuite.

Le jour des comices pour l'élection de Dolabella, arrive enfin (5) ; on tire au sort entre les centuries (6), le privilége de donner son suffrage la première ; il (7) se tint en repos ; on fait le rapport, il ne dit mot. La première classe est appelée ; Dolabella est nommé ; ensuite, selon la coutume, on recueille les suffrages ; on appelle alors la seconde classe : tout cela fut fait en moins de temps que je n'en ai employé à vous le dire. L'affaire consommée, ce sage augure (8), vous l'auriez pris pour Lélius (9), A UN AUTRE JOUR (10), dit-il. O impudence marquée ! qu'aviez-vous vu ? qu'aviez-vous découvert ? qu'aviez-vous entendu ? car vous n'avez point déclaré que vous eussiez remarqué dans le

assemblé par centuries, on tiroit au sort celle qui donneroit son suffrage la première.

(7) Antoine.

(8) Antoine.

(9) Il avoit été appelé le Sage par excellence.

(10) Ces paroles pouvoient empêcher les comices avant qu'on les tînt, mais non les rompre quand on les tenoit.

nec enim te de cœlo servasse dixisti, neque hodie dicis. Id igitur obvenit vitium, quod tu jam Kalendis Januariis futurum esse provideras, et tantò antè prædixeras. Ergo, hercule, magnâ, ut spero tuâ potiùs, quàm reipublicæ, calamitate mentitus es auspicia : obstrinxisti populum Romanum religione : augur auguri, consul consuli obnunciavisti. Nolo plura, ne acta Dolabellæ videar convellere ; quæ necesse est aliquando ad nostrum collegium deferantur.

Sed arrogantiam hominis, insolentiamque cognoscite. Quamdiu tu voles, vitiosus consul Dolabella : rursus, quum voles, salvis auspiciis creatus. Si nihil est, quum auguriis verbis nunciat, quibus tu nunciasti ; confitere te, quum, ALIO DIE, dixeris, sobrium non fuisse : sin est aliqua vis in istis verbis, ea quæ sit, augur à collega requiro. Sed, ne fortè ex multis rebus gestis M. Antonii rem unam pulcherrimam transiliat oratio, ad Lupercalia veniamus.

(1) Antoine étoit l'ennemi de Dolabella, et voulut empêcher qu'il ne devînt consul.

(2) César.

(3) Cicéron parle ici du collége des augures, qui devoient seuls statuer sur la validité ou l'invalidité des auspices.

ciel un prodige (1), et vous ne le dites pas non plus aujourd'hui. Arriva donc le défaut que vous aviez déja prévu aux Calendes de Janvier devoir arriver, et que vous aviez prédit tant de temps auparavant. C'est donc, comme je l'espère, plutôt pour votre grand malheur que pour celui de la patrie, que vous avez feint des présages. Vous avez embarrassé le peuple Romain de scrupules étant augure et consul, vous avez annoncé de mauvais présages à votre collègue (2), augure et consul. Je n'en veux point dire davantage pour ne point paroître annuler les actes de Dolabella : il est nécessaire qu'ils soient un jour déférés à notre collége (3).

Mais reconnoissez ici, Messieurs, l'arrogance et l'insolence du personnage. Tant que vous (4) le voudrez, il y aura du défaut dans l'élection de Dolabella au consulat ; et lorsque vous le voudrez, il y aura été élevé sous d'heureux auspices (5). Si un auguré ne dit rien, lorsqu'il fait son rapport dans les termes que vous avez fait le vôtre ; avouez que quand vous avez dit, A UN AUTRE JOUR (6), vous n'étiez pas dans votre bon sens : mais si ces paroles ont quelque vertu, quelle est-elle ? je suis augure, je fais cette question à un collègue. Cependant, de peur que parmi tant de belles actions d'Antoine, je ne passe sous silence une des plus glorieuses (7), venons à la fête des Lupercales (8).

(4) Cicéron parle ici à Antoine.

(5) Il falloit que les auspices fussent favorables, sans pluie, sans tonnerre, etc.

(6) Que quand vous remîtes les comices à un autre jour, etc.

(7) Ciceron parle ici ironiquement.

(8) Cette fête se célébroit au mois de Février. Les jeunes Romains, en l'honneur du dieu Pan, couroient tous nus ce jour-là par la ville, et faisoient beaucoup d'extravagances.

Non dissimulat, Patres conscripti : apparet esse commotum : sudat, pallet : quidlibet, modò ne nauseet, faciat, quod in porticu Minucia fecit. Quæ potest esse turpitudinis tantæ defensio : cupio audire; ut videam, ubi rhetoris tanta merces, ubi campus Leontinus appareat. Sedebat in rostris collega tuus, amictus togâ purpureâ, in sella aurea, coronatus : adscendis, accedis ad sellam (ita eras Lupercus, ut te consulem esse meminisse deberes); diadema ostendis : gemitus toto foro. Undè diadema? non enim abjectum sustuleras, sed attuleras domo meditatum et cogitatum scelus : tu diadema imponebas cum plangore populi; ille cum plausu rejiciebat : tu ergo unus, scelerate, inventus es, qui quum auctor regni esset, eum, quem collegam habebas, dominum habere velles; et idem tentares, quid populus Romanus ferre et pati posset.

At etiam misericordiam captabas; supplex te ad pedes abjiciebas : quid petens? ut servires? tibi uni peteres; qui ita à puero vixe-

(1) Cette galerie étoit celle d'un temple du dieu Minucius, proche la porte par où on alloit au champ de Mars.

(2) Sextus Clodius.

(3) César.

Pères conscrits, il n'en désavoue rien; il paroît en être ému, il en sue, il en pâlit; qu'il fasse tout ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne vomisse point, comme il l'a fait, sous la galerie de Minucie (1). De quelle excuse peut-on colorer une aussi grande turpitude? Je souhaite passionnément de l'entendre, pour voir sur quoi est appuyée la grande récompense dont il a gratifié son rhéteur (2), en lui donnant le champ de Léontini. Votre collègue (3) étoit assis dans la tribune aux harangues, revêtu d'une robe de pourpre (4), sur une chaise d'or, la couronne en tête. Vous y montâtes; vous vous approchâtes de sa chaise (quoique Luperque (5), vous deviez vous ressouvenir que vous étiez consul); vous fîtes paroître un diadême (6); ce ne furent alors que gémissemens dans toute la place publique. D'où venoit ce diadême? car vous ne l'aviez pas ramassé, mais vous l'aviez apporté de chez vous: action criminelle, réfléchie et méditée. Vous lui mettiez sur la tête ce diadême, malgré les cris et les gémissemens du peuple; et César en fut applaudi, lorsqu'il le rejeta. Scélérat, on ne trouva donc que vous, qui, comme auteur de la royauté, vouliez avoir pour maître celui que vous aviez pour collègue à l'empire: et vous faisiez l'expérience de ce que le peuple Romain pouvoit supporter et souffrir.

Vous tâchiez aussi de fléchir César; vous vous jetiez à ses pieds en posture de suppliant. Que lui demandiez-vous? d'être un esclave?

(4) C'étoit l'habit que portoient les rois, et que les Romains avoient en horreur.

(5) Prêtre du dieu Pan et de Faunus.

(6) Le diadême étoit une bande dont les rois s'entouroient la tête.

ras, ut omnia paterere, ut facilè servires : à nobis populoque Romano mandatum id certè non habebas. O præclaram illam eloquentiam tuam, quum es nudus concionatus ! quid hoc turpius ? quid fædius ? quid suppliciis omnibus dignius ? nùm expectas, dum te stimulis (1) fodiam ? hæc te, si ullam partem habes sensûs, lacerat, hæc cruentat oratio. Vereor, ne immineam virorum summorum gloriam : dicam tamen dolore commotus. Quid indignius quàm vivere eum, qui imposuerit diadema, quum omnes fateantur jure interfectum esse, qui abjecerit ?

At etiam adscribi jussit in fastis, ad Lupercalia : *C. CÆSARI, dictatori perpetuo, M. Antonium, consulem, populi jussu regnum detulisse, Cæsarem uti noluisse.* Jam jam minimè miror, te otium perturbare : non modò urbem odisse, sed etiam lucem : cum perditissimis latronibus non solùm de die, sed etiam in diem vivere. Ubi enim tu in pace consistes ? qui locus tibi in legibus et in judiciis esse potest, quæ

(1) Ceux qui célébroient la fête des Lupercales, étoient tout nus ; cette fête avoit été instituée par Romulus.

(2) Brutus, Cassius et les autres conjurés tuèrent César

vous ne le demandiez que pour vous seul; vous qui, dès l'enfance, aviez vécu d'une manière à tout souffrir, pour servir plus aisément. Ce n'étoit certainement ni du sénat ni du peuple que vous aviez reçu cette commission. O que votre éloquence parut noble, lorsque tout nu (1) vous haranguâtes le peuple! Quoi de plus honteux, de plus infâme, de plus digne de tous les supplices? Est-ce que vous attendez que je vous perce de traits aigus? Pour peu que vous ayez de sentiment, ce discours doit vous déchirer le cœur, et le couvrir de sang. Je crains de diminuer la gloire de nos grands hommes; cependant je le dirai, la douleur m'y force. Y a-t-il rien de plus indigne, que de laisser vivre celui qui a mis le diadême sur la tête de César, tandis que tout le monde avoue que c'est avec justice qu'on a mis à mort celui qui l'a rejeté (2)?

Cependant il ordonna que pendant les fêtes des Lupercales, on insérât dans les fastes (3) cette inscription: *Marc Antoine, consul, a, par l'ordre du peuple* (4), *déféré la royauté à* CÉSAR, *dictateur perpétuel, qui n'a pas voulu l'accepter.* Présentement je ne m'étonne point du tout que vous troubliez le repos public; que vous haïssiez non seulement Rome, mais aussi la lumière; que vous viviez avec les brigands les plus perdus, je ne dis pas au jour le jour, mais même sans vous embarrasser du lendemain; car où pourrez-vous demeurer en paix?

parce qu'il paroissoit aspirer à la royauté, dont cependant il avoit rejeté les marques.

(3) Livres où tout ce qui se passoit dans l'année, et les actes des consuls étoient inscrits.

(4) Antoine mentoit alors impudemment, puisque le peuple n'avoit jamais déféré l'empire à César.

tu, quantum in te fuit, dominatu regio sustulisti? Ideone L. Tarquinius exactus; Sp. Cassius, Melius, M. Manlius, necati, ut multis post seculis, à M. Antonio, quod fas non est, rex Romæ constitueretur?

(1) Septième et dernier roi des Romains : ce fut L. Brutus qui le chassa.

(2) Il fut mis à mort pour avoir distribué au peuple l'argent des blés de la Sicile, ce qui le fit soupçonner de vouloir parvenir à la domination monarchique.

(3) Chevalier Romain : ayant employé ses biens à faire des largesses de blé au peuple Romain, il fut soupçonné

EX PANEGYRICO
A PLINIO JUNIORE
TRAJANO DICTO.

Quid vitam? quid mores juventutis, quàm principaliter formas! quem honorem dicendi magistris, quam dignationem sapientiæ doctoribus habes! ut sub te spiritum et sanguinem et patriam receperunt studia, quæ priorum temporum immanitas exiliis puniebat; quum sibi vitiorum omnium conscius princeps, inimicas vitiis artes non odio magis quàm reverentiâ re-

quel asile pouvez-vous trouver dans les lois et les ordonnances que vous avez tâché d'abolir, en voulant nous asservir à un roi ? Est-ce que l'on a chassé L. Tarquin (1) ; est-ce que Sp. Cassius (2), Sp. Mélius (3), M. Manlius (4) ont été mis à mort, afin que plusieurs siècles après, M. Antoine établît, contre tout droit, un roi à Rome ?

de tendre à la royauté. Ahala Servilius, lieutenant de la cavalerie, le tua par ordre du dictateur Cincinnatus.

(4) Il défendit le Capitole contre les Gaulois, encourut le même soupçon que les précédens, pour avoir delivré plusieurs citoyens chargés de dettes ; et fut jeté du haut du mont Tarpéien en bas : il fut même défendu, par un décret du sénat, à tous ceux de la famille de Manlia, de porter dans la suite le nom de Marcus.

SUITE DES MORCEAUX CHOISIS DU PANÉGYRIQUE DE TRAJAN, PRONONCÉ PAR PLINE LE JEUNE.

Trad. de Sacy.

QUE dirons-nous de la conduite et des mœurs de cette jeunesse, que vous faites élever à vos dépens ? Quelle considération ne marquez vous pas pour les professeurs en éloquence ? Quels égards pour les philosophes ? N'avez-vous pas fait revivre à Rome les belles-lettres ? Ne les y avez-vous pas rappelées de l'exil où les tenoit la barbarie du siècle précédent, sous un prince qui les regardoit comme les ennemies déclarées de tous les vices qu'il se reprochoit ; et qui reléguoit les sciences, plus encore pour se délivrer du respect qu'elles lui imprimoient, que

legaret! At tu easdem artes in complexu, oculis, auribus habes. Præstas enim quæcumque præcipiunt; tantumque eas diligis; quantum ab illis probaris. An quisquam studia humanitatis professus non quum omnia tua, tum vel in primis laudibus ferat admissionum tuarum facilitatem? Magno quidem animo parens tuus, hanc ante vos principes arcem, publicarum ædium nomine inscripserat: frustra tamen, nisi adoptasset, qui habitare ut in publicis posset. Quàm bene cum titulo isto moribus tuis convenit! quamquam omnia sic facis, tamquam non alius inscripserit. Quod enim forum, quæ templa tam reserata? non Capitolium, ipsaque illa adoptionis tuæ sedes magis publica, magis omnium. Nullæ obices, nulli contumeliarum gradus; superatisque jam mille liminibus, ultrà semper aliqua dura et obstantia. Magna ante te, magna post te, juxta te tamen maxima quies: tantum ubique silentium, tam altus pudor, ut ad parvos penates, et larem angustum, ex domo principis modestiæ et tranquillitatis exempla referantur.

Ipse autem ut excipis omnes! ut expectas! ut magnam partem dierum inter tot imperii

pour satisfaire à la haine qu'il leur portoit ? Mais vous, vous les nourrissez dans votre sein ; vous les avez sous les yeux ; vous prenez plaisir à en entendre parler : car elles ne prescrivent point de devoirs que vous ne remplissiez, et vous les aimez autant qu'elles vous honorent. Est-il quelque savant qui, après avoir donné à toutes vos vertus les éloges qu'elles méritent, ne se récrie particulièrement sur la facilité qu'il y a de vous aborder ? Avant que vous et Nerva fussiez parvenus à l'empire, le palais du prince étoit une forteresse inaccessible. Il avoit eu véritablement assez de grandeur d'ame pour faire graver le titre de *Palais public* sur le frontispice de ce palais : mais il l'eût fait inutilement, s'il n'eût pas adopté un homme qui pût y habiter comme en public. Que cette inscription s'accorde bien avec vos mœurs ! et qu'il est difficile de croire qu'un autre l'ait ordonnée, quand on voit tout ce que vous faites ! Quels tribunaux, quels temples sont plus ouverts ? Le Capitole, ce lieu où votre adoption a été consacrée, n'est point plus accessible, n'a point une entrée plus facile et plus libre à tout le monde. On n'a plus d'obstacles à franchir, plus d'affronts à essuyer successivement. Enfin, il ne faut plus passer à travers mille barrières, ni craindre d'en trouver encore d'autres, d'où l'on soit honteusement repoussé. Le calme règne au milieu de votre palais, mais plus encore auprès de vous ; et on y trouve par-tout un si profond silence, et tant de tranquillité, qu'on ne peut en sortir sans en rapporter dans les maisons les plus petites, des exemples d'ordre et de modestie.

Vous-même, avec quelle bonté ne recevez-vous pas, n'attendez-vous pas tout le monde !

curas quasi per otium transigis! Itaque non ut aliàs attoniti, nec ut periculum capitis adituri tarditate, sed securi et hilares, quum commodum est, convenimus; et admittente principe interdum est aliquid, quod nos domi quasi magis necessarium teneat: excusati semper tibi, nec unquam magis excusandi sumus. Scis enim sibi quemque præstare quòd te videat, quòd te frequenter, ac tantò liberaliùs ac diutiùs voluptatis hujus copiam præbes. Nec salutationes tuas fuga et vastitas sequitur: remoramur, resistimus, ut in communi domo, quam nuper illa immanissima bellua plurimo terrore munierat, quum velut quodam specu inclusa, nunc propinquorum sanguinem lamberet, nunc se ad clarissimorum civium strages cædesque proferret. Observabantur foribus horror et minæ, et par metus admissis et exclusis. Ad hoc ipse occursu quoque visuque terribilis: superbiâ in fronte, ira in oculis, femineus pallor in cor-

Peut-on

Peut-on comprendre que, chargé de tous les soins de l'empire, vous ayez tant de temps à nous donner ? Nous n'allons donc plus, comme autrefois, faire notre cour avec un visage où la frayeur est peinte : nous n'y allons plus comme des gens que l'on traîne au supplice, et qui craignent qu'on ne leur fasse un crime capital de leur retardement. Nous y allons quand il nous plaît, et toujours avec joie et avec confiance. Quoique sûrs d'être bien reçus par le prince, nous pouvons croire qu'un devoir plus pressant nous dispense de nous rendre auprès de lui. Vous prévenez toujours nos excuses ; et vous nous épargnez le soin d'en chercher. Car vous êtes bien persuadé que personne ne se refuse volontairement la satisfaction de vous voir ; et vous vous montrez d'autant plus familièrement, et plus long-temps, que vous êtes plus sûr du plaisir que nous y prenons. Aussi ne voit-on pas, qu'après vous avoir rendu nos premiers respects, nous ne songions qu'à fuir ; et que votre palais se change tout-à-coup en une affreuse solitude. Il nous est libre de demeurer, de nous arrêter dans ce même palais, que la terreur environnoit autrefois, lorsque ce monstre cruel en avoit fait son antre, où tantôt il s'enfermoit pour sucer le sang de ses proches, et d'où tantôt il s'élançoit pour se rassasier du carnage des plus grands hommes de la république. L'horreur et l'épouvante en gardoient les portes : et il n'y avoit pas moins à trembler pour ceux à qui l'entrée étoit permise, que pour ceux à qui elle étoit refusée. On ne pouvoit le rencontrer, le regarder sans être saisi de frayeur ; l'arrogance paroissoit sur son front, la fureur éclatoit dans ses yeux, une pâleur mortelle étoit répandue sur tout son

pore, in ore impudentia multo rubore suffusa. Non adire quisquam, non alloqui audebat, tenebras semper secretumque captantem; nec unquam ex solitudine sua prodeuntem, nisi ut solitudinem faceret.

Ille tamen, quibus sibi parietibus et muris salutem suam tueri videbatur, dolum secum, et insidias, et ultorem scelerum deum inclusit. Dimovit perfregitque custodias pœna; angustosque per aditus et obstructos, non secus ac per apertas fores et invitantia limina irrupit: longèque tunc illi divinitas sua, longè arcana illa cubilia sævique secessus, in quos timore et superbiâ et odio hominum agebatur. Quantò nunc tutior, quantò securior eadem domus, postquam non crudelitatis, sed amoris excubiis, non solitudine et claustris, sed civium celebritate defenditur? Ecquid ergo? discimus experimento fidelissimam esse custodiam principis ipsius innocentiam. Hæc arx inaccessa, hoc inexpugnabile munimentum, munimento non egere. Frustra se terrore succinxerit, qui septus charitate non fuerit: armis enim arma irritantur. Num autem serias tantùm partes dierum in oculis nostris cœtuque consumis? non remissionibus tuis eadem frequentia, eademque illa socialitas interest? non tibi semper in medio cibus, semperque mensa communis? non ex convictu nostro mutua voluptas? non provocas reddisque sermones? non ipsum tempus epularum tuarum quum frugalitas contrahat,

corps, l'impudence se confondoit sur son visage avec la rougeur. Personne n'osoit lui adresser la parole. Toujours confiné dans les ténèbres et dans la retraite, il n'en sortoit que pour désoler Rome.

Cependant, dans ces mêmes lieux où il se promettoit tant de sûreté, il enferma avec lui la conjuration et le dieu vengeur des crimes. La peine qui leur est destinée a écarté les gardes, ou les a forcés; et à travers tant d'obstacles et tant de détours, elle a pénétré avec autant de facilité, que si toutes les avenues eussent été libres et toutes les portes ouvertes. Alors on a tout-à-coup disparu sa divinité, ses réduits obscurs, dont seul il connoissoit l'entrée; ces cruels asiles où son arrogance, sa cruauté, sa haine pour le genre humain, la crainte dont il étoit tourmenté, l'obligeoient à se réfugier. O combien trouve-t-on plus de sûreté dans ce palais, aujourd'hui que l'amour seul et non la terreur le gardent, que la foule des citoyens et non la solitude et les barrières le défendent! L'expérience nous apprend donc que la plus fidèle garde du prince, c'est l'innocence de sa vie. Une citadelle, un retranchement qui ne se force jamais, c'est de n'en avoir aucun besoin. En vain celui qui ne veut pas se faire aimer, se fera craindre; les armes dont il menace invitent à s'en servir contre lui. Vous voit-on content de passer seulement avec nous le temps des affaires? Ne sommes-nous pas au milieu de vos divertissemens? Ne les partageons-nous pas? Ne mangez-vous pas en public et avec nous? N'y trouvons-nous pas le même plaisir que vous? N'aimez-vous pas à nous adresser la parole et à nous répondre? Et lorsque votre frugalité voudroit vous faire abréger le repas,

extendit humanitas? Non enim ante medium diem distentus solitariâ cœnâ, spectator adnotatorque convivis tuis immines; nec jejunis et inanibus plenus ipse et ructans non tam apponis quàm objicis cibos, quos dedigneris attingere; ægrèque perpessus superbam illam convictûs simulationem, rursus te ad clandestinam ganeam occultumque luxum refers. Ergo non aurum, nec argentum, nec exquisita ingenia cœnarum, sed suavitatem tuam jucunditatemque miramur, quibus nulla satietas adest, quando sincera omnia, et vera, et ornata gravitate. Neque enim aut peregrinæ superstitionis mysteria, aut obscœna petulantia mensis principis oberat; sed benigna invitatio, et liberales joci, et studiorum honor. Inde tibi parcus et brevis somnus, nullumque amore nostrî angustius tempus, quàm quod sine nobis agis.

IBIT in secula fuisse principem, cui florenti et incolumi numquam nisi modici honores, sæpius nulli decernerentur. Et sanè si velimus cum priorum temporum necessitate certare, vincemur. Ingeniosior est enim ad excogitan-

votre bonté pour nous ne vous oblige-t-elle pas à le prolonger ? Car vous ne venez point, après avoir mangé en particulier, vous présenter à votre table, en homme qui ne s'y propose que de regarder et de censurer les convives. On ne vous voit point, après avoir pris la précaution de vous rassasier en secret, jeter plutôt qu'offrir à des gens à jeun, des mets auxquels vous dédaignez vous-même de toucher ; et plein de l'impatience de courir vous replonger dans la crapule d'une débauche clandestine, vous ne supportez pas avec peine la durée d'un repas, où l'orgueil fait jouer un personnage si contraint. Aussi ce n'est ni la magnificence de votre vaisselle, ni l'ordonnance de vos festins, que nous admirons ; mais la douceur et les charmes d'une aimable conversation, où l'ennui n'entre point, et où la candeur et la liberté sont toujours accompagnées de tous les agrémens de la bienséance. Car ce n'est plus le temps, où les mystères d'une superstition étrangère et une bouffonnerie indécente obsédoient la table du prince. La politesse, l'enjouement et de savantes dissertations, leur ont succédé. De là vient que vous dormez peu, et que vous donnez le moins de temps qu'il vous est possible, à tout ce qui peut vous tenir séparé de nous.

On dira dans tous les siècles, qu'il y a eu un prince comblé de vertus, à qui les hommes de son temps ne décernèrent que des honneurs médiocres, et à qui souvent ils n'en décernèrent aucuns. En effet, si nous voulons le disputer à ceux qui nous ont précédés, nous serons facilement vaincus. La politique invente plus heureu-

dum simulatio veritate, servitus libertate, metus amore. Simul quum jampridem novitas omnis adulatione consumpta sit, non alius erga te novus honor superest, quàm si aliquando de te tacere audeamus. Age, si quando pietas nostra silentium rupit, et verecundiam tuam vicit, quæ qualiaque aut decernimus nos, aut tu non recusas? ut appareat non superbiâ et fastidio te amplissimos honores repudiare, qui minores non dedigneris. Pulchrius hoc, Cæsar, quàm si recusares omnes: nam recusare omnes, ambitionis; moderationis est, eligere parcissimos. Quo temperamento et nobis et ærario consulis; nobis quidem, quòd omni liberas suspicione; ærario autem, quòd sumptibus ejus adhibes modum, ut qui exhaustum non sis innocentium bonis repleturus. Stant igitur effigies tuæ, quales olim ob egregia in rempublicam merita privatis dicabantur. Visuntur eâdem è materia Cæsaris statuæ, quâ Brutorum, quâ Camillorum: nec discrepat causa. Illi enim reges hostemque victorem mœnibus depulerunt; hic regnum ipsum, quæque alia captivitas gignit, arcet ac submovet, sedemque obtinet principis, ne sit domino locus. Ac mihi intuenti sapientiam tuam minùs mirum videtur, quòd

sement que la franchise, la servitude que la liberté, la crainte que l'amour. D'ailleurs, après que la flatterie a depuis long-temps épuisé tout ce qu'on pouvoit imaginer de nouveaux honneurs, quel autre plus grand nous reste-t-il à vous offrir, que d'oser ne point parler de vous? Avouez-le : si quelquefois il est échappé à notre zèle de rompre le silence, et à votre modestie de céder à notre empressement, entre les honneurs que nous vous avons décernés, n'avez-vous pas toujours accepté les moindres, pour ne laisser douter à personne que, puisque vous ne dédaigniez pas les médiocres, ce n'étoit ni par dégoût, ni par orgueil, que vous refusiez les plus grands? En user de la sorte, César, est beaucoup plus glorieux que de les rejeter tous. Il y a une sorte de vanité à les refuser tous : il n'y a que de la modestie à choisir les moins éclatans. Un si sage tempérament est également avantageux et à nous et au trésor public, dont vous avez raison de ménager les fonds; vous qui, lorsqu'ils sont dissipés, ne savez point les remplacer par le bien des innocens. On vous dresse donc des statues, comme on en dressoit autrefois à ces illustres Romains, qui avoient rendu quelque signalé service à la patrie. Celles de Trajan sont de la même matière que celles des Brutus et des Camilles : aussi la raison qui les a fait élever n'est-elle pas différente. Ils chassèrent autrefois les rois de Rome, et ils repoussèrent bien loin de ses murs un ennemi victorieux prêt à y entrer; Trajan en éloigne la tyrannie; il nous défend contre tous les maux que l'esclavage traîne à sa suite, et il ne se tient à la première place, que pour empêcher qu'un maître ne l'occupe. Une sagesse si profonde, quand je la considère, me fait com-

mortales istos caducosque titulos aut depreca-ris, aut temperes. Scis enim ubi vera principis, ubi sempiterna sit gloria ; ubi sint honores in quos nihil flammis, nihil senectuti, nihil successoribus liceat. Arcus enim et statuas, aras etiam templaque demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas : contrà contemptor ambitionis, et infinitæ potestatis domitor ac frenator animus, ipsâ vetustate florescit ; nec ab ullis magis laudatur, quàm quibus minimè necesse est. Præterea ut quisque factus est princeps, extemplo fama ejus, incertum bona an mala, cæterùm æterna est. Non ergo perpetua principi fama, quæ invitum manet, sed bona concupiscenda est. Ea porro non imaginibus et statuis ; sed virtute ac meritis prorogatur. Quin etiam leviora hæc, formam principis figuramque, non aurum meliùs vel argentum, quàm favor hominum exprimat teneatque : quod quidem prolixè tibi cumulatèque contingit, cujus lætissima facies, et amabilis vultus, in omnium civium ore, oculis, animo sedet.

prendre que nous ne devons pas tant nous étonner, si vous rejetez, ou si vous tempérez ces honneurs communs et périssables. Vous savez que ce qui fait la véritable gloire du prince, la rend éternelle (1); et que c'est là seulement où l'on trouve des honneurs qui ne craignent ni le feu, ni le temps, ni l'envie des successeurs. Il n'est point d'arcs de triomphe, de statues, d'autels, de temples même qui ne périssent, et qui enfin ne soient oubliés. Si le temps les épargne, la postérité souvent les néglige, ou les condamne. Mais celui qui a le courage de mépriser l'ambition, et de mettre un frein à une puissance accoutumée à n'en point avoir, s'attire une vénération, que la révolution des siècles ne cesse point d'accroître; et il n'est jamais tant loué, que de ceux qui peuvent le plus s'en dispenser. Le prince ne doit donc pas désirer que la renommée parle éternellement de lui; malgré lui elle en parlera : mais il doit souhaiter qu'elle ne cesse jamais d'en parler bien. C'est ce que le mérite et la vertu donnent seuls, et ce qu'on ne peut se promettre des images et des statues. Il ne faut pas même croire que la figure du prince se grave et se conserve mieux sur l'or et sur l'argent, que dans le cœur des hommes. Si nous avions été dans cette erreur, vous nous en auriez désabusés; vous dont l'air noble, les traits pleins de douceur, le port majestueux se représentent toujours à nous, aussi vivement que lorsque vous êtes présent à nos yeux.

(1) La vertu.

HABET hoc primum magna fortuna, quòd nihil tectum, nihil occultum esse patitur ; principum verò non modò domos, sed cubicula ipsa intimosque recessus recludit, omniaque arcana noscenda famæ proponit atque explicat. Sed tibi, Cæsar, nihil accommodatius fuerit ad gloriam, quàm penitus inspici. Sunt quidem præclara quæ in publicum profers, sed non minora ea quæ limine tenes. Est magnificum, quòd te ab omni contagione vitiorum reprimis ac revocas, sed magnificentius, quòd tuos. Quantò enim magis arduum est alios præstare quàm se, tantò laudabilius, quòd, quum ipse sis optimus, omnes circa te similes tui effecisti. Multis illustribus dedecori fuit aut inconsultiùs uxor assumpta, aut retenta patientiùs. Ita foris claros domestica destruebat infamia ; et ne maximi cives haberentur hoc efficiebat, quòd mariti minores erant. Tibi uxor in decus et gloriam cedit. Quid enim illâ sanctius ? quid antiquius ? Nonne, si pontifici maximo deligenda sit conjux, aut hanc aut similem (ubi est autem similis ?) elegerit ? Quàm illa nihil sibi ex fortuna tua, nisi gaudium vindicat ! quàm constanter non poten-

La plus haute place a cela de particulier, qu'on n'y peut rien faire qui ne soit connu. Le palais des princes, leurs appartemens, leurs retraites les plus cachées, sont ouvertes à la renommée. Ils n'ont point de secrets qui lui soient impénétrables. Pour vous, César, il ne vous peut arriver rien de plus glorieux, que d'être vu jusqu'au fond du cœur. Tout ce qui paroît de vous dans le public est admirable : mais ce qui se passe dans l'intérieur de votre vie privée ne l'est pas moins. Rien n'est si grand, que d'avoir su vous éloigner de tous les vices, et vous défendre de leur attrait; mais il est encore plus grand, d'en avoir su préserver ceux qui vous approchent. Il est très-louable d'être aussi bon que vous l'êtes; mais il l'est infiniment davantage, d'avoir su rendre semblable à vous tout ce qui vous environne. Beaucoup d'hommes illustres ont été déshonorés, ou pour n'avoir pas apporté assez d'attention dans le choix d'une femme, ou pour l'avoir trop gardée après l'avoir mal choisie. (1) Ainsi leur honte domestique ternissoit tout l'éclat qu'ils avoient acquis au dehors; et parce qu'ils étoient des maris trop indulgens, on ne les regardoit que comme des hommes médiocres. Pour vous, César, la femme (2) que vous avez épousée, augmente votre gloire. Y a-t-il rien de si accompli, rien de si respectable qu'elle? Ne faut-il pas avouer que si le grand pontife avoit à se choisir une femme, il n'auroit qu'elle à choisir, ou une semblable? Et où la trouver? Par où paroît-elle se ressentir de votre élévation, si ce n'est par la joie qu'elle a de vos prospérités? Rien approche-t-il de la constante

(1) Le divorce étoit permis chez les Romains.
(2) Plotine.

tiam tuam, sed ipsum te reveretur ! Idem estis invicem quod fuistis : probatis ex æquo, nihilque vobis felicitas addidit, nisi quòd scire cœpistis, quàm bene uterque vestrûm felicitatem ferat. Eadem quàm modica cultu ! quàm parca comitatu ! quàm civilis incessu ! Mariti hoc opus, qui ita imbuit, ita instituit. Nam uxori sufficit obsequii gloria. An quum videat quàm te nullus terror, nulla comitetur ambitio, non et ipsa cum silentio incedat ? ingredientemque pedibus maritum, in quantum patitur sexus, imitetur ? Decuerit hoc illam, etiamsi diversa tu facias. Sub hac verò modestia viri, quantam debet verecundiam uxor marito, femina sibi !

JAM etiam et in privatorum animis exoleverat priscum mortalium bonum amicitia, cujus in locum migraverant assentationes, blanditiæ, et pejor odio amoris simulatio. Etenim in principum domo nomen tantùm amicitiæ, inane scilicet irrisumque, remanebat. Nam quî poterat esse inter eos amicitia, quorum sibi alii domini, alii servi videbantur ? Tu hanc pulsam et ex-

vénération qu'elle montre, non pour votre puissance, mais pour votre personne ? Vous vous aimez comme vous vous aimiez auparavant ; vous avez l'un pour l'autre la même complaisance : et tout ce que votre fortune ajoute à votre bonheur, c'est de vous avoir appris à tous deux, combien vous êtes au-dessus de la plus haute. Quelle simplicité dans sa parure ? Quelle modestie dans son train ? Quelle affabilité dans son air ? C'est à Trajan qu'elle doit tant de vertus ; c'est lui qui l'a formée de la sorte : car la plus grande gloire d'une femme, c'est de savoir suivre de sages conseils. Quand elle considère que la terreur et le faste ne marchent point à votre suite, ne marchera-t-elle pas elle-même sans bruit ? Et quand elle voit l'empereur aller à pied dans Rome, ne doit-on pas s'attendre, qu'autant que la foiblesse de son sexe le peut permettre, elle imitera un si grand exemple ? Il lui conviendroit de vivre de la sorte, quand vous en useriez autrement : mais quand un mari montre tant de modération, quelle retenue une femme ne lui doit-elle point, et ne se doit-elle point à elle-même ?

L'AMITIÉ, ce bien le plus ancien dont jouissent les mortels, étoit bannie même du commerce des hommes privés ; et à sa place avoient succédé la flatterie, les paroles officieuses, et un fantôme d'amitié plus dangereux que la haine. Si le nom d'amitié étoit encore connu dans la maison des princes, il n'y étoit qu'un objet de mépris et de raillerie. Quelle amitié pouvoit régner entre des personnes, dont les uns se croyoient maîtres, les autres esclaves ? Vous l'avez rap-

rantem reduxisti. Habes amicos, quia amicus ipse es. Neque enim, ut alia subjectis, ita amor imperatur; neque est ullus affectus tam erectus, et liber, et dominationis impatiens, nec qui magis vices exigat. Potest fortasse princeps iniquè, potest tamen odio esse nonnullis, etiamsi ipse non oderit: amari, nisi ipse amet, non potest. Diligis ergo quum diligaris, et in eo quod utrinque honestissimum est, tota gloria tua est, qui superior factus descendis in omnia familiaritatis officia, et in amicum ex imperatore submitteris: immo tunc maximè imperator, quum amicum ex imperatore agis. Etenim quum plurimis amicitiis fortuna principum indigeat, præcipuum est principis opus, amicos parare. Placeat tibi semper hæc secta, et quum alias virtutes tuas, tum hanc constantissimè teneas, nec umquam persuadeatur, humile esse principi, nisi odisse. Jucundissimum est in rebus humanis amari, sed non minùs amare: quorum utroque ita frueris, ut quum ipse ardentissimè diligas, adhuc tamen ardentiùs diligaris; primùm quia facilius est unum amare quàm multos; deinde quia tibi amicos tuos obligandi adest facultas tanta, ut nemo possit te, nisi ingratus, non magis amare.

pelée d'un long exil. Vous avez des amis, parce que vous savez l'être. Car un prince ne commande point l'amitié, comme il peut commander le reste. Ce sentiment veut être libre : il est généreux, ennemi de la contrainte ; et il exige rigoureusement autant qu'il donne. Il n'est pas impossible que le prince soit injustement haï de quelques gens, quoiqu'il ne les haïsse pas : mais s'il n'aime, il n'est pas possible qu'il soit aimé. Vous aimez donc, parce qu'on vous aime : et c'est cette affection réciproque, aussi honorable pour vous que pour vos amis, qui fait toute votre gloire. Devenu supérieur, vous descendez à tous les devoirs de l'amitié ; vous abaissez l'empereur jusqu'à l'ami. Que dis-je ? Vous n'êtes jamais plus empereur, que quand vous paroissez oublier que vous l'êtes, pour ne vous montrer qu'ami. Comme la fortune des princes ne peut se passer d'un grand nombre de vrais amis, le premier soin d'un prince sage doit être d'en faire. Ne vous détachez jamais de cette opinion ; qu'entre tant d'autres vertus que vous possédez, celle-là vous soit toujours particulièrement précieuse ; et ne cessez point de croire, que rien n'avilit tant le prince, que la foiblesse de haïr. C'est un des plus grands plaisirs de la vie que celui d'être aimé : mais ce n'en est pas un moins grand d'aimer. Vous jouissez si pleinement de l'un et de l'autre de ces plaisirs, que quoique vous aimiez avec toute la vivacité possible, on vous aime encore plus tendrement. Aussi est-il plus facile à plusieurs d'en aimer un seul, qu'à un seul d'en aimer plusieurs. Vous avez d'ailleurs tant d'occasions de faire du bien à vos amis, qu'il n'y en a aucun qui puisse, sans ingratitude, se dispenser de vous aimer, plus qu'il n'est aimé de vous.

PLERIQUE principes, quum essent civium domini, libertorum erant servi : horum consiliis, horum nutu regebantur : per hos audiebant, per hos loquebantur : per hos præturæ etiam et sacerdotia et consulatus, immo et ab his petebantur. Tu libertis tuis summum quidem honorem, sed tamquam libertis habes; abundèque sufficere his credis, si probi et frugi existimentur. Scis enim præcipuum esse indicium non magni principis magnos esse libertos. Ac primùm neminem in usu habes, nisi aut tibi, aut patri tuo, aut optimo cuique principum dilectum : statimque hos ipsos quotidie deinde ita formas, ut se non tuâ fortunâ, sed suâ metiantur, tantò magis digni, quibus honor omnis præstetur à nobis, quia non est necesse. Justisne de causis senatus populusque Romanus *Optimi* tibi cognomen adjecit? Paratum id quidem et in medio positum, novum tamen scias neminem antè meruisse, quod non erat excogitandum, si quis meruisset. An satius fuit *Felicem* vocare? quod non moribus, sed fortunæ datum est. Satius *Magnum*? cui plus invidiæ quàm pulchritudinis inest. Adoptavit te optimus princeps in suum, senatus in *Optimi* nomen. Hoc tibi tam proprium, quàm paternum, nec magis de-

La plupart de nos empereurs étoient maîtres des citoyens, et esclaves de leurs affranchis. Ils ne se gouvernoient que par le conseil de cette sorte de gens; ils n'avoient de volonté que la leur; ils n'entendoient, ils ne parloient que par eux. Par eux on obtenoit la préture, le sacerdoce et le consulat: ou plutôt, c'étoit à eux qu'il falloit les demander. Pour vous, vous considérez beaucoup vos affranchis; mais vous ne les considérez que comme des affranchis; et vous croyez qu'ils sont assez honorés, s'ils passent pour gens de bien. Persuadé qu'il n'y a pas de marque plus infaillible de la petitesse du prince, que la grandeur de ses affranchis, vous ne vous servez de personne, que votre auguste père, ou quelqu'un de nos meilleurs princes n'ait autrefois aimé; et vous les formez chaque jour de telle sorte, qu'ils ne se mesurent pas à votre fortune, mais à la leur. Ainsi nous les considérons d'autant plus, que nous n'y sommes point forcés. Est-ce avec justice que le sénat et le peuple Romain vous ont nommé *le Très-Bon*? Il ne falloit point être fort ingénieux, ni prendre bien de la peine pour trouver ce surnom: pourquoi donc ne l'a-t-on pas donné à vos prédécesseurs? c'est qu'aucun d'eux ne l'avoit encore mérité. On n'auroit pas été si long-temps à l'imaginer, si on eût trouvé à l'appliquer. Etoit-il plus désirable d'être appelé *l'heureux*, surnom qui se donne à la fortune, et non aux mœurs? Y avoit-il plus d'avantage à être appelé *grand*, nom qui attire plus d'envie qu'il ne donne d'éclat? Un prince très-bon, en vous adoptant, vous a reconnu digne de lui; et le sénat a confirmé son jugement, lorsqu'il vous a surnommé *le Très-Bon*. Ce nom ne vous est pas moins propre, que celui que vous tenez de votre illustre père. Celui qui

finitè distinctèque designat, qui Trajanum, quàm qui *Optimum* appellat; ut olim frugalitate Bisones, sapientiâ Lælii, pietate Metelli monstrabantur : quæ simul omnia uno isto nomine continentur. Nec videri potest optimus, nisi qui est omnibus optimis in sua cujusque laude præstantior. Meritò tibi ergo post cæteras appellationes hæc est addita, ut major. Minùs est enim imperatorem et Cæsarem, *et* Augustum, quàm omnibus imperatoribus, et Cæsaribus, et Augustis esse meliorem. Ideoque ille parens hominum deorumque, *Optimi* priùs, deinde *Maximi* nomine colitur : quò præclarior laus tua, quem non minùs constat optimum esse quàm maximum. Assecutus es nomen, quod ad alium transire non possit, nisi ut appareat in bono principe alienum; in malo falsum; quod licet omnes postea usurpent, semper tamen agnoscetur ut tuum. Etenim, ut nomine Augusti admonemur ejus, cui primùm dicatum est; ita hæc *Optimi* appellatio numquam memoriæ hominum sine te recurret; quotiesque posteri nostri *Optimum* aliquem vocare cogentur, toties recordabuntur, quis meruerit vocari.

Quantò nunc, dive Nerva, gaudio frueris, quum vides et esse optimum, et dici, quem

nomme Trajan ne vous désigne pas plus clairement que celui qui nomme *le Très-Bon*. C'est ainsi qu'autrefois la frugalité désignoit les Pisons, la sagesse les Lélius, la piété les Métellus. Toutes ces différentes vertus sont renfermées dans le nom de *Très-Bon*. Car nul ne peut être estimé très-bon, s'il n'est en tous genres de vertus, au-dessus de ceux qui ont excellé dans chacune. C'est donc fort justement qu'à tous vos autres titres on a ajouté le surnom de *Très-Bon*, comme un titre au-dessus de tous les autres. Car être empereur, être César, être Auguste, c'est infiniment moins que d'être meilleur que tous les empereurs, tous les Césars et tous les Augustes qui aient jamais été. Aussi le premier nom sous lequel nous invoquons le père des dieux et des hommes, c'est celui de très-bon; et nous n'y ajoutons qu'ensuite celui de très-grand. Ce titre vous fait donc d'autant plus d'honneur, que certainement vous n'êtes pas moins le plus grand, que le meilleur de tous les princes. Vous avez acquis un nom, qu'un bon empereur ne peut plus prendre sans usurpation, et un mauvais sans fausseté. Mais que tous les souverains qui viendront après vous l'usurpent s'ils veulent, on reconnoîtra toujours qu'il vous appartient en propre. Comme nous n'entendons point prononcer le nom d'*Auguste*, sans songer aussitôt à celui qui l'a porté le premier; ainsi le nom de *Très-Bon* ne frappera plus les oreilles des hommes, sans leur rappeler votre idée: et toutes les fois que la postérité sera obligée de nommer quelqu'un *Très-Bon*, elle se souviendra de celui qui le premier a mérité ce titre.

Divin Nerva, quelle joie ne ressentez-vous pas maintenant, quand vous voyez celui que

tamquam optimum elegisti ! quàm lætum tibi, quòd comparatus filio tuo vinceris ! Neque enim alio magis approbatur animi tui magnitudo, quàm quòd optimus ipse non timuisti eligere meliorem. Sed et tu, pater Trajane (nam tu quoque si non sidera, proximam tamen sideribus obtines sedem) quantam percipis voluptatem, quum illum tribunum, illum militem tuum, tantum imperatorem, tantum principem cernis ! cumque ei qui adoptavit amicissimè contendis, pulchriùs fuisse genuisse talem, an elegisse ! Mactè uterque ingenti in rempublicam merito, cui hoc tantum boni contulistis. Licet alteri vestrûm filii virtus triumphalia, cœlum alteri dederit, non minor tamen vestra laus, quòd ista per filium, quàm si ipsi meruissetis.

Scio, Patres conscripti, quum cæteros cives, tum præcipuè consules oportere sic affici, ut se publicè magis quàm privatim obligatos putent. Ut enim malos principes rectius pulchriusque est ex communibus injuriis odisse, quàm propriis, ita boni speciosiùs amantur ob ea quæ generi humano, quàm quæ hominibus præstant. Quia tamen in consuetudinem vertit, ut consules publicâ gratiarum actione perlatâ,

vous aviez choisi comme le plus digne, être aujourd'hui surnommé *le Très-Bon*, et l'être en effet ! Quel plaisir pour vous d'avoir un fils qui vous surpasse dans la comparaison que l'on fait entre vous deux ! Car si quelque chose prouve la grandeur de votre ame, c'est particulièrement qu'étant vous-même un prince *très-bon*, vous n'ayez pas craint de nous en choisir un meilleur. Et vous à qui notre empereur doit le jour, illustre Trajan (qui avez place au moins entre les héros, si vous ne l'avez pas entre les dieux), quelle satisfaction ne goûtez-vous pas, quand vous voyez un tribun, un guerrier que vous avez formé, devenu un si grand, un si admirable empereur ? et quand vous disputez si agréablement avec Nerva, pour savoir s'il est plus glorieux de lui avoir donné la naissance, que de lui avoir donné l'empire ? Applaudissez-vous l'un à l'autre, du plus signalé service qu'on ait jamais rendu à la république. Car bien qu'un tel fils ait par ses vertus obtenu pour l'un l'honneur du triomphe, et pour l'autre une place dans le ciel, votre gloire n'en est pas moindre ; puisque c'est l'avoir méritée par vous-même, que de l'avoir méritée par lui.

Je sais, Messieurs, que les bons citoyens, et plus encore les consuls, doivent être bien plus touchés des bienfaits répandus sur la république, que des bienfaits répandus sur leurs personnes. Comme il est plus honnête de haïr un mauvais prince, pour les maux qu'il cause à la patrie, que pour ceux dont il nous accable nous-mêmes ; il est aussi plus généreux d'aimer les bons princes, pour les biens dont ils comblent tous les hommes, que pour ceux qu'ils font à quelques-uns d'entre eux. Cependant, puisque l'usage autorise les consuls, à la fin de l'action

suo quoque nomine, quantum debeant principi, profiteantur, concedite me non pro me magis munere isto, quàm pro collega meo Cornuto Tertullo, clarissimo viro fungi. Cur enim non pro illo quoque gratias agam, pro quo non minùs debeo? præsertim quum indulgentissimus imperator in concordia nostra ea præstiterit ambobus, quæ si tantùm in alterum contulisset, ambos tamen æqualiter obligasset. Utrumque nostrûm ille optimi cujusque spoliator et carnifex stragibus amicorum, et in proximum jacto fulmine afflaverat. Iisdem enim amicis gloriabamur, eosdem amissos lugebamus; ac sicut nunc spes gaudiumque, ita tunc communis nobis dolor et metus erat. Habuerat hunc honorem periculis nostris divus Nerva, ut nos, etsi minùs notos, ut bonos tamen, promovere vellet; quia mutati seculi signum et hoc esset, quòd florerent, quorum præcipuum votum antè fuerat, ut memoriæ principis elaberentur.

Nondum biennium compleveramus in officio laboriosissimo et maximo, quum tu nobis, optime principum, fortissime imperatorum consulatum obtulisti, ut ad summum honorem gloria celeritatis accederet. Tantum inter te

le grâces qu'ils rendent pour la république, à faire aussi quelque mention des grâces dont ils sont redevables à l'empereur; permettez-moi, Messieurs, de m'acquitter de ce devoir, non seulement pour moi, mais aussi pour Cornutus Tullus mon collègue et homme consulaire. Pourquoi ne remercierois-je pas aussi bien pour lui que pour moi, puisque dans l'amitié qui nous unit, si l'empereur n'avoit accordé qu'à l'un de nous les grâces qu'il nous a faites à tous deux, nous lui eussions été tous deux également redevables? Egalement menacés autrefois l'un et l'autre par cet ennemi commun du genre humain (1), qui ne vivoit que des dépouilles et du sang des meilleurs citoyens, nous avions vu la foudre tomber sur nos plus chers amis, et presque sur tout ce qui nous environnoit. Comme nous nous faisions un honneur d'avoir les mêmes amis, nous nous faisions un devoir de pleurer les mêmes malheurs: et l'espérance et la joie ne nous sont pas aujourd'hui plus communes, que nous l'étoient en ce temps-là la douleur et la crainte. Nerva crut qu'il devoit honorer nos disgrâces: il crut voir en nous des gens de bien; et il désira de nous avancer, persuadé que la meilleure preuve que les temps étoient changés, c'étoit que ceux qui souhaitoient autrefois d'être oubliés du prince, fussent élevés aux charges.

Nous n'avions pas encore achevé les deux années destinées à un emploi aussi important que pénible, lorsque vous nous offrîtes le consulat. C'est ainsi que vous voulûtes ajouter à la gloire qui revient d'un si grand honneur, celle de n'avoir pas eu le temps de le désirer; tant il

(1) Domitien.

et illos principes interest, qui beneficiis suis commendationem ex difficultate captabant; gratioresque accipientibus honores arbitrabantur, si priùs illos desperatio, et tædium, et similis repulsæ mora, in notam quamdam pudoremque vertissent. Obstat verecundia, quominus percenseamus quo utrumque nostrûm testimonio ornaris, ut amore recti, amore reipublicæ priscis illis consulibus æquaveris. Meritò necne, neutram in partem decernere audeamus; quia nec fas est affirmationi tuæ derogare, et onerosum confiteri vera esse, quæ de nobis præsertim tam magnifica dixisti. Tu tamen dignus es, qui eos consules facias, de quibus possis ista prædicare. Tribuas veniam, quod inter hæc beneficia tua gratissimum est nobis, quòd nos rursus collegas esse voluisti. Ita charitas mutua, ita congruens tenor vitæ, ita una eademque ratio propositi postulabat; cujus ea vis, ut morum similitudo concordiæ nostræ gloriam minuat; ac perinde sit mirum, si alter nostrûm à collega, ac si à se ipse, dissentiat. Non ergo temporarium et subitum est, quòd uterque collegæ consulatu, tamquam iterum suo gaudet; nisi quòd tamen, qui rursus consules fiunt, bis quidem, sed tempo-

y a de différence entre vous, et ces empereurs qui croyoient augmenter le prix de leurs graces, par la difficulté de les obtenir. Ils s'imaginoient rendre les dignités bien plus agréables, si d'abord ils avoient ôté toute espérance d'y parvenir; s'ils en dégoûtoient, à force de les faire demander; et si, par un retardement qui ressembloit fort à un refus, ils avoient en quelque sorte flétri ceux à qui ils les donnoient. La modestie ne nous permet pas de rappeler ici le souvenir de ce qu'il vous a plu dire à notre avantage, lorsque vous avez bien voulu nous égaler aux plus grands consuls de l'ancienne Rome, par notre amour pour la vertu, par notre zèle pour la république. Nous n'osons pas examiner si c'est avec justice, car il ne nous appartient pas de vous contredire; et nous ne pourrions, sans blesser la bienséance, reconnoître que la vérité se trouve dans ces éloges magnifiques, dont vous nous avez comblés. Tout ce que nous pouvons dire sur ce sujet, c'est que vous méritez de faire des consuls à qui ils puissent convenir. Mais entre tant de bienfaits (pardonnez-nous si nous vous le disons), le plus agréable, c'est qu'il vous ait plu que nous fussions encore une fois collègues. Une amitié réciproque, un même genre de vie, des maximes semblables, veulent que nous ayons ces sentimens. Tout cela ensemble fait que la conformité de nos mœurs diminue la gloire de notre union; puisqu'il ne seroit pas moins étonnant de nous voir opposés l'un à l'autre, que de voir l'un ou l'autre de nous n'être pas d'accord avec lui-même. Il n'est donc pas extraordinaire, que nous nous réjouissions du consulat l'un de l'autre, comme si chacun de nous en avoit obtenu un second. S'il y a quelque différence à y faire, c'est que ceux qui sont faits

ribus diversis obligantur : nos duos consulatus accipimus simul, simul gerimus, alterque in altero consul, sed iterum et pariter sumus.

Illud verò quàm insigne, quòd nobis præfectis ærario consulatum ante, quàm successorem dedisti ! Aucta est dignitas dignitate ; neque continuatus tantùm, sed geminatus est honor ; finemque potestatis alterius, tamquam parum esset excipere, prævenit. Tanta tibi integritatis nostræ fiducia fuit, ut non dubitares, te salvâ diligentiæ tuæ ratione esse facturum, si nos post maximum officium privatos esse non sineres. Quid, quod eumdem in annum consulatum nostrum contulisti ? Ergo non alia nos pagina, quàm te consulem accipiet ; et nostra quoque nomina addentur fastis, quibus ipse perscriberis. Tu comitiis nostris præsidere, tu nobis sanctissimum illud carmen præire dignatus es : tuo judicio consules facti, tuâ voce renuntiati sumus, ut idem honoribus nostris suffragator in curia, in campo declarator existeres. Nam quòd eos potissimùm mensi attribuisti, quem tuus natalis exornat, quàm pulchrum nobis ! quibus edicto,

successivement consuls, le sont véritablement deux fois, mais en différens temps; et que chacun de nous a obtenu deux consulats à la fois, puisque nous sommes consuls l'un par l'autre; et que l'étant deux fois, nous le sommes dans un même temps.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, dans la grâce que vous nous avez faite, c'est que pour nous donner le consulat, vous n'ayez pas attendu que nous fussions sortis de la charge de préfet du trésor public (1); vous avez augmenté une dignité par l'autre; vous ne nous avez pas continué seulement dans les honneurs, vous les avez doublés; et une charge a prévenu la fin de l'autre, comme si c'eût été peu de la suivre. Vous avez eu si bonne opinion de notre intégrité, que vous avez cru ne rien faire contre les règles ordinaires, si vous ne souffriez pas qu'après avoir exercé une charge très-importante, nous demeurassions hommes privés. Que dirai-je de ce que pour nous désigner consuls, vous ayez pris le temps, où vous-même vous exerciez le consulat? On verra donc nos noms écrits à la suite du vôtre, et placés dans des fastes que vous rendrez éternels. Vous n'avez pas dédaigné de présider à l'assemblée où nous avons été nommés; et de faire l'ouverture de la cérémonie ordinaire, dans une telle occasion. Après nous avoir fait élire dans le sénat, vous avez déclaré notre élection dans le champ de Mars. Ainsi vous avez voulu que nul autre que vous ne fît la cérémonie de notre entrée dans un consulat que nous ne devions qu'à vos bontés. Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus heureux pour nous, que d'avoir été élus dans le même temps auquel nous devons

(1) Surintendant des finances.

quibus spectaculo celebrare continget diem illum triplici gaudio lætum, qui principem abstulit pessimum, dedit optimum, meliorem optimo genuit. Nos sub oculis tuis augustior solito currus accipiet : nos inter secunda omnia, et vota certantia, quæ præsenti tibi conferentur, vehemur alacres, et incerti ex utra parte major auribus nostris accidat clamor.

Super omnia tamen prædicandum videtur, quòd pateris consules esse quos fecisti. Quippe nullum periculum, nullus ex principe metus consulares animos debilitat et frangit : nihil invitis audiendum, nihil coactis decernendum erit. Manet manebitque honori veneratio sua; nec securitatem auctoritate perdemus. Ac si quid fortè ex consulatûs fastigio fuerit deminutum, nostra hæc erit culpa, non seculi. Licet enim quantum ad principem, licet tales consules agere, quales ante principes erant. Ullamne tibi pro beneficiis referre gratiam parem possumus? nisi tamen illam, ut semper nos meminerimus consules fuisse, et consules tuos; ea sentiamus, ea censeamus quæ consularibus digna sunt; ita versemur in republica, ut credamus esse rempubli-

vôtre naissance ? Quel honneur que d'avoir à célébrer ce jour, que trois grands évènemens consacrent à la joie immortelle du peuple Romain ! ce jour qui nous a délivré d'un très-mauvais prince, qui nous en a donné un très-bon, et qui en a vu naître un meilleur (1) ! Nous irons donc au Capitole ; et sous vos yeux, un char plus magnifique que celui où nous avions accoutumé de monter, nous y conduira au milieu des auspices favorables, et des acclamations qui se feront pour vous ; mais si universellement de toutes parts, que nous ne pourrons distinguer de quel côté il en viendra le plus.

Ce qui met le comble à tant de grâces, vous souffrez que ceux que vous avez faits consuls, le soient. Nul danger, nulle crainte ne refroidit, n'abat le courage que cette place demande. Nous n'entendrons point ce que nous voudrions ne point entendre : nous n'ordonnerons que ce qui nous plaira. Le respect dû au consulat lui est conservé tout entier ; et l'autorité des consuls ne nuira point à leur sûreté. Si cette suprême magistrature souffre quelque diminution sous nous, ce ne sera pas la faute du siècle ; ce sera la nôtre. Car par rapport au prince, rien n'empêche que nous n'exercions cette auguste charge, aussi pleinement que l'ont exercée ceux qui en étoient revêtus, avant qu'il y eût des princes à Rome. Quels remercîmens convenables pouvons-nous vous faire pour tant de faveurs, si ce n'est de n'oublier jamais que nous avons été consuls, et que nous l'avons été par votre choix ? Ne cessons point de penser, et de dire ce qui convient à des hommes consulaires : soyons aussi assidus à servir la république, que

(1) Domitien tué, Nerva élu, Trajan né.

cam; non consilium nostrum, non operam, subtrahamus; nec defunctos nos, et quasi dimissos consulatu, sed quasi adstrictos et devinctos putemus; eumdemque locum laboris et curæ, quem reverentiæ dignitatisque teneamus.

In fine orationis præsides custodesque imperii deos ego consul pro rebus humanis, ac te præcipuè, Capitoline Jupiter, precor, ut beneficiis tuis faveas, tantisque muneribus addas perpetuitatem. Audisti quæ malo principi precabamur; exaudi quæ pro dissimillimo optamus. Non te distringimus votis : non enim pacem, non concordiam, non securitatem, non opes oramus, non honores : simplex cunctaque ista complexum unum omnium votum est *salus principis*. Nec verò novam tibi injungimus curam. Tu enim jam tunc illum in tutelam recepisti, quum prædonis avidissimi faucibus eripuisti. Neque enim sine auxilio tuo, quum altissima quæque quaterentur, hic, qui omnibus excelsior erat, inconcussus stetit. Præteritus est pes-

le doivent être des hommes persuadés qu'il y a une république : ne lui refusons ni nos conseils, ni nos soins ; et ne croyons point qu'avec notre consulat doive finir notre attachement au service de la patrie : ne doutons jamais au contraire qu'il ne nous impose des obligations plus pressantes qu'à tous les autres citoyens ; et qu'après avoir été une fois au-dessus d'eux par la dignité, nous le devons être éternellement par le zèle.

Dieux tutélaires, et vous Jupiter Capitolin, protecteur de cet empire, souffrez qu'un consul ne finisse point son discours, sans vous avoir conjuré, au nom du monde entier, de soutenir tant de bienfaits, et de les couronner tous par un dernier qui les rende éternels. Vous avez été touché des imprécations que nous faisions contre un mauvais prince ; ne rejetez pas les vœux que nous vous faisons pour un prince qui lui ressemble si peu : nous ne vous fatiguerons point par leur multitude. Nous ne vous demandons ni la paix au dehors de l'empire, ni la tranquillité publique au dedans, ni une vie exempte de périls, ni des richesses, ni des honneurs. Nous ne vous adressons tous qu'un vœu commun ; mais ce vœu comprend seul tous les autres. Conservez-nous toujours un si bon empereur. C'est ne vous rien demander de nouveau. N'est-ce pas vous seul qui l'avez visiblement conservé, lorsqu'il a échappé à la fureur de ce monstre si avide du sang Romain ? N'est-ce pas un effet sensible de votre protection toute-puissante, que pendant que tout ce qu'il y avoit de plus grand dans la république avoit été ébranlé ou abattu, il ait pu se soutenir, lui que le mérite et les vertus élevoient si fort au-dessus des autres ? qu'il ait pu ne point causer d'a-

simo principe, qui præteriri ab optimo non potuit. Tu clara judicii tui signa misisti, quum proficiscenti ad exercitum tuo nomine, tuo honore cessisti. Tu voce *imperatoris* quid sentires locutus, filium illi, nobis parentem, tibi pontificem maximum elegisti. Quò majore fiduciâ jisdem illis votis, quæ ipse pro se nuncupari jubet, oro et obtestor, *si bene rempublicam, si ex utilitate omnium regit*, primùm ut illum nepotibus nostris ac pronepotibus serves; deinde ut quandoque successorem ei tribuas, quem genuerit, quem formaverit, similemque fecerit adoptato: aut si hoc fato negatur, in consilio sis eligenti, monstresque aliquem, quem adoptari in Capitolio deceat.

Vobis, Patres conscripti, quantum debeam, publicis etiam monumentis continetur. Vos mihi in tribunatu quietis, in præturâ modestiæ; vos in istis officiis etiam, quæ è studiis nostris circa tuendos socios injunxeratis; cuncti constantiæ antiquissimum testimonium pertribuistis: vos

(1) Domitien.
(2) Nerva.

larmes à un prince barbare (1), et s'attirer toute l'estime d'un prince juste (2) ? Pouviez-vous plus clairement nous faire connoître que vous le destiniez à l'empire, qu'en lui cédant vos honneurs, et votre nom d'empereur, lorsqu'il alla implorer votre assistance au Capitole, avant que de partir pour aller prendre le commandement de l'armée (3) ? C'est vous qui, par la bouche de Nerva, l'avez déclaré son fils; c'est vous qui nous l'avez donné pour père, et qui l'avez choisi pour votre grand pontife. C'est donc ce qui me donne la confiance de vous conjurer, Dieu tout-puissant, en me conformant aux vœux que l'empereur nous ordonne lui-même de faire, *que s'il gouverne la république à l'avantage des peuples, vous le conserviez à nos neveux* et à leurs descendans; et que vous lui réserviez pour successeur un fils qu'il ait formé, et qu'il ait su rendre tel qu'il en choisiroit un, s'il l'adoptoit. Que si les destinées ont envié ce bonheur à notre postérité, puissent vos inspirations régler le choix qu'il fera d'un successeur! Puissiez-vous lui en donner un digne d'être adopté dans le Capitole!

Pour vous, Messieurs, les monumens publics conserveront à jamais la mémoire de tout ce que je vous dois. Vous avez bien voulu approuver ma conduite dans les différentes charges que j'ai exercées. Vous avez bien voulu déclarer que j'avois été tribun (4) sans violence, préteur sans faste; et que je m'étois acquitté avec courage de la commission que vous m'aviez donnée, de plaider la cause de nos alliés; ce qui est le plus grand de tous les éloges. Enfin

(3) Ce fait est expliqué au commencement de ce panégyrique.

(4) Pline avoit été tribun du peuple sous Domitien.

PARS QUARTA.

EXCERPTA POETICA.

È SELECTIS

TIBULLI ELEGIIS.

Ad Deliam.

Divitias alius fulvo sibi congerat auro
Et teneat culti jugera multa soli :
Quem labor assiduus vicino terreat hoste,
Martia cui somnos classica pulsa fugent.
Me mea paupertas vitæ traducat inerti,
Dum meus exiguo luceat igne focus;
Nec spes destituat, sed frugum semper acervos
Præbeat, et pleno pinguia musta lacu.
Ipse seram teneras, maturo tempore, vites,
Rusticus, et facili grandia poma manu.
Nec tamen interdum pudeat tenuisse bidentem,
Aut stimulo, tardos increpuisse boves;
Non agnamve sinu pigeat, fœtumve capellæ,
Desertum oblitâ matre referre domum.
Hic ego, pastoremque meum lustrare quotannis,
Et placidam soleo spargere lacte Palem.
Nam veneror, seu stipes habet desertus in agris,
Seu vetus in trivio florea serta lapis;
Et quodcumque mihi pomum novus educat annus
Libatum agricolas ponitur ante deos.

Flava Ceres, tibi sit nostro de rure corona
Spicea, quæ templi pendeat ante fores;

QUATRIÈME PARTIE.

EXTRAITS POÉTIQUES.

ÉLÉGIES CHOISIES DE TIBULLE.

Traduct. de Pastoret.

A Délie.

SÉDUIT par l'éclat de l'or, qu'un autre entasse des richesses, qu'il possède des arpens innombrables d'un sol bien cultivé : tourmenté sans cesse, il redoute l'approche de l'ennemi, et le son des instrumens guerriers écarte de lui le sommeil. Ah ! mes jours couleront paisibles au sein de la médiocrité, pourvu qu'un feu modeste éclaire mon foyer, et que loin de tromper mon espoir, elle me fournisse toujours des monceaux de fruits et des ruisseaux de bon vin. Habitant de la campagne, quand il en sera temps, j'alignerai mes jeunes vignes et grefferai d'une main complaisante mes pommiers vigoureux. Je ne rougirai pas même de tenir quelquefois le hoyau, de hâter par l'aiguillon les bœufs tardifs, de ramener les brebis au bercail, ou de rendre le chevreau fugitif à sa mère qui l'avoit oublié.

Ici, chaque année, je purifie mon berger, et le lait coule en l'honneur de la bienfaisante Palès ; je l'honore, soit que des guirlandes ornent dans les champs un tronc d'arbre isolé, soit que dans un carrefour elles couronnent une pierre antique, et c'est toujours aux dieux des laboureurs que j'offre après des libations, les fruits naissans d'une nouvelle année.

Blonde Cérès, prise dans nos champs, qu'une couronne d'épis soit suspendue à la porte de ton temple. Gardien

Pomosisque ruber custos ponatur in hortis,
Terreat ut sævâ falce Priapus aves.
Vos quoque felicis quondam, nunc pauperis agri
Custodes, fertis munera vestra, Lares.
Tunc vitula innumeros lustrabat cæsa juvencos;
Nunc agna exigui est hostia magna soli.
Agna cadet vobis quam circùm rustica pubes
Clamet: Iò messes et bona vina date.
Adsitis Divi; nec vos de paupere mensâ
Dona, nec è puris spernite fictilibus.
Fictilia antiquus primùm sibi fecit agrestis
Pocula, de facili composuitque luto.
At vos exiguo pecori furesque lupique
Parcite: de magno præda petenda grege est.
Non ego divitias patrum, fructusque requiro
Quos tulit antiquo condita messis avo.
Parva seges satis est: satis est requiescere tecto
Si licet, et solito membra levare toro.
Quàm juvat immites ventos audire cubantem!
. . . . . .
Aut gelidas hybernus aquas cùm fuderit auster,
Securum somnos imbre juvante sequi!
Hoc mihi contingat!

Ad Messalam.

Iduis Ægeas sine me, Messala, per undas.
O utinam memores ipse, cohorsque mei!
Me tenet ignotis ægrum Phæacia terris.
Abstineas avidas, mors, precor, atra, manus;
Abstineas mors atra, precor. Non hic mihi mater
Quæ legat in mœstos ossa perusta sinus:
Non soror, Assyrios cineri quæ dedat odores
Et fleat effusis ante sepulcra comis.
Quàm benè Saturno vivebant rege, priùsquam
Tellus in longas est patefacta vias.
Nondùm cæruleas pinus contempserat undas,
Effusum ventis præbueratque sinum;

de nos vergers, que Priape en écarte les oiseaux avec sa faux redoutable. Ayez aussi vos offrandes, Lares protecteurs d'un champ borné, autrefois plus étendu. Alors sur des troupeaux innombrables je vous immolois une génisse: aujourd'hui, c'est beaucoup pour moi, dans mon foible héritage, de vous sacrifier une brebis. Vous l'aurez cependant, et autour d'elle une jeunesse rustique s'écriera: « Dieux, favorisez nos moissons et nos vendanges; Dieux, protégez-nous. Ne méprisez pas les dons d'une table indigente, et de ces vases d'argile, mais purs. » C'est avec cette matière docile que les anciens laboureurs formèrent d'abord des coupes pour leur usage.

Loups, brigands, épargnez mon foible troupeau. C'est à des troupeaux nombreux qu'il faut demander votre proie.

Je ne regrette ni les richesses de mes aïeux, ni les fruits qu'ils moissonnoient dans leur domaine antique. Un petit champ me suffit; il me suffit de reposer, si je le veux, sous un toit champêtre, et de soulager mes membres fatigués sur ma couche accoutumée. Qu'il est doux d'entendre au loin les vents impitoyables! . . . . . Ou quand l'auster humide a fondu les eaux glacées, de s'endormir paisiblement au murmure de la pluie! Que je goûte ce bonheur!

A Messala.

Tu parcourras sans moi la mer Égée, ô Messala: puisses-tu, puissent tes compagnons se rappeler de Tibulle! Une maladie l'enchaîne sur les terres inconnues de la Phéacie. Mort cruelle, je t'en conjure, suspends tes mains avides: mort cruelle, épargne-moi, je t'en conjure. Je n'ai point ici de mère qui recueille mes cendres dans son sein douloureux, point de sœur qui verse sur elles les parfums de l'Assyrie, et les cheveux épars, pleure à mes funérailles.

Que les hommes vivoient heureux sous le règne de Saturne, avant que la terre fut ouverte en longs chemins! Les vaisseaux n'affrontoient pas encore l'azur des mers, ils n'offroient pas aux vents leurs voiles déployées; le

Nec vagus, ignotis repetens compendia terris,
Presserat externâ navita merce ratem.
Illo non validus subiit juga tempore taurus,
Non domito frenos ore momordit equus.
Non domus ulla fores habuit; non fixus in agris
Qui regeret certis finibus arva lapis.
Ipsæ mella dabant quercus, ultròque ferebant
Obvia securis ubera lactis oves.
Non acies, non ira fuit, non bella; nec ensem
Immiti sævus duxerat arte faber.
Nunc Jove sub domino; cædes et vulnera semper:
Nunc mare, nunc letho multa reperta via.

Parce pater: timidum non me perjuria terrent,
Non dicta in sanctos impia verba deos.
Quod si fatales jam nunc explevimus annos,
Fac lapis his scriptus stet super ossa notis:
« Hìc jacet immiti consumptus morte Tibullus,
Messalam terrâ dum sequiturque mari. »

Messalæ natalis dies.

Hunc cecinêre diem Parcæ fatalia nentes
Stamina, non ulli dissoluenda deo.
Hunc fore Aquitanas posset qui fundere gentes,
Quem tremeret forti milite victus Atur.
Evenêre. Novos pubes Romana triumphos
Vidit, et evinctos brachia capta duces.
Ac te victrices lauros, Messala, gerentem,
Portabat niveis currus eburnus equis.
Non sine me est tibi partus honos: Tarbella Pyrene
Testis, et Oceani littora Santonici,
Testis Arar, Rhodanusque celer, magnusque Garumna
Carnuti et flavi cærula limpha Liger.
An te, Cydne, canam, tacitis qui leniter undis
Cæruleus placidis per vada serpis aquis?
Quantus et ætherео contingens vertice nubes
Frigidus intonsos Taurus arat Cilicas?

pilote vagabond n'alloit pas dans des terres inconnues charger son navire de richesses étrangères. Alors le joug n'accabloit pas le taureau vigoureux; le coursier ne mordoit pas le frein d'une bouche asservie. Les maisons étoient sans portes; une pierre fixée dans les champs n'en indiquoit pas les bornes certaines. Les chênes eux-mêmes donnoient du miel, et les brebis offroient volontiers leurs mamelles pleines de lait au berger sans défiance : la fureur, les armées, la guerre n'existoient pas; l'art cruel d'un ouvrier barbare n'avoit pas façonné le glaive. Aujourd'hui que Jupiter est le maître, par-tout règnent le sang et le carnage; la mer est connue, et mille voies sont ouvertes au trépas.

Pardonne, ô Jupiter! mon cœur timide n'a point à craindre ses parjures : mes discours impies n'ont jamais outragé la sainteté des dieux. Si le terme fatal de mes jours est déjà arrivé, qu'on grave ces mots sur la pierre qui couvrira ma cendre : « Ci-gît Tibulle, frappé d'une mort cruelle, tandis qu'il suivoit Messala sur la terre et sur les flots. »

Anniversaire de Messala.

Elles ont chanté ce beau jour, ces Parques qui filent la trame funeste qu'aucun dieu ne peut briser; elles ont prédit qu'on vaincroit les peuples de l'Aquitaine, et que nos soldats intrépides feroient trembler l'Adour subjugué. Ces prédictions sont accomplies. La jeunesse de Rome a vu de nouveaux triomphes, et des rois soumis, accablés de chaînes. Traîné par des coursiers éclatans, un char d'ivoire portoit Messala couronné des lauriers de la victoire. Je fus témoin de ses conquêtes glorieuses : ils le furent comme moi, et les rivages de la Saintonge, et Tarbes, voisine des Pyrénées, et la Saône et le Rhône impétueux, et la vaste Garonne et les bords Orléannois que la Loire arrose de ses ondes *bleuissantes*.

Chanterai-je le Cydnus, qui dans sa course tranquille, traîne lentement dans les mers azurées ses ondes silencieuses, où le Taurus glacé dont le front sourcilleux se perd dans les nues, et que cultive le Cilicien sauvage?

Quid referam, ut volitet crebras intacta per urbes
Alba Palestino sancta columba Tyro?
Usque maris vastum prospectet turribus æquor
Prima ratem ventis credere docta Tyros?
Qualis et, arentes cùm findit Syrius agros,
Fertilis æstivâ Nilus abundet aquâ.

Nile pater, quânam possum te dicere causâ,
Aut quibus in terris occuluisse caput!
Te propter, nullos tellus tua postulat imbres,
Arida nec pluvio supplicat herba Jovi.
Te canit, atque suum pubes miratur Osirim
Barbara, Memphitem plangere docta bovem.

Primus aratra manu solerti fecit Osiris,
Et teneram ferro sollicitavit humum.
Primus inexpertæ commisit semina terræ,
Pomaque non notis legit ab arboribus.
Hic docuit teneram palis adjungere vitem;
Hic viridem durâ cædere falce comam.
Illi jucundos primum matura sapores
Expressa incultis uva dedit pedibus.
Ille liquor docuit voces inflectere cantu,
Movit et ad certos nescia membra modos.
Bacchus et agricolæ magno confecta labore
Pectora tristitiæ dissoluenda dedit.
Bacchus et afflictis requiem mortalibus affert.
Crura licet durâ compede pulsa sonent.
Non tibi sunt tristes curæ, non luctus, Osiri;
Sed chorus, et cantus, et levis aptus amor;
Sed varii flores, et frons redimita corymbis,
Fusa sed ad teneros lutea palla pedes,
Et Tyriæ vestes et dulcis tibia cantu,
Et levis occultis conscia cista sacris.

Hùc ades, et centum ludis geniumque choreis
Concelebra, et multo tempora funde mero.
Illius è nitido stilent unguenta capillo:
Et capite et collo mollia serta gerat.
Sic venias hodiernè; tibi dem thuris honores,
Libaque mopsopio dulcia melle feram.

Parlerai-je de la Palestine et de ses villes nombreuses où vole impunément la colombe sacrée, ou de la savante Tyr, qui de ses tours découvre la plaine immense des mers; et qui la première osa confier ses vaisseaux aux aquilons? Dirai-je enfin comment le Nil voit croître ses eaux fécondes, quand Syrius ouvre les campagnes arides.

Nil bienfaiteur, comment révéler ton origine, et les climats d'où s'échappe ta source inconnue? Les terres que tu parcours ne demandent jamais une pluie salutaire: jamais les plantes desséchées n'y implorent la rosée céleste. Instruite à pleurer le bœuf sacré de Memphis, une jeunesse agreste chante Osiris et toi.

C'est Osiris qui le premier construisit la charrue d'une main industrieuse, et déchira par le soc la campagne docile. Le premier il confia les semences à la terre novice, et cueillit des fruits sur des arbres inconnus. Il apprit au laboureur à soutenir par des échalas la vigne jeune encore, et à faire tomber sous la serpe sa chevelure verdoyante. Ce fut pour lui d'abord que le raisin mûri, pressé sous des pieds rustiques, laissa couler une liqueur aimable. Cette liqueur instruisit les hommes à plier aux chansons leur voix flexible: elle soumit à des mouvemens certains leurs membres étonnés. Bacchus chassa la tristesse du sein du cultivateur accablé sous un travail pénible. Bacchus soulage les mortels affligés malgré le poids affreux de leurs chaînes retentissantes. Osiris, tu ne connois ni les pleurs, ni les soucis dévorans. Les danses, les concerts, les plaisirs faciles d'un amour folâtre, voilà ton partage. On te distingue, et par le lierre qui uni à mille fleurs, couronne ta tête, et par cette robe dorée qui flotte sur tes pieds, et par tes habits de pourpre, et par la mélodie de ta flûte, et par la corbeille légère témoin de tes sacrifices mystérieux.

Viens parmi nous; que des danses, que des jeux variés célèbrent le génie de Messala. Offrons-lui des libations abondantes. Que les parfums découlent de sa brillante chevelure; que son cou, que sa tête portent des guirlandes fleuries. Parois ainsi aujourd'hui; que mon encens brûle en ton honneur, et que je t'offre ce miel délicieux que l'Attique produit.

At tibi subcrescat proles, quæ facta parentis
Augeat, et circa stet venerata senem.
Nec taceant monumenta viæ quam Tuscula tellus
Candidaque antiquo detinet Alba lare:
Namque opibus congesta tuis hic glarea durâ
Sternitur hic apta jungitur arte silex.
Te canet agricola è magnâ cùm venerit urbe
Serus, inoffensum retuleritque pedem.

At tu natalis: multos celebrande per annos,
Candidior semper, candidiorque veni.

EX FASTIS
OVIDII.

Idææ Matris Festum.

Ter sine perpetuo cœlum versetur in axe,
Ter jungat Titan, terque resolvat equos;
Protinus inflexo Berecynthia tibia cornu
Flabit, et Idææ festa parentis erunt.
Ibunt semimares, et inania tympana tundent;
Æraque tinnitus ære repulsa dabunt.
Ipsa sedens molli comitum cervice feretur
Urbis per medias exululata vias.
Scena sonat, ludique vocant: spectate, Quirites;
Et fora Marte suo litigiosa vacent.

Quærere multa libet: sed me sonus æris acuti
Terret, et horrendo lotos adunca sono.

Pour toi, Messala, puisse une famille nombreuse entourer avec respect ta vieillesse, et ajouter à la gloire de son père. Ils la publieront cette gloire, les chemins tracés entre les campagnes de Tusculum et les murs antiques d'Albe-la-Blanche. Là, tes richesses bienfaisantes entassèrent le gravier durci. Là, les pierres furent cimentées avec un art merveilleux. Le laboureur te chantera, quand, sur le soir, revenant de Rome, il ne heurtera plus ses pieds fatigués.

Anniversaire de Messala, viens, toujours plus pur et plus brillant, recevoir nos hommages pendant des années nombreuses.

LES FASTES D'OVIDE.

Trad. de F. Desaintange.

Fête de Cybèle.

Sur ses gonds éternels que du ciel étoilé
Trois fois autour de soi l'orbe immense ait roulé,
Et que trois fois le dieu dont le char étincelle
Attelle ses coursiers, et trois fois les dételle;
La flûte, les clairons, les haut-bois, le tambour,
De ta fête, ô Cybèle, annoncent le retour.
On voit dans nos remparts courir les Corybantes,
Frappant, en s'agitant, leurs tymbales bruyantes;
Et des bassins d'airain par des bassins battus,
On entend résonner les tintemens aigus.
La déesse, en triomphe assise sur leur tête,
S'avance aux cris joyeux de sa hurlante fête.
La scène va s'ouvrir : accourez à ses jeux;
Et du barreau désert laissez les bancs poudreux.

Je voudrois de ta fête apprendre les merveilles,
O Rhéa! mais l'airain qui tonne à mes oreilles,
Du loros recourbé les sons retentissans,
De leur aigre harmonie épouvantent mes sens.

Da, Dea, quas sciter, doctas, Cybeleia, neptes.
Audit; et has curas jussit adesse meas.

Pandite mandati memores, Heliconis alumnæ,
Gaudeat assiduo cur dea magna sono.
Sic ego. Sic Erato; mensis Cythereius illi
Cessit, quòd teneri nomen Amoris habet.

Jovis ortus.

Reddita Saturno sors hæc erat: Optime regum,
A nato sceptris excutiêre tuis.
Ille suam metuens, ut quæque erat edita, prolem
Devorat, immersam visceribusque tenet.
Sæpè Rhea questa est, toties fœcunda, nec unquàm
Mater; et indoluit fertilitate suâ.
Jupiter ortus erat: pro magnâ teste vetustas
Creditur; acceptam parce movere fidem.
Veste latens saxum cœlesti viscere sedit:
Sic genitor fatis decipiendus erat.
Ardua jam dudùm resonat tinnitibus Ide,
Tutus ut infanti vagiat ore puer.
Pars clypeos sudibus, galeas pars tundit inanes:
Hoc Curetes habent, hoc Corybantes opus.
Res latuit patrem: priscique imitamina facti,
Æra deæ comites raucaque terga movent.
Cymbala pro galeis, pro scutis tympana pulsant (1):
Tibia dat Phrygios, ut dedit antè, modos (2).

(1) Scutum, *bouclier long et carré.*
(2) *La flûte s'appelle en latin* tibia, *de l'os de la jambe,*

Mère des chastes sœurs déesses des poëtes,
Permets-leur d'être ici tes doctes interprètes.
L'immortelle m'exauce : elle ordonne aux neuf sœurs
D'accorder à mes vers leurs savantes faveurs.

Muses qui m'instruisez, dites pourquoi Cybèle
Se plaît à ce grand bruit qui résonne autour d'elle.
Je dis : Érato parle, Érato dont la voix
Est propre, ô Cythérée, à chanter votre mois ;
Érato, nom charmant, nom chéri qu'elle tire
Du nom du tendre Amour que célèbre sa lyre.

Naissance de Jupiter.

O bon roi! par ton fils tu seras détrôné,
Dit le Sort à Saturne. Ainsi donc condamné
A redouter tous ceux qui lui devoient leur être,
Saturne, destructeur de tout ce qu'il fait naître,
Dévore et dans son sein engloutit ses enfans.
Rhéa les pleure morts aussitôt que vivans,
Féconde tant de fois sans jamais être mère.
Jupiter voit le jour : on a trompé son père ;
Un caillou, qu'enveloppe un tissu teint de sang,
Dévoré par Saturne, a passé dans son flanc.
C'est un fait avéré dans l'histoire céleste :
Vénérable témoin, l'antiquité l'atteste.
L'enfant croît sur l'Ida (*). Par de sourds tintemens
L'airain couvre le cri de ses vagissemens.
Casques et boucliers, aux mains des Corybantes,
Ébranlent par leur choc les cavernes tremblantes.
On choque encor l'airain, et l'on bat les tambours,
Emblême de ce bruit qui conserva ses jours.
Aux casques résonnans succéda la cymbale ;
Au choc des boucliers le bruit de la tymbale.
Mais, ainsi qu'autrefois, la flûte aux sons perçans
Du mode Phrygien module les accens.

parce que dans les premiers temps on faisoit usage de cet os pour cet instrument.

(*) *L'Ida est la plus haute montagne de l'île de Crète.*

Desierat. Cœpi : cur huic, genus acre, leones
Præbent insolitas ad juga curva jubas ?
Desieram. Cœpit : Feritas mollita per illam
Creditur : id curru testificata suo est.
At cur turritâ caput est ornata coronâ ?
An Phrygiis turres urbibus illa dedit ?
Annuit. . . . .

Triumphus J. Cæsaris in Africâ victoris ludis celebratur.

Tertia lux, memini, ludis erat : at mihi quidam
Spectanti senior, contiguusque loco,
Hæc ait, illa dies, Libycis quâ Cæsar in oris
Perfida magnanimi contudit arma Jubæ.
Dux mihi Cæsar erat, sub quo meruisse tribunus
Glorior ; officio præfuit ille meo.
Hanc ego militiâ sedem, tu pace parâsti,
Inter bis quinos usus honore viros.
Plura locuturi subito seducimur imbre:
Pendula cœlestes Libra movebat aquas (1).
Antè tamen, quàm summa dies spectacula sistat,
Ensifer Orion æquore mersus erit (2).

Festum Cerealium ludorum.

Proxima victricem cùm Romam inspexerit Eos,
Et dederit Phœbo stella fugata locum :

(1) *Ce vers signifie que la Balance, à l'approche de son coucher cosmique, épanche les eaux du ciel, ou amène la pluie.*

(2) *Le 6 du mois arrive le coucher acronique d'Orion.*

Elle

Elle achève et se tait : je reprends la parole.
Ne puis-je apprendre encor à votre aimable école,
D'où vient que deux lions, animaux furieux,
Sont attelés au char de la mère des dieux?
Je dis. Elle répond : Cybèle a la première
Apprivoisé des mœurs la rudesse grossière;
Son joug en est l'emblême. Et ces murs et ces tours,
Dont sa tête à nos yeux se couronne toujours,
Marquent-ils qu'autrefois par ses leçons utiles
La Phrygie a de tours environné ses villes?
Érato m'approuva d'un signe de son front.
. . . . . .

Jeux du cirque en l'honneur de Jules-César.

C'étoit après ce jour la troisième journée,
Fête aux jeux de César en ce mois destinée.
Un vieillard, dans le cirque assis à mes côtés,
Me dit : c'est en ce jour, jour de prospérités,
Que de Juba, vaincu dans les champs des Numides,
César a terrassé les phalanges perfides.
Dans le rang de tribun j'ai servi sous César;
J'ai suivi ses drapeaux, sa fortune et son char :
Ma place dans le cirque est due à mes services.
Mais vous devez la vôtre à de plus doux offices :
Vous siégez au spectacle au rang des décemvirs.
Nous parlions, quand, troublant la fête et nos plaisirs,
Un orage épanché par l'humide Balance
Nous sépare et du ciel fond avec violence.
On verra, quand du soir les jeux seront finis,
Disparoître Orion dans le sein de Thétis.

Jeux du cirque en l'honneur de Cérès.

Lorsque de ses rayons l'Aurore renaissante
Aura doré les toits de Rome triomphante

Circus erit pompâ celeber, numeroque deorum;
Primaque ventosis palma petetur equis.
Hi (1) Cereris ludi : non est opus indice causâ;
Sponte deæ munus promeritumque patent.

Messis erant primis virides mortalibus herbæ,
Quas tellus, nullo sollicitante, dabat.
Et modò carpebant vivaci cespite gramen :
Nunc epulæ tenerâ fronde cacumen erant.
Postmodò glans nata est : benè erat jam glande repertâ;
Duraque magnificas quercus habebat opes.
Prima Ceres homini ad meliora alimenta vocato
Mutavit glandes utiliore cibo.
Illa jugo tauros collum præbere coegit;
Tùm primùm soles eruta vidit humus.
Æs erat in pretio; chalybeia massa latebat.
Heù quàm perpetuò debuit illa tegi (2)!

Pace Ceres læta est; at vos optate, coloni,
Perpetuam pacem, perpetuumque ducem.
Farra deæ, micæque licet salientis honorem
Detis, et in veteres thurea grana focos.
Et, si thura aberunt, unctas accendite tædas.
Parva bonæ Cereri, sint modò casta, placent.
A bove succincti cultros removete ministri;
Bos aret : ignavam sacrificate suem.
Apta jugo cervix non est ferienda securi;
Vivat, et in duræ sæpè laboret humo.

(1) *Post Equiria, hoc est à duodecimâ mensis die, incipiunt Cereales.*

(2) *Æs cœperat esse in pretio, cùm esset opus ferreis instrumentis ad proscindendam terram. Poeta optat tectam semper nec ab homine inventam fuisse ferri massam, quia indè fabricata bellica instrumenta.*

Et rouvert au soleil la carrière des cieux,
Dans le grand cirque, orné des marbres de nos dieux,
Nous verrons les coursiers, amoureux de la gloire,
A la lutte des chars disputer la victoire.
Ces jeux sont célébrés en l'honneur de Cérès.
Dois-je en dire la cause? on connoît ses bienfaits.

Chez les premiers humains l'herbe inculte et grossière
Précéda des épis la gerbe nourricière.
Ils toudoient en rampant la pointe des gazons,
Et d'une dent avide ébranchoient les buissons.
Errans parmi les bois, cherchant à l'aventure
De leurs besoins grossiers l'indigente pâture,
Ils connurent le gland : ce fut beaucoup pour eux.
Le chêne leur donna des repas somptueux.
Cérès apprit à l'homme une culture utile :
Le gland fut échangé pour la gerbe fertile.
Le bœuf, soumis au joug, se courba sous son poids,
Et sillonna les champs pour la première fois ;
Le soc avec l'airain fit son apprentissage.
Du fer assez long-temps on ignora l'usage :
Le fer, métal cruel, forgé pour les forfaits!
Ah! pourquoi fallut-il qu'il fût connu jamais!

Cérès aime la paix : vous, son peuple fidelle,
Laboureurs, qu'en ce jour vos vœux écoutés d'elle
Demandent que la paix puisse durer toujours,
Et que les jours d'Auguste en égalent les jours.
Offrez-lui l'épi mûr tombé sous la faucille :
Qu'un peu de sel encor dans le brasier pétille :
Joignez-y les parfums de quelques grains d'encens ;
Et, si l'encens vous manque, il est d'autres présens.
Il suffit que du pin l'écorce résineuse
Exhale sur le feu son odeur onctueuse.
Vos dons partent du cœur : ils sont riches assez.
Ah! respectez du bœuf les services passés,
Ministres de Cérès! l'immoler est un crime :
Ennemi des moissons, le porc est sa victime.
Du bœuf né pour le joug écartez vos couteaux :
Que ses jours prolongés prolongent ses travaux!

Festa Palilia.

Nox abiit, oriturque aurora. Palilia poscor.
Non poscor frustrà, si favet alma Pales (1).
Alma Pales faveas pastoria sacra canenti;
Prosequor officio si tua festa pio.
Certè ego de vitulo cinerem stipulasque fabales
Sæpè tuli plenâ, februa casta manu.
Certè ego transilui positas ter in ordine flammas;
Virgaque roratas laurea misit aquas.
Mota dea est, operique favet: navalibus exi,
Puppis, habent ventos jam tua vela suos.
I, pete virgineâ, populus, suffimen ab arâ;
Vestâ dabit. Vestæ munere purus eris.
Sanguis equi suffimen erit, vitulique favilla:
Tertia res, duræ culmen inane fabæ.
Pastor, oves saturas ad prima crepuscula lustra.
Uda priùs spargat, virgaque verrat humum;
Frondibus et fixis decorentur ovilia ramis,
Et tegat ornatas longa corona fores.
Cærulei fiant vivo de sulfure fumi;
Tactaque fumanti sulfure balet ovis.
Ure mares oleas, tædamque, herbasque sabinas;
Et crepet in mediis laurus adusta focis.
Libaque de milio milii fiscella sequatur:
Rustica præcipuè quo dæa læta cibo est,
Adde dapes mulctramque suas; dapibusque resectis
Sylvicolam tepido lacte precare Palen.

(1) *Vigesimâ die Aprilis erant festa à Pale dicta quòd ei deæ feriæ fierent. Invocat eam ut faveat, præsertim cùm religione ejus numen prosequatur.*

Fêtes de Palès.

L'ombre fuit ; de nos toits l'aube a doré le faîte.
On veut que de Palès je célèbre la fête ;
Et d'un si juste vœu je remplirai l'objet,
Si Palès me sourit en faveur du sujet.
Si je fus de ton culte observateur fidèle,
O Palès ! pour chanter ta fête solennelle,
Inspire à ton poëte un hymne pastoral.
Souvent à pleines mains j'ai pris l'encens lustral,
La cendre expiatoire et la paille de fève.
Du chaume pétillant, d'où la flamme s'élève,
J'ai souvent en sautant traversé les monceaux.
Secouant du laurier les mystiques rameaux,
Souvent autour de moi j'ai répandu l'eau sainte
Inclinant les bleuets dont sa couronne est ceinte,
La déesse m'exauce : allons, il en est temps.
Je pars, ma voile s'enfle et s'abandonne aux vents.
A l'autel de Vesta demandez, venez prendre,
Et le sang de cheval, et la paille et la cendre :
Vous obtiendrez ces dons, et vous deviendrez purs.
Le crépuscule a lui dans les cieux moins obscurs :
Pasteurs, purifiez la brebis qui s'éveille,
Et qu'un trefle abondant rassasia la veille ;
Et qu'en le balayant un branchage mouillé
Arrose le bercail que l'engrais a souillé.
Qu'avec ordre plantés des rameaux l'environnent,
Et que de festons verts les portes se couronnent ;
Que du soufre allumé la bleuâtre vapeur
Enfume la brebis qui bêle à son odeur.
Brûlez l'olive mâle, un gâteau de résine,
Le laurier pétillant, la fumante sabine.
Que le millet broyé se pétrisse en gâteaux,
Qu'un panier de millet s'arrondisse en cerceaux,
Et qu'un lait épaissi se condense en fromage.
La déesse champêtre aime un champêtre hommage.
Offrez-lui sa liqueur, et le vase à la fois
Où le lait dans l'étable écume sous les doigts.
Ces mets sont-ils servis ? A ce régal rustique
Joignez les chants pieux d'un agreste cantique.

EX

HORATIO.

Ad Albium Tibullum.

Albi (1), nostrorùm sermonum (2) candide judex.
Quid nunc te dicam facere in regione Pedanâ?
Scribere quod Cassî Parmensis opuscula vincat;
An tacitum sylvas inter reptare salubres,
Curantem quidquid dignum sapiente, bonoque est?
Non tu corpus eras sine pectore. Di tibi formam,
Di tibi divitias dederunt, artemque fruendi.
Quid voveat dulci nutricula majus alumno,
Quàm sapere, et fari ut possit quæ sentiat, et cui
Gratia, fama, valetudo contingat abundè,
Et mundus victus non deficiente crumenâ?

Inter spem, curamque, timores inter et iras,
Omnem crede diem tibi diluxisse supremum:
Grata superveniet, quæ non sperabitur, hora.
Me pinguem, et nitidum bene curatâ cute vises,
Cùm ridere voles Epicuri (1) de grege porcum.

(1) *C'est le Tibulle dont nous avons les poésies.*

(2) *C'est ainsi qu'il nomme ses poésies philosophiques.*

(3) *Epicure faisoit consister le souverain bien dans le plaisir, soit du corps, soit de l'esprit. C'est ce qui a fait donner à ses sectateurs l'épithète qu'Horace se donne ici à lui-même.*

EXTRAITS
D'HORACE.

Trad. de l'abbé Batteux.

Épître à Tibulle.

CENSEUR ingénu de mes écrits, cher Tibulle, à quoi vous occupez-vous, maintenant que vous êtes dans les environs de Pédum? Faites-vous des vers plus charmans encore que ceux du poëte de Parme? ou bien vous promenez-vous seul dans vos bois, respirant l'air, et faisant des réflexions sages et utiles? On ne dira point de vous, que vous avez un beau dehors, et rien au dedans. Les Dieux vous ont donné les grâces du corps; ils vous ont donné les biens de la fortune, et l'art d'en jouir. Que peut souhaiter de plus une tendre nourrice à son cher nourrisson? Savoir penser, et exprimer ce qu'on pense, avoir du crédit, de la réputation, de la santé, une table honnête, et une bourse bien remplie: est-il rien de mieux?

Dans quelque situation d'esprit que vous soyez, dans la joie, dans la crainte, dans l'inquiétude, dans le déplaisir, imaginez que chaque jour est le dernier qui luit pour vous. C'est le moyen de recevoir avec reconnoissance ce qui vous sera accordé de plus. Quand vous voudrez rire et vous railler d'un cochon d'Epicure, venez me voir; vous trouverez un garçon gros et gras, et qui a bien soin de sa personne.

Ad Librum suum.

VERTUMNUM Janumque(1), Liber, spectare videris :
Scilicet ut prostes Sosiorum pumice mundus.
Odisti claves, et grata sigilla pudico :
Paucis ostendi gemis, et communia laudas,
Non ita nutritus. Fuge, quò discedere gestis :
Non erit amisso reditus tibi. Quid miser egi ?
Quid volui, dices; ubi quis te læserit. Et scis
In breve te cogi (3), plenus cùm languet amator.
Quòd si non odio peccantis desipit augur,
Carus eris Romæ, donec te deserat ætas. (4)
Contrectatus ubi manibus sordescere vulgi
Cœperis; aut tineas pasces taciturnus inertes;
Aut fugies Uticam (5), aut vinctus mitteris Ilerdam (6)
Ridebit monitor non exauditus : ut ille,
Qui malè parentem in rupes detrusit asellum
Iratus. Quis enim invitum servare laboret ?
Hoc quoque te manet, ut pueros elementa docentem
Occupet extremis in vicis balba senectus.

Cùm tibi sol tepidus (7) plures admoverit aures;
Me libertino natum patre, et in tenui re,
Majores pennas nido extendisse loqueris :
Ut quantùm generi demas, virtutibus addas;
Me primis Urbis belli placuisse domique :
Corporis exigui, præcanum, solibus aptum,

(1) *Les temples de Vertumne et de Janus étoient dans la place publique.*

(2) *Les Sosies, libraires fameux.* Pumex, *pierre ponce, dont on se servoit pour polir le parchemin.*

(3) In brevi te cogi, *qu'on te roule. Les livres des Anciens n'avoient pas la même forme que les nôtres. C'étoient des espèces de rouleaux*, volumina, *ainsi nommés à* volvendo, *qui signifie* rouler.

(4) Donec te deserat ætas, *c'est-à-dire, jusqu'à ce que la jeunesse t'ait abandonné.*

(5) *C'est-à-dire en Afrique.*

(6) *En Espagne.*

(7) Sol tepidus. *Quand le grand chaud sera passé, et qu'on se réunira pour te lire.*

A son Livre.

Trad. de Daru.

Pour briller grâce aux soins d'un relieur fameux,
O mon Livre, je vois que tu tournes les yeux
Vers ce bruyant quartier qu'habite mon libraire.
Les modestes enfans ne quittent pas leur père ;
Mais toi, sous des verroux tu crains d'être enfermé,
Tu fuis l'obscurité, tu cherches la lumière ;
Ce n'étoit pas ainsi que je t'avois formé.
Eh bien donc, j'y consens, va, suis ton vain délire.
Plus d'espoir de retour. Si quelqu'un te déchire,
Tu diras, mais trop tard : qu'ai-je fait, malheureux !
Tu sais bien que moi-même, ennuyé de te lire,
Je t'ai plus d'une fois serré loin de mes yeux.
Si j'en crois le dépit que ta faute me laisse,
Tu pourras quelque temps plaire par ta jeunesse ;
Bientôt, passant aux mains d'un vulgaire grossier,
Tu nourriras la mite à la dent vengeresse ;
Ton libraire sera forcé de t'envoyer
Au fond d'une province ou bien chez l'épicier :
Et moi, dont ton orgueil méprisa la sagesse,
De ton sort malheureux je rirai le premier :
Tel un maître jeta son âne trop rebelle
Dans le fossé voisin qu'il vouloit cotoyer.
Qui peut sauver un fou qui cherche à se noyer ?
Il peut se faire aussi que ton destin t'appelle
A vieillir dans l'école où la jeunesse épelle ;
Là, souviens-toi de dire à tes lecteurs nombreux,
Que d'un pauvre affranchi je reçus l'existence,
Que je portai mon vol plus haut que mes aïeux,
C'est vanter mes talens qu'avouer ma naissance.
Dans la guerre et la paix j'eus des amis fameux,
Ajoute que je fus d'une santé débile,

Irasci celerem, tamen ut placabilis essem.
Fortè meum si quis te percontabitur ævum,
Me quater unde nos sciat implevisse decembres,
Collegam Lepidum quo duxit Lollius anno (1).

(8) *L'an de Rome* 733.

Ad Navem quâ Virgilius Athenas vehebatur.

Sic (1) te diva potens Cypri (2),
Sic fratres Helenæ (3), lucida sidera,
Ventorumque regat pater (4),
Obstrictis aliis, præter Iapiga (5),
Navis, quæ tibi creditum
Debes Virgilium : finibus Atticis
Reddas incolumem, precor,
Et serves animæ dimidium meæ (6),
Illi robur (7) et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus, nec timuit præcipitem Africum
Decertantem Aquilonibus,
Nec tristes Hyadas (8), nec rabiem Noti,
Quo non arbiter Adriæ (9)

(1) *Tour propre aux Latins, quand ils font des vœux: on sous-entend* ut id verè at ex animo opto.

(2) *Vénus.*

(3) *Castor et Pollux.*

(4) *Eole.*

(5) *L'Iapyx, vent de la Pouille.*

(6) *Virgile alloit à Athènes pour y perfectionner son Enéide.*

(7) *On a traduit* robur *littéralement, parce que, selon les poëtes, les premiers hommes étoient nés des chênes,* duro, qui robore nati. *Juv.*

(8) *Constellation.*

(9) *De la mer Adriatique, aujourd'hui Golphe de Venise.*

Grison avant le temps, petit de corps, frileux,
Trop prompt à m'emporter, mais à calmer facile;
Que si quelqu'un cherchoit mon âge dans mes vers,
Dis-lui que lorsqu'on vit et Lépide et Lollie,
Partageant les faisceaux, gouverner l'Italie,
J'avois depuis quatre ans compté quarante hivers.

Au Vaisseau qui portoit Virgile à Athènes,

Trad. de Domergue.

Que la belle Cypris, que les frères d'Hélène,
Pour vous, aux cieux allument leurs flambeaux,
Et qu'Eole, enchaînant les fiers tyrans des eaux,
Au seul Zéphir laisse l'humide plaine.
Virgile vous est confié,
Rendez-le au rivage d'Épire,
Et de moi-même, ô fidèle navire,
Sauvez la plus chère moitié . . . !

Un triple airain ceignoit le cœur du téméraire,
Le cœur de l'insensé mortel
Qui, le premier, à l'océan cruel
Confia la barque légère.
De l'Aquilon, du terrible Africus,
Il ne redouta point les luttes furieuses,
Ni les Hyades orageuses,
Ni l'arbitre des flots, l'impétueux Notus.

Major, tollere, seu ponere vult freta.
Quem mortis timuit gradum,
Qui siccis oculis monstra natantia,
Qui vidit mare turgidum, et
Infames scopulos Acroceraunia (1)?
Nequicquam deus abscidit
Prudens Oceano dissociabili (2)
Terras; si tamen impiæ
Non tangenda rates transiliunt vada.
Audax omnia perpeti
Gens humana ruit per vetitum nefas.
Audax Japeti genus (3)?
Ignem fraude malâ gentibus intulit.
Post ignem ætheria domo
Subductum (4), macies, et nova febrium
Terris incubuit cohors:
Semotique prius tarda necessitas
Lethi corripuit gradum.
Expertus (5) vacuum Dædalus aëra,
Pennis non homini datis.
Perrupit Acheronta (6) Herculeus labor.
Nil mortalibus arduum est:
Cœlum ipsum petimus stultitiâ; neque
Per nostrum patimur (7) scelus
Iracunda Jovem ponere fulmina.

(1) Acroceraunia, *monts Acrocérauniens en Epire: selon l'étymologie*, monts foudroyés.

(2) Dissociante, *comme* penetrabile frigus, *pour* penetrans.

(3) *Prométhée, qui forma l'homme du limon de la terre, et déroba du feu dans le ciel pour l'animer.*

(4) Furto sublatum.

(5) Ausus est aëri se committere.

(6) *Fleuve des enfers.*

(7) Impedimus nostris sceleribus, quominùs, etc.

Aux plus affreuses morts avoit dû se résoudre
Celui qui, d'un œil sec, vit les monstres divers,
Les flots poussés aux cieux, repoussés aux enfers,
Et ces rochers sillonnés par la foudre.
Vainement par les flots amers,
Le ciel en divers points a séparé le monde;
L'homme a franchi la barrière de l'onde;
La barque impie a violé les mers.

A travers les forfaits l'homme hardi s'élance;
Et de Japet le fils audacieux
A dérobé la flamme aux dieux,
Pour rivaliser leur puissance.
Bientôt sur les mortels fondit le noir essaim
Des fièvres, des douleurs cruelles;
A la tardive mort le ciel donna des ailes,
Vengeresses de ce larcin.

S'élevant sur la plume à l'oiseau destinée,
Dédale ose affronter les airs,
Hercule s'ouvre les enfers,
Et présente Cerbère à la terre étonnée:
Rien n'intimide l'homme, et nos cris insensés
Osent attaquer le ciel même,
Nos crimes, dans les mains du monarque suprême,
Ne laissent pas dormir les foudres courroucés.

AD JULUM ANTONIUM.

A se victorias Augusti spiritu Pindarico celebrari non posse.

PINDARUM (1) quisquis studet æmulari,
Jule, ceratis ope Dædaleâ
Nititur pennis, vitreo daturus
Nomina ponto.
Monte decurrens velut amnis, imbres
Quem super notas aluere ripas,
Fervet, immensusque ruit profundo
Pindarus ore:
Laureâ donandus Apollinari,
Seu per audaces nova dithyrambos
Verba devolvit, numerisque fertur
Lege solutis;
Seu deos, regesque canit, deorum
Sanguinem per quos cecidêre justâ
Morte Centauri, cecidit tremendæ
Flamma Chimæræ;
Sive, quos Elea (2) domum reduxit
Palma cœlestes (3), pugilemve (4), equumve
Dicit, et centum potiore signis
Munere donat;
Flebili sponsæ juvenemve raptum
Plorat, et vires, animumque, moresque
Aureos educit in astra, nigroque
Invidet Orco,
Multa Dircæum (5) levat aura cycnum,
Tendit, Antoni, quoties in altos
Nubium tractus: ego apis Matinæ (6)
More modoque,
Grata carpentis thyma per laborem
Plurimum, circa nemus, uvidique
Tiburis ripas, operosa parvus
Carmina fingo.

(1) *Le plus sublime des lyriques Grecs.*
(2) *Ville où se célébroient les jeux Olympiques.*

A JULE ANTOINE.

Trad. de Batteux.

Le Poëte ne peut atteindre au ton de Pindare, pour chanter dignement les louanges d'Auguste.

QUICONQUE entreprend d'imiter Pindare, semblable au fils de Dédale, s'appuie sur des ailes de cire, et donnera son nom à la mer. Tel qu'un torrent débordé, qui tombe du haut des montagnes, tel Pindare précipite à grands flots son éloquence profonde. Toujours digne du laurier de Phébus; soit que dans ses audacieux dithyrambes, il fasse rouler des mots nouveaux, et qu'il s'emporte dans des nombres qui ne reconnoissent point de lois; soit qu'il chante les dieux, et les rois, enfans des dieux, par qui furent terrassés les Centaures, et la Chimère qui vomissoit des flammes; soit qu'il célèbre les héros qui reviennent dans leur patrie avec la palme d'Elide, ou les combats du ceste, ou le coursier vainqueur, et qui leur donne des éloges plus précieux que mille statues; soit enfin qu'il pleure l'époux ravi à une épouse désolée, qu'il fasse revivre son courage, sa vertu, ses mœurs dignes de l'âge d'or, et qu'il les sauve d'un éternel oubli: un souffle vigoureux soutient toujours le cygne de Thèbes, quand il veut s'élever dans les nues. Mais moi, cher Antoine, semblable à l'abeille qui suce le thym avec effort le long des bois et des rivages de Tivoli, je ne puis traiter que de petits sujets, et encore n'est-ce qu'avec beaucoup d'efforts que je le puis.

(3) Superis æquales.
(4) *Gand armé de fer.*
(5) *Près de cette ville étoit la fontaine de Direé.*
(6) *Montagne de Cotzbe.*

Concines majore poëta plectro
Cæsarem, quandoque trahet feroces
Per sacrum clivum, meritâ decorus
Fronde, Sicambros;
Quo nihil majus melinsve terris
Fata donavêre, bonique divi,
Nec dabunt, quamvis redeant in aurum
Tempora priscum.
Concines lætosque dies, et Urbis
Publicum ludum super impetrato
Fortis Augusti reditu, forumque
Litibus orbum.
Tum meæ (si quid loquar audiendum)
Vocis accedet bona pars, et, ô sol
Pulcher, ô laudande, canam, recepto
Cæsare, felix.
Tuque, dum procedis, Io triumphe,
Non semel dicemus, Io triumphe,
Civitas omnis; dabimusque divis
Thura benignis.
Te decem tauri, totidemque vaccæ,
Me tener solvet vitulus, relictâ
Matre, qui largis juvenescit herbis
In mea vota,
Fronte curvatos imitatus ignes
Tertium lunæ referentis ortum,
Quà notam duxit, niveus videri,
Cætera fulvus.

AD AUGUSTUM.

Publica sub eo felicitas.

PHŒBUS volentem prœlia me loqui,
Victas et urbes, increpuit lyrâ,
Ne parva Thyrrhenum per æquor
Vela darem. Tua, Cæsar, ætas
Fruges et agris rettulit uberes,
Et signa nostro restituit Jovi,

C'est à vous qu'il appartient de chanter César sur le ton sublime, quand, le front ceint de lauriers, il traînera vers le Capitole le Sicambre dompté. Vous chanterez ce prince, le plus grand et le plus précieux don que les destins et les dieux, dans leur bonté, aient accordé à la terre, et qu'ils puissent jamais lui accorder, quand même ils rappelleroient le siècle d'or.

Vous chanterez ces jours fortunés, la joie de tous les citoyens, et le barreau fermé, au retour d'Auguste si long-temps désiré. Alors, si ma voix mérite d'être entendue, elle se joindra à la vôtre; je m'écrierai: Le beau jour! l'heureux jour, qui nous rend César! Pendant votre marche pompeuse, je répéterai avec tout le peuple: Triomphe! ô triomphe! et nous offrirons ensemble l'encens aux dieux propices. Vous serez obligé, vous, d'immoler dix taureaux, et autant de génisses pour acquitter vos vœux: un veau tendre suffira pour acquitter les miens. Nouvellement sevré, il bondit dans les gras pâturages, en attendant que je l'immole. Ses cornes recourbées imitent le croissant de la lune dans son troisième jour. Il a le front marqué d'une étoile brillante, et le reste de son corps est d'un brun doré.

A AUGUSTE.

Que les Romains sont heureux sous son empire.

JE voulois chanter les combats et les villes vaincues; mais Phébus me frappa de sa lyre, et m'avertit de ne point m'exposer à une mer orageuse, avec une simple barque.

Sous votre règne, César, les campagnes ont repris leur fécondité: les étendards suspendus dans les temples

Diréptâ Parthorum superbiâ
Postibus ; et vacuum duellis
Janum Quirini (1) clausit, et ordinem
Rectum et vagánti frena licentiâ
Injecit, amovitque culpas,
Et veteres revocavit artes,
Per quas latinum nomen, et Italæ
Crevêre vires, famaque, et imperî
Porrecta majestas ad ortum
Solis, ab Hesperio cubili.
Custode rerum Cæsare, non furor
Civilis, aut vis eximet otium,
Non ira, quæ procudit enses,
Et miseras inimicat urbes.
Non, qui profundum Danubium bibunt,
Edicta rumpent Julia (2) non Getæ,
Non Seres, infidive Persæ,
Non Tanaïm prope flumen orti.
Nosque et profestis lucibus et sacris,
Inter jocosi munera Liberi,
Cum prole, matronisque nostris
Rite deos prius apprecati,
Virtute functos more patrum duces,
Lydis remisto carmine tibiis (3),
Trojamque, et Anchisen, et almæ
Progeniem Veneris canemus.

(1) Janum Quirini, *bâti par Romulus, surnommé Quirinus. Le temple de Janus ne se fermoit que quand la paix étoit dans tout l'empire.*

Ad Fortunam.

Orat ut servet Cæsarem et Romanos exercitus.

O Diva, gratum quæ regis Antium (1),
Præsens (2), vel imo tollere de gradu
Mortale corpus, vel superbos
Vertere funeribus triumphos :

(1) *Ville de Campanie où la Fortune avoit un temple.*
(2) Præsens tollere, *tour grec.*

des Parthes ont été remis au dieu du Capitole, la paix a fermé les portes de Janus, et le bon ordre refrénant la licence, a ramené ces vertus antiques qui ont fait la grandeur du nom Romain, et étendu la gloire de notre empire depuis l'orient jusqu'au couchant.

Tant que César gouvernera la terre, ni les fureurs civiles, ni la violence ne troubleront notre repos, non plus que la vengeance qui forge les épées, et qui met la haine entre les villes malheureuses. Jamais ceux qui boivent les eaux du Danube, ni les Gètes, ni les Sères, ni les Parthes, cette nation perfide, jamais ceux qui naissent sur les bords du Tanaïs n'oseront enfreindre les lois qu'Auguste leur a imposées.

Et nous, dans les jours de fêtes, et tous les jours, nous prierons les dieux dans les transports de notre joie, avec nos femmes et nos enfans : nous chanterons, comme le faisoient nos aïeux avec l'accompagnement de la flûte, les grands exploits des héros, en y mêlant les noms chéris de Troie, d'Anchise, et les descendans de Vénus.

(2) *Auguste, adopté par Jules-César, en portoit aussi le nom.*

(3) Lydis tibiis, *flûtes Lydiennes.*

A LA FORTUNE.

Il la prie de conserver Auguste et les armées Romaines.

Trad. de La Harpe.

Déesse d'Antium, ô déesse fatale!
Fortune, à ton pouvoir, qui ne se soumet pas!
Tu couvres la pourpre royale
Des crêpes affreux du trépas.

Te pauper ambit sollicitâ prece
Ruris colonus : te dominam æquoris,
Quicumque Bithynâ lacessit
Carpathium pelagus, carinâ.

Te Dacus asper, te profugi Scythæ,
Urbesque, gentesque, et Latium ferox,
Regumque matres barbarorum, et
Purpurei metuunt tyranni,

Injurioso ne pede proruas
Stantem columnam, neu populus frequens
Ad arma cessantes, ad arma
Concitet, imperiumque frangat.

Te semper anteit sæva Necessitas,
Clavos trabales, et cuneos manu
Gestans ahenâ; nec severus
Uncus abest, liquidumve plumbum (1).

Te Spes, et albo rara Fides colit
Velata panno; nec comitem abnegat,
Utcumque (2) mutatâ potentes
Veste domos inimica linquis.

At vulgus infidum (3), et meretrix retro
Perjura cedit : diffugiunt cadis
Cum fæce siccatis amici (4),
Ferre jugum pariter dolosi (5).

Serves iturum Cæsarem in ultimos
Orbis Britannos, et juvenum recens
Examen, Eois timendum
Partibus, Oceanoque rubro.

Eheu! cicatricum, et sceleris pudet,
Fratrumque. Quid nos, dura refugimus

(1) *C'étoit avec ces attributs qu'on peignoit la Nécessité, déesse que les poëtes et les philosophes prenoient pour le Destin.*

(2) Quandocumque.

(3) Cui non fidendum.

(4) Cadis cum fæce siccatis, *quand les carteaux sont épuisés jusqu'à la lie.*

(5) *Amis faux*, dolosi ferre jugum pariter.

Fortune, ô redoutable Reine !
Tu places les humains au trône ou sur l'écueil :
Tu trompes le bonheur, l'espérance et l'orgueil ;
Et l'on voit se changer, à ta voix souveraine,
La foiblesse en puissance, et le triomphe en deuil.
Le pauvre te demande une moisson féconde,
Et l'avide marchand, sur les gouffres de l'onde,
Rapportant son trésor,
Présente à la Fortune, arbitre des orages,
Ses timides hommages ;
Et te demande un vent qui le conduise au port.
Le Scythe vagabond, le Dace sanguinaire,
Et le guerrier Latin, conquérant de la terre,
Craint tes funestes coups :
De l'orient soumis, les tyrans invisibles,
A tes autels terrible,
L'encensoir à la main, fléchissent les genoux.

Tu peux, et c'est l'effroi dont leur ame est troublée,
Heurtant de leur grandeur la colonne ébranlée,
Frapper ces demi-dieux ;
Et soulevant contr'eux la révolte et la guerre,
Cacher dans la poussière
Le trône où leur orgueil crut s'approcher des dieux,

La Nécessité cruelle
Toujours marche à ton côté,
De son sceptre détesté
Frappant la race mortelle,
Cette fille de l'enfer
Porte dans sa main sanglante
Une tenaille brûlante,
Du plomb, des coins et du fer.

L'Espérance te suit, compagne plus propice :
Et la Fidélité, déesse protectrice,
Au ciel tendant les bras,
Un voile sur le front, accompagne tes pas,
Lorsqu'annonçant les alarmes,
Sous un vêtement de deuil,
Tu viens occuper le seuil
D'un palais rempli de larmes,
D'où s'éloigne avec effroi,

Ætas ? quid intactum nefasti
Liquimus ? unde manus juventus
Metu deorum continuit ? quibus
Pepercit aris ? O utinam novâ
Incude defingas (1) retusum in
Massagetas (2), Arabasque ferrum !

(1) **Recudas.**
(2) *Peuple de Scythie.*

AD POPULUM ROMANUM.

Ut Romam deserat bellis civilibus semper æstuantem.

ALTERA jam teritur bellis civilibus ætas,
Suis et ipsa Roma viribus ruit :
Quam neque finitimi valuerunt perdere Marsi,
Minacis aut Etrusca Porsenæ (1) manus,
Æmula nec virtus Capuæ (2), nec Spartacus (3) acer,
Novisque rebus, infidelis Allobrox (4),
Nec fera cœruleâ domuit Germania pube,
Parentibusque abominatus Annibal ;
Impia perdemus devoti sanguinis ætas ;
Ferisque rursùs occupabitur solum.
Barbarus, heu ! cineres insistet victor, et urbem
Eques sonante verberabit ungulâ :
Quæque carent ventis et solibus, ossa Quirini,
Nefas videre, dissipabit insolens.
Fortè, quid expediat, communiter, aut melior pars,
Malis carere quæritis laboribus ?
Nulla sit hâc potior sententia : (Phocæorum
Velut profugit exsecrata civitas
Agros, atque Lares proprios, habitandaque fana
Apris reliquit, et rapacibus lupis)

(1) *Qui assiégea Rome.*
(2) *A qui Annibal avoit promis de la faire capitale de l'Italie, quand Rome seroit détruite.*
(3) *Auteur de la guerre servile.*
(4) *La Savoie et le Dauphiné.*

Et le vulgaire perfide,
Et la courtisanne avide,
Et les convives sans foi,
Qui dans un temps favorable,
Du mortel tout-puissant, par le sort adopté,
Venoient entourer la table,
Et s'enivroient du vin de sa prospérité.

AU PEUPLE ROMAIN.

Qu'il faut quitter Rome, toujours embrasée du feu des guerres civiles.

Trad. de Batteux.

VOILA bientôt le second âge que nous passons dans les dissensions civiles : Rome se détruit elle-même par ses propres forces. Rome que n'ont pu ruiner ni les efforts des Marses ses voisins, ni les armées du redoutable Porsenna, ni la jalouse Capoue, ni l'ardent Spartacus, ni l'Allobroge toujours prêt à se revolter; Rome que la Germanie n'a pu abattre avec sa vaillante jeunesse, ni l'horrible Annibal si redouté de nos pères; Rome sera détruite par ses propres enfans; race impie, dont le sang est dévoué à la colère du ciel! Ces lieux serviront encore de retraite aux bêtes sauvages. Des barbares vainqueurs viendront se promener sur les ruines de cette ville, et les faire retentir sous les pieds de leurs chevaux. Les ossemens sacrés de Romule qui auroient dû rester à jamais dans la nuit et le silence du tombeau, seront exposés aux outrages de l'ennemi.

Si tous de concert, ou du moins la plus saine partie, vous cherchez le moyen de remédier à ces maux, je n'en vois point de plus assuré, que de nous en aller, soit par terre, où nos pieds pourront nous porter, soit par mer, par-tout où il plaira aux vents de nous conduire. Imitons l'exemple des Phocéens, qui quittèrent tous leur ville, en la maudissant, et laissèrent leurs terres, leurs Pénates, leurs temples, pour être le repaire des sangliers et des loups cruels.

Ire, pedes quòcumque ferunt quòcumque per undas
Notus vocabit, aut protervus Africus.
Sic placet! an melius quis habet suadere? Secundâ
Ratem occupare quid moramur alite?
Sed juremus in hæc : Simul imis saxa renârint
Vadis levata, ne redire sit nefas :
Neu conversa domum pigeat dare lintea, quando
Padus Matina (1) laverit cacumina :
In mare seu celsus procurrerit Apenninus (2),
Novâque monstra junxerit libidine
Mirus amor : juvet ut tigres subsidere cervis,
Adulteretur et columba milvio;
Credula nec fulvos timeant armenta leones,
Ametque salsa levis hircus æquora.
Hæc, et quæ poterunt reditus abscindere dulces,
Eamus omnis exsecrata civitas,
Aut pars indocili melior grege : mollis et exspes (3)
Inominata perprimat cubilia.
Vos, quibus est virtus, muliebrem tollite luctum,
Etrusca præter et volate littora.
Nos manet Oceanus circumvagus; arva, beata
Petamus arva, divites et insulas (4),
Reddit ubi Cererem tellus inarata quotannis,
Et imputata (5) floret usque vinea;
Germinat et nunquam fallentis termes olivæ,
Suamque puella ficus ornat arborem,
Mella cavâ manant ex illice, montibus altis
Levis crepante lympha desilit pede.
Illic injussæ veniunt ad mulctra capellæ :
Refertque tenta grex amicus ubera;
Nulla nocent pecori contagia; nullius astri
Gregem æstuosa torret impotentia.
Nec vespertinus circumgemit ursus ovile,
Nec intumescit alta viperis humus.

(1) *Aujourd'hui Modène.*

(2) *Chaîne de montagnes qui règne tout le long de l'Italie.*

(3) *On sous-entend* grex.

(4) Divites insulas. *Ce sont les îles Canaries, dans l'Océan, au-dessous du détroit de Gibraltar.*

(5) Imputata, non putata; *sans être taillée ni cultivée.*

Oui,

Oui, cet avis est juste; il n'est point de parti plus sage. Prenons un moment favorable pour nous jeter dans des barques. Mais jurons qu'il ne nous sera permis de revenir sur nos pas, que quand les rocs détachés du fond de la mer flotteront sur les eaux: jurons que nous ne pourrons remettre à la voile pour rentrer dans nos demeures, que quand le Pô cachera sous ses flots les rochers de Matine, ou que l'Apennin ira se précipiter dans la mer; que quand l'Amour aura fait des assemblages monstrueux; qu'il aura accouplé le cerf avec le tigre, la colombe avec le milan: que les troupeaux ne craindront plus les lions, et que le bouc se plaira dans l'onde salée. Lorsque nous aurons fait toutes ces imprécations, capables d'empêcher notre retour, partons tous, ou du moins la plus saine partie. Que cette populace indocile et lâche reste dans ses malheureux foyers. Vous qui avez du courage, laissez aux femmes les vains regrets: volez, volez loin du rivage Toscan. Abandonnons-nous à l'Océan: allons chercher ces riches contrées, ces îles heureuses, où la terre produit tous les ans, sans être cultivée, les dons de Cérès; où la vigne fleurit toujours sans avoir besoin d'être taillée; où l'olivier ne manque jamais de se charger de fruit; où la figue mûre embellit toujours l'arbre qui la porte. Là le miel distille du creux des chênes: l'onde pure jaillit du haut des montagnes, en frémissant. Les chèvres viennent d'elles-mêmes s'offrir à la main qui les trait, et les brebis rapportent des mamelles toujours pleines. Point de contagion parmi les troupeaux, point d'astre funeste qui les consume. L'ours n'y vient point le soir gémir autour des bergeries; la trace souterraine de la vipère n'y forme point

Pluraque felices mirabimur ; ut neque largis
Aquosus Eurus arva radat imbribus,
Pinguia nec siccis urantur semina glebis,
Utrumque rege temperante cœlitum.
Non huc Argoo (1) contendit remige pinus,
Neque impudica Colchis intulit pedem.
Non huc Sidonii (2) torserunt cornua nautæ,
Laboriosa nec cohors Ulyssei.
Jupiter illa pia secrevit littora genti,
Ut inquinavit ære tempus aureum,
Ære, dehinc ferro, duravit secula, quorum
Piis secunda, vate me, datur fuga.

(1) *Jason, chef des Argonautes.*

(2) *Les Tyriens et les Sidoniens étoient fameux par leur commerce.*

È

LUCANO.

Rivales Cæsar et Pompeius, etc.

Nec quemquam jam ferre potest, Cæsarve priorem,
Pompeiusve parem. Quis justis induit arma?
Scire nefas. Magno se judice quisque tuetur.
Victrix causa diis placuit; sed victa Catoni.
Nec coïêre pares. Alter, vergentibus annis
In senium, longoque togæ tranquillior usu,
Dedidicit jam pace ducem; famæque petitor
Multa dare in vulgus, totus populasibus auris
Impelli, plausuque sui gaudere theatri,
Nec reparare novas vires, multumque priori

de sillons. Cette heureuse contrée est remplie de merveilles; on n'y voit point ces inondations causées par les vents pluvieux, ni les herbes tendres desséchées par les astres brûlans. Le roi du ciel prend soin d'y tempérer le chaud et le froid. Jamais le rameur d'Argos n'y conduisit son vaisseau. L'impudique Médée n'y porta point ses pas. Le pilote de Sidon ne tourna jamais ses voiles vers ces contrées, ni les compagnons du malheureux Ulysse. Retraite heureuse! que Jupiter a réservée pour les gens de bien, dès le temps que le siècle commença à se changer d'or en cuivre, et de cuivre en fer. Fuyons, fuyons dans ces lieux, nous y arriverons heureusement: c'est moi qui vous l'annonce.

MORCEAUX CHOISIS
DE LUCAIN.

Trad. de Marmontel.

César et Pompée rivaux, etc.

CÉSAR ne veut rien qui le domine; Pompée ne veut rien qui l'égale. Lequel des deux partis fut le plus juste? Il n'est pas permis de le savoir. Les dieux se déclarent pour le vainqueur; mais Caton s'attache au vaincu. Du reste, l'un des deux avoit trop d'avantage.

Pompée sur le déclin des ans, amolli par le long usage des dignités pacifiques, avoit oublié la guerre au sein du repos. Tout occupé de sa renommée, soigneux de plaire à la multitude, poussé par le vent de la faveur populaire, et flatté de recueillir les applaudissemens de son théâtre, il se reposoit sur son ancienne fortune (1),

(1) *Il se vantoit qu'en frappant du pied la terre, il en feroit sortir des armées. Aussi Favonius, à l'approche de César, disoit-il, en rappelant cette jactance de Pompée:* Il est temps qu'il frappe du pied la terre.

Credere fortunæ. Stat magni nominis umbra.
Qualis frugifero quercus sublimis in agro ;
Exuvias veteres populi, sacrataque gestans
Dona ducum, nec jam validis radicibus hærens,
Pondere fixa suo est nudosque per aera ramos
Effundens, trunco, non frondibus, efficit umbram ;
At quamvis primo nutet casura sub Euro,
Tot circum sylvæ firmo se robore tollant,
Sola tamen colitur. Sed non in Cæsare tantùm
Nomen erat, nec fama ducis ; sed nescia virtus
Stare loco, solusque pudor non vincere bello.
Acer et indomitus, quò spes, quòque ira vocasset
Ferre manum, et nunquam temerando parcere ferro ;
Successus urgere suos, instare favori
Numinis, impellens quidquid sibi summa petenti
Obstaret, gaudensque viam fuisse ruinâ.
Qualiter expressum ventis per nubila fulmen,
Ætheris impulsi sonitu, mundique fragore
Emicuit, rupitque diem, populosque paventes
Terruit, obliquâ perstringens lumina flammâ :
In sua templa furit, nullâque exire vetante
Materiâ, magnamque cadens, magnamque revertens
Dat stragem latè, sparsosque recolligit ignes.

Hæ ducibus causæ fuberant. Sed publica belli
Semina, quæ populos semper mersêre potentes.
Namque ut opes nimias mundo fortuna subactо
Intulit, et rebus mores cessêre secundis,
Prædaque et hostiles luxum suasêre rapinæ,
Non auro, tectisve modus ; mensasque priores
Aspernata fames ; cultus gestare decoros
Vix nuribus, rapuêre mares ; fœcunda virorum
Paupertas fugitur, totoque accercitur orbe,

sans se préparer des forces nouvelles : il lui restoit l'ombre d'un grand nom.

Tel, au milieu d'une campagne fertile, on voit un chêne antique et superbe chargé des dépouilles des peuples et des trophées des guerriers. Il ne tient à la terre que par de foibles racines ; son poids seul l'y attache encore. Il n'étend plus dans les airs que des branches dépouillées : c'est de son bois, non de son feuillage, qu'il couvre les lieux d'alentour. Mais quoiqu'il soit prêt à tomber sous le premier effort des vents, quoiqu'il s'élève autour de lui des forêts d'arbres verdoyans et robustes, c'est encore lui seul qu'on révère.

A la renommée, à la gloire d'un grand capitaine, César joignoit une valeur qui ne souffroit ni repos, ni relâche, et qui ne voyoit de honte qu'à ne pas vaincre dans les combats. Plus la résistance est opiniâtre, plus il s'obstine à la forcer. Où l'ambition, où le ressentiment l'appelle, c'est-là qu'il vole le fer à la main. Jamais le sang ne lui coûte à répandre : hâter ses succès, les poursuivre, saisir et presser la fortune qui le seconde, abattre tout ce qui s'oppose à son élévation, et s'applaudir de s'être ouvert un chemin à travers des ruines, tel étoit l'ame de César.

Ainsi la foudre que le choc des vents fait jaillir des nuages, brille et frappe les airs d'un bruit qui fait trembler le monde. Elle éclipse le jour, répand la terreur au sein des peuples pâlissans, que les sillons de sa flamme éblouissent, brise et détruit ses propres temples, perce à travers les corps les plus durs, marque sa chûte et son retour par un vaste et soudain ravage, et rassemble ses feux dispersés.

Aux intérêts cachés de ces deux rivaux se joignoient les semences publiques de discorde, qui ont toujours perdu les états florissans. Dès que Rome triomphante se fut enrichie des dépouilles du monde, que la prospérité eut corrompu les mœurs, et que le brigandage eut amené le luxe, la somptuosité de nos palais fut sans bornes : notre goût dédaigna la frugalité de nos pères ; les hommes disputèrent aux femmes l'élégance de la parure, et la portèrent à un excès qui eût été même indécent pour elles. La pauvreté, la mère des héros, se vit rebutée et ban-

Quo gens quæque perit: tunc longos jungere fines
Agrorum, et quondam duro sulcata Camilli
Vomere, et antiquos Curiorum passa ligones,
Longa sub ignotis extendere rura colonis.
Non erat is populus, quem pax tranquilla juvaret,
Quem sua libertas immotis pasceret armis.
Indè iræ faciles, et quod suasisset egestas,
Vile nefas; magnumque decus, ferroque petendum,
Plus patriâ potuisse suâ; mensuraque juris
Vis erat: hinc leges et plebis scita coactæ,
Et cum consulibus turbantes jura tribuni:
Hinc rapti pretio fasces, sectorque favoris
Ipse sui populus, lethalisque ambitus urbi,
Annua venali referens certamina campo:
Hinc usura vorax, avidumque in tempore fœnus,
Et concussa fides, et multis utile bellum.

Rubiconem transit Julius.

Jam gelidas Cæsar cursu superaverat Alpes,
Ingentesque animo motus, bellumque futurum
Cœperat. Ut ventum est parvi Rubiconis ad undas,
Ingens visa ducì patriæ trepidantis imago,
Clara per obscuram vultu mœstissima noctem,
Turrigero canos effundens vertice crines,
Cæsarie lacera, nudisque adstare lacertis,
Et gemitu permixta loqui: Quò tenditis ultra?
Quò fertis mea signa, viri? Si jure venitis,
Si cives; hùc usquè licet. Tunc perculit horror

nie ; fatale époque de la ruine des nations ! Ce fut à qui étendroit le plus loin les limites de ses domaines : on vit les champs autrefois sillonnés par la charrue de Camille, les champs que la bêche antique de Curius avoit défrichés, s'unir et former de vastes campagnes sous des possesseurs inconnus.

Ce peuple n'étoit pas assez vertueux pour goûter une paix innocente, et se reposer sur ses armes victorieuses dans le sein de la liberté. De la corruption des mœurs on vit naître les haines promptes à s'allumer. Le crime ne coûta plus rien, sollicité par l'indigence. On mit l'honneur suprême à se rendre plus puissant que sa patrie, fût-ce même le fer à la main. De-là le droit mesuré sur la force, les lois du sénat et du peuple violées, les tribuns rivaux des consuls, les faisceaux enlevés à prix d'argent, le peuple achetant la faveur du peuple, la brigue, cette peste publique, renouvelant tous les ans dans le champ de Mars l'enchère des dignités vénales, l'usure vorace et les pactes ruineux ; enfin la bonne foi chancelante dans tous les cœurs, et la guerre civile devenue un besoin pour une foule d'hommes perdus.

César passe le Rubicon.

Déjà César avoit franchi le sommet des Alpes, l'esprit violemment agité, le cœur plein de la guerre future. A peine fut-il arrivé sur les bords du Rubicon (1), un fantôme lumineux et d'une grandeur effrayante lui apparut pendant la nuit : c'étoit l'image de la patrie. Elle étoit tremblante et consternée. De son front couronné de tours, les débris de ses cheveux blancs tomboient épars sur ses membres dépouillés. Immobile devant lui, elle prononce ces paroles entrecoupées de gémissemens : « Où allez-vous, Romains ? où portez-vous mes enseignes ? Si vous êtes justes et citoyens, arrêtez : un

(1) « *Il s'arrêta coy, dit Plutarque, et plus il approchoit du fait, plus il lui venoit en l'esprit un remord de penser à ce qu'il attentoit.* » Vie de Jules-César.

Membra ducis, riguêre comæ, gressumque coërcens
Languor in extremâ tenuit vestigia ripâ.
Mox ait: O magnæ qui mœnia prospicis urbis
Tarpeiâ de rupe tonans, Phrygiique Penates
Gentis Iuleæ, et rapti secreta Quirini,
Et residens celsâ Latialis Jupiter Albâ;
Vestalesque foci summique ô numinis instar,
Roma fave cœptis, non tè furialibus armis
Persequor. En adsum, victor terrâque marique,
Cæsar ubique tuus, (liceat modo) nunc quoque miles.
Ille erit ille nocens, qui me tibi fecerit hostem
Inde moras solvit belli, tumidumque per amnem
Signa movet properè. Sic cum squalentibus arvis
Æstiferæ Lybies, viso leo cominùs hoste,
Subsedit dubius, totam dùm colligit iram.
Mox ubi se sævæ stimulavit verbere caudæ,
Erexitque jubam, et vasto grave murmur hiatu
Infremuit; tùm torta levis si lancea Mauri
Hæreat, aut latum subeant venabula pectus,
Per ferrùm tanti securus vulneris, exit.

Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Paniceus Rubicon, cum fervida canduit æstas,
Perque imas serpit valles, et Gallica certus
Limes ab Ausoniis disterminat arva colonis.
Tunc vires præbebat hiems, atque auxerat undas;
Tertia jam gravido pluvialis Cynthia cornu,
Et madidis Euri resolutæ flatibus Alpes.

Primus in obliquum sonipes opponitur amnem
Excepturus aquas; molli tùm cæter a rumpit

pas de plus seroit un crime. » Elle dit ; le cœur de César est saisi d'une soudaine horreur ; ses cheveux se dressent sur sa tête, et la langueur dont il est abattu enchaîne ses pas au rivage. Mais bientôt rappelant ses esprits : « O Jupiter ! s'écria-t-il, ô toi, que mes aïeux ont adoré dans Albe naissante, et qui du haut du Capitole veilles aujourd'hui sur la reine du monde ; et vous, Dieux tutélaires des Troyens, qu'Énée apporta dans l'Ausonie ; et toi, Romulus, qui, enlevé au ciel, devins l'objet de notre culte ; et toi, Vesta, qui vois sur tes autels brûler sans cesse le feu sacré ; et toi, Rome, qui fus toujours une divinité pour moi, favorisez mon entreprise. Non, Rome, ne crois pas voir César te poursuivre armé du flambeau des furies : vainqueur sur la terre et sur les mers, il est encore à toi, si tu le veux ; il est ton soldat, il le sera par-tout. Celui-là seul sera criminel, qui fera de César l'ennemi de Rome. » A ces mots, sans plus différer, il fit passer le fleuve à ses troupes.

Tel, dans les déserts de l'ardente Lybie, un lion, dès qu'il aperçoit le chasseur, s'arrête et semble hésiter ; mais c'est alors qu'il s'anime et qu'il rassemble toute sa fureur. Si-tôt qu'il s'est battu les flancs du fouet meurtrier de sa queue, qu'il a dressé sa crinière ondoyante, et que le bruit sourd du rugissement a retenti dans sa gueule profonde ; soit que le Maure léger lui darde sa lance, ou lui présente la pointe de l'épieu, il se précipite lui-même au-devant du fer, quoiqu'assuré d'en recevoir l'atteinte.

Le Rubicon, foible dans sa source, roule à peine ses eaux défaillantes sous les signes brûlans de l'été ; il serpente au fond des vallées, et sépare les champs de la Gaule des campagnes de l'Italie. Mais l'hiver lui donnoit des forces : trois mois de pluie avoient grossi ses ondes, et les neiges des Alpes, fondues par l'humide haleine du vent du midi, l'enfloient encore de leurs torrens.

Pour soutenir le poids des eaux, la cavalerie s'élance la première ; et dans son oblique passage, elle oppose une digue à leur cours. L'impétuosité du fleuve, alors suspendue, permet aux bataillons de s'ouvrir un che-

Turba vado fracti faciles jam fluminis undas.
Cæsar at adversam superato gurgite ripam
Attigit, Hesperiæ vetitis et constitit arvis,
Hìc ait, hìc pacem temerataque jura relinquo;
Te, fortuna, sequor: procul hinc jam fœdera sunto.
Credidimus fatis: utendùm est judice bello.

Brutus Catonem consulit de partibus eligendis.

Invenit insomni volventem publica curâ
Fata virûm, casusque urbis, cunctisque timentem:
Securumque sui, farique his vocibus orsus:
« Omnibus expulsæ terris, olimque fugatæ
Virtutis jam sola fides, quam turbine nullo
Excutiet fortuna tibi; tu mente labantem
Dirige me; dubium certo tu robore firma.
Namque alii magnum, vel Cæsaris arma sequantur;
Dux Bruto Cato solus erit. Pacemne tueris,
Inconcussa tenens dubio vestigia mundo?
An placuit, ducibus scelerum, populique furentis
Cladibus immistum; civile absolvere bellum?
Quemque suæ rapiunt scelerata in prælia causæ;
Hos polluta domus, legesque in pace timendæ
Hos ferro fugienda fames, mundique ruinæ
Permiscenda fides. Nullum furor egit in arma:
Castra petunt magnâ victi mercede; tibi uni
Per se bella placent. Quid tot durasse per annos
Profuit immunem corrupti moribus ævi?
Hoc solum longæ pretium virtutis habebis?

min facile à travers les ondes obéissantes. Déjà César a franchi le fleuve ; il touche à la rive opposée, et dès qu'il a mis un pied rebelle dans l'Italie interdite à ses vœux : « C'est ici, dit-il, c'est ici que je laisse la paix et les lois que mes ennemis ont déjà violées. Fortune, je m'abandonne à toi. Plus de lien qui me retienne. J'ai pris pour arbitre le sort (1), et la guerre sera mon juge.

Brutus va consulter Caton sur le parti qu'ils doivent suivre.

Dans le silence de la nuit, il va frapper au seuil de l'humble demeure de Caton (2), il le trouve veillant, et l'ame agitée des dangers de Rome et du sort du monde. Brutus l'aborde, et lui dit : « O vous, l'unique refuge de la vertu dès long-temps bannie de la terre ; vous, son ami, vous que le tourbillon de la fortune ne peut détacher de son parti ; sage Caton, soyez mon guide, affermissez mon esprit chancelant, donnez votre force à mon ame. Que d'autres servent Pompée ou César ; Caton est le chef que Brutus veut suivre. Resterez-vous, au sein de la paix, seul immobile au milieu des secousses qui ébranlent le monde ? Ou voulez-vous absoudre la guerre, en vous associant aux forfaits et aux malheurs qu'elle produira ? Chacun, dans cette guerre fatale, ne prend les armes que pour soi ; l'un pour éviter la peine due à ses crimes, et se soustraire aux lois redoutables pendant la paix ; l'autre pour écarter, le fer à la main, l'indigence qui le presse, et s'enrichir des dépouilles du monde lorsque tout sera confondu. Vous seul aimerez-vous la guerre pour elle-même ? Et que vous servira d'avoir été si long-temps incorruptible au milieu d'un monde corrompu ? Est-ce là le prix de tant de constance ? Dans l'un et l'autre camp tout ce

(1) *Le mot de César fut*, jacta sit alea.

(2) *Surnommé depuis Caton d'Utique.*

Accipient alios, facient te bella nocentem.
Ne tantùm, ô Superi! liceat feralibus armis,
Has etiam movisse manus: nec pila lacertis
Missa tuis cæca telorum in nube ferantur;
Nec tanta incassùm virtus eat. Ingeret omnis
Se belli fortuna tibi. Quis nollet ab isto
Ense mori, quamvis alieno vulnere labens,
Et scelus esse tuum? Melius tranquilla sine armis
Otia solus ages, sicut cœlestia semper
Inconcussa suo volvuntur sidera lapsu.
Fulminibus propior terræ succenditur aer,
Imaque telluris ventos, tractusque coruscos
Flammarum accipiunt; nubes excedit Olympus,
Lege deûm. Minimas rerum discordia turbat;
Pacem summa tenent. Quàm lætè Cæsaris aures
Accipient tantum venisse in prælia civem!
Nam prælata suis nunquam diversa dolebit
Castra ducis magni. Nimium placet ipse; Catoni
Si bellum civile placet. Pars magna senatûs,
Et duce privato gesturus prælia consul
Sollicitant, proceresque alii: quibus adde Catonem
Sub juga Pompeii; toto jam liber in orbe
Solus Cæsar erit. Quod si pro legibus arma
Ferre juvat patriis, libertatemque tueri;
Nunc neque Pompeii Brutum, neque Cæsaris hostem
Post bellum victoris habe. » Sic fatur; at illi
Arcano sacras reddit Cato pectore voces:
« Summum, Brute, nefas civilia bella fatemur;
Sed quò fata trahunt, virtus secura sequetur.
Crimen erit superis et me fecisse nocentem.
Sidera quis, mundumque velit spectare cadentem,
Expers ipse metûs? quis, cum ruat ardnus æther,
Terra labet misto coeuntis pondere mundi,
Complosas tenuisse manus: gentesne furorem
Hisperium ignotæ romanaque signa sequentur,
Deductique fretis alio sub sidere reges;
Otia solus agam? Procul hunc arcete furorem,
O Superi, moturâ Dacas ut clade Getasque
Securo me Roma cadat! Ceu morte parentem

peuple arrivera coupable; Caton lui seul va le devenir. Dieux, ne permettez pas que des armes parricides souillent ces mains pures, et qu'une si haute vertu jusques-là se dégrade et se déshonore. Sur vous seul, ami, n'en doutez pas, retomberoit la honte et le crime de cette guerre: et qui ne se vanteroit de mourir de la main de Caton, quoique frappé d'une autre main? Qui ne se croiroit pas vengé en vous laissant le reproche de sa mort? Non le calme est votre partage, comme il est le partage des corps célestes: invariables dans leurs cours, ils remplissent leur vaste carrière, tandis que les régions de l'air sont embrasées par la foudre. La terre est en butte au choc des tempêtes: l'Olympe repose au-dessus des nuages. Tel est l'ordre immuable de la nature. La discorde agite les petites choses; les grandes jouissent d'une profonde paix. Quelle joie pour César, d'apprendre qu'un citoyen tel que vous auroit pris les armes! Rangez-vous du parti de son rival, peu lui importe: Caton se déclare assez pour lui, s'il se déclare pour la guerre civile. Déjà une grande partie du sénat, les patriciens, les consuls eux-mêmes demandent à servir sous Pompée. Qu'on voie Caton subir le même joug, il n'y a plus au monde que César qui soit libre. Ah! si c'est pour les lois, pour la patrie que vous voulez combattre, disposez de moi; mais il n'est pas temps. Vous voyez dans Brutus, non l'ennemi de César, non l'ennemi de Pompée; mais, après la guerre, l'ennemi déclaré de celui des deux qui sera vainqueur.» Il dit; et du sein de Caton, comme du fond d'un sanctuaire, se firent entendre ces paroles sacrées:

« Oui, Brutus, la guerre civile est le plus grand des maux; mais ma vertu suit d'un pas assuré la fatalité qui m'entraîne. Si les dieux me rendent coupable, ce sera le crime des dieux. Et qui peut voir, exempt de péril, la ruine de l'univers? Quoi, des nations inconnues s'engagent dans nos querelles; des rois nés sous d'autres étoiles, séparés de nous par de vastes mers, suivent l'aigle romaine; et moi, Romain, je resterois seul plongé dans un honteux repos! Loin de moi, grands Dieux, cette cruelle indifférence! Ne souffrez pas que Rome, dont la chute ébranlera le Dace et le Gète, que Rome tombe sans m'écraser. Un père à qui la mort vient enlever ses enfans,

Natorum orbatum, longum producere funus
Ad tumulum jubet ipse dolor; juvat ignibus atris
Inseruisse manus, constructoque aggere busti
Ipsum atras tenuisse faces; non ante revellar,
Exanimem quàm te complectar, Roma tuumque
Nomen, libertas, et inanem prosequar umbram.
Sic est: immites, Romana piacula, divi
Plena ferant; nullo fraudemus sanguine bellum.
O utinam, cœlique deis, Erebique liberet
Hoc caput in cunctas damnatum exponere pœnas!
Devotum hostiles Decium pressêre catervæ;
Me gemina figunt acies, me barbara telis
Rheni turba petat: cunctis ego pervius hastis
Excipiam medius totius vulnera belli.
Hic redimat sanguis populos; hâc cæde luatur
Quidquid Romani meruerunt pendere mores.
Ad juga cur faciles populi, cur sæva volentes
Regna pati pereunt? Me solum invadite ferro,
Me frustrà leges et inania jura tuentem
Hic dabit, hic pacem jugulus, finemque laborum
Gentibus Hesperiis: post me regnare volenti
Non opus est bello. Quin publica signa, ducemque
Pompeium sequimur? Nec si fortuna favebit,
Hunc quoque totius sibi jus promittere mundi
Non benè compertum est: ideò me milite vincat,
Ne sibi se vicisse putet. » . . . . . .

les accompagne jusqu'à la sépulture; sa douleur même se plaît à se nourrir du long appareil de leur pompe funèbre; ses mains portent les noirs flambeaux qui vont embrâser leur bûcher, et l'on voit ses bras paternels s'étendre encore à travers les flammes. Non, Rome, je ne me détacherai de toi qu'après t'avoir embrassée mourante, et avoir reçu ton dernier soupir. Liberté, je suivrai ton nom, quand tu ne seras plus qu'une ombre. Soumettons-nous: les dieux inexorables demandent Rome entière en sacrifice; qu'ils soient contens, ne leur dérobons pas une seule de leurs victimes. Ah! que ne puis-je offrir au ciel et aux enfers cette tête chargée de tous les crimes de ma patrie, et condamnée à les expier! Décius se dévoua, et périt au milieu d'une armée ennemie; que ces deux armées de Romains, m'exposant seul au milieu d'elles, épuisent sur moi tous leurs traits. J'irai, le sein découvert, au-devant de toutes les lances et au milieu du champ de bataille, je recevrai seul tous les coups de la guerre: heureux si mon sang est la rançon du monde, si mon trépas suffit pour appaiser les dieux! Eh! pourquoi feroit-on périr des peuples dociles au joug, et disposés à fléchir sous un maître? C'est moi qu'il faut perdre, moi qui m'obstine seul à défendre inutilement nos lois et notre liberté. Mon sang versé rendra la paix et le repos à l'Italie. Après moi, qui voudra régner n'aura pas besoin de recourir aux armes. Cependant, qui nous empêche de nous ranger du parti que Rome autorise? Si la fortune seconde Pompée, il n'est pas sûr qu'il en abuse pour usurper l'empire du monde. Combattons sous lui, de peur qu'il n'ose croire que c'est pour lui que l'on va combattre. Caton, soldat dans son armée, lui apprendra, s'il est vainqueur, que c'est pour Rome qu'il aura vaincu.»

Cæsar Romam petit, ibique senatum convocat. Ærarium recludi sibi jubet, rapitque.

. . . . . Tunc agmina victor
Non armata trahens, sed pacis habentia vultum,
Tecta petit patriæ. Proh! si remeasset in urbem,
Gallorum tantùm populis, arctoque subactâ,
Quam seriem rerum longâ præmittere pompâ,
Quas potuit belli facies! ut vincula Rheno,
Oceanoque daret! celsos ut Gallia currus
Nobilis, et flavis sequeretur mista Britannis!
Perdidit ô qualem vincendo plura triumphum!
Non illum lætis vadentem cœtibus urbes,
Sed tacitæ videre metu. Non constitit usquàm
Obvia turba duci: gaudet tamen esse timori
Tam magno populis, et se non mallet amari.

Jamque et præcipites superaverat Anxuris arces
Et qua Pontinas via dividit uda paludes,
Quà sublime nemus, Scythicæ quà regna Dianæ,
Quàque iter est Latiis ad summam fascibus Albam:
Excelsâ de rupe procul jam conspicit urbem,
Arctoi toto non visam tempore belli:
Miratusque suæ, sic fatur: Mœnia Romæ
Tene, deûm sedes, non ullo Marte coacti
Deseruêre viri! pro quâ pugnabitur urbe,
Dii melius quod non Latias Eous in oras
Nunc furor incubuit: nec juncto Sarmata velox
Pannonio, Dacisque Getes admistus: habenti
Tam pavidum tibi, Roma, ducem fortuna pepercit,
Quod bellum civile fuit. Sic fatur et urbem
Attonitam terrore subit. Namque ignibus atris
Creditur, ut captæ, rapturus mœnia Romæ,
Sparsurusque deos. Fuit hæc mensura timoris:
Velle putant quodcumque potest. Non omnia festa,
Non fictas læto voces simulare tumultu;

César se rend à Rome ; il y assemble le sénat. Il veut faire ouvrir le temple de Saturne pour en enlever le trésor public. Le tribun Métellus s'y oppose en vain, et le trésor est enlevé.

CÉSAR marche à Rome en vainqueur. Ses légions le suivent, mais désarmées, et portant sur le front le doux présage de la paix.

Dieux ! s'il ne revenoit dans sa patrie que chargé des dépouilles des peuples de la Gaule et du Nord, quel triomphe pour lui, quelle pompe ! Le Rhin, l'Océan lui-même enchaînés à son char, la Bretagne et la Gaule captives ! Que de gloire il a perdu en abusant de la victoire ! Les habitans des villes n'accourent point sur sa route avec une joie tumultueuse ; ils le voient passer et baissent les yeux, saisis d'une terreur muette. En aucun lieu, le peuple des campagnes ne se précipite au-devant de ses pas. César s'applaudit cependant de leur inspirer tant de crainte ; à peine eût-il préféré leur amour. Déjà il a passé la forteresse d'Anxur et la forêt consacrée à la Diane de Scythie : déjà il découvre d'une éminence cette Rome qu'il n'avoit pas vue depuis dix ans qu'avoit duré la guerre des Gaules. Il s'étonne lui-même de l'état où il l'a réduite, et il lui adresse ces mots : « Est-il possible, ô séjour des dieux, que l'on abandonne tes murs sans y être forcé par la guerre ! Et quelle ville méritera qu'on la défende, si ce n'est Rome ? Heureusement ce n'est ni le Parthe, ni le Dace uni au Gète, ni le Sarmate secondé du Pannonien qui te menace : la fortune n'oppose qu'un citoyen qui t'aime, au chef timide qui n'ose te garder. »

Bientôt César entre dans Rome où l'épouvante l'a devancé ; car on s'attend qu'il va la livrer au pillage, comme une ville prise d'assaut, saccager ses murs, embraser ses temples, ensevelir les dieux de la patrie, sous les débris de leurs autels. On ne doute pas qu'il ne veuille tout ce qu'il peut ; et comme il peut tout, il n'est rien qu'on ne craigne. On ne feint pas même de le voir avec joie, et de faire des vœux pour lui ; la haine occupe et remplit tous les cœurs.

Vix odisse vacat. Phœbea palatia complet
Turba patrûm, nullo cogendi jure senatûs,
È latebris educta suis. Non consule sacro
Fulsêrunt sedes; non proxima lege potestas
Prætor adest; vacuæque loco cessêre curules.

Omnia Cæsar erat. Privatæ curia vocis
Testis adest. Sedêre patres, censere parati,
Si regnum, si templa sibi, jugulumque senatûs,
Exiliumve petat. Melius, quod plura jubere
Erubuit, quam Roma pati. Tamen exit in iram
Viribus an possent obsistere jura per unum
Libertas experta virum pugnaxque Metellus
Ut videt ingenti Saturnia templa revelli
Mole, rapit gressus, et Cæsaris agmina rumpens,
Ante fores nondùm reseratæ constitit ædis
(Usque adeò solus ferrum, mortemque timere
Auri nescit amor! Pereunt discrimine nullo
Amissæ leges: sed pars vilissima rerum,
Certamen movistis, opes) prohibensque rapinâ
Victorem clarâ testatur voce tribunus:
Non nisi per nostrum vobis percussa patebunt
Templa latus, nullasque feres, nisi sanguine sacro
Sparsas, raptor, opes. Certè violata potestas
Invenit ista deos, Crassumque in bella secutæ
Sæva tribunitiæ noverunt prælia diræ.
Detege jam ferrum, neque enim tibi turba verenda est
Spectatrix scelerum: desertâ stamus in urbe.
Non ferret è nostro sceleratus præmia miles.
Sunt quos prosternas populi, quæ mœnia dones.
Pacis ad exhaustæ spolium non cogit egestas:

Les pères de la patrie, du fond de leur retraite, se rendent au temple d'Apollon, où César les fait appeler. C'est la première fois qu'un citoyen ose convoquer le sénat. On n'y voit point de siéges réservés pour les consuls et le préteur, pour les censeurs et les édiles : César réunit toutes ces dignités en lui seul, et c'est pour entendre la volonté d'un homme que le sénat est assemblé. Les pères conscrits prennent place, résolus de consentir à tout, soit qu'il demande un trône ou des autels, l'exil ou la mort du sénat lui-même. Grâces aux dieux, César eut honte d'exiger ce que Rome n'eût pas eu honte de permettre (1).

Cependant la liberté indignée osa se révolter encore, et tenter, par l'organe d'un citoyen, si les lois pourroient résister à la force. Le tribun Métellus (2), voyant qu'on alloit enlever le trésor du temple de Saturne, accourut, se fit un passage à travers le cortége de César, et se présenta sur le seuil du temple qu'on alloit ouvrir. L'avarice est donc la seule passion qui brave le fer et la mort ? César foule aux pieds les lois, sans que personne s'arme pour elles, et le plus vil de tous les biens, l'or excite un soulèvement. Métellus s'oppose au pillage du temple, et s'adressant à César : « Tu n'ouvriras ces portes (lui dit-il) qu'après m'avoir percé le sein, et tu n'emporteras les dépouilles du temple, que souillé du sang d'un tribun. Tu sais si les dieux laissent violer impunément cette dignité sainte, et si les Euménides l'ont vengée de l'impiété de Crassus (3). Sois sacrilége à son exemple; tire ce glaive, et frappe sans rougir. Tu n'as point à craindre les yeux du peuple; nous sommes seuls, Rome est déserte. Mais dis-moi, tyran, que veux-tu ? livrer la patrie en proie à tes soldats ! il te reste encore tant de provinces, tant de villes à ruiner ! Qu'as-tu besoin des trésors de la paix ? n'as-tu pas tous ceux de la guerre ? »

(1) *Tous les historiens attestent la modération dont il usa. Il ne parla que du soin de la république, de réconciliation et de paix.*

(2) *César dans ses commentaires a passé ce fait sous silence.*

(3) *Ateius, tribun du peuple, n'ayant pu l'empêcher de partir de Rome pour aller faire la guerre aux Parthes, le chargea de malédictions.* Plutarque, vie de Crassus.

Bellum, Cæsar, habes. His magnam victor in iram
Vocibus accensus : vanam spem mortis honestæ
Concipis : haud (inquit) jugulo se polluet isto
Nostra, Metelle, manus. Dignum te Cæsaris irâ
Nullus honor faciet. Te vindice tuta relicta est
Libertas ? non usquè adeò permiscuit imis
Longus summa dies, ut non, si voce Metelli
Serventur leges, malint à Cæsare tolli.
Dixerat : et nondùm foribus cedente tribuno
Acrior ira subit ; sævos circumspicit enses,
Oblitus simulare togam. Tùm Cotta Metellum
Compulit audaci nimiùm desistere cœpto.
Libertas (inquit) populi quem regna coërcent
Libertate perit ; cujus servaveris umbram,
Si quidquid jubeare velis. Tot rebus iniquis
Paruimus victi ! venia est hæc sola pudoris,
Degenerisque metûs, nil jam potuisse negari.
Ociùs avertant diri mala semina belli,
Damna movent populos, si quos sua jura tuentur ;
Non sibi, sed domino gravis est, quæ servit egestas.

Protinùs abducto patuerunt templa Metello.
Tunc rupes Tarpeia sonat, magnoque reclusas
Testatur stridore fores ; tunc conditus imo
Eruitur templo multis intactus ab annis
Romani census populi, quem Punica bella,
Quem dederat Perses, quem victi præda Philippi ;
Quod tibi Roma, fugâ Pyrrhus trepidante reliquit,
Quo te Fabricius regi non vendidit auro ;
Quidquid parcorum mores servastis avorum ;
Quod dites Asiæ populi misêre tributum
Victorique dedit Minoia Creta Metello,
Quod Cato longinquâ vexit super æquora Cypro ;
Tunc Orientis opes, captorumque ultima regum
Quæ Pompeianis prælata est gaza triumphis
Egeritur : tristi spoliantur templa rapinâ ;
Pauperiorque fuit tunc primùm Cæsare Roma.

Ce discours alluma la colère du vainqueur. « Tu te flattes en vain (lui dit-il) d'obtenir de moi une mort honorable : non, Métellus, ma main ne sera point souillée d'un sang aussi vil que le tien. Il n'est point de marque d'honneur qui te rende digne de mon ressentiment. C'est donc à toi que Rome confie la défense de sa liberté? Certes le temps a bien changé les choses, si les lois aiment mieux s'appuyer sur Métellus, que de fléchir devant César! » Alors impatient de voir que le tribun ne quittoit point la porte du temple, il regardoit ses soldats rangés autour de lui, et alloit oublier le caractère pacifique dont il s'étoit revêtu, si Cotta n'eût dissuadé Métellus d'une résistance imprudente.

« Sous l'autorité d'un seul, lui dit-il, la liberté se détruit d'elle-même, en s'obstinant à ne pas fléchir. Vous en conserverez du moins l'ombre, si, en cédant à la nécessité, vous semblez vouloir tout ce qu'elle exige. Nous avons subi tant de lois injustes! La seule excuse que peut avoir une si honteuse obéissance, c'est l'impuissance de résister. Qu'ils se hâtent d'emporter loin de nous ces trésors pernicieux, ces fatales semences de guerre, la ruine de l'état regarde et intéresse un peuple libre; mais la misère d'un peuple esclave lui est moins onéreuse qu'à ses tyrans.

Métellus s'éloigne à ces mots; et la roche Tarpéienne, retentissant du bruit des portes, annonce à Rome que le temple est ouvert. Du fond de ce temple fut alors tiré ce dépôt si long-temps inviolable des revenus du peuple Romain; le tribut des Carthaginois, celui de Persée et de Philippe; tout l'or que Pyrrhus laissa dans tes mains, ô Rome, alors vertueuse et libre, cet or au prix duquel Fabrice avoit refusé de te trahir : ce qu'avoit épargné la frugalité de nos pères; ce que l'opulente Asie avoit payé de tribut aux Romains; ce que Métellus avoit rapporté de l'île de Crète, et Caton de l'île de Chypre: enfin les dépouilles de l'Orient captif, et les richesses de tant de rois étalées tout récemment encore dans les triomphes de Pompée, tout fut envahi; le temple fut livré à la plus affreuse rapine; et dès-lors, exemple inouï! César fut plus riche que Rome.

EX LUCRETIO.

Philosophiæ commendatio.

SUAVE mari magno, turbantibus æquora ventis,
E terrâ, magnum alterius spectare laborem;
Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed, quibus ipse malis careas, quia cernere suave est.
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos instructa, tuâ sine parte pericli.
Sed nihil dulcius est bene quàm munita tenere
Edita doctrinâ sapientûm templa serenâ,
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare, atque viam palantes quærere vitæ,
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præstante labore
Ad summas emergere opes rerumque potiri.

Fera primorum hominum vita; sit paulatim humanior, etc.

RES sic quæque suo ritu procedit, et omnes
Fœdere naturæ certo discrimina servant.
Et genus humanum multò fuit illud in arvis
Durius, ut decuit, tellus quem dura creâsset
Et majoribus et solidis magis ossibus intùs
Fundatum, et validis aptum per viscera nervis;
Nec facilè ex æstu, nec frigore quod caperetur,
Nec novitate cibi, nec labi corporis ullâ.

MORCEAUX CHOISIS DE LUCRÈCE.

Trad. de La Grange.

Éloge de la Philosophie.

Il est doux de contempler du rivage les flots soulevés par la tempête, et le péril d'un malheureux qu'ils vont engloutir, non pas qu'on prenne plaisir à l'infortune d'autrui, mais parce que la vue des maux qu'on n'éprouve point est consolante. Il est doux encore, à l'abri du péril, de promener ses regards sur deux grandes armées rangées dans la plaine; mais de tous les spectacles, le plus agréable est de considérer du faîte de la philosophie, asile des sciences et de la paix, les mortels épars s'égarer à la poursuite du bonheur, se disputer la palme du génie, ou la chimère de la naissance, et se soumettre nuit et jour aux plus pénibles travaux pour s'élever à la fortune et aux grandeurs.

Vie sauvage des premiers hommes. Progrès de leur civilisation, etc.

Tous les êtres ont leurs progrès particuliers; ils gardent toutes les différences spécifiques que les lois immuables de la nature ont établies entr'eux.

Les hommes de ce temps étoient beaucoup plus vigoureux que ceux d'aujourd'hui, et cela devoit être nécessairement, parce que la terre dont ils étoient les enfans, avoit alors toute sa vigueur: la charpente de leurs os étoit plus vaste, plus solide, et le tissu de leurs nerfs et de leurs viscères plus robuste. Ils n'étoient affectés ni par le froid, ni par le chaud, ni par la nouveauté des alimens, ni par les attaques de la maladie. On les

Multoque per cœlum solis volventia lustra,
Volgivago vitam tractabant more ferarum.
Nec robustus erat curvi moderator aratri
Quisquam, nec scibat ferro molirier arva,
Nec nova defodere in terram virgulta, nec altis
Arboribus veteres decidere falcibu' ramos:
Quod sol atque imbres dederant, quod terra creârat
Sponte suâ, satis, id placabat pectora donum;
Glandiferas inter curabant corpora quercus
Plerumque; et quæ nunc hyberno tempore cernis
Arbuta pœniceo fieri matura colore,
Plurima tùm tellus etiam majora ferebat;
Multaque præterea novitas tùm florida mundi
Pabula dia tulit, miseris mortalibus ampla.

At sedare sitim fluvii fontesque vocabant,
Ut nunc montibus è magnis decursus aquaï
Claricitat latè sitientia secla ferarum.
Denique noctivagi sylvestria templa tenebant
Nympharum, quibus exibant humore fluenta
Lubrica, proluvie largâ lavêre humida saxa,
Humida saxa super viridi stillantia musco,
Et partim plano scatere, atque erumpere campo.

Nec dum res igni scibant tractare, nec uti
Pellibus, et spoliis corpus vestire ferarum;
Sed nemora atque cavos montes sylvasque colebant,
Et frutices inter condebant squalida membra,
Verbera ventorum vitare imbresque coacti.
Nec commune bonum poterant spectare, nec ullis
Moribus inter se scibant, nec legibus uti:
Quod cuique obtulerat prædæ fortuna ferebat
Sponte suâ, sibi quisque valere et vivere doctus.
Et Venus in sylvis jungebat corpora amantûm;
Conciliabat enim vel mutua quamque cupido,

voyoit

voyoit survivre à la révolution d'un grand nombre de lustres, errans par troupeaux comme les bêtes. Personne ne savoit encore parmi eux conduire la pénible charrue; ils ignoroient l'art de dompter les champs avec le fer, de confier des jeunes arbustes au sein de la terre, et de trancher avec la faulx les vieux rameaux des grands arbres. Ce que le soleil et la pluie leur donnoient, ce que la terre produisoit d'elle-même, suffisoit pour appaiser leur faim; ils réparoient leurs forces au milieu des chênes, dont le gland les nourrissoit; la terre faisoit croître en plus grande quantité et d'une grosseur plus considérable les fruits de l'arboisier, que nous voyons pendant l'hiver se colorer, en mûrissant, de l'éclat de la pourpre. La nouveauté du monde facilitoit encore la production d'un grand nombre d'autres alimens délicieux, et plus que suffisans pour les mortels infortunés.

Les fleuves et les fontaines les invitoient à se désaltérer, comme aujourd'hui les torrens qui roulent du haut des monts semblent avertir au loin les bêtes féroces de venir y appaiser leur soif. La nuit ils se retiroient dans les bois consacrés depuis aux nymphes, dans ces asiles solitaires d'où sortoient des sources d'eaux vives, qui, après avoir baigné les cailloux, retomboient ensuite lentement sur la mousse des rochers humides, pour aller, ou jaillir dans les plaines, ou se précipiter à grands flots dans les campagnes.

Ils ne savoient pas encore traiter les métaux par le feu. Ils ne connoissoient point l'usage des peaux, ni l'art de se revêtir de la dépouille des bêtes féroces. Les bois, les forêts et les cavités des montagnes, étoient leur demeure ordinaire: forcés de chercher un asile contre les pluies et les fureurs des vents, ils alloient se blotir parmi des broussailles. Incapables de s'occuper du bien commun, ils n'avoient institué entr'eux ni lois, ni rapports moraux. Chacun s'emparoit du premier butin que lui offroit le hasard. La nature ne leur avoit appris à vivre et à se conserver que par eux-mêmes. C'étoit au milieu des bois que l'amour unissoit les amans. Ses plaisirs étoient ou la récompense d'une ardeur mutuelle, ou la proie de la vio-

Vel violenta viri vis atque impensa libido,
Vel pretium glandes atque arbuta, vel pira lecta.

Et manuum mirâ freti virtute pedumque,
Consectabantur sylvestria secla ferarum,
Missilibus saxis et magno pondere clavæ;
Multaque vincebant, vitabant pauca latebris;
Setigerisque pares suibus, sylvestria membra
Nuda dabant terræ, nocturno tempore capti,
Circùm se foliis ac frondibus involventes.
Nec plangore diem magno, solemque per agros
Quærebant pavidi, palantes noctis in umbris;
Sed taciti respectabant somnoque sepulti,
Dùm roseâ face sol inferret lumina cœlo:
A parvis quòd enim consuêrant cernere semper
Alterno tenebras et lucem tempore gigni,
Non erat ut fieri posset, mirarier unquàm,
Nec diffidere, ne terras æterna teneret
Nox, in perpetuum detracto lumine solis.

Sed magis illud erat curæ, quòd secla ferarum
Infestam miseris faciebant sæpè quietem;
Ejectique domo fugiebant saxea tecta
Setigeri suis adventu validique leonis,
Atque intempestâ cedebant nocte paventes
Hospitibus sævis instrata cubilia fronde.

Nec nimiò tùm plus, quàm nunc, mortalia secla
Dulcia linquebant labentis lumina vitæ:
Unus enim tùm quisque magis deprensus eorum
Pabula viva feris præbebat dentibus haustus:
Et nemora ac montes gemitu sylvasque replebat:
Viva videns vivo sepeliri viscera busto:
At quos effugium servârat, corpore adeso,
Posteriùs tremulas super ulcera tetra tenentes
Palmas, horriferis accibant vocibus orcum,
Donicum eos vitâ privârunt vermina sæva,

lence et d'un appétit brutal, ou enfin le prix de quelque présent, comme du gland, des pommes sauvages et des poires choisies.

Pourvus de deux mains robustes et de deux pieds agiles, ils faisoient la guerre aux animaux sauvages, leur lançoient de loin des pierres, les attaquoient de près avec de pesantes massues, en massacroient un grand nombre, et s'enfuyoient dans leurs retraites à l'approche de quelques autres. Quand la nuit les surprenoit, ils étendoient à terre leurs membres nus, comme les sangliers couverts de soie, et s'enveloppoient de feuilles et de broussailles. On ne les voyoit point saisis de crainte, errer au milieu des ténèbres, et chercher, avec des cris lugubres, le soleil dans les plaines; mais ils attendoient en silence dans les bras du sommeil, que cet astre reparoissant sur l'horison, éclairât de nouveau le ciel de ses feux. Accoutumés dès l'enfance à la succession alternative du jour et de la nuit, ce n'étoit plus une merveille pour eux. Ils ne craignoient point qu'une nuit éternelle régnât sur la terre, et leur dérobât pour toujours la lumière du soleil.

Leur plus grande inquiétude étoit causée par les bêtes sauvages, dont les incursions troubloient leur sommeil, et le leur rendoient souvent funeste. Chassés de leur demeure, ils se réfugioient dans les antres, à l'approche d'un énorme sanglier, ou d'un lion furieux; et glacés d'effroi, ils cédoient, au milieu de la nuit, à ces cruels hôtes leurs lits et leurs feuillages.

Au reste, la mort ne moissonnoit guères plus de têtes dans ces premiers siècles, qu'elle n'en moissonne aujourd'hui. Il est vrai qu'un plus grand nombre d'entr'eux, surpris et déchirés par les bêtes féroces, leur donnoient un repas vivant, et remplissoient de leurs cris aigus les bois et les montagnes, tandis que leurs membres palpitans s'ensevelissoient l'un après l'autre dans un sépulcre animé. Il est vrai que les malheureux que la fuite avoit sauvés, blessés mortellement, appliquoient leurs mains tremblantes sur les morsures venimeuses, appelant la mort à grands cris, jusqu'à ce que dénués de secours, ignorant la façon de guérir leurs plaies, ils fussent délivrés de

Expertes opis, ignaros quid vulnera vellent :
At non multa virûm sub signis millia ducta
Una dies dabat exitio, nec turbida ponti
Æquora lædebant naves ad saxa virosque.
Sed temerè incassum mare fluctibu' sæpè coortis
Sævibat, leviterque minas ponebat inanes ;
Nec poterat quemquam placidi pellacia ponti
Subdola pollicere in fraudem ridentibus undis.
Improba navigii ratio tùm cæca jacebat.
Tùm penuria deindè cibi languentia letho
Membra dabat : contra nunc copia rerum mersat.
Illi imprudentes ipsi sibi sæpè venenum
Vergebant ; nunc dant aliis solertiùs ipsi.

Indè casas postquam ac pelles ignemque parârunt,
Et mulier conjuncta viro concessit in unum ;
Castaque privatæ veneris connubia læta
Cognita sunt, prolemque ex se vidêre creatam,
Tùm genus humanum, primùm mollescere cœpit.
Ignis enim curavit, ut alsia corpora frigus
Non ita jam possent cœli sub tegmine ferre :
Et Venus imminuit vires, puerique parentum
Blanditiis facilè ingenium fregêre superbum.
Tunc et amicitiam cœperunt jungere, habentes
Finitima inter se, nec lædere, nec violare ;
Et pueros commendârunt, muliebreque seclum :
Vocibus et gestu cum balbè significarent,
Imbecillorum esse æquum misererier omnium.
Non tamen omnimodis poterat concordia gigni,
Sed bona magnaque pars servabant fœdera casti ;
Aut genus humanum jam tùm foret omne peremptum,
Nec potuisset adhuc perdurare secla propago.

Indè cibum coquere ac flammæ mollire vapore
Sol docuit, quoniam mitescere multa videbant
Verberibus radiorum atque æstu victa per agros ;

la vie par les vers cruels auxquels ils servoient de pâture. Mais on ne voyoit pas des milliers de guerriers réunies sous des drapeaux différens, périr en un seul jour, ni la mer orageuse broyer contre les écueils, navires et passagers. En vain l'Océan soulevoit ses flots irrités, en vain il applanissoit son onde menaçante. La surface riante de ses eaux tranquilles étoit un appât incapable d'attirer les hommes dans le piége. L'art destructeur de la navigation étoit encore ignoré. C'étoit alors la disette des vivres qui donnoit la mort ; c'est l'abondance qui nous tue aujourd'hui. On s'empoisonnoit par ignorance ; nous nous empoisonnons à force d'art.

Enfin, lorsqu'on eut connu l'usage des cabanes, de la dépouille des bêtes et du feu ; lorsque la femme se fut retirée à part avec l'époux qui s'étoit joint à elle ; lorsque les plaisirs de l'amour eurent été restreints aux douceurs d'un chaste hymen, et que les parens virent autour d'eux une famille qui faisoit partie d'eux-mêmes, l'espèce humaine commença dès-lors à s'amollir. Le feu rendit les corps plus sensibles au froid. La voûte des cieux ne fut plus un toit suffisant. L'usage trop fréquent des plaisirs de l'amour énerva les forces. Les tendres caresses des enfans adoucirent sans peine le naturel farouche des pères. Alors ceux dont les habitations se touchoient, commencèrent à former entr'eux des liaisons, convinrent de s'abstenir de l'injustice et de la violence, de protéger réciproquement les femmes et les enfans, en faisant entendre dès-lors même, par leurs gestes et leurs sons inarticulés, que la pitié est une justice due à la foiblesse. Cependant cet accord ne pouvoit pas être général ; mais le plus grand nombre et les plus raisonnables observèrent fidèlement les lois établies. Sans cela, le genre humain auroit été entièrement détruit, et n'auroit pu se propager de race en race jusqu'à nos jours.

Ensuite les premiers hommes voyant que les rayons du soleil adoucissoient et mûrissoient toutes les productions terrestres, essayèrent de cuire et d'amollir leurs alimens par l'action de la flamme ; et ceux dont le génie étoit plus

Inque dies magis hi victum vitamque priorem
Commutare nobis monstrabant rebus et igni,
Ingenio qui præstabant et corde vigebant.

Condere cœperunt urbes arcemque locare
Præsidium reges ipsi sibi perfugiumque,
Et pecudes et agros divisêre atque dedêre
Pro facie cujusque et viribus ingenioque,
Nam facies multùm valuit, viresque vigebant:
Posteriùs res inventa est, aurumque repertum,
Quod facilè et validis et pulchris dempsit honorem:
Divitioris enim sectam plerumque sequuntur,
Quamlibet et fortes et pulchro corpore creti.

Quod si quis verâ vitam ratione gubernet,
Divitiæ grandes homini sunt, vivere parcè
Æquo animo: Neque enim est unquàm penuria parvi;
At claros se homines voluêre esse atque potentes,
Ut fundamento stabili fortuna maneret,
Et placidam possent opulenti degere vitam:
Nequicquam, quoniam ad summum succedere honorem
Certantes, iter infestum fecêre viaï,
Et tamen è summo quasi fulmen dejicit ictos
Invidia interdùm contemptim in tartara tetra;
Ut satiùs multò jam sit parere quietum,
Quam regere imperio res velle, et regna tenere:
Proindè sine incassum defessi sanguine sudent,
Angustum per iter luctantes ambitionis;
Invidiâ quoniam, ceu fulmine, summa vaporant
Plerumque, et quæ sunt aliis magis edita cunque:
Quandò quidem sapiunt alieno ex ore, petuntque
Res ex auditis potiùs, quàm sensibus ipsis,
Nec magis id nunc est. nec erit mox quàm fuit antè.

Ergò, regibus occisis, subversa jacebat
Pristina majestas soliorum et sceptra superba;
Et capitis summi præclarum, insigne, cruentum,
Sub pedibus volgi, magnum lugebat honorem:
Nam *cupidè conculcatur nimis antè metutum.*

inventif et l'esprit plus pénétrant, introduisoient tous les jours, par le moyen du feu, de nouveaux changemens dans la nourriture et l'ancienne manière de vivre.

Alors les rois commencèrent à bâtir des villes et à construire des forteresses, pour y trouver leur défense et leur asile. Ce furent eux qui réglèrent le partage des troupeaux et des terres, à proportion de la beauté, de la force du corps et des qualités de l'esprit; car ces avantages naturels étoient les premières distinctions. On imagina ensuite la richesse; on découvrit l'or, qui ôta sans peine à la force et à la beauté leur prééminence; car *la force et la beauté vont d'elles-mêmes grossir la cour des riches.*

Si l'on se conduisoit par les conseils de la raison, la suprême richesse seroit la modération et l'égalité d'ame; car *on ne manque jamais quand on désire peu.* Mais les hommes ont voulu se rendre puissans et illustres pour établir leur fortune sur des fondemens solides, et mener ainsi une vie tranquille au sein de l'opulence. Vains efforts! Le concours de ceux qui aspirent à la grandeur, en a rendu la route périlleuse; et s'ils arrivent au faîte, l'envie, comme la foudre, les précipite souvent dans les horreurs d'une mort humiliante. Ne vaut-il donc pas mieux obéir tranquillement, que d'ambitionner le trône et la souveraine autorité? Laissez-les, ces malheureux, s'épuiser, se souiller de sang et de sueur, se débattre sur l'étroit sentier des honneurs: laissez-les, puisqu'ils ne voient pas que l'envie, semblable à la foudre, ramasse tous ses feux sur les lieux les plus élevés, puisqu'ils ne jugent que sur l'autorité d'autrui, et ne désirent que sur parole, sans consulter leur propre sens. Ce que les hommes sont aujourd'hui, ils le seront encore, ils l'ont toujours été.

Ainsi, après le meurtre des rois, les débris des trônes et des sceptres demeuroient confondus dans la poussière, sans respect pour leur ancienne majesté; et ces ornemens superbes de la tête des princes, foulés aux pieds des peuples et souillés de sang, paroissoient regretter leur ancienne place: car *on écrase avec joie ce qu'on a adoré avec crainte.* L'autorité retourna donc alors au peu-

Res itaque ad summam fecem turbasque redibat,
Imperium sibi cùm ac summatum quisque petebat:
Indè magistratum partim docuêre creare,
Juraque constituêre, ut vellent legibus uti;
Num genus humanum defessum vi colere ævum,
Ex inimicitiis languebat; quò magis ipsum
Sponte suâ cecidit sub leges arctaque jura;
Acriùs ex irâ quòd enim se quisque parabat
Ulcisci, quàm nunc concessum est legibus æquis,
Hanc ob rem est homines pertæsum vi colere ævum:
Undè metus maculat pœnarum præmia vitæ;
Circùm retit enim vis atque injuria quemque,
Atque undè exorta est, ad eum plerumque revertit;
Nec facile est placidam ac pacatam degere vitam,
Qui violat factis communia fœdera pacis;
Etsi fallit enim divûm genus humanumque,
Perpetuò tamen id fore clam diffidere debet;
Quippè ubi se multi per somnia sæpè loquentes,
Aut morbo delirantes procrâxe ferantur,
Et celata diù in medium peccata dedisse.

Et facere antè viros lanam natura coegit,
Quàm muliebre genus; nam longè præstat in arte,
Et solertius est multò genus omne virile;
Agricolæ donec vitio vertêre severi,
Ut muliebribus id manibus concedere vellent;
Atque ipsi potiùs durum sufferre laborem;
Atque opere in duro durarent membra manusque.

At specimen sationis, et insitionis origo
Ipsa fuit rerum primùm natura creatrix:
Arboribus quoniam bascæ, glandesque caducæ
Tempestiva dabant pullorum examina subter.
Undè etiam libitum est stirpes committere ramis,
Et nova defodere in terram virgulta per agros:

ple et à la multitude : comme chacun vouloit commander et s'ériger en souverain, on choisit parmi eux un certain nombre de magistrats, on institua des lois auxquelles on se soumit volontairement. Car les hommes las de vivre sous l'empire de la violence, épuisés d'ailleurs par les inimitiés particulières, eurent moins de peine à recevoir le frein des lois et de la justice ; et comme le ressentiment portoit la vengeance plus loin que les lois ne le permettent aujourd'hui, ils s'ennuyèrent de cet état de violence et d'anarchie : de-là cette crainte d'être puni, qui empoisonne tous les plaisirs de la vie. L'homme injuste et violent s'enlace lui-même dans ses propres filets ; l'iniquité retombe presque toujours sur son auteur ; et il n'y a pas de paix, ni de tranquillité pour celui qui a violé le pacte social. Quand même il seroit caché aux dieux et aux hommes, il doit être dans des alarmes continuelles que son délit ne soit découvert. Car on dit qu'il s'est trouvé bien des gens qui, en songe ou dans le délire d'une maladie, se sont souvent accusés eux-mêmes, et ont révélé des crimes qui avoient été tenus secrets pendant long-temps.

La nature força les hommes à travailler la laine, avant d'employer les femmes à ces ouvrages, parce que les hommes sont plus industrieux et plus propres à exceller dans les arts. Mais le mâle laboureur leur en ayant fait un crime, ils abandonnèrent cette occupation aux mains des femmes, et gardèrent pour eux les travaux les plus pénibles, les exercices les plus propres à endurcir et à fortifier leurs membres.

Ce fut encore la nature elle-même qui apprit aux hommes l'art de planter et de greffer, en leur montrant les graines et les glands, qui, chacun dans leur saison, produisoient, sous les arbres d'où ils étoient tombés, un nouvel essaim d'arbustes. Ce fut sur ce modèle qu'ils essayèrent d'insérer dans les rameaux des rejetons d'une nature différente, et de planter de nouveaux arbustes dans les champs. Ils faisoient ainsi tous les jours de nouvelles

Indè aliam atque aliam culturam dulcis agelli
Tentabant, fructusque feros mansuescere terrâ
Cernebant indulgendo, blandèque colendo;
Inque dies magis in montem succedere sylvas
Cogebant, infràque locum concedere cultis:
Prata, lacus, rivos, segetes, vinetaque læta
Collibus et campis ut haberent, atque oleastra
Cærula distinguens inter plaga currere posset
Per tumulos et convalles, camposque profusa:
Ut nunc esse vides vario distincta lepore
Omnia, quæ pomis intersita dulcibus ornant,
Arbutisque tenent felicibus obsita circùm.

At liquidas avium voces imitarier ore
Antè fuit multò, quàm lævia carmina cantu
Concelebrare homines possent, auresque juvare;
Et zephyri cava per calamorum sibila primùm
Agrestes docuêre cavas inflare cicutas.
Indè minutatim dulces didicêre querelas,
Tibia quas fundit digitis pulsata canentûm,
Avia per nemora, ac sylvas saltusque reperta,
Per loca pastorum deserta, atque otia dia.
Sic unum quidquid paulatim protrahit ætas
In medium ratioque in luminis eruit oras.
Hæc animos ollis mulcebant atque juvabant
Cum satietate cibi: nam tum sunt omnia cordi.
Sæpè itaque inter se prostrati in gramine molli
Propter aquæ rivum, sub ramis arboris altæ:
Non magnis opibus jucundè corpora habebant;
Præsertim cum tempestas ridebat et anni
Tempora pingebant viridantes floribus herbas
Tùm joca, tùm sermo, tùm dulces esse cachinni
Consuêrant, agrestis enim tùm musa vigebat:
Tùm caput atque humeros plexis redimire coronis,
Floribus et foliis lascivia læta monebat;
Atque extra numerum procedere membra moventes
Duriter, et duro terram pede pellere matrem:
Undè oriebantur risus dulcesque cachinni,
Omnia quòd nova tùm magis hæc, et mira vigebant;
Et vigilantibus hinc aderant solatia somni,
Ducere multimodis voces et flectere cantus,
Et superà calamos unco percurrere labro.

tentatives sur la culture des terres, et voyoient les fruits les plus sauvages s'adoucir avec des soins et de tendres ménagemens. Ils forcèrent les forêts de se reculer de plus en plus sur la cime des monts, et de céder à la culture les lieux inférieurs, afin que les collines et les plaines ne fussent plus occupées que par les prairies, les lacs, les ruisseaux, les moissons et les vignobles, au milieu desquels serpentoient de longues rangées d'oliviers, dirigées dans toute l'étendue des collines, des monticules et des plaines. Ainsi nous voyons encore aujourd'hui les campagnes coupées ou bordées d'arbres fruitiers, offrir à l'œil une variété agréable.

On imitoit avec la voix le gazouillement des oiseaux, long-temps avant que des vers harmonieux, soutenus des charmes de la mélodie, flattassent les oreilles. Le sifflement excité par les zéphirs, dans le creux des roseaux, apprit d'abord aux hommes à enfler un chalumeau champêtre. Insensiblement la flûte animée par des doigts agiles, et accompagnée de la voix, fit entendre ses douces plaintes. Son usage fut découvert dans les forêts écartées, dans les bois, dans les solitudes, et on la doit aux doux loisirs des bergers. Ainsi le temps donne peu à peu naissance aux différens arts, et le génie les perfectionne. Ces amusemens innocens charmoient leurs ennuis, à la suite d'un repas frugal, dans ces momens où le repos est délicieux; souvent même, étendus en cercle sur un tendre gazon, au bord d'un ruisseau, à l'ombre d'un arbre élevé, ils se procuroient à peu de frais des plaisirs simples et purs; sur-tout dans la riante saison, quand le printemps animoit la verdure des prairies par l'éclat des fleurs. Alors, au milieu des ris, des jeux, des doux propos, leur muse agreste prenoit son essor. La gaîté leur inspiroit d'orner leurs têtes et leurs épaules de couronnes de fleurs et de guirlandes de feuillages, et leurs pieds rustiques frappoient lourdement, sans souplesse et sans mesure, cette terre, leur mère commune. De-là naissoient de douces risées et d'innocens éclats, parce que la nouveauté de ces plaisirs les rendoit plus piquans. On se consoloit de l'insomnie, en pliant sa voix à des accens variés, ou en promenant ses lèvres serrées sur des cha-

Undè etiam vigiles nunc hæc accepta tuentur,
Et numerum servare genus didicêre; neque hilo
Majorem intereà capiunt dulcedini' fructum,
Quàm sylvestre genus capiebat terrigenarum.

Nam quod adest præstò, nisi quid cognovimus antè,
Suavius, in primis placet, et pollere videtur;
Posteriorque ferè melior res, illa reperta
Perdit, et immutat sensus ad pristina quæque.
Sic odium cœpit glandis; sic illa relicta
Strata cubilia sunt herbis, et frondibus aucta.
Pellis item cecidit, vestis contempta ferina est:
Quam reor invidiâ tali tunc esse repertam,
Ut lethum insidiis, qui gessit primus, obiret;
Et tandem inter eos distractum, sanguine multo
Dispersisse, neque in fructum convertere quisse.

Tunc igitur pelles, nunc aurum et purpura curis
Exercent hominum vitam, belloque fatigant.
Quò magis in nobis, ut opinor, culpa residit:
Frigus enim nudos sine pellibus excruciabat
Terrigenas; at nos nil lædit veste carere
Purpureâ atque auro, signisque ingentibus aptâ;
Dùm plebeia tamen sit, quæ defendere possit.
Ergò hominum genus incassùm, frustràque laborat,
Semper et in curis consumit inanibus ævum.
Nimirùm quia non cognovit quæ sit habendi
Finis, et omninò quoad crescat vera voluptas;
Idque minutatim vitam provexit in altum,
Et belli magnos commovit funditùs æstus.

At vigiles mundi magnum et versatile templum
Sol et Luna suo lustrantes lumine circùm,
Perdocuêre homines annorum tempora verti;
Et certâ ratione geri rem atque ordine certo.

Jam validis septi degebant turribus ævum
Et divisa colebatur, discretaque tellus:
Tùm mare velivolum florebat navibu' pandis;

lumeaux. Tels sont encore aujourd'hui nos amusemens pendant la veillée : nous connoissons les règles de l'harmonie ; mais avec plus de ressources, nous ne sommes pas plus heureux que ces anciens habitans des forêts, tous enfans de la terre.

Car le bien présent obtient la préférence, si nous n'avons rien connu de supérieur auparavant ; mais une nouvelle découverte fait tort aux anciennes, et change entièrement nos goûts. Ainsi nous avons dédaigné le gland ; nous avons renoncé à ces simples couches de feuilles et de gazon. Les dépouilles des bêtes féroces sont tombées de même dans le mépris. Cependant je ne doute pas que l'inventeur de ce vêtement grossier n'ait été l'objet de la jalousie générale ; que les autres hommes ne l'aient fait périr en trahison, et n'aient partagé entr'eux sa dépouille sanglante, sans en jouir eux-mêmes.

C'étoient donc jadis de simples peaux, c'est aujourd'hui l'or et la pourpre qui sont devenus l'objet de nos soucis et de nos combats. Aussi sommes-nous plus coupables que ces enfans de la terre. Ils étoient nus ; la toison des animaux leur étoit nécessaire contre le froid. Mais à nous, qu'importe l'or, la pourpre et les riches broderies, quand nous sommes à l'abri sous une étoffe commune ? Ainsi l'homme se tourmente et s'épuise en vain ; il consume ses jours dans des soins superflus, parce qu'il ne met point de bornes à sa cupidité, parce qu'il ne connoît pas les limites au-delà desquelles le véritable plaisir ne croît plus. Voilà ce qui a rendu peu à peu la vie humaine si orageuse, et suscité tant de guerres cruelles qui bouleversent la société.

Le soleil et la lune, ces deux globes éclatans qui promènent alternativement leur lumière dans le riche palais des cieux, ont fait connoître aux hommes la vicissitude constante des saisons, et l'ordre invariable qui règne dans la nature.

Déjà l'homme vivoit sous l'abri de ses tours et de ses forteresses. La terre étoit divisée entre ses habitans, la culture florissante, la mer couverte de voiles innombra-

Auxilia et socios jam pacto fœdere habebant,
Carminibus cùm res gestas cœpêre poëtæ
Tradere, nec multò priùs sunt elementa reperta.
Propterea, quid sit priùs actum respicere ætas.
Nostra nequit, nisi quà ratio vestigia monstrat.

Navigia atque agri culturas, mœnia, leges,
Arma, vias, vestes et cætera de genere horum,
Præmia, delicias quoque vitæ funditùs omnes,
Carmina, picturas et dædala signa polire,
Usus, et impigræ simul experientia mentis
Paulatim docuit pedetentim progredientes.
Sic unum quidquid paulatim protrahit ætas
In medium, ratioque in luminis eruit oras.
Namque alid ex alio clarescere corde videmus
Artibus, ad summum donec venêre cacumen.

JUVENALIS

SATIRARUM XII.

Catulli reditus.

Natali, Corvine, die mihi dulcior hæc lux,
Qua festus promissa deis animalia cespes
Expectat: niveam reginæ ducimus agnam;
Par vellus dabitur pugnanti Gorgone Maura.
Sed procul extensum petulans quatit hostia funem,
Tarpeio servata Jovi, frontemque coruscat:
Quippe ferox vitulus, templis maturus et aræ,
Spargendusque mero, quem jam pudet ubera matris
Ducere; qui vemat nascenti robora cornu.

bles, les nations unies d'intérêts et liées par des traités, lorsque les poëtes, par leurs chants, transmirent les événemens à la postérité. L'invention de l'écriture est peu antérieure à cette époque. Voilà pourquoi il ne nous reste, de ces anciens temps, d'autres traces que celles que la raison peut entrevoir confusément.

La navigation, l'agriculture, l'architecture, la jurisprudence, l'art de forger les armes, de construire les chemins, de préparer les étoffes, les autres inventions de ce genre, les arts même de pur agrément, comme la poésie, la peinture, la sculpture, ont été le fruit tardif du besoin, de l'activité et de l'expérience. Ainsi le temps amène pas à pas les découvertes; l'industrie en accélère les progrès, et le génie y porte sans cesse un nouveau jour jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur dernier degré de perfection.

JUVÉNAL.

SATIRE XII.

Trad. de Dusaulx.

Retour de Catulle (1).

CE jour, Corvinus (2), m'est plus cher que celui de ma naissance; je le regarde comme un vrai jour de fête; aussi l'autel de gazon attend-il les victimes que j'ai promises aux immortels, et j'y vais conduire deux brebis blanches pour être immolées, l'une à la reine du ciel, l'autre à la déesse qui porte dans les combats la tête de Méduse. Mais le petit veau fougueux que je réserve à Jupiter Tarpéien, est digne du temple, de l'autel et des libations. Dédaignant déjà les mamelles de sa mère, et secouant de sa tête impatiente la corde qui le retient, de ses cornes naissantes il attaque les plus gros arbres.

(1) *Ami de l'auteur, qui avoit failli périr sur mer.*

(2) *Grand historien, dont il ne nous est rien parvenu.*

Si res ampla domi similisque affectibus esset,
Pinguior Hispullâ traheretur taurus et ipsa
Mole piger, nec finitima nutritus in herba;
Læta sed ostendeas Clitumni pascua sanguis
Iret, et à grandi cervix ferienda ministro
Ob reditum trepidantis adhuc horrendaque passi
Nuper, et incolumen sese mirantis, amici.
Nam præter pelagi casus, et fulguris ictum
Evasi, densæ cœlum abscondere tenebræ
Nube una, subitusque antennas impulit ignis,
Quum se quisque illo percussum crederet, et mox
Attonitus nullum conferri posse putaret
Naufragium velis ardentibus. Omnia fiunt
Talia, tam graviter, si quando poetica surgit
Tempestas. Genus ecce aliud discriminis: audi
Et miserere iterum, quanquam sint cætera sortis
Ejusdem: pars dira quidem, sed cognita multis,
Et quam votiva testantur fana tabella
Plurima (pictores quis nescit ab Iside pasci?)
Accidit et nostro similis fortuna Catullo.

Quum plenus fluctu medius foret alveus, et jam,
Alternum puppis latus evertentibus undis
Arboris incertæ, nullam prudentia cani
Rectoris conferret opem, decidere jactu
Cœpit cum ventis, imitatus castora qui se
Eunuchum ipse facit, cupiens evadere damno
Testiculi; adeo medicatum intelligit inguen?
Fundite quæ mea sunt, dicebat, cuncta Catullus,
Præcipitare volens etiam pulcherrima, vestem
Purpuream, teneris quoque Mæcenatibus aptam,
Atque alias, quarum generosi graminis ipsum
Infecit natura pecus, sed egregius fons
Viribus occultis, et Bœticus adjuvat aer.
Ille nec argentum dubitabat mittere, lances
Parthenio factas, urnæ cratera capacem

Si mes moyens répondoient à mes sentimens, je ferois traîner à l'autel un taureau retardé par sa masse, et plus gras qu'Hispulla. Les pâturages voisins ne l'auroient point nourri : mais à le voir brillant et plein de suc, on se rappelleroit les riantes prairies qu'arrose le Clitumne (1), et sa tête seroit frappée par le plus robuste de nos sacrificateurs. C'est ainsi que je célébrerois le retour de mon ami, frémissant encore des horribles dangers qu'il a courus, et surpris d'y avoir échappé. Outre les risques de la mer et le coup de foudre qui l'épargna, figures-toi que d'épaisses ténèbres, répandues sur l'horizon par un nuage immense, dérobèrent tout-à-coup la lumière des cieux; qu'un feu subit embrasa les antennes. Chacun se croyant frappé du même coup, redoutoit moins le naufrage que l'incendie. Que te dirai-je? Une tempête poétique n'est pas plus affreuse. Nouvelle détresse : écoute et compatis encore, quoique le reste n'ait rien de plus terrible, quoique l'exemple en soit commun, ainsi que l'attestent les tableaux votifs suspendus dans nos temples. (Qui ne sait pas qu'Isis nourrit la plupart de nos peintres?) Notre Catulle, comme tant d'autres, fut donc réduit à la dernière extrémité.

L'onde amère remplissoit déjà jusqu'au milieu des flancs son navire devenu le jouet des vagues irritées, et la science du vieux pilote n'étoit plus d'aucun secours. Alors, capitulant avec les vents, il fait jeter dans la mer ses effets les plus précieux, imitant le castor qui lui-même se fait eunuque, content d'échapper à ce prix; tant il a l'instinct de connoître ce qui anime le chasseur à sa poursuite! Jetez tout ce qui m'appartient, s'écrioit Catulle, ne voulant point qu'on épargnât ni ses habits de pourpre, dignes de la mollesse de nos Mécènes, ni d'autres vêtemens composés d'une laine que la nature colora sur le dos des brebis, par la vertu secrète des herbes, de l'air et des eaux du climat qu'arrose le Bœtis (2). Il n'hésite point à jeter lui-même des vases d'argent, des plats de la main de Parthénius, des cratères non moins

(1) *Rivière de l'Ombrie.*

(2) *Le Bœtis est un fleuve d'Espagne, maintenant appelé le* Guadalquivir.

Et dignum sitiente Fole vel conjuge Fusci.
Adde et bascaudas, et mille escaria, multum
Cælati, biberat quo callidus emptor Olynthi.

Sed quis nunc alius, qua mundi parte, quis audet
Argento præferre caput, rebusque salutem?
Non propter vitam faciunt patrimonia quidam,
Sed vitio cæci propter patrimonia vivunt.
Jactatur rerum utilium pars maxima; sed nec
Damna levant: tunc, adversis urgentibus, illuc
Recidit ut malum ferro summitteret, ac se
Explicat angustum; discriminis ultima quando
Præsidia afferimus navem factura minorem.

I nunc, et ventis animam committe, dolato
Confisus ligno, digitis à morte remotus
Quattuor aut septem, si sit latissima tæda.
Mox cum reticulis, et pane, et ventre lagena
Adspice sumendas in tempestate secures.
Sed postquam jacuit planum mare, tempora postquam
Prospera vectoris, fatumque valentius Euro
Et pelago, postquam Parcæ meliora benigna
Pensa manu ducunt hilares, et staminis albi
Lanificæ, modica nec multum fortior aura
Ventus adest; inopi miserabilis arte cucurrit
Vestibus extensis, et quod superaverat unum,
Velo prora suo. Jam deficientibus austris,
Spes vitæ cum sole redit; tum gratus Iulo,
Atque novercali sedes prælata Lavino,
Conspicitur sublimis apex, qui candida nomen
Scrofa dedit, lætis Phrygibus mirabile sumen,
Et nunquam visîs triginta clara mamillis.
Tandem intrat positas inclusa per æquora moles,
Tyrrhenamque pharon; porrectaque brachia rursùs,
Quæ Pelago currunt medio, longeque relinquunt
Italiam. Non sic igitur mirabere portus
Quos natura dedit: sed trunca puppe magister

amples que des urnes, et capables de désaltérer un Pholus, ou l'épouse de Fuscus; sans compter des cuvettes, mille bassins, et quantité de coupes ciselées dont se servoit ce personnage rusé qui marchandoit Olynthe (1).

Quel autre dans l'univers oseroit racheter sa vie aux dépens de ses richesses? La plupart des hommes n'amassent point pour vivre; aveuglés par la cupidité, ils ne vivent que pour amasser. Les meilleurs effets de mon ami sont lancés dans les flots. Au lieu de s'appaiser, la tempête redouble, et Catulle est réduit, ressource extrême! à faire couper le mât de son vaisseau pour conserver le reste.

Livrez-vous encore à la merci des vents sur un frêle vaisseau: ne mettez entre la mort et vous que quatre doigts de distance, ou sept si la planche est épaisse. Mais quand vous embarquerez le pain et le vin, songez à la tempête, et munissez-vous de haches. Cependant le calme se rétablit dans les airs et sur les ondes: le Destin triomphe des Aquilons; et les Parques déridées blanchissent leurs fuseaux d'une trame favorable. Un vent s'élève, presqu'aussi doux que l'haleine des Zéphirs. Le vaisseau délabré poursuit sa route, à l'aide de quelques vêtemens étendus, et d'une seule voile qui restoit à la proue. L'orage dissipé, l'espoir de la vie renaît avec les rayons du soleil. On découvre le sommet de cette montagne sur laquelle Iule bâtit une ville, dont il préféra le séjour à celui de Lavinium fondé par sa belle-mère, et qu'il appela du nom d'Albe, à cause d'une laie blanche, que les Troyens, saisis de joie, trouvèrent en cet endroit, alaitant trente marcassins; prodige jusqu'alors inouï. Le vaisseau de Catulle doublant le phare Thyrrénien, entre enfin dans le port d'Ostie, dont les ouvrages prolongés après coup embrassent au loin les flots de la mer, et semblent fuir de l'Italie. Les ports formés par la seule nature sont moins admirables. Le pilote, avec sa poupe

(1) *Ville de Thrace, située dans la péninsule de Pallène, entre les golphes de Thessalonique et de Torone. Lasthènes, corrompu par l'argent de Philippe, père d'Alexandre, lui vendit Olynthe.*

Interiora petit bajanæ pervia cymbæ
Tuti stagna sinus. Gaudent ibi vertice raso
Garrula securi narrare pericula nautæ.

Ite igitur, pueri, linguis animisque faventes,
Sertaque delubris et farra imponite cultris,
Ac molles ornate focos glebamque virentem;
Jam sequar, et sacro quod præstat, rite peracto,
Inde domum repetam, graciles ubi parva coronas
Accipiunt fragili simulacra nitentia cera.
Hic nostrum placabo Jovem, Laribusque paternis
Thura dabo, atque omnes violæ jactabo colores.
Cuncta nitent, longos erexit janua ramos,
Et matutinis operitur festa lucernis.

Nec suspecta tibi sint hæc, Corvine; Catullus,
Pro cujus reditu tot pono altaria, parvos
Tres habet hæredes. Libet expectare quis ægram,
Et claudentem oculos gallinam impendat amico
Tam sterili. Verum hæc nimia est impensa, coturnix
Nulla unquam pro patre cadet. Sentire calorem
Si cœpit locuples Gallita et Paccius, orbi,
Legitime fixis vestitur tota tabellis
Porticus; existunt qui promittant hecatombas
Quatenus hic non sunt nec venales elephanti,
Nec Latio, aut usquam sub nostro sidere talis
Bellua concipitur, sed furva gente petita.
Arboribus Rutulis, et Turni pascitur agro
Cæsaris armentum, nulli servire paratum
Privato: si quidem Tyrio parere solebant
Annibali, et nostris ducibus regique Molosso
Horum majores, ac dorso ferre cohortes,
Partem aliquam belli, et euntem in prælia turrim.

Nulla igitur mora per novium, mora nulla per Histrum

fracassée, gagne le fond de cette enceinte, où les barques de bayes seroient en sûreté. C'est là que les matelots, la tête rasée, se plaisent à raconter leurs périlleuses aventures.

Allons, enfans, ornez de festons le temple et l'autel; saupoudrez les couteaux de sel et de farine; soyez attentifs, et qu'un silence religieux règne pendant le sacrifice. Je vous suis à l'instant. Dès que j'aurai rempli ce pieux devoir, selon le rit accoutumé, je reviendrai dans ma maison couronner de fleurs les petits simulacres de mes Pénates, composés d'une cire fragile et reluisante. J'appaiserai notre Jupiter; je ferai fumer l'encens en l'honneur de mes Lares paternels, et leur prodiguerai des violettes de toutes les nuances. Déjà ma maison reluit de tous côtés; ma porte, couronnée de longs rameaux et de lampions allumés avant le point du jour, annonce la fête que je vais célébrer.

Que ces tendres témoignages, Corvinus, ne te soient point suspects. Catulle dont je signale le retour par tant de sacrifices, a trois petits héritiers. Trouve-m'en quelqu'autre qui sacrifie, en faveur d'un ami si stérile, seulement une poule malade et dont les yeux commencent à se fermer. Que dis-je, une poule? Ils ne sacrifieroient pas une caille pour le salut d'un père de famille. Que Paccius et Gallita, ces riches sans enfans, aient ressenti quelques accès de fièvre, les portiques des temples sont aussitôt remplis d'une foule de tableaux dépositaires des vœux de leurs cliens. On en voit qui vont jusqu'à promettre une hécatombe, faute d'éléphans: car on n'en vend point à Rome; notre climat n'en a jamais vu naître: on les tire de chez ces peuples que le soleil noircit, pour les nourrir aux dépens de César, dans les forêts des Rutules et dans les champs de Turnus. Nul citoyen n'a pu, jusqu'à présent, se dire le maître de ces superbes animaux, dont les ancêtres soumis aux ordres d'Annibal, de Pyrrhus et de nos capitaines, portoient sur leur dos des cohortes entières et des tours que l'on voyoit s'avancer au milieu des combats.

Si Novius et Pacuvius possédoient un éléphant, ils

Lunaï portum est operæ cognoscere, cives.

Cor jubet hoc Ennî, postquàm destertuit esse
Meonides Quintus, pavone ex Pythagoræo.
Hîc ago securus vulgi, et quid præparet Auster
Infelix pecori : securus, et angulus ille
Vicini, nostro quia pinguior : et si adeò omnes
Ditescant orti pejoribus, usque recusem
Curvus ob id minui senio, aut cenare sine uncto,
Et signum in vapidâ naso tetigisse lagenâ.
Discrepet his alius. Geminos horoscope Varo
Producis genio. Solis natalibus, est qui
Tingat olus siccum muriâ vafer in calice emptâ,
Ipse sacrum inrorans patinæ piper. Hic bona dente
Grandia magnanimus peragit puer. Utar ego, utar,
Nec rhumbos ideò libertis ponere lautus,
Nec tennem solers turdorum nosse salivam.
Messe tenus propriâ vive, et granaria, fas est,
Emole, quid metuas? Occa, en seges altera in herbâ est.
— Ast vocat officium : trabe rupta, Brutia saxa
Prendit amicus inops : remque omnem, surdaque vota
Condidit Ionio : jacet ipse in littore, et unà
Ingentes de puppe dei : jamque obvia mergis
Costa ratis laceræ. — Nunc et de cespite vivo
Frange aliquid : largire inopi, ne pictus oberret
Cæruleâ in tabulâ. — Sed cœnam funeris hæres
Negliget, iratus quòd rem curtaveris; urnæ
Ossa inodora dabit : seu spirent cinnama surdum,
Seu ceraso peccent casiæ, nescire paratus.
Tune bona incolumis minuas? Sed Bestius urget

Romains,

Romains, le port de Lune est digne d'être vu.

C'est ce que disoit le sage Ennius, lorsqu'il eut mis fin à ses rêveries, et qu'il ne prétendit plus être Quintus Homère, après avoir été le paon de Pythagore. Dans ma retraite, je ne m'inquiète ni des discours du peuple, ni de la contagion que le vent funeste du midi prépare aux troupeaux. Je ne suis point jaloux de ce que le coin de terre d'un voisin est plus fertile que mon champ. Tous ceux qui sont d'une naissance inférieure à la mienne, peuvent s'enrichir, sans que pour cela je veuille sécher d'envie, souper sans ragoût, et regarder de trop près au cachet d'une bouteille de mauvais vin. Un autre peut vivre différemment. Deux gémeaux qui naissent au même instant, ont des inclinations opposées. L'un, à son jour natal seulement, arrose ses légumes secs avec de la saumure qu'il achète prudemment dans un verre: il répand lui-même dans un plat quelques grains de poivre, qu'il regarde comme une chose sacrée. L'autre expédie bravement à belles dents un patrimoine immense. Pour moi, je jouirai, je jouirai: je ne pousserai pas la profusion jusqu'à servir des turbots à mes affranchis, ni la délicatesse jusqu'à discerner la diverse saveur des grives. Vivez selon votre revenu. Envoyez au moulin, vous le pouvez, le blé de vos greniers; qu'avez-vous à craindre? Labourez, et voilà un autre moisson en herbe. — Mais l'amitié m'appelle, un malheureux ami a fait naufrage; il s'est sauvé sur les rochers de Lucanie, la mer Ionienne vient d'engloutir toute sa fortune et ses vœux inutiles. Il est étendu sur le rivage avec les grands dieux protecteurs de sa poupe. Les débris de son navire flottent à côté des plongeons. — Hé bien, tranchez dans le vif, vendez un morceau de terre, donnez à ce malheureux; empêchez qu'il n'aille de porte en porte montrer le tableau de son naufrage. — Mais mon héritier en colère de ce que j'aurai diminué mon bien, négligera mon repas funèbre, il n'embaumera pas mes ossemens, et il s'embarrassera fort peu si l'odeur des aromates est émoussée, si la casse est altérée par un mélange de gomme de cerisier. « Quoi, (dira-t-il) en bonne santé, deviez-vous diminuer vos revenus? Mais (vous saviez) ce que Bestius reproche aux

Doctores Graïos ; ita fit, postquam sapere urbi
Cum pipere et palmis venit nostrum hoc, maris expers,
Fœniseca crasso vitiarunt unguine pultes.
-- Hæc cinere ulterior metuas? At tu, meus hæres
Quisquis eris, paulum à turbâ seductior audi.
O bone num ignoras? Missa est à Cæsare laurus
Insignem ob cladem Germanæ pubis, et aris
Frigidus excutitur cinis: ac jam postibus arma,
Jam Chlamydes regum, jam lutea gausapa captis,
Essedaque, ingentesque locat Cæsonia Rhænos:
Dis igitur, genioque ducis centum paria, ob rès
Egregiè gestas, induco: quis vetat? Aude.
Væ, nisi connives. Oleum, artocreasque popello
Largior: an prohibes? Dic clarè. Non adeò, inquis.
Exossatus ager juxtà est. Age si mihi nulla
Jam reliqua ex amitis, patruelis nulla, proneptis
Nulla manet patrui, sterilis matertera vixit,
Deque aviâ nihilum superest: accedo Bovillas,
Clivumque ad Virbî: præstò est mihi Manius hæres.
-- Progenies terræ. -- Quære ex me, quis mihi quartus
Sit pater, haud promptè, dicam tamen, adde etiam unum,
Unum etiam, terræ est jam filius: et mihi ritu
Manius hic generis propè major avunculus extat.
Qui prior es, cur me in decursu lampada poscis?
Sum tibi Mercurius: venio deus huc ego, ut ille
Pingitur, an renuis? Vin' tu gaudere relictis?
-- Deest aliquid summæ. -- Minui mihi: sed tibi totum est
Quidquid id est. Ubi sit, fuge quærere, quod mihi quondam
Legârat Tadius, neu dicta repone paterna:

philosophes Grecs : Voilà (dit-il) comme on vit depuis que la sagesse nous a été apportée, qu'elle a passé la mer avec le poivre et les palmes. Jusqu'aux faucheurs assaisonnent leur bouillie. » — Pouvez-vous craindre ce qu'on fera, ce qu'on dira, lorsque vous serez réduit en cendres ?

Pour vous, mon héritier, qui que vous soyez, éloignons-nous un peu de la foule, et m'écoutez. Est-ce que vous ne savez pas (la nouvelle) mon ami ? On vient de recevoir une lettre de César ; elle est couronnée de laurier, elle annonce la défaite des Germains. On ranime déjà les cendres froides sur les autels. Déjà l'impératrice attache les trophées d'armes aux portes du palais : elle a déjà loué les habits de guerre des rois, des casaques jaunes pour les captifs, les chars où seront attachés de grands Gaulois de louage. En reconnoissance de cette victoire éclatante, j'offre aux dieux, au génie du général, cent paires de gladiateurs : qui m'en empêcheroit ? Osez le faire. Malheur à vous, si vous sourcillez. (De plus) je distribue au peuple de l'huile et des pâtés. Me le défendez-vous ? Parlez clairement « Pas tout-à-fait, dites-vous. » (Vous faites bien, car) j'ai ici près un champ nettoyé de pierres. Tenez, si je n'ai ni cousins, ni cousines, aucuns descendans du côté paternel ; si la tante de mon oncle est morte sans enfans, s'il ne me reste personne de ma grand'mère, je m'en vais à Boville et à la colline d'Hyppolite ; et là, je trouve un Manius tout prêt à hériter de moi. — Oui, un homme de rien. — Demandez-moi quel est mon trisaïeul, je ne le dirai pas facilement. Je le dirai cependant. Demandez-moi le quatrième, et puis le cinquième, ce sera un homme de rien : et bien, ce Manius, suivant l'ordre généalogique, est presque mon grand-oncle. Parce que vous m'êtes plus proche, faut-il me demander la lampe, tandis que je cours encore ? Je suis Mercure pour vous. Je viens à vous, comme on représente ce dieu, une bourse à la main : la refusez-vous ? Voulez-vous recevoir avec joie ce que je vous laisse ? — Il manque quelque chose au capital. — Je l'ai diminué pour moi. Mais la totalité, telle qu'elle est, vous appartient. N'allez pas me demander ce qu'est devenu le legs que m'a fait autrefois Tadius ;

Fœnoris accedat merces : hinc exime sumptus.
Quid reliquum est ? — Reliquum ? nunc impensiùs unge,
Unge, puer, caules. Mihi festa luce coquatur
Urtica, et fissâ fumosum sinciput aure,
Ut tuus iste nepos olim satur anseris extis,
Cum morosa vago singultiet inguine vena,
Patriciæ immeïat vulvæ ? Mihi trama figuræ
Sit reliqua : ast illi tremat omente Popa venter ?
Vende animam lucro, mercare, atque excute solers
Omne latus mundi, ne sit præstantior alter
Cappadocas rigidâ pingues plausisse catastâ.
Rem duplica. Feci : jam triplex, jam mihi quartò,
Jam decies redit in rugam. Depunge ubi sistam,
Inventus, Chrysippe, tui finitor acervi.

n'allez pas me rebattre comme un père. « Joignez l'intérêt au principal ; retranchez-moi telle et telle dépense, que vous resteroit-il ?— Ce qui me resteroit ?... Vîte, vîte, garçon, répands, répands plus abondamment de l'huile sur mes légumes. Quoi, je me contenterai de manger, aux jours de fêtes, des orties cuites, un groin de cochon enfumé, pendu à la cheminée par l'oreille ; afin qu'un jour, votre débauché de petit-fils, rassasié de foie d'oies grasses, s'en aille conduit par une passion déshonnête, corrompre la femme d'un patricien ? J'aurai la figure d'un squélette, pour lui procurer le ventre tremblant et gras d'un sacrificateur ?

« Dévouez (me dites-vous) votre vie à l'amour du gain ; négociant habile, parcourez tous les climats, afin d'être le plus riche de tous les marchands qui étalent de beaux esclaves de Cappadoce sur leur échafaud. Doublez votre fortune. » Je l'ai fait : elle est déjà triple et quadruple ; déjà je suis au dixième pli. Marquez-moi le point où je dois m'arrêter, et moi je fixerai à quel grain de blé le monceau de Chrysippe sera complet.

PARS QUINTA.

EXCERPTA EPISTOLARIA.

Servii Sulpicii ad Ciceronem epistola, ad eum de Tulliâ filiâ defunctâ consolandum.

POSTEA quàm mihi renunciatum est de obitu Tulliæ, filiæ tuæ, sanè quam pro eo ac debui graviter molestèque tuli, communemque eam calamitatem existimavi. Qui si istic affuissem, neque tibi defuissem coramque meum dolorem tibi declarassem. Etsi genus hoc consolationis miserum atque acerbum est, propterea quia per quos ea confieri debet, propinquos ac familiares, ipsi pari molestiâ afficiuntur, neque sine lacrymis multis id conari possunt, uti magis ipsi videantur aliorum consolatione indigere, quam aliis posse suum officium præstare: tamen quæ in præsentia in mentem mihi venerunt, decrevi brevi ad te perscribere, non quo ea te fugere existimem, sed quod forsitan dolore impeditus minùs ea perspicias.

Quid est quod tantoperè te commoveat tuus

CINQUIÈME PARTIE.

EXTRAITS ÉPISTOLAIRES.

LETTRE de Servius Sulpicius à Cicéron, pour le consoler de la mort de sa fille Tullie.

J'AI ressenti toute la douleur dont je ne pouvois me défendre en apprenant la mort de votre chère Tullia, et j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'étoit commun avec vous. Si je n'avois pas été éloigné, je me serois fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je conçois néanmoins qu'il y a peu de ressource dans ces consolations de nos amis ou de nos parens, qui partagent eux-mêmes notre tristesse, qui ne peuvent entrer dans nos peines sans répandre des larmes, et qui ont besoin de ce même soulagement qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'autrui. J'ai pris la résolution de vous écrire en peu de mots tout ce qui s'est présenté à mon esprit; non que je n'aie bien pensé que les mêmes réflexions pourroient se présenter au vôtre, mais parce que je me suis figuré que la violence de votre douleur est capable de troubler votre attention.

Pourquoi donc vous livrer à la tristesse avec

dolor intestinus ? cogita quemadmodùm adhuc fortuna nobiscum egerit, ea nobis erepta esse quæ hominibus non minùs quàm liberi cara esse debent, patriam, honestatem, dignitatem, honores omnes. Hoc uno incommodò addito, quid ad dolorem adjungi potuit ? aut qui non in illis rebus exercitatus animus callere jam debet atque omnia minoris existimare ?

An illius vicem, credo, doles ? Quoties in eam cogitationem necesse est tu veneris, et nos sæpè incidimus, hisce temporibus non pessimè cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vitâ commutare ? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnòperè invitare posset ? Quæ res ? quæ spes ? quod animi solatium ? Ut cum aliquo adolescente primario conjuncta ætatem gereret ? licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuto committere putares. An ut ea liberos ex se se pareret : quos cùm florentes videret, *lætaretur ?* qui rem à parente traditam per se tenere possent ? honores ordinatim petituri essent in republicâ ? in amicorum negotiis liberalitate suâ uti ? Quid horum fuit quod non priùs quàm datum est ademptum sit ?

At vero malum est liberos amittere. Malum, nisi hoc pejus sit hæc sufferre et perpeti. Quæ res mihi non mediocrem consolationem attulit

si peu de mesure ? Considérez comment la fortune nous a déjà traités : elle nous a privés de tout ce qui nous est aussi cher que nos enfans, de notre patrie, de notre crédit, de notre dignité et de nos honneurs. Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrâce de plus ? ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déjà ressentis.

Mais est-ce votre fille que vous pleurez ? Eh ! comment ne faites-vous pas réflexion qu'on ne peut donner le nom de malheureux à ceux qui, dans le temps où nous sommes, ont payé le dernier tribut de la nature sans avoir beaucoup à souffrir dans la vie. Connoissez-vous quelque chose, dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille ? quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avoit-elle à former ? Étoit-ce de passer sa vie dans l'état de mariage avec quelque jeune homme d'un rang distingué ? car votre situation vous donnoit comme le choix de ce qu'il y avoit de plus brillant dans la jeunesse Romaine : étoit-ce d'avoir des enfans, pour le plaisir de les voir élevés dans la suite à la fortune de leurs plus proches parens, et de les voir jouir des honneurs de la république, goûter les douceurs de la liberté, recueillir enfin tous les avantages de leur naissance dans la société de leurs amis, et dans le pouvoir de rendre service à leurs cliens ? Mais nommez-moi un seul de tous ces biens, qu'elle n'eût pas perdu avant que de pouvoir les communiquer à ses enfans ?

C'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens ; mais n'en est-ce pas un plus grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui ? Je ne

volo tibi commemorare, si fortè eadem res tibi minuere dolorem possit. Ex Asiâ rediens, cùm ab Ægina Megaram versus navigarem, cœpi regiones circum circa prospicere. Post me erat Ægina, ante Megara, dextrâ Pirxeus, sinistrâ Corinthus : quæ oppida quodàm tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata et diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare : Hem, nos homunculi indignamur, si quis nostrûm interiit, aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, cùm uno loco tot oppidorum cadavera projecta jaceant ? visne tu te, Servi, cohibere et meminisse hominem te esse natum ? Credo mihi, cogitatione eâ non mediocriter sum confirmatus : hoc idem, si tibi videtur, fac ante oculos tibi proponas.

Modò uno tempore tot viri clarissimi interierunt ; de imperio prætereà tanta diminutio facta est ; omnes provinciæ conquassatæ sunt ; in unius mulierculæ animulâ si jactura facta est, tantoperè commoveris ? Quæ si hoc tempore non diem suum obiisset, paucis post annis tamen ei moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat. Etiam ab hisce tu rebus animum ac cogitationem tuam avoca, atque ea potiùs reminiscere quæ digna tuâ personâ sunt : illam, quamdiù fuerit opus ei vixisse, unâ cum republicâ fuisse, te patrem suum, prætorem, con-

puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, et qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisois voile d'Egine vers Mégare : j'ai fixé les yeux sur les pays qui étoient autour de moi. Egine étoit derrière, Mégare devant, Pirée sur la droite, et Corinthe à ma gauche ; toutes villes autrefois célèbres et florissantes, qui sont aujourd'hui renversées et presqu'ensevelies sous leurs ruines. A cette vue, je n'ai pu m'empêcher de tourner mes pensées sur moi-même. Hélas ! disois-je, comment nous agitons-nous, pauvres mortels ! comment nous livrons-nous si amèrement à la douleur pour la mort de nos amis, dont la vie est si courte, tandis que les cadavres de tant de villes fameuses sont étendus devant nos yeux sans forme et sans vie ? Ne te rendras-tu pas à la raison, Sulpicius ? ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme ! Croyez-moi, cette méditation m'a fortifié ; faites-en l'essai sur vous-même, et représentez-vous le même spectacle.

Mais, pour revenir à ce qui nous touche de plus près, si vous considérez combien nous avons perdu de grands hommes dans ces derniers temps, quelle destruction nous avons vue dans l'empire, quel ravage dans toutes les provinces ; serez-vous si frappé de la perte d'une femme, dont le sort étoit de mourir dans quelques années, si elle n'étoit pas morte à présent, puisqu'elle étoit née à cette condition. Rappelez de-là votre esprit à la considération de vous-même ; songez si vous ne devez rien à votre caractère et à votre dignité. Votre fille n'a-t-elle pas vécu aussi long-temps que la vie pouvoit mériter quelqu'estime, aussi long-temps que la république a vécu ? n'a-t-elle pas vu son père

sulem, augurem vidisse, adolescentibus primariis nuptam fuisse, omnibus bonis propè perfunctam esse; cùm respublica occideret, vitâ excessisse. Quid est quod tu aut illa, cum fortunâ, hoc nomine queri possitis?

Denique noli oblivisci te Ciceronem esse, et eum qui aliis consueris præcipere et dare consilium : neque imitare malos medicos, qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, ipsi se curare non possunt; sed potiùs quæ aliis tute præcipere soles, ea tute tibi subjice atque apud animum propone. Nullus dolor est quem non longinquitas temporis minuat ac molliat : hoc te expectare tempus tibi turpe est, ac non rei sapientia tua te occurrere.

Quòd si quis etiam inferis sensus est, qui illius in te amor fuit pietasque in omnes suos, hoc certè illa te facere non vult. Da hoc illi mortuæ, da cæteris amicis ac familiaribus, qui tuo dolore mœrent, da patriæ, ut si quâ in re opus sit, operâ et consilio tuo uti possit.

Denique, quoniam in eam fortunam devenimus, ut etiam huic rei nobis serviendum sit; noli committere, ut quisquam te putet non tam filiam quàm reipublicæ tempora, et aliorum victoriam lugere.

Plura me ad te de hac re scribere pudet, ne videar prudentiæ tuæ diffidere. Quare, si hoc unum proposuero, finem faciam scribendi. Vidimus aliquotiès secundam pulcherrimè te ferre

préteur, consul, augure ? n'a-t-elle pas goûté les douceurs du mariage, avec les plus nobles de nos jeunes Romains ? Enfin, de quel bien n'a-t-elle pas fait l'essai ? Elle a quitté la vie lorsque la république est tombée : quel reproche peut-elle donc faire à la fortune ? Et vous, de quoi pouvez-vous vous plaindre ?

En un mot, souvenez-vous que vous êtes Cicéron ; que c'est de vous que le reste des hommes attend des conseils ; et n'imitez pas ces mauvais médecins qui ne peuvent se délivrer de leurs propres maux, tandis qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas. Il n'y a point de si vive douleur que le temps n'en amène la fin ; mais songez qu'il ne vous seroit point glorieux d'attendre du temps un remède que vous pouvez trouver dans votre sagesse.

D'ailleurs, s'il reste quelque sentiment après la mort, la tendresse que votre fille avoit pour vous, doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre patrie qui peut avoir besoin de vos conseils, et que vous ne devez pas priver de ce secours.

Ajoutez que dans un temps où la fortune nous impose la nécessité absolue de nous soumettre à notre situation, vous donnerez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonstances et la victoire d'autrui.

J'ai honte de vous en écrire davantage, ce seroit me défier de votre prudence, je n'ajoute qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, et votre modération

fortunam, magnamque ex eâ re te laudem adipisci : fac aliquandò intelligamus adversam quoque te æquè ferre posse, neque id majus quàm debeat, tibi onus videri; ne ex omnibus virtutibus hæc una tibi videatur deesse. Quod ad me attinet, cùm te tranquilliorem animo esse cognôro, de iis rebusquæ hìc geruntur, quem-admodùmque se provincia habeat, certiorem fáciam. Vale.

EX PLINII JUNIORIS EPISTOLIS.

ATRIO CLEMENTI.

Euphratem philosophum laudat, quocùm vellet, si per occupationes liceret, dies totos audiendo discendoque consumere. Hortatur Atrium, ut illi se expoliendum et limandum tradat.

SI quando urbs nostra liberalibus studiis floruit, nunc maximè floret. Multa claraque exempla sunt. Sufficerit unum, Euphrates philosophus. Hunc ego in Syria, quum adolescentulus militarem, penitùs et domi inspexi, amarique ab eo laboravi, etsi non erat laborandum. Est enim obvius et expositus, plenusque humanitate quam præcipit. Atque utinam sic ipse, quam spem tunc ille de me concepit, impleverim, ut ille

vous a fait honneur; faites-nous connoître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces, de peur que cette qualité ne paroisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires et de l'état de notre province. Adieu.

LETTRES CHOISIES DE PLINE LE JEUNE.

A ATRIUS CLÉMENS.

Il loue Euphrate; il voudroit que ses occupations lui permissent d'assister tous les jours à ses leçons; et il exhorte Atrius à en profiter pour perfectionner son esprit.

SI jamais les belles-lettres ont été florissantes à Rome, c'est assurément aujourd'hui. Il ne tiendroit qu'à moi de vous en citer plusieurs exemples. Vous en serez quitte pour un seul. Je ne vous parlerai que du philosophe Euphrate. Je commençai à le connoître en Syrie dans ma jeunesse et dans mes premières campagnes. Les entrées que j'avois chez lui me donnèrent lieu de l'étudier à fond. Je pris soin de m'en faire aimer; et il n'en falloit pas beaucoup prendre. Il est accessible, prévenant, et soutient bien par sa conduite les leçons d'affabilité qu'il donne. Que je serois content, si j'avois pu remplir l'espérance qu'il avoit conçue de moi, comme

multum virtutibus suis addidit ! Aut ego nunc illas magis miror, quia magis intelligo : quamquam ne nunc quidem satis intelligo. Ut enim de pictore, sculptore, fictore, nisi artifex judicare, ita nisi sapiens non potest perspicere sapientem. Quantum mihi tamen cernere datur, multa in Euphrate sic eminent et elucent, ut mediocriter quoque doctos advertant et afficiant. Disputat subtiliter, graviter, ornatè : frequenter etiam Platonicam illam sublimitatem et latitudinem effingit. Sermo est copiosus, et varius; dulcis in primis, et qui repugnantes quoque ducat et impellat. Ad hoc, proceritas corporis, decora facies, demissus capillus, ingens et cana barba; quæ licèt fortuita et inania putentur, illi tamen plurimum venerationis acquirunt. Nullus horror in cultu, nulla tristitia, multum severitatis : reverearis occursum, non reformides. Vitæ sanctitas summa, comitas par. Insectatur vitia, non homines; nec castigat errantes, sed emendat. Sequaris monentem attentus et pendens; et persuaderi tibi, etiam quum persuaserit, cupias. Jam verò liberi tres, duo mares, quos diligentissimè instituit. Socer Pompeius Julianus, quum cæterâ vitâ, tum vel hoc uno magnus et clarus, quòd ipse provinciæ princeps hunc inter

il a surpassé celle qu'on avoit déjà de lui! Peut-être qu'aujourd'hui je n'admire davantage ses vertus, que parce que je les connois mieux; quoiqu'à vrai dire, je ne les connoisse pas encore assez. Il n'appartient qu'aux maîtres de bien juger des finesses d'un art; et il faut avoir fait de grands progrès dans la sagesse, pour sentir tout le mérite d'un sage. Mais autant que je puis m'y connoître, tant de rares qualités brillent dans Euphrate, qu'elles frappent les moins clairvoyans. Il est subtil, solide et fleuri dans la dispute; et quand il lui plaît, personne n'atteint mieux au sublime de Platon, et n'en fait mieux revivre le vaste génie. On voit régner dans ses discours la richesse des expressions, la variété des tours, et sur-tout une douce violence qui ébranle et qui emporte les plus opiniâtres. Son extérieur ne dément point le reste: il est de belle taille, il a le visage agréable, les cheveux longs, et une très-longue barbe toute blanche. Vous ne pouvez vous imaginer combien ces dehors, tout indifférens qu'ils paroissent, lui attirent de vénération. Ses habits sont propres, sans affectation. Son air est sérieux, sans être chagrin. Son abord inspire le respect, sans imprimer la crainte. Son extrême politesse égale la pureté de ses mœurs. Il fait la guerre aux vices et non pas aux hommes. Il ramène ceux qui s'égarent, et ne leur insulte point. On est si charmé de l'entendre, qu'après même qu'il vous a persuadé, vous voudriez qu'il eût à vous persuader encore. Trois enfans composent sa famille. Il a deux fils, et il n'oublie rien pour leur éducation. Julien, son beau-père, tient le premier rang dans sa province. C'est un homme recommandable par mille endroits; et principalement par la préférence que, dans le

altissimas conditiones generum, non honoribus principem, sed sapientiâ, elegit. Quamquam quid ego plura de viro, quo mihi frui non licet! An ut magis angar, quòd non licet? Nam distringor officio ut maximo, sic molestissimo. Sedeo pro tribunali, subnoto libellos, conficio tabulas : scribo plurimas, sed illiteratissimas litteras. Soleo nonnumquam (nam id ipsum quando contingit!) de his occupationibus apud Euphratem queri. Ille me consolatur : affirmat etiam esse hanc philosophiæ, et quidem pulcherrimam partem, agere negotium publicum, cognoscere, judicare, promere et exercere justitiam, quæque ipsi doceant, in usu habere. Mihi tamen hoc unum non persuadet, satius esse ista facere, quàm cum illo dies totos audiendo discendoque consumere. Quò magis te, cui vacat, hortor, quum in urbem proximè veneris (venias autem ob hoc maturiùs) illi te expolliendum limandumque permittas. Neque enim ego, ut multi, invideo aliis bono quo ipse careo; sed contrà sensum quemdam voluptatemque percipio, si ea quæ mihi denegantur, amicis video superesse. Vale.

choix d'un gendre, il a donnée à la seule vertu sur la naissance et sur la fortune. Mais il faut que je n'aime guères mon repos, quand je m'étends si fort sur les louanges d'un ami, qui est comme perdu pour moi. Ai-je donc peur de ne point sentir assez ma perte? Malheureuse victime d'un emploi qui, tout important qu'il est, me paroît encore plus fâcheux; je passe ma vie à écouter, à juger des plaideurs, à répondre des requêtes, à faire des réglemens, à écrire un grand nombre de lettres, mais où les belles-lettres n'ont guère de part. Je me plains quelquefois à Euphrate de tant de fonctions accablantes: encore ne puis-je le faire que bien rarement. Il essaie de me consoler. Il m'assure que la plus noble fonction de la philosophie, c'est de consacrer ses travaux aux intérêts publics; c'est de faire régner la justice et la paix parmi les hommes; et que c'est-là mettre en œuvre les maximes des philosophes. Je vous l'avoue, c'est le seul point où son éloquence ne me persuade pas. Je suis encore à comprendre, que de semblables occupations puissent valoir le plaisir de l'écouter continuellement, et de l'étudier. Voulez-vous que je vous en parle en ami? Vous qui en avez le temps, revenez promptement à Rome; et dès que vous y serez, hâtez-vous de mettre votre esprit sous une si douce lime. Vous voyez que je ne ressemble pas à la plupart des hommes, qui envient aux autres les avantages qu'ils ne peuvent avoir eux-mêmes. Au contraire, je crois jouir des biens que je n'ai pas, quand je sais que mes amis en jouissent. Adieu.

CANINIO.

De ingenio, vita et moribus Silii Italici, cujus obitus docet quæ sit humanæ vitæ fragilitas.

MODO nuntiatus est Silius Italicus in Neapolitano suo inediâ vitam finisse. Causa mortis, valetudo. Erat illi natus insanabilis clavus, cujus tædio ad mortem irrevocabili constantiâ decucurrit; usque ad supremum diem beatus et felix, nisi quòd minorem ex liberis duobus amisit, sed majorem melioremque, florentem atque etiam consularem reliquit. Læserat famam suam sub Nerone; credebatur sponte accusasse. Sed in Vitellii amicitia sapienter se et comiter gesserat: ex proconsulatu Asiæ gloriam reportaverat: maculam veteris industriæ laudabili otio abluerat. Fuit inter principes civitatis sine potentia, sine invidia. Salutabatur, colebatur, multumque in lectulo jacens, cubiculo semper non ex fortuna frequenti. Doctissimis sermonibus dies transigebat, quum à scribendo vacaret. Scribebat carmina majore curâ quàm ingenio: nonnumquam judicia hominum recitationibus experiebatur. Novissimè, ita suadentibus annis, ab urbe secessit, seque in Campania tenuit; ac

A CANINIUS.

Sur le caractère, la vie et les mœurs de Silius Italicus. La mort de ce poëte nous montre la fragilité de la vie humaine.

LE bruit vient de se répandre ici, que Silius Italicus a fini ses jours par une abstinence volontaire dans sa terre près de Naples. Un abcès incurable qui lui étoit survenu, l'a dégoûté de la vie, et l'a fait courir à la mort avec une constance inébranlable. Jamais la moindre disgrâce ne troubla son bonheur, si ce n'est peut-être la perte de son second fils; mais l'aîné, qui valoit beaucoup mieux, et qu'il a laissé consulaire et plein de santé, l'en a bien dédommagé. Sa réputation avoit reçu quelque atteinte, du temps de Néron. Il fut soupçonné de s'être rendu volontairement délateur; mais il avoit usé sagement et en honnête homme de la faveur de Vitellius. Il acquit beaucoup de gloire dans le gouvernement d'Asie; et par une honorable retraite, il avoit effacé la tache de ses premières intrigues. Il a su tenir son rang parmi les plus grands de Rome, sans se faire valoir, et sans se faire envier. On le visitoit, on le respectoit: et quoiqu'il gardât souvent le lit, et toujours la chambre, où sa fortune ne pouvoit attirer personne, la bonne compagnie ne le quittoit point. Quand il ne composoit pas, il passoit les jours dans de savantes conversations. Il faisoit des vers où il y avoit plus d'art que de génie; et il les lisoit quelquefois pour sonder le goût du public. Enfin il prit conseil de sa vieillesse, et sortit de Rome pour se retirer dans la Pouille, d'où rien n'a pu l'arracher, non pas même l'a-

ne adventu quidem novi principis inde commotus est. Magna Cæsaris laus, sub quo hoc liberum fuit; magna illius qui hac libertate ausus est uti. Erat φιλήκοος usque ad emacitatis reprehensionem. Plures iisdem in locis villas possidebat, adamatisque novis, priores negligebat. Multum ubique librorum, multum statuarum, multum imaginum, quas non habebat modò, verùm etiam venerabatur; Virgilii ante omnes, cujus natalem religiosiùs quàm suum celebrabat, Neapoli maximè, ubi monumentum ejus adire, ut templum, solebat. In hac tranquillitate annum quintum et septuagesimum excessit, delicato magis corpore quàm infirmo. Utque novissimus à Nerone factus est consul, ita postremus ex omnibus quos Nero consules fecerat, decessit. Illud etiam notabile; ultimus ex Neronianis consularibus obiit, quo consule Nero periit. Quod me recordantem, fragilitatis humanæ miseratio subit. Quid enim tam circumcisum, tam breve, quàm hominis vita longissima? An non videtur tibi Nero modò fuisse, quum interim ex iis qui sub illo gesserant consulatum, nemo jam superest? Quamquam quid hoc miror? Nuper Lucius Piso, pater Pisonis illius qui à Valerio Festo per summum facinus in Africa occisus est, dicere solebat, *Neminem se videre in senatu*,

vènement du nouveau prince à l'empire. Que cette liberté fait d'honneur à Trajan qui l'a bien voulu donner, et à Silius qui l'a osé prendre! Tout ce qui paroissoit beau le tentoit; jusques-là que son empressement pour l'avoir lui attiroit des reproches. Il achetoit en un même pays plusieurs maisons; et la passion qu'il prenoit pour la dernière, le dégoûtoit des autres. Il se plaisoit à rassembler dans chacune grand nombre de livres, de statues, de portraits, que non seulement il gardoit précieusement, mais auxquels il rendoit presque un culte religieux. Le portrait de Virgile l'emportoit sur tous les autres. Il fêtoit la naissance de ce poëte avec beaucoup plus de solennité que la sienne propre; principalement à Naples, où il n'approchoit de son tombeau qu'avec le même respect qu'il eût approché d'un temple. Il a vécu dans cette tranquillité au-delà de soixante et quinze ans, avec un corps délicat plutôt qu'infirme. Comme il étoit le dernier consul que fit Néron, aussi est-il mort le dernier de tous ceux que ce prince avoit honorés de cette dignité. Il est encore à remarquer que cet homme, qui se trouva consul quand Néron fut tué, a survécu à tous les autres qui avoient été élevés au consulat par cet empereur. Je ne puis y penser sans être vivement touché de la misère humaine. Car que peut-on imaginer de si court et de si borné, qui ne le soit moins, que la vie même la plus longue? Ne vous semble-t-il pas qu'il n'y ait qu'un jour que Néron régnoit? Cependant, de tous ceux qui ont exercé le consulat sous lui, il n'en reste pas un seul. Mais pourquoi s'en étonner? Lucius Pison, le père de celui que Valérius Festus assassina si cruellement en Afrique, avoit coutume de nous dire qu'il ne voyoit

quem consul ipse sententiam rogavisset. Tam angustis terminis tantæ multitudinis vivacitas ipsa concluditur, ut mihi non veniâ solùm dignæ, verùm etiam laude videantur illæ regiæ lacrymæ. Nam ferunt Xerxem, quum immensum exercitum oculis obiisset, illacrymasse, quòd tot millibus tam brevis immineret occasus. Sed tantò magis hoc, quidquid est temporis futilis et caduci, si non datur factis (nam horum materia in aliena manu) nos certè studiis proferamus; et quatenùs nobis denegatur diu vivere, relinquamus aliquid, quo nos vixisse testemur. Scio te stimulis non egere; me tamen tuî charitas evocat, ut currentem quoque instigem, sicut tu soles me. Ἀγαθὴ δ' ἔρις, quum invicem se mutuis exhortationibus amici ad amorem immortalitatis exacuunt. Vale.

CAPITONI.

A scribenda historia non alienas, cunctationis suæ causas affert, et quid sit discriminis orationem inter et historiam explicat.

SUADES ut historiam scribam, et suades non solus: multi hoc me sæpe monuerunt, et ego plus

plus aucun de ceux dont il avoit pris l'avis dans le sénat, étant consul. Les jours comptés à cette multitude infinie d'hommes répandus sur la terre, sont en si petit nombre, que je n'excuse pas seulement, mais que je loue même les larmes de ce prince dont parle l'histoire. Vous savez ce que l'on dit de Xerxès. Après avoir attentivement regardé cette prodigieuse armée qu'il commandoit, il ne put s'empêcher de pleurer le sort de tant de milliers d'hommes, qui devoit si-tôt finir. Combien cette réflexion doit-elle être puissante pour nous engager à faire un bon usage de ce peu de momens qui nous échappent si vite! Si nous ne pouvons les employer à des actions d'éclat, que la fortune ne laisse pas toujours à notre portée, donnons-les au moins entièrement à l'étude. S'il n'est pas en notre pouvoir de vivre long-temps, laissons au moins des ouvrages qui ne permettent pas d'oublier jamais que nous avons vécu. Je sais bien que vous n'avez pas besoin d'être excité: mon amitié pourtant m'avertit de vous animer dans votre course, comme vous m'animez vous-même dans la mienne. O la noble ardeur que celle de deux amis, qui par de mutuelles exhortations, allument de plus en plus en eux l'amour de l'immortalité! Adieu.

A CAPITON.

Pline n'est pas fort éloigné d'écrire l'histoire. Il apporte les raisons de son retard, et expose la différence qui se trouve entre le genre oratoire et le genre historique.

VOUS me conseillez d'écrire l'histoire; vous n'êtes pas le seul; beaucoup d'autres m'ont

volo ; non quia commodè facturum esse confidam (id enim temerè credas, nisi expertus) sed quia mihi pulchrum in primis videtur, non pati occidere, quibus æternitas debeatur, aliorumque famam cum sua extendere. Me autem nihil æquè ac diuturnitatis amor et cupido sollicitat, rei homine dignissimæ, præsertim qui nullius sibi conscius culpæ, posteritatis memoriam non reformidet. Itaque diebus ac noctibus cogito, *si quà me quoque possim tollere humo* (id enim voto meo sufficit) illud supra votum, *victorque virûm volitare per ora. Quamquam ô !* Sed hoc satis est, quod propè sola historia polliceri videtur. Orationi enim et carmini parva gratia, nisi eloquentia est summa : historia quoquo modo scripta delectat. Sunt enim homines naturâ curiosi, et quamlibet nudâ rerum cognitione capiuntur, ut qui sermunculis etiam fabellisque ducantur. Me verò ad hoc studium impellit domesticum quoque exemplum. Avunculus meus, idemque per adoptionem pater, historias, et quidem religiosissimè scripsit. Invenio autem apud sapientes honestissimum esse majorum vestigia sequi, si modò recto itinere præcesserint.

donné ce conseil avant vous ; et il est fort de mon goût. Ce n'est pas que je présume de m'en acquitter avec succès : car il y auroit de la témérité à se le promettre sans avoir essayé. Mais je ne vois rien de plus glorieux, que d'assurer l'immortalité à ceux qui ne devroient jamais mourir, et d'éterniser son nom avec celui des autres. Pour moi, rien ne me touche si fort qu'une réputation à l'épreuve des temps, rien ne me paroît plus digne d'un homme, sur-tout de celui qui, n'ayant rien à se reprocher, est tranquille sur les jugemens de la postérité. Je songe donc jour et nuit, par quelle voie aussi

Je pourrois m'élever de terre (1) :

C'est assez pour moi ; car

De prendre mon vol vers les cieux,
D'attirer sur moi tous les yeux,

c'est ce qu'il ne m'appartient pas de souhaiter *quoique*, *hélas !*.... mais je suis assez content de ce que la seule histoire semble promettre. Les harangues, les poésies ont peu de charmes, si elles ne sont excellentes. L'histoire plaît, de quelque manière qu'elle soit écrite. Les hommes sont naturellement curieux ; ils sont toujours prêts à se repaître de nouvelles, et même de contes : ainsi la narration la plus sèche a droit de les divertir. Pour moi, l'exemple domestique m'invite encore à ce genre de composition. Mon oncle maternel, qui est aussi mon père par adoption, a composé des histoires avec une extrême exactitude. Et les sages m'apprennent que rien n'est plus beau que de marcher sur les traces de ses ancêtres, quand ils

(1) Virgile, troisième livre des Géorgiques.

Cur ergo cunctor ? Egi magnas et graves causas. Has (etiamsi mihi tenuis ex eis spes) destino retractare, ne tantus ille labor meus, nisi hoc, quod reliquum est, studii addidero, mecum pariter intercidat. Nam si rationem posteritatis habeas, quidquid non est peractum, pro non inchoato est. Dices, potes simul et rescribere actiones, et componere historiam. Utinam ! sed utrumque tam magnum est, ut abunde sit alterum efficere. Undevicesimo ætatis anno dicere in foro cœpi, et nunc demùm quid præstare debeat orator, adhuc tamen per caliginem video. Quid si huic oneri novum accesserit ? Habent quidem oratio et historia multa communia, sed plura diversa in his ipsis, quæ communia videntur. Narrat sanè illa ; narrat hæc, sed aliter. Huic pleraque humilia et sordida, et ex medio petita ; illi omnia recondita, splendida, excelsa conveniunt. Hanc sæpius ossa, musculi, nervi ; illam tori quidam et quasi jubæ decent. Hæc vel maximè vi, amaritudine, instantiâ ; illa tractu et suavitate, atque etiam dulcedine, placet. Postremò alia verba, alius sonus, alia constructio. Nam plurimùm refert, ut Thucydides ait, monumentum sit, an certamen, quorum alterum oratio, alterum historia est. His ex causis non adducor ut duo dissimilia, et hoc ipso diversa quòd maxima, confundam misceamque, ne

ont pris un bon chemin. Qui m'arrête donc ? le voici. J'ai plaidé beaucoup de grandes causes. Quoique je m'en promette bien peu de gloire, je me propose de les retoucher, de peur qu'en leur refusant ce dernier soin, je n'expose à périr avec moi un travail qui m'a tant coûté. Car par rapport à la postérité, tout ce qui n'est pas achevé est précisément comme s'il n'étoit pas commencé. Vous pouvez, direz-vous, revoir vos plaidoyers, et en même temps travailler à l'histoire. Et plût à Dieu que cela fût ainsi ! Mais ces deux ouvrages sont l'un et l'autre si grands, que c'est faire assez que d'en faire un. J'ai plaidé ma première cause à dix-neuf ans ; et je ne commence qu'à peine à entrevoir, et même confusément, en quoi consiste la perfection d'un orateur. Que sera-ce, si je me charge d'une nouvelle étude ? L'histoire et la harangue ont à la vérité de grands rapports ; mais dans ces rapports même, il se rencontre plus d'une différence. L'une et l'autre narrent, mais bien diversement. La première s'accommode souvent de faits qui n'ont rien que de bas, d'obscur ou de commun. La seconde aime l'extraordinaire, le brillant, le sublime. Les os, les muscles, les nerfs peuvent paroître dans celle-là ; la fleur et l'embonpoint sied bien à celle-ci. L'hitoire veut de l'énergie, du feu, de la rapidité ; la harangue demande de la majesté, de la beauté, de la douceur : l'expression, l'harmonie, la construction en sont toutes différentes. Car il faut bien se conduire autrement, (comme dit Thucydide) si l'on attend tout de son siècle, ou si l'on n'attend rien que des siècles à venir. L'orateur vise au premier de ces objets ; l'historien au second. Voilà ce qui m'empêche de mêler des ouvrages si peu

tantâ quasi colluvione turbatus, ibi faciam quod hîc debèo. Ideoque interim veniam (ut ne à meis verbis discedam) advocandi peto. Tu tamen jam nunc cogita quæ potissimùm tempora aggrediamur. Vetera et scripta aliis? parata inquisitio, sed onerosa collatio. Intacta et nova? graves offensæ, levis gratia. Nam præter id quòd in tantis vitiis hominum plura culpanda sunt quàm laudanda; tum si laudaveris, parcus; si culpaveris, nimius fuisse dicaris; quamvis illud plenissimè, hoc restrictissimè feceris. Sed hæc me non retardant; est enim mihi pro fide satis animi. Illud peto: præstruas ad quod hortaris, eligasque materiam; ne mihi jam scribere parato, alia rursùs cunctationis et moræ justa ratio nascatur. Vale.

MAXIMO.

Gaudet duos adolescentes, se præsente, causas egisse præclarè apud præfectum urbis.

O diem lætum! Adhibitus in consilium à præfecto urbis, audivi ex diverso agentes summæ

semblables, et que leur étendue rend nécessairement différens. Je crains que troublé par un mêlange si extraordinaire, je n'aille mettre ici ce qui doit être placé là; c'est pourquoi (pour parler le langage du barreau) je demande pour un temps dispense de plaider. Commencez à songer quel siècle nous choisirons. Si nous nous arrêtons aux siècles éloignés, et dont nous avons déjà l'histoire, nos matériaux sont tous prêts; mais la comparaison est fâcheuse à soutenir. Si nous prenons ces derniers siècles, et dont jusqu'ici l'on n'a rien écrit, nous risquons de nous faire peu d'amis et beaucoup d'ennemis. Outre que, dans une si effroyable corruption de mœurs, on trouve cent actions à condamner contre une à louer, il arrive encore qu'on vous reproche d'être trop concis quand vous louez, et trop diffus lorsque vous blâmez, quoique vous ayez fait l'un avec toute la profusion, l'autre avec toute la retenue possible. Mais ce n'est pas ce qui m'arrête. Je me sens assez de courage pour me vouer à la vérité. Tout ce que je vous demande, c'est de me préparer la voie où vous me voulez faire entrer. Choisissez un sujet, afin que, prêt à écrire, nulle autre nouvelle raison ne puisse plus me retarder. Adieu.

A MAXIME.

Il se réjouit de ce que deux jeunes orateurs en sa présence ont plaidé avec distinction devant le préfet de la ville.

O jour heureux! le préfet de la ville m'ayant choisi pour un de ses assesseurs, j'ai

spei, summæ indolis juvenes duos, Fiscum Salinatorem et Ummidium Quadratum, egregium par, nec modò temporibus nostris, sed litteris ipsis ornamento futurum. Mira utriusque probitas, constantiâ salvâ, decorus habitus, os Latinum, vox virilis, tenax memoria, magnum ingenium, judicium æquale : quæ singula mihi voluptati fuerunt ; atque inter hæc illud, quòd et ipsi me ut rectorem, ut magistrum intuebantur, et iis qui audiebant, me æmulari, meis instare vestigiis videbantur. O diem (repetam enim) lætum, notandumque mihi candidissimo calculo ! Quid enim aut publicè lætius, quàm clarissimos juvenes nomen et famam ex studiis petere, aut mihi optatius, quàm me ad recta tendentibus quasi exemplar esse propositum ? Quod gaudium ut perpetuò capiam deos oro : ab iisdem, teste te, peto, ut omnes qui me imitari tanti putabunt, meliores esse quàm me velint. Vale.

CANINIO.

Laudat mores et scripta Virginii Romani.

SUM ex iis qui mirer antiquos ; non tamen,

entendu plaider l'un contre l'autre, deux jeunes hommes d'une grande espérance, et nés avec des dispositions excellentes, Fuscus Salinator et Ummidius Quadratus. On ne peut trop les admirer; et ils ne feront pas seulement honneur à notre siècle, mais aux belles-lettres même. Ils ont l'un et l'autre une probité surprenante, une fermeté judicieuse, un air noble : leur langage est pur, leur voix mâle, leur mémoire sûre : enfin la délicatesse de leur discernement répond bien à l'étendue de leur esprit. Tout cela m'a causé un véritable plaisir; mais ce qui m'en a fait le plus, c'est qu'ils avoient tous deux les yeux attachés sur moi, comme sur leur guide, comme sur leur maître, et que les auditeurs croyoient les voir marcher sur mes traces, et me suivre comme leur modèle. O jour heureux ! (car je ne puis m'empêcher de le répéter) O jour que je dois compter entre les plus fortunés de ma vie ! Qu'y a-t-il en effet de plus heureux pour le public, que de voir de jeunes gens d'une naissance illustre, chercher à se faire une réputation et un nom par les lettres ? Qu'y a-t-il de plus heureux pour moi, que de me voir choisir pour modèle, par ceux qui veulent se former à la vertu ? Mais pour goûter éternellement cette joie, je prie les dieux, et je vous en prends à témoin, que tous ceux qui m'estimeront assez pour me vouloir suivre, puissent me devancer. Adieu.

A CANINIUS.

Il loue les mœurs et les écrits de Virginius Romanus.

J'ADMIRE les anciens; mais je ne suis pas

ut quidam temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassa et effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Virginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam tam bene, ut esse quandoque possit exemplar. Nescio an noris hominem, quamquam nosse debes. Est enim probitate morum, ingenii elegantiâ, operum varietate monstrabilis. Scripsit mimiambos tenuiter, argutè, venustè, atque in hoc genere eloquentissimè. Nullum est enim genus, quod absolutum, non possit eloquentissimum dici. Scripsit comœdias, Menandrum, aliosque ætatis ejusdem æmulatus. Licet has inter Plautinas Terentianasque numeres. Nunc primùm se in vetere comœdia, sed non tamquam inciperet, ostendit. Non illi vis, non granditas, non subtilitas, non amaritudo, non dulcedo, non lepos defuit. Ornavit virtutes, insectatus est vitia : fictis nominibus decenter, veris usus est aptè. Circa me tantùm benignitate nimiâ modum excessit, nisi quòd tamen poëtis mentiri licet. In summa, extorquebo ei librum, legendumque, immo ediscendum mittam tibi. Neque enim dubito futurum ut non deponas, si semel sumpseris. Vale.

de ceux qui méprisent les modernes. Je ne puis croire que la nature épuisée, et devenue stérile, ne produise plus rien de bon. J'ai donc été entendre Virginius Romanus, qui a lu à une petite troupe d'amis choisis une comédie, qu'il a faite sur le modèle de l'ancienne ; mais une comédie si achevée, qu'elle pourra quelque jour servir elle-même de modèle. Je ne sais si vous le connoissez, quoique vous deviez bien le connoître. Il est homme distingué par la pureté de ses mœurs, par la politesse de son esprit, par la variété de ses ouvrages. Il s'est amusé à composer de petites pièces comiques en vers iambes, et qui ont tant de légèreté, de finesse, de naïveté, qu'on peut dire qu'elles sont très-éloquemment écrites dans leur genre ; car il n'est point de genre, qui, porté à un certain degré de perfection, ne soit susceptible d'une grande éloquence. Il a écrit des comédies dans le goût de Ménandre, et des autres poëtes de ce temps-là. Vous donnerez place à ses pièces entre celles de Térence et de Plaute. C'est ici la première fois qu'il a pris l'air et le style de l'ancienne comédie. Mais on ne devineroit point que ce fût un coup d'essai. Force, grandeur, délicatesse, sel, douceur, grâce, rien ne lui manque. Il fait valoir la vertu et décrie le vice. Il est heureux dans le choix des noms qu'il invente, et il emploie fort à propos les noms véritables. Il ne pèche qu'en ce qui me regarde, et par un excès de prévention en ma faveur ; mais il est permis aux poëtes de mentir. En un mot, je lui arracherai sa pièce ; et je vous l'enverrai pour la lire, ou plutôt pour l'apprendre ; car je suis sûr que vous ne pourrez plus la quitter, si vous la lisez une fois. Adieu.

SEVERO,

Roganti designato consuli quid deceat in laudem principis decernere, respondet se consulem nihil decrevisse.

ROGAS ut cogitem quid designatus consul in honorem principis censeas. Facilis inventio, non facilis electio : est enim ex virtutibus ejus larga materia. Scribam tamen, vel, quod malo, coràm indicabo, si priùs hæsitationem meam ostendero. Dubito num idem tibi suadere, quod mihi, debeam. Designatus ego consul, omni hac, etsi non adulatione, specie tamen adulationis, abstinui : non tamquam liber et constans, sed tamquam intelligens principis nostri; cujus videbam hanc esse præcipuam laudem, si nihil quasi ex necessitate decernerem. Recordabar etiam plurimos honores pessimo cuique delatos; à quibus hic optimus separari non alio magis poterat, quàm diversitate censendi; quod ipsum dissimulatione et silentio non præterii, ne fortè non judicium illud meum, sed oblivio videretur. Hoc tunc ego : sed non omnibus eadem placent, ne conveniunt quidem. Præterea faciendi aliquid

A SÉVÈRE,

Nommé consul, qui demande quels honneurs il doit décerner à l'empereur; Pline répond que dans la même circonstance il a cru devoir s'en abstenir.

VOUS me priez d'examiner quels honneurs vous pourriez décerner à l'empereur lorsque vous prendrez possession du consulat. Il est aussi aisé de trouver, que difficile de bien choisir; car ses vertus fournissent une ample matière. Je vous écrirai cependant, ou plutôt je vous dirai à notre première entrevue ce que je pense, après vous avoir expliqué ici le sujet de mon embarras. Je ne sais si je vous dois donner le conseil que je pris pour moi quand je fus nommé consul. Je crus que je devois m'abstenir de cette sorte de flatterie, qui certainement n'en étoit pas une dans cette occasion, mais qui en pouvoit avoir l'apparence : et cela, je ne le fis pas en homme qui se piquoit d'être libre et hardi, mais en homme qui paroissoit connoître le prince, et savoir que la louange qu'il méritoit le plus, c'étoit de n'en exiger aucune. Je me souvenois, que l'on avoit profané les plus grands honneurs, en les décernant aux plus méchans princes; et qu'on ne pouvoit mieux distinguer le nôtre, qu'en ne le traitant pas comme eux. Ce que je pensois, je le dis ouvertement, de peur que mon silence ne passât pour oubli plutôt que pour discrétion. Voilà ce que je trouvai alors de plus à propos : mais les mêmes choses ne plaisent pas, et ne conviennent pas à tout le monde. D'ailleurs, les raisons de prendre un parti plutôt que l'autre, dépendent

vel non faciendi vera ratio quum hominum ipsorum, tum rerum etiam ac temporum conditione mutatur. Nam recentia opera maximi principis præbent facultatem nova, magna, vera censendi : quibus ex causis (ut suprà scripsi) dubito, an idem nunc tibi, quod tunc mihi, suadeam. Illud non dubito, debuisse me in parte consilii tui ponere, quid ipse fecissem. Vale.

QUINCTILIANO.

Quinctiliani filiæ nubenti in augmentum dotis offert quinquaginta millia nummûm.

QUAMVIS et ipse sis continentissimus, et filiam tuam ita institueris, ut decebat filiam tuam, Tutilii neptem; quum tamen sit nuptura honestissimo viro Nonio Celeri, cui ratio civilium officiorum necessitatem quamdam nitoris imponit; debet secundùm conditiones mariti veste, comitatu (quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen) instrui. Te porro animo beatissimum, modicum facultatibus scio: itaque partem oneris tui mihi vindico, et, tamquam parens alter puellæ nostræ, confero quinquaginta millia nummûm; plus collaturus, nisi à verecundia tua solâ mediocritate munusculi impetrari posse confiderem, ne recusares. Vale.

du caractère des hommes, de la situation des affaires, et des circonstances du temps; car les nouveaux exploits de notre prince, donnent occasion de lui déférer des honneurs aussi grands, que justes et nouveaux. C'est pourquoi je finis par où j'ai commencé. Je ne sais si je dois vous conseiller ce que j'ai fait; mais je sais bien que j'ai dû faire entrer dans vos vues ce que j'ai suivi moi-même. Adieu.

A QUINTILIEN.

Il offre à la fille de Quintilien, sur le point de se marier, cinquante mille sesterces, en augmentation de dot.

QUOIQUE vous soyez très-modeste, et que vous ayez élevé votre fille dans les vertus convenables à la fille de Quintilien, et à la petite-fille de Tutilius: cependant aujourd'hui qu'elle épouse Nonius Céler, homme de distinction, et à qui ses emplois et ses charges imposent une certaine nécessité de vivre dans l'éclat, il faut qu'elle règle son train et ses habits sur le rang de son mari. Ces dehors n'augmentent pas notre dignité, mais ils lui donnent plus de relief. Je sais que vous êtes très-riche des biens de l'ame; et beaucoup moins de ceux de la fortune, que vous ne le devriez être. Je prends donc sur moi une partie de vos obligations; et comme un second père, je donne à notre chère fille cinquante mille sesterces (1). Je ne me bornerois pas là, si je n'étois persuadé que la médiocrité du petit présent pourra seule obtenir de vous que vous le receviez. Adieu.

(1) Environ 5000 liv. de notre monnoie.

ROMANO.

Mittit orationem suam pro Accia Variola, dignitate personæ, et judicii magnitudine insignem.

TOLLITE cuncta, inquit, *cæptosque auferte labores.* Seu scribis aliquid, seu legis, tolli, auferri jube; et accipe orationem meam, ut illa arma, divinam. Num superbiùs potui? reverà, ut inter meas, pulchram. Nam mihi satis est certare mecum. Est hæc pro Accia Variola et dignitate personæ, et exempli raritate, et judicii magnitudine insignis. Nam femina splendidè nata, nupta prætorio viro, exheredata ab octogenario patre, intra undecim dies, quàm illi novercam, amore captus, induxerat, quadruplici judicio bona paterna repetebat. Sedebant judices centum et octoginta; tot enim quatuor consiliis colliguntur : ingens utrimque advocatio, et numerosa subsellia : præterea densa circumstantium corona latissimum judicium multiplici circulo ambibat. Ad hoc, stipatum tribunal, atque etiam ex superiore basilicæ

A ROMANUS.

Il lui envoie son plaidoyer pour Accia Variola, célèbre par l'importance de la cause, et par le rang de la personne.

ÉLOIGNEZ tout, dit-il, quittez ce que vous faites (1).

Soit que vous composiez, soit que vous lisiez, abandonnez tout pour prendre mon plaidoyer vraiment divin, comme ces armes que Vulcain demandoit aux cyclopes. Pouvois-je plus fièrement débuter? Dans la vérité, c'est du moins le meilleur de mes plaidoyers. Car c'est bien assez de joûter avec moi-même (2). Il a été fait pour Accia Variola. Le rang de la personne, la singularité de la cause, et la majesté de l'audience, l'ont rendu célèbre. Cette femme d'une naissance illustre, mariée à un homme qui a été préteur, et déshéritée par un père octogénaire, le onzième jour qu'une folle passion l'avoit engagée dans de secondes noces, revendiquoit sa succession devant les quatre chambres des Centumvirs assemblés. Nous avions cent quatre-vingts juges; c'est le nombre que les quatre chambres renferment. Beaucoup de gens qui de part et d'autres s'intéressoient à la cause, une infinité de siéges, et une foule extraordinaire d'auditeurs, formoient dans la salle de l'audience plusieurs cercles qui environnoient nos juges de tous côtés. Le tribunal même où ils étoient assis en étoit comme

(1) Vers de Virgile.

(2) C'est de ce plaidoyer, dont Sidonius Apollinaris, dans sa lettre à Rusticus, dit que Pline remporta plus de gloire, que de son panégyrique à l'empereur Trajan.

parte, quà feminæ, quà viri, et audiendi, quod erat difficile, et, quod facile, visendi studio imminebant. Magna exspectatio patrum, magna filiarum, magna etiam novercarum. Secutus est varius eventus. Nam duobus consiliis vicimus, totidem victi sumus. Notabilis prorsus res et mira : eadem in causa, iisdem judicibus, iisdem advocatis, eodem tempore tanta diversitas accidit casu, quod non casus videtur. Victa est noverca, ipsa heres ex parte sexta. Victus Suberinus, qui exheredatus à patre, singulari impudentiâ alieni patris bona vindicabat, non ausus sui petere. Hæc tibi exposui, primùm ut ex epistola scires, quæ ex oratione non poteras : deinde (nam detegam artes) ut orationem libentiùs legeres, si non legere tibi, sed interesse judicio videreris ; quam, sit licet magna, non despero gratiam brevissimæ impetraturam. Nam et copiâ rerum, et argutâ divisione, et narratiunculis pluribus, et eloquendi varietate renovatur. Sunt multa (non auderem nisi tibi dicere) elata, multa pugnantia, multa subtilia. Intervenit enim acribus illis et erectis frequens necessitas computandi, ac pene calculos tabulam-

assiégé; et les galeries hautes du palais étoient remplies, les unes de femmes, les autres d'hommes, qui s'empressoient, ou de regarder, et cela n'étoit pas difficile; ou d'entendre, et cela étoit moins aisé. Les pères, les belles-mères, les filles étoient dans une grande attente. Les avis ont été partagés; car deux chambres ont été pour nous, les deux autres contre. Il est sans doute remarquable et merveilleux qu'une même cause plaidée par les mêmes avocats, entendue par les mêmes juges, ait été dans le même temps jugée par hasard si diversement, qu'il sembleroit que le hasard ne s'en seroit point mêlé. Enfin la belle-mère a perdu son procès; elle étoit instituée héritière pour un sixième. Subérinus n'a pas eu un meilleur succès, lui qui après avoir été déshérité par son propre père, sans avoir jamais osé se plaindre, avoit l'impudence de venir demander la succession du père d'un autre. Je vous ai fait ce détail, d'abord pour vous apprendre par cette lettre, ce que vous ne pourrez apprendre par mon plaidoyer; et puis, car je vous avouerai mon artifice, pour vous mettre en état de lire mon discours avec plus de plaisir, quand vous croirez, en le lisant, être à l'audience et l'entendre. Tout long qu'il est, je ne désespère pas qu'il ne vous plaise autant qu'un plus court; car l'abondance des choses, l'ordre dans lequel elles sont placées, les courtes narrations dont il est semé, et la variété de l'expression, semblent le rendre toujours nouveau. Vous y trouverez, je n'aurois pas le front de le dire à d'autres, des endroits élevés; vous y en trouverez de véhémens, quelques-uns de secs et arides: car j'ai été obligé de mêler souvent à cette force et à ce sublime de longs calculs, et de recourir

que poscendi, ut repentè in privati judicii formam centumvirale vertatur. Dedimus vela indignationi, dedimus iræ, dedimus dolori; et in amplissima causa, quasi magno mari pluribus ventis sumus vecti. In summa, solent quidam ex contubernalibus nostris existimare hanc orationem (iterum dicam) præcipuam, ut inter meas, tamquam pro Ctesiphonte esse. An verè, tu facillimè judicabis, quia tam memoriter tenes omnes, ut conferre cum hac, dùm hanc solam legis, possis. Vale.

MAXIMO.

Fannii obitum luget, qui decessit veteri testamento, et pulcherrimum opus imperfectum reliquit.

NUNTIATUM mihi est C. Fannium decessisse; qui nuntius me gravi dolore confudit: primùm quòd amavi hominem elegantem et disertum; deinde quòd judicio ejus uti solebam. Erat enim naturâ acutus, usu exercitatus, varietate promptissimus. Angit me super ista casus ipsius. Decessit veteri testamento: omisit quos maximè diligebat; prosecutus est quibus offensior erat. Sed hoc utcumque tolerabile: gravius illud, quod pulcherrimum opus im-

presque aux tablettes et aux jetons, de sorte que le tribunal des Centumvirs semble devenir tout-à-coup un tribunal domestique. Nous avons déployé toutes les voiles de l'indignation, de la colère, de la douleur; et dans une si grande cause, nous avons ménagé, comme en pleine mer, plusieurs vents différens. En un mot, la plupart de mes amis regardent ce plaidoyer, je le dirai encore une fois, comme le meilleur que j'aie jamais fait. C'est mon chef-d'œuvre, c'est ma harangue pour Ctésiphon. (1) Personne n'en jugera mieux que vous, qui savez si bien tous mes autres plaidoyers, qu'il vous sera très-facile, en lisant celui-ci, d'en faire la comparaison. Adieu.

(1) Harangue de Démosthène, estimée la plus belle.

A MAXIME.

Il déplore la perte de Fannius, décédé sans avoir rien changé à son ancien testament, et qui a laissé un très-bel ouvrage imparfait.

ON me mande que C. Fannius est mort. Cette nouvelle m'afflige beaucoup. J'aimois sa politesse et son éloquence; je prenois volontiers ses avis, qu'il étoit toujours prêt à me donner par sa pénétration naturelle, sa longue expérience, et la variété de ses connoissances. Je le plains de n'avoir pas, avant que de mourir, révoqué un ancien testament où il oublie ses meilleurs amis, et où il comble de biens ses ennemis les plus déclarés : mais encore cela peut être supportable. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'il a laissé imparfait un ouvrage excel-

perfectum reliquit. Quamvis enim agendis causis distringeretur, scribebat tamen exitus occisorum aut relegatorum à Nerone; et jam tres libros absolverat subtiles et diligentes et Latinos, atque inter sermonem historiamque medios. Ac tantò magis reliquos perficere cupiebat, quantò frequentiùs hi lectitabantur. Mihi autem videtur acerba semper et immatura mors eorum, qui immortale aliquid parant. Nam qui voluptatibus dediti quasi in diem vivunt, vivendi causas quotidie finiunt : qui verò posteros cogitant, et memoriam suî operibus extendunt, his nulla mors non repentina est, ut quæ semper inchoatum aliquid abrumpat. Caius quidem Fannius, quod accidit, multò antè præsensit. Visus est sibi per nocturnam quietem jacere in lectulo suo compositus in habitu studentis, habere ante se scrinium; ita solebat : mox imaginatus est venisse Neronem, in toro resedisse; prompsisse primum librum quem de sceleribus ejus ediderat, eumque ad extremum revolvisse; idem in secundo ac tertio fecisse, tunc abiisse. Expavit; et sic interpretatus est tamquam idem sibi futurus esset scribendi finis, qui fuisset illi legendi : et fuit idem. Quod me recordantem miseratio subit, quantum vigiliarum, quantum laboris exhauserit frustra. Occursant animo mea mortalitas,

lent. Quoique le barreau semblât l'occuper assez, il écrivoit pourtant les tristes aventures de ceux que Néron avoit bannis, ou fait périr. Déjà trois livres de cet ouvrage, qui tient le milieu entre la simple relation et l'histoire, étoient achevés. Le style en est pur, le tour délicat, les faits exactement rassemblés. L'empressement qu'on témoignoit à lire ces premiers livres, redoubloit la passion qu'il avoit de finir les autres. Il me semble que la mort de ces grands hommes, qui consacrent leurs veilles à l'immortalité, est toujours cruelle et vient toujours trop tôt. Car ceux qui enivrés des plaisirs, vivent au jour la journée, cessent chaque jour de mériter de vivre. Mais ceux qui s'occupent de la postérité, et qui à la faveur de leurs écrits, essaient de transmettre leur nom jusqu'à elle, sont toujours surpris par la mort, qui, en quelque temps qu'elle vienne, les empêche de finir quelque ouvrage commencé. Il est vrai que C. Fannius eut comme un présage de ce qui lui devoit arriver. Il songea la nuit, en dormant, qu'il étoit couché dans la situation d'un homme qui étudie, et que, selon sa coutume, il avoit près de lui la cassette où il enfermoit ses papiers. Il s'imagina peu après voir entrer Néron, qui s'assit sur son lit, prit le premier livre, qui contenoit les horreurs de son règne, et que Fannius avoit rendu public; le lut d'un bout à l'autre; prit ensuite et lut de même le second et le troisième, et se retira. Fannius, saisi de frayeur, donna cette interprétation à ce songe, qu'il ne pousseroit pas plus loin son histoire, que Néron avoit poussé sa lecture. Et cela s'est trouvé vrai. Je ne puis y penser, sans le plaindre d'avoir perdu tant de veilles et tant de travaux. L'incertitude de ma mort et mes écrits, me

mea scripta. Nec dubito te quoque eadem cogitatione terreri pro istis, quæ inter manus habes. Proinde, dum suppetit vita, enitamur ut mors quàm paucissima quæ abolere possit, inveniat. Vale.

CANINIO,

Scripturo versibus Græcis bellum Dacicum, confectum à Trajano, stimulos addit ex dignitate materiæ; et prima quæque etiam inchoata mitti ad se postulat.

OPTIMÈ facis quòd bellum Dacicum scribere paras. Nam quæ tam recens, tam copiosa, tam lata, quæ denique tam poëtica, et (quamquam in verissimis rebus) tam fabulosa materia? Dices immissa terris nova flumina, novos pontes fluminibus injectos, insessa castris montium abrupta, pulsum regiâ, pulsum etiam vitâ regem nihil desperantem. Super hæc, actos bis triumphos, quorum alter ex invicta gente primus, alter novissimus fuit. Una, sed maxima difficultas, quòd hæc æquare dicendo, arduum, immensum etiam tuo ingenio, quamquam altissimè assurgat, et amplissimis operibus in-

reviennent

reviennent dans l'esprit. Je ne doute pas que vous ne ressentiez mêmes alarmes pour les vôtres. Ainsi pendant que nous jouissons de la vie, travaillons à ne laisser exposé au caprice de la mort, que le moins d'ouvrages que nous pourrons. Adieu.

A CANINIUS,

Devant écrire en vers grecs la guerre des Daces, terminée par Trajan. Il l'y encourage par la beauté du sujet; et le prie de lui envoyer ses premiers essais.

VOUS ne pouvez mieux faire que d'écrire la guerre contre les Daces : où trouver un sujet plus nouveau, plus riche, plus étendu, plus susceptible de tous les ornemens de la poésie, et où les plus constantes vérités aient plus l'air de fables ? Vous nous représenterez des fleuves au milieu des campagnes, auparavant sèches et arides, des ponts bâtis sur des rivières, où l'on n'en avoit point encore vu ; des armées campées sur la cime de montagnes inaccessibles, un roi toujours plein de confiance, forcé d'abandonner sa capitale et la vie. Vous nous peindrez deux triomphes, dont l'un a été le premier que l'on eût remporté sur une nation jusques-là invincible ; l'autre sera le dernier. Il n'y a qu'une difficulté, mais elle est très-grande ; c'est d'égaler votre style à ces exploits. C'est un effort qui me paroît terrible, même pour votre esprit, à qui l'élévation est si naturelle, que les plus grandes entreprises semblent lui donner de nouvelles forces. Ce ne sera pas même un petit

crescat. Nonnullus et in illo labor, ut barbara et fera nomina, in primis regis ipsius, græcis versibus non resultent. Sed nihil est quod non arte curâque, si non potest vinci, mitigetur. Præterea, si datur Homero et mollia vocabula et græca ad lenitatem versûs contrahere, extendere, inflectere; cur tibi similis audentia, præsertim non delicata, sed necessaria, negetur? Proinde jure vatum, invocatis diis, et inter deos ipso, cujus res, opera, consilia dicturus es, immitte rudentes, pande vela, ac, si quando aliàs, toto ingenio vehere. Cur enim non ego quoque poeticè cum poëta? Illud jam nunc paciscor; prima quæque ut absolveris, mittito, immo etiam antequam absolvas; sic ut erunt recentia, et rudia, et adhuc similia nascentibus. Respondebis non posse perindè carptim, ut contexta, perindè inchoata placere, ut effecta. Scio. Itaque et à me æstimabuntur ut cœpta; spectabuntur ut membra; extremamque limam tuam opperientur in scrinio nostro. Patere hoc me super cætera habere amoris tui pignus, ut ea quoque norim, quæ nosse neminem velles. In summa, potero for-

embarras, que de faire entrer dans les vers grecs, des noms barbares, et particulièrement celui du roi. Mais il n'est rien que le travail et l'art ne viennent à bout de surmonter, ou du moins d'adoucir. D'ailleurs, si l'on permet à Homère, pour rendre le vers plus coulant, d'abréger, d'étendre, de changer des noms grecs naturellement doux à l'oreille, pourquoi vous défendroit-on une pareille licence, qui sera chez vous l'effet non de votre délicatesse, mais de la nécessité. Après donc que, suivant la coutume des poëtes, vous aurez invoqué les dieux, sans oublier celui dont vous allez nous raconter les desseins, les exploits, les succès, lâchez les cordages, déployez toutes les voiles, et voguez, il en est temps plus que jamais, avec toute la force de votre génie. Car pourquoi ne prendrois-je pas le style poétique avec un poëte? Toute la grâce que je vous demande aujourd'hui, c'est que vous m'envoyiez les premiers essais de votre ouvrage, à mesure qu'ils seront achevés, ou plutôt avant qu'ils le soient, dès qu'ils auront reçu leur première forme, et qu'ils ne seront encore que crayonnés et ébauchés. Vous ne manquerez pas de me dire, qu'il n'est pas possible que des morceaux détachés aient l'agrément d'une pièce suivie, ni l'ouvrage commencé, les grâces d'un ouvrage fini. Je le sais; je les regarderai donc comme des ébauches, comme des morceaux; et ils attendront leur dernière perfection dans mon porte-feuille. A tant de témoignages d'une amitié singulière, dont vous m'avez déjà comblé, ajoutez encore celui de vouloir bien me confier ce que vous ne voudriez confier à personne. En un mot, je pourrai bien louer, aimer davantage vos écrits, si vous me les en-

tasse scripta tua magis probare, laudare, quantò illa tardiùs cautiùsque; sed ipsum te magis amabo, magisque laudabo, quantò celeriùs et incautiùs miseris. Vale.

ROMANO.

Clitumni fontis descriptio.

VIDISTINE aliquando Clitumnum fontem? Si nondum (et puto nondum : alioquin narrasses mihi) vide; quem ego (pœnitet tarditatis) proximè vidi. Modicus collis assurgit, antiquâ cupressu nemorosus et opacus. Hunc subter fons exit, et exprimitur pluribus venis, sed imparibus; eluctatusque quem facit gurgitem, lato gremio patescit purus et vitreus, ut numerare jactas stipes et relucentes calculos possis. Inde non loci devexitate, sed ipsâ sui copiâ et quasi pondere impellitur. Fons adhuc, et jam amplissimum flumen, atque etiam navium patiens; quas obvias quoque et contrario nisu in diversa tendentes, transmittit et perfert; adeo validus ut illâ quâ properat ipse, quamquam per solum planum, remis non adjuvetur, idem ægerrimè remis contisque superetur adversùs. Jucundum utrumque per jocum ludumque fluitantibus, ut flexerint cursum, laborem otio, otium labore variare. Ripæ fraxino

voyez plus tard, et avec plus de circonspection. Mais je vous louerai vous-même, je vous aimerai beaucoup plus, quand vous apporterez moins de retardement et de précaution à me les envoyer. Adieu.

A ROMAIN.

Description de la source du Clitumne.

N'AVEZ-VOUS jamais vu la source du Clitumne? Je ne le crois pas; car vous m'en auriez parlé. Si donc vous ne l'avez point encore vue, voyez-la. Je viens de la voir, et j'ai regret de ne l'avoir pas vue plutôt. Du pied d'une petite colline, chargée d'un bois de cyprès fort touffu, sort une fontaine dont les eaux répandues par plusieurs veines inégales, forment un grand bassin si pur et si clair, que l'on y peut compter les pièces d'argent que l'on y jette, et les cailloux que l'on y voit reluire (1). De là elle se précipite, moins par la pente qu'elle trouve, que par sa propre abondance et comme par son propre poids. A peine est-elle sortie de sa source, qu'elle devient un fort grand fleuve, qui porte des bateaux, et qui donne un passage libre, et à ceux qui montent, et à ceux qui en même temps descendent. Il se précipite par une pente si unie, que pour le descendre on peut se passer du secours des rames, et qu'avec des rames et des perches on a beaucoup de peine à le remonter. L'une et l'autre de ces choses donnent beaucoup de plaisir à ceux qui ne s'y embarquent que pour se divertir. Selon qu'ils vont contre le fil de l'eau, ou qu'ils le suivent, ils font succéder le repos au travail, et le travail au repos. Les rivages sont

(1) Je crois que *Calculos* signifie des jetons et non pas des cailloux.

multâ, multâ populo vestiuntur, quas perspicuus amnis, velut mersas, viridi imagine adnumerat. Rigor aquæ certaverit nivibus; nec color cedit. Adjacet templum priscum et religiosum. Stat Clitumnus ipse amictus ornatusque prætextâ. Præsens numen, atque etiam fatidicum, indicant sortes. Sparsa sunt circà sacella complura, totidemque dii: sua cuique veneratio, suum nomen, quibusdam verò etiam fontes. Nam præter illum quasi parentem cæterorum, sunt minores capite discreti; sed flumini miscentur, quod ponte transmittitur. Is terminus sacri profanique. In superiore parte navigare tantùm, infrà etiam natare concessum. Balineum Hispellates, quibus illum locum divus Augustus dono dedit, publicè præbent, præbent et hospitium. Nec desunt villæ, quæ secutæ fluminis amœnitatem, margini insistunt. In summa, nihil erit ex quo non capias voluptatem. Nam studebis quoque, et leges multa multorum omnibus columnis, omnibus parietibus inscripta, quibus fons ille deusque celebratur. Plura laudabis, nonnulla ridebis; quamquam tu verò, quæ tua humanitas, nulla ridebis. Vale.

Finis Tomi tertii.

chargés de frênes et de peupliers que vous voyez se multiplier au fond du canal, mais si distinctement, qu'on les pourroit compter. Le froid de ses eaux le dispute à la neige, et elles ne lui cèdent point pour la couleur. Près de là est un temple aussi respecté qu'ancien. Le dieu du fleuve, Clitumne lui-même y paroît vêtu et orné d'une robe prétexte. C'est un dieu secourable, et qui rend des oracles. Les sorts qu'il tient dans sa main en sont la marque et la preuve. Autour de ce temple, sont répandues des chapelles en grand nombre, chacune a une statue du dieu, chacune est célèbre, chacune est distinguée par quelque dévotion particulière. Quelques-unes même ont leur fontaine; car outre la principale, et qui est comme la mère des autres, il s'en trouve encore plusieurs dont la source est différente; mais qui se perdent dans le fleuve. On le passe sur un pont qui sépare les lieux sacrés des profanes. Il est seulement permis d'aller en bateau au-dessus du pont: au-dessous on peut aussi se baigner. Les Hispellates, à qui Auguste a donné cette contrée, fournissent gratuitement toutes les choses nécessaires pour le bain, et le gîte même. Le long du fleuve, vous rencontrez quantité de maisons que la beauté du fleuve a invité d'y bâtir. En un mot, vous n'y trouverez rien qui ne vous fasse plaisir. Vous y pourrez même étudier: vous y lirez beaucoup de vers écrits sur toutes les colonnes, sur tous les murs, par toutes sortes de personnes, dans lesquels on célèbre cette fontaine et le dieu qui y préside. Vous louerez les uns, vous vous moquerez des autres; ou plutôt, selon que je connois votre bonté naturelle, vous ne vous moquerez d'aucuns. Adieu.

Fin du Tome troisième.

TABLE

Des Matières contenues dans ce troisième volume.

Première Partie.

EXTRAITS HISTORIQUES.

VELLEIUS PATERCULUS.

Évènemens de l'ancienne histoire Grecque, page 3.
Homère, 11.
Changement dans la constitution politique d'Athènes, 13.
Malheurs de Paul-Émile. ibid.
Détails sur Quintus Métellus, vainqueur du Faux-Philippe et des Achéens, 15.
Destruction de Carthage par Scipion. Portrait de ce grand homme, 17.
Ruine de Corinthe. Parallèle de Scipion et de Mummius, 19.
Digression littéraire, 21.
Portrait de Tibérius Gracchus; ses desseins; sa mort. Belle action de Scipion Nasica. 27.
Entreprises et mort de C. Gracchus, 31.
Écrivains célèbres, 35.
Éloge et desseins de M. L. Drusus. Parole remarquable de ce tribun, 37.
Mithridate. Faction du tribun P. Sulpicius contre Sylla. Vengeance de ce dernier. Sort de Marius, 39.
Désordres de Rome. Mort de Marius. Exploits de Sylla, 45.
Commencemens et portrait du grand Pompée, 47.

Entrevue de Pompée et de Luculle ; ils se reprochent mutuellement leurs vices, page 51.
Portrait de Cicéron ; son consulat. Caton. Mort de Catilina. Écrivains célèbres, 53.
Proscriptions. Mort de Cicéron, 57.

SALLUSTE.

Portrait de Jugurtha ; son ambition ; son attentat, etc. 61.
Situation et peuples de l'Afrique, 89.
Suite des actions et des crimes de Jugurtha, 95.
Marius est fait consul, et chargé de la guerre contre Jugurtha. Il harangue le peuple, soit pour l'exhorter, soit pour invectiver la noblesse, 129.
Discours de Sylla à Bocchus, roi de Mauritanie, allié de Jugurtha. Réponse de Bocchus. Jugurtha est livré chargé de chaînes à Sylla, 143.

TACITE.

Sédition dans l'armée de Germanicus, 151.
Harangue de Germanicus, pour appaiser la sédition de ses soldats, 153.
Conduite de Tibère, 157.
Soulèvement des Parthes, 159.
Détails sur Germanicus, 161.
Mort de Germanicus, et ses suites, 165.
Histoire abrégée des lois Romaines, 195.
Réflexions sur le luxe des Romains, 199.
Défense de Crémutius Cordus, 201.
Mort de Sénèque, 205.
Supplice de Vétus, de Pétrone et de Thrasea, 209.
Agricola, 215.

Seconde Partie.

EXTRAITS MORAUX.

CICÉRON.

Principes de la société. Premier devoir de la société, 223.

Quatre sortes de liaisons. La liaison la plus forte est celle qui nous unit à la patrie, page 225.
Actions de tête et de conseil plus utiles que celles de la guerre, mais moins glorieuses. Exemples sur cela, 231.
Dignité de l'homme : devoirs qu'elle impose. Différence des caractères, 235.
Connoître ses dispositions naturelles, les cultiver et s'y renfermer, 241.
Des différentes conditions. Choix d'un genre de vie, 245.
Bien penser au genre de vie que l'on a à prendre, n'en point changer, 249.
Devoirs différens selon les différens âges, et selon les différens états, 253.
Circonspection que demande l'entrée des jeunes gens dans le monde : ils doivent s'attacher aux gens de mérite, 258.
Combien est avantageux le don de la parole : être réservé à accuser, il est glorieux de défendre les accusés, 259.
Connoître si ce qui paroît utile n'est point contraire à l'honnêteté. Règle à ce sujet. Le but de toutes les lois est d'empêcher l'injustice, 265.
Ce qui n'est pas honnête, n'est pas utile : danger de séparer ces deux choses, 269.
S'abstenir du mal, fût-on certain de n'être ni vu, ni connu. Aventure de Gygès, 271.
Où ne se trouve point l'honnêteté, la grandeur d'ame ne sauroit s'y trouver. Exemples qui le prouvent, 275.
Conduite de Régulus, 277.

Troisième Partie.

EXTRAITS ORATOIRES.

CICÉRON.

Mœurs et actions d'Antoine, 281.

PLINE LE JEUNE.

Suite des morceaux choisis du Panégyrique de Trajan, prononcé par Pline le jeune, page 333.

Quatrième Partie.

EXTRAITS POÉTIQUES.

TIBULLE.

A Délie, 373.
A Messala, 375.
Anniversaire de Messala, 377.

OVIDE.

Fête de Cybèle, 381.
Naissance de Jupiter, 383.
Jeux du cirque en l'honneur de Jules-César, 385.
Jeux du cirque en l'honneur de Cérès, ibid.
Fêtes de Palès, 389.

HORACE.

Épître à Tibulle, 391.
A son Livre, 393.
Au Vaisseau qui portoit Virgile à Athènes, 395.

A JULE ANTOINE.

Le Poëte ne peut atteindre au ton de Pindare, pour chanter dignement les louanges d'Auguste, 399.

A AUGUSTE.

Que les Romains sont heureux sous son empire, 401.

A LA FORTUNE.

Il la prie de conserver Auguste et les armées Romaines, 403.

AU PEUPLE ROMAIN.

Qu'il faut quitter Rome toujours embrasée du feu des guerres civiles, page 407.

LUCAIN.

César et Pompée rivaux, etc. 411.
César passe le Rubicon, 415.
Brutus va consulter Caton sur le parti qu'ils doivent suivre, 419.
César se rend à Rome; il y assemble le sénat. Il veut faire ouvrir le temple de Saturne pour en enlever le trésor public. Le tribun Métellus s'y oppose en vain, et le trésor est enlevé, 425.

LUCRÈCE.

Éloge de la Philosophie, 431.
Vie sauvage des premiers hommes. Progrès de leur civilisation, etc. ibid.

JUVÉNAL.

Retour de Catulle, 447.

PERSE.

Satire sixième, 455.

Cinquième Partie.

EXTRAITS ÉPISTOLAIRES.

CICÉRON.

Lettre de Servius Sulpicius à Cicéron, pour le consoler de la mort de sa fille Tullie, 463.

PLINE LE JEUNE.

A ATERIUS CLÉMENS.

Il loue Euphrate; il voudroit que ses occupations lui

COURS
DE
LATINITÉ
Supérieure.

TOME III.
Classe de Rhétorique.

COURS
DE
LATINITÉ
Supérieure.

TOME II.
Classe de Seconde.

COURS
DE
LATINITÉ
Supérieure.

TOME I.
Classe de Troisième.

permissent d'assister tous les jours à ses leçons ; et il exhorte Atrius à en profiter pour perfectionner son esprit, page 471.

A CANINIUS.

Sur le caractère, la vie et les mœurs de Silius Italicus. La mort de ce poëte nous montre la fragilité de la vie humaine, 477.

A CAPITON.

Pline n'est pas fort éloigné d'écrire l'histoire. Il apporte les raisons de son retard, et expose la différence qui se trouve entre le genre oratoire et le genre historique, 481.

A MAXIME.

Il se réjouit de ce que deux jeunes orateurs en sa présence ont plaidé avec distinction devant le préfet de la ville, 487.

A CANINIUS.

Il loue les mœurs et les écrits de Virginius Romanus, 489.

A SÉVÈRE,

Nommé consul, qui demande quels honneurs il doit décerner à l'empereur ; Pline répond que dans la même circonstance il a cru devoir s'en abstenir, 493.

A QUINTILIEN.

Il offre à la fille de Quintilien, sur le point de se marier, cinquante mille sesterces, en augmentation de dot, 495.

A ROMANUS.

Il lui envoie son plaidoyer pour Accia Variola, célèbre par l'importance de la cause et par le rang de la personne, 497.

A MAXIME.

Il déplore la perte de Fannius, décédé sans avoir rien changé à son ancien testament, et qui a laissé un très-bel ouvrage imparfait, page 501.

A CANINIUS,

Devant écrire en vers grecs la guerre des Daces, terminée par Trajan, il l'y encourage par la beauté du sujet; et le prie de lui envoyer ses premiers essais, 505.

A RÔMAIN.

Description de la source du Clitumne, 509.

Fin de la Table.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building
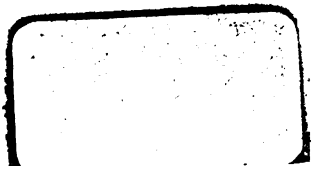
Form 410